


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

TOME II

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C[ie]. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

DEPUIS 1789 JUSQU'EN 1814

PAR M. MIGNET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES.

—

DIX-NEUVIÈME ÉDITION

TOME SECOND

PARIS

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
(LIBRAIRIE ACADÉMIQUE)
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT
RUE JACOB, 56.

1903



RÉVOLUTION

FRANÇAISE.

CHAPITRE VIII.

Depuis le 2 juin 1793 jusqu'en avril 1794.

Insurrection des départements contre le 31 mai; revers prolongés aux frontières; progrès des Vendéens. — Les Montagnards décrètent la constitution de 1793, et la suspendent aussitôt pour maintenir et renforcer le gouvernement révolutionnaire. — Levée en masse; loi des suspects. — Victoire des Montagnards dans l'intérieur et sur les frontières. — Mort de la reine, des vingt-deux Girondins, etc. — Comité de salut public; sa puissance; ses membres. — Calendrier républicain. — Les vainqueurs du 31 mai se divisent. — La faction ultra-révolutionnaire de la commune ou des *Hébertistes* fait abolir le catholicisme et décrète le *culte de la Raison;* sa lutte avec le Comité de salut public; sa défaite. — Le faction modérée de la Montagne ou des *Dantonistes* veut détruire la dictature révolutionnaire et établir le gouvernement légal; sa chute. — Le Comité de salut public reste seul triomphant.

Il était à présumer que les Girondins ne souscriraient pas à leur défaite, et que le 31 mai serait

le signal de l'insurrection des départements contre la Montagne et la commune de Paris. Il leur restait à tenter cette dernière épreuve; ils le firent. Mais dans cette mesure décisive on remarqua le même défaut de concert qui avait perdu leur cause dans l'assemblée. Il est douteux que les Girondins eussent triomphé même en se montrant unis, et surtout qu'en triomphant ils eussent sauvé la révolution. Comment auraient-ils fait avec des lois justes ce que les Montagnards firent avec des mesures violentes? Comment auraient-ils vaincu les ennemis étrangers sans fanatisme, comprimé les partis sans épouvante; nourri la multitude sans *maximum,* alimenté les armées sans réquisitions? Si le 31 mai avait eu lieu en sens inverse, on aurait probablement vu dès lors ce qui se montra plus tard, le ralentissement de l'action révolutionnaire, les attaques redoublées de l'Europe, la reprise d'armes de la part de tous les partis, les journées de prairial, sans pouvoir repousser la multitude, les journées de vendémiaire, sans pouvoir repousser les royalistes, l'invasion des coalisés, et, d'après la politique d'usage à cette époque, le morcellement de la France. La république n'était pas assez puissante pour suffire à tant d'attaques, comme elle y parvint après la réaction de thermidor.

Quoi qu'il en soit, les Girondins, qui auraient

dû ou demeurer ou combattre ensemble, ne le firent point, et, après le 2 juin, tous les hommes modérés du parti restèrent sous le décret d'arrestation; tous les autres s'évadèrent. Vergniaud, Gensonné, Ducos, Fonfrède, etc., furent au nombre des premiers; Pétion, Barbaroux, Guadet, Louvet, Buzot, Lanjuinais, au nombre des seconds. Ils se rendirent à Évreux, dans le département de l'Eure, où Buzot avait beaucoup de crédit, et de là à Caen, dans le Calvados. Ils firent de cette ville le centre de l'insurrection. La Bretagne ne tarda pas à y prendre part. Les insurgés, sous le nom d'*assemblée des départements réunis à Caen*, formèrent une armée, nommèrent le général Wimpfen pour la commander, arrêtèrent les Montagnards Romme et Prieur de la Marne, commissaires de la Convention, et disposèrent tout pour marcher sur Paris. Ce fut de là que partit une jeune, belle et courageuse fille, Charlotte Corday, pour punir Marat, le principal auteur du 31 mai et du 2 juin : elle crut sauver la république en se dévouant pour elle. Mais la tyrannie ne tenait pas à un homme; elle tenait à un parti et à la situation violente de la république. Charlotte Corday, après avoir exécuté son généreux mais inutile dessein, mourut avec une sérénité inaltérable, un courage modeste et la satisfaction d'a-

voir bien fait[1]. Mais Marat assassiné devint pour la multitude un plus grand objet d'enthousiasme encore que de son vivant. On l'invoqua sur les places publiques, son buste fut placé dans toutes les sociétés populaires, et la Convention fut contrainte de lui accorder les honneurs du Panthéon.

En même temps Lyon se souleva, Marseille et Bordeaux prirent les armes, et plus de soixante départements adhérèrent à l'insurrection. Bientôt cette attaque amena le soulèvement général de tous les partis, et les royalistes s'emparèrent sur plusieurs points du mouvement que les Girondins avaient commencé. Les royalistes cherchèrent surtout à diriger l'insurrection de Lyon, pour en faire le centre des opérations du Midi. Cette ville était fort attachée à l'ancien ordre de choses. Ses manufactures de soie et de broderies en or et en argent, son commerce de

[1] Voici quelques-unes des réponses de cette fille héroïque devant le tribunal révolutionnaire : — Quelles étaient vos intentions en tuant Marat? — De faire cesser les troubles de la France. — Y avait-il longtemps que vous aviez formé ce projet? — Depuis l'affaire du 31 mai, jour de la proscription des députés du peuple. — C'est donc dans les journaux que vous avez appris que Marat était un anarchiste? — Oui, je savais qu'il pervertissait la France..... — J'ai tué, ajouta-t-elle en élevant extrêmement la voix, un homme pour en sauver cent mille, un scélérat pour sauver des innocents, une bête féroce pour donner le repos à mon pays. J'étais républicaine avant la révolution, et je n'ai jamais manqué d'énergie.

luxe, la rendaient dépendante des hautes classes. Elle devait donc se déclarer de bonne heure contre un changement social qui dérangeait les anciens rapports et ruinait ses manufactures en abaissant la noblesse et le clergé. Aussi Lyon, en 1790, sous la Constituante même, lorsque les princes émigrés étaient dans le voisinage, à la cour de Turin, avait fait des tentatives de soulèvement. Ces tentatives, dirigées par les prêtres et les nobles, avaient été réprimées; mais l'esprit était resté le même. Là, comme ailleurs, on avait voulu, après le 10 août, faire la révolution de la multitude, et établir son gouvernement. Châlier, fanatique imitateur de Marat, était à la tête des Jacobins, des Sans-Culottes et de la municipalité de Lyon. Son audace s'était accrue après les massacres de septembre et le 21 janvier. Cependant rien n'avait été décidé encore entre la classe inférieure républicaine et la classe moyenne royaliste, dont l'une avait le siège de son pouvoir à la municipalité, l'autre dans les sections. Mais les débats étant devenus plus grands vers la fin de mai, on se battit, et les sections l'emportèrent. La municipalité fut assiégée et emportée d'assaut. Châlier, après s'être évadé, fut pris et au bout de quelque temps exécuté. Les sectionnaires, n'osant pas encore secouer le joug de la Convention, s'excusèrent auprès

d'elle de la nécessité où les Jacobins et les municipaux les avaient mis de les combattre. La Convention, qui ne pouvait se sauver qu'à force d'audace, et qui en cédant était perdue, ne voulut rien entendre. Sur ces entrefaites les événements de juin survinrent, l'insurrection du Calvados fut connue, et les Lyonnais, encouragés, ne craignirent plus de lever l'étendard de la révolte. Ils mirent leur ville en état de défense : ils élevèrent des fortifications, ils formèrent une armée de vingt mille hommes, ils reçurent les émigrés au milieu d'eux, donnèrent le commandement de leurs forces au royaliste Précy et au marquis de Virieux, et concertèrent leurs opérations avec le roi de Sardaigne.

La révolte de Lyon était d'autant plus à craindre pour la Convention que cette ville, par sa position centrale, s'appuyait sur le Midi, qui prenait les armes, tandis que tout l'Ouest s'ébranlait aussi. A Marseille, la nouvelle du 31 mai avait soulevé les partisans des Girondins : Rebecqui s'y était rendu en toute hâte. Les sections avaient été réunies, on avait mis hors la loi les membres du tribunal révolutionnaire, et levé une armée de dix mille hommes pour marcher contre Paris. Ces mesures étaient l'œuvre des royalistes, qui, là comme ailleurs, n'attendant qu'une occasion pour relever leur parti, s'étaient présentés

d'abord avec les apparences républicaines et avaient fini par agir en leur propre nom. Ils s'étaient emparés des sections, et le mouvement ne s'opérait plus en faveur des Girondins, mais pour les contre-révolutionnaires. Dès qu'on est en révolte, le parti dont l'opinion est la plus extrême et le but le plus précis l'emporte sur ses associés. En voyant la nouvelle tournure de l'insurrection, Rebecqui s'était jeté de désespoir dans le port de Marseille. Les insurgés prirent la route de Lyon; leur exemple fut rapidement imité par Toulon, Nîmes, Montauban et les principales villes du Midi. Dans le Calvados, l'insurrection avait eu le même caractère de royalisme depuis que le marquis de Puisaye, à la tête de quelques troupes, s'était introduit dans les rangs girondins. Les villes de Bordeaux, de Nantes, de Brest, de Lorient étaient favorables aux proscrits du 2 juin, et quelques-unes se déclarèrent pour eux; mais elles ne leur furent pas d'un grand secours, parce qu'elles furent retenues par le parti jacobin ou par la nécessité de combattre les royalistes de l'Ouest.

Ceux-ci, pendant cette levée presque générale des départements, étendaient leurs entreprises. Après leurs premières victoires, les Vendéens s'étaient emparés de Bressuire, d'Argenton, de Thouars. Entièrement maîtres de leur propre pays, ils projetèrent

d'en occuper les barrières, et de s'ouvrir le chemin de la France révolutionnaire ainsi que des communications avec l'Angleterre. Le 6 juin, l'armée vendéenne, composée de quarante mille hommes, sous Cathelineau, Lescure, Stofflet, La Rochejaquelein, marcha sur Saumur, qu'elle enleva de vive force. Elle se disposa à attaquer et à prendre Nantes, pour rendre plus assurée la possession et la défense de la Vendée et disposer du cours de la Loire. Cathelineau, à la tête des troupes vendéennes, partit de Saumur, après y avoir laissé garnison, prit Angers, passa la Loire, feignit de se diriger sur Tours et le Mans, et se jeta vivement du côté de Nantes, qu'il attaqua par la rive droite, tandis que Charette devait l'attaquer par la rive gauche.

Tout semblait se réunir contre la Convention pour l'accabler. Ses armées étaient battues au Nord et aux Pyrénées, en même temps qu'elle était menacée par les Lyonnais au centre, les Marseillais dans le Midi, les Girondins dans une partie de l'Ouest et les Vendéens dans l'autre, et que vingt mille Piémontais pénétraient en France. La réaction militaire qui, après la brillante campagne de l'Argonne et de la Belgique, avait eu lieu surtout à cause du désaccord de Dumouriez et des Jacobins, de l'armée et du gouvernement, s'était prononcée

d'une manière bien plus désastreuse depuis la défection du général en chef. Il n'y avait plus d'ensemble dans les mouvements, d'élan dans les troupes, de concert entre la Convention préoccupée de ses querelles et les généraux découragés. Les débris de l'armée de Dumouriez s'étaient réunis au camp de Famars, sous le commandement de Dampierre; mais ils avaient été obligés de se retirer, après une défaite, sous le canon de Bouchain. Dampierre avait été tué. De Dunkerque à Givet, la frontière était menacée par des forces supérieures. Custine fut promptement appelé de la Moselle à l'armée du Nord; mais sa présence ne rétablit pas les affaires. Valenciennes, qui ouvrait la France, fut prise; Condé essuya le même sort; l'armée, chassée de position en position, se retira derrière la Scarpe, en avant d'Arras, dernière position de retraite jusqu'à Paris. D'un autre côté, Mayence, vivement pressée par l'ennemi et la famine, perdit l'espoir d'être secourue par l'armée de la Moselle, réduite à l'inaction; et, désespérant de tenir plus longtemps, elle capitula. Enfin le gouvernement anglais, voyant que la disette désolait Paris et les départements, déclara, après les journées du 31 mai et du 2 juin, tous les ports de France en état de blocus, et prononça la confiscation des bâtiments neutres qui entreprendraient d'y porter

des vivres. Cette mesure, nouvelle dans les fastes de l'histoire et destinée à affamer tout un peuple, provoqua trois mois après la loi du *maximum*. La situa tion de la république ne pouvait pas être pire.

La Convention était en quelque sorte prise au dépourvu. Elle était désorganisée, parce qu'elle sortait d'une lutte et que le gouvernement des vainqueurs n'avait pas eu encore le temps de s'établir. Après le 2 juin, avant que le danger devînt aussi pressant pour elle dans les départements et sur les frontières, la Montagne avait envoyé des commissaires de toutes parts, et s'était occupée sur-le-champ de la constitution qui était attendue depuis si longtemps et dont elle espérait beaucoup. Les Girondins avaient voulu la décréter avant le 21 janvier pour sauver Louis XVI, en substituant l'ordre légal à l'état révolutionnaire; ils y étaient revenus avant le 31 mai pour prévenir leur propre proscription. Mais les Montagnards avaient, à deux reprises, détourné l'Assemblée de cette discussion par deux coups d'État, le jugement de Louis XVI et l'élimination de la Gironde. Aujourd'hui, restés les maîtres, ils s'empressaient de rattacher à eux les républicains en décrétant la constitution. Hérault de Séchelles fut le législateur de la Montagne, comme Condorcet l'avait été de la Gironde. En quelques jours cette constitu-

tion nouvelle fut adoptée dans la Convention, et soumise à l'acceptation des assemblées primaires. On conçoit facilement ce qu'elle devait être avec les idées qui régnaient alors sur le gouvernement démocratique. Les constituants passaient pour des aristocrates : la loi qu'ils avaient établie était considérée comme une infraction aux droits du peuple, parce qu'elle imposait des conditions pour l'exercice des droits politiques; parce qu'elle ne consacrait pas l'égalité la plus absolue; parce qu'elle faisait nommer les députés et les magistrats par des électeurs, et ces électeurs par le peuple; parce qu'elle bornait en certains cas la souveraineté nationale, excluant une partie des citoyens actifs des grandes fonctions publiques et les prolétaires des fonctions de citoyens actifs; enfin parce que, au lieu de fixer la population pour base unique des droits, elle la combinait dans toutes ses opérations avec la fortune. La loi constitutionnelle de 1793 établissait le pur régime de la multitude : non seulement elle reconnaissait le peuple comme la source de tous les pouvoirs, mais encore elle lui en déléguait l'exercice. Une souveraineté sans bornes, une mobilité extrême dans les magistratures, des élections immédiates auxquelles chacun concourait; des Assemblées primaires qui se réunissaient sans convocation, à une époque fixe, qui

nommaient les représentants et contrôlaient leurs actes; une Assemblée nationale annuellement renouvelée, et qui n'était, à proprement parler, qu'un comité des Assemblées primaires : telle était cette constitution. Comme elle faisait gouverner la multitude, comme elle désorganisait entièrement le pouvoir, elle était impraticable en tout temps; mais elle l'était surtout dans un moment de guerre générale. Le parti montagnard, au lieu de la plus extrême démocratie, avait besoin de la dictature la plus resserrée. La constitution fut suspendue aussitôt que faite, et l'on maintint, en le renforçant, le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Ce fut, et pendant la discussion de la constitution, et après son renvoi aux Assemblées primaires, que les Montagnards apprirent tous les dangers dont ils étaient menacés. Ayant à comprimer dans l'intérieur trois ou quatre partis, à terminer des guerres civiles de plusieurs genres, à réparer les désastres des armées et à repousser l'Europe entière, ces hommes audacieux ne s'épouvantèrent pas de leur position. Les représentants des quarante-quatre mille municipalités vinrent accepter la constitution. Admis à la barre de l'Assemblée, après avoir fait connaître le consentement du peuple, ils demandèrent *l'arrestation de tous les gens suspects et la levée en masse*

du peuple. — « Eh bien! s'écria Danton, répon-
« dons à leur vœu! Les députés des Assemblées pri-
« maires viennent d'exercer parmi nous l'initiative
« de la terreur! Je demande que la Convention, qui
« doit être maintenant pénétrée de toute sa dignité,
« car elle vient d'être revêtue de toute la force na-
« tionale; je demande que, par un décret, elle in-
« vestisse les commissaires des Assemblées primaires
« du droit de dresser l'état des armes, des subsis-
« tances, des munitions, de faire un appel au peuple,
« d'exciter l'énergie des citoyens et de mettre en
« réquisition quatre cent mille hommes. C'est à
« coups de canon qu'il faut signifier la constitution
« à nos ennemis! C'est l'instant de faire ce grand
« et dernier serment, que nous nous vouons tous
« à la mort, ou que nous anéantirons les tyrans! »
Le serment fut aussitôt prêté par tout ce qu'il y avait de députés et de citoyens dans la salle. Peu de jours après, Barrère, au nom du Comité de salut public, qui fut révolutionnairement composé, qui devint le centre des opérations et le gouvernement de l'assemblée, proposa des mesures plus générales encore : « La liberté, dit-il, est devenue créancière
« de tous les citoyens; les uns lui doivent leur in-
« dustrie, les autres leur fortune; ceux-ci leur con-
« seils, ceux-là leurs bras; tous lui doivent leur

« sang. Ainsi donc tous les Français, tous les sexes,
« tous les âges, sont appelés par la patrie à dé-
« fendre la liberté. Toutes les facultés physiques ou
« morales, tous les moyens politiques ou indus-
« triels, lui sont acquis; tous les métaux, tous les
« éléments, sont ses tributaires. Que chacun oc-
« cupe son poste dans le mouvement national et
« militaire qui se prépare. Les jeunes gens com-
« battront; les hommes mariés forgeront les armes,
« transporteront les bagages et l'artillerie, prépa-
« reront les subsistances; les femmes travailleront
« aux habits des soldats, feront des tentes et por-
« teront leurs soins hospitaliers dans les asiles des
« blessés; les enfants mettront le vieux linge en
« charpie; et les vieillards, reprenant la mission
« qu'ils avaient chez les anciens, se feront porter sur
« les places publiques; ils enflammeront le courage
« des jeunes guerriers, ils propageront la haine des
« rois et l'unité de la république. Les maisons na-
« tionales seront converties en casernes, les places
« publiques en ateliers; le sol des caves servira à
« préparer le salpêtre; tous les chevaux de selle seront
« requis pour la cavalerie, tous les chevaux de voi-
« ture pour l'artillerie; les fusils de chasse, de luxe,
« les armes blanches et les piques suffiront pour le
« service de l'intérieur. La république n'est qu'une

« grande ville assiégée, il faut que la France ne soit « plus qu'un vaste camp. » Les mesures proposées par Barrère furent décrétées sur-le-champ. Tous les Français de dix-huit à vingt-cinq ans prirent les armes; on refit les armées avec des réquisitions d'hommes, on les nourrit avec des réquisitions de vivres. La république eut bien quatorze armées et douze cent mille soldats. La France, qui devint un camp et un atelier pour les républicains, se changea en prison pour les dissidents. En marchant contre les ennemis avoués, on voulut s'assurer des ennemis secrets, et l'effrayante loi *des suspects* fut portée. On arrêta les étrangers, à cause de leurs menées, et l'on emprisonna aussi les partisans de la monarchie constitutionnelle, de la république modérée, *pour être gardés jusqu'à la paix.* Dans le moment, ce n'était encore qu'une mesure de précaution. La bourgeoisie, le commerce, la classe moyenne, fournirent des prisonniers après le 31 mai, comme la noblesse et le clergé les avaient fournis après le 10 août. On créa une armée révolutionnaire de six mille soldats et de mille canonniers pour l'intérieur. Chaque citoyen indigent eut quarante sous par jour, afin d'assister aux assemblées de section. On délivra des certificats de civisme, pour être assuré des opinions de tous ceux qui coopéraient au mouvement

révolutionnaire. On plaça les fonctionnaires sous la surveillance des clubs, on forma un comité révolutionnaire par section, et l'on fit face de toutes parts aux ennemis extérieurs et aux insurgés du dedans.

Ceux du Calvados furent facilement soumis; à la première rencontre à Vernon, les troupes insurgées prirent la fuite. Wimpfen tenta inutilement de les rallier. La classe modérée, qui avait embrassé la défense des Girondins, montra peu d'ardeur et agit mollement. Lorsque la constitution fut acceptée par les autres départements, elle saisit cette occasion pour reconnaître qu'elle s'était trompée en croyant s'insurger contre une minorité factieuse. La rétractation eut lieu à Caen, qui avait été le chef-lieu du soulèvement. Les commissaires montagnards ne souillèrent pas par des exécutions cette première victoire. D'un autre côté, le général Carteaux marcha, à la tête de quelques troupes, contre l'armée sectionnaire du Midi : il la battit à deux reprises, la poursuivit jusqu'à Marseille, y entra à sa suite, et la Provence eût été soumise comme le Calvados si les royalistes, réfugiés à Toulon après leur défaite, n'avaient pas appelé les Anglais à leur secours et mis entre leurs mains cette clef de la France. L'amiral Hood entra dans la ville au nom de Louis XVI, qu'il proclama roi, désarma la flotte, fit venir

par mer huit mille Espagnols, occupa les forts environnants, et força Carteaux, qui s'avançait contre Toulon, à se replier sur Marseille.

Malgré ce contre-temps les conventionnels étaient parvenus à isoler l'insurrection. Les commissaires montagnards avaient fait leur entrée dans les capitales révoltées, Robert Lindet à Caen, Tallien à Bordeaux, Barras et Fréron à Marseille. Il ne restait plus que deux villes à prendre : Toulon et Lyon. On cessait de craindre le concert et l'attaque du Midi, de l'Ouest et du Centre, et au dedans on n'avait plus que des ennemis sur la défensive. Lyon était assiégé par Kellermann, général de l'armée des Alpes; trois corps d'armée pressaient cette ville de tous les côtés. Les vieux soldats des Alpes, les bataillons révolutionnaires et les troupes de nouvelle levée venaient chaque jour pour renforcer les assiégeants. Les Lyonnais se défendirent avec tout le courage du désespoir. Ils comptaient d'abord sur l'assistance des insurgés du Midi; mais ceux-ci ayant été repoussés par Carteaux, les Lyonnais tournèrent leurs dernières espérances du côté de l'armée piémontaise, qui tenta une diversion en leur faveur, mais qui fut battue par Kellermann. Pressés plus vivement, ils virent emporter leurs premières positions. La famine se fit sentir, et le courage les

abandonna. Les chefs royalistes, convaincus de l'inutilité d'une plus longue résistance, quittèrent la ville, et l'armée républicaine entra dans ses murs; elle y attendit les ordres de la Convention. Quelques mois après, Toulon même, défendu par des troupes aguerries et par des fortifications redoutables, tomba au pouvoir des républicains. Les bataillons de l'armée d'Italie, renforcés de ceux que la défaite des Lyonnais rendait disponibles, pressèrent vivement cette place. Après des attaques réitérées et des prodiges de valeur et d'habileté, ils s'en rendirent maîtres, et la prise de Toulon acheva ce que celle de Lyon avait commencé.

La Convention était partout victorieuse. Les Vendéens avaient échoué dans leur entreprise sur Nantes après y avoir perdu beaucoup de monde et leur généralissime Cathelineau. Cette attaque fut le terme du mouvement agressif et ascendant de l'insurrection vendéenne. Les royalistes repassèrent la Loire, abandonnèrent Saumur et reprirent leurs anciens cantonnements. Ils étaient néanmoins très redoutables encore, et les républicains qui les poursuivirent furent battus de nouveau sur le sol vendéen. Le général Biron, qui avait succédé au général Berruyer, continua la guerre par petits corps avec beaucoup de désavantage. Sa modération et son

mauvais sytème d'attaque le firent remplacer par Canclaux et Rossignol, qui ne furent pas plus heureux. Il y eut deux chefs, deux armées et deux centres d'opérations, l'un à Nantes et l'autre à Saumur, placés sous des influences contraires. Le général Canclaux ne put pas s'entendre avec le général Rossignol, ni le commissaire de la Montagne modérée Philippeaux avec le commissaire du Comité de salut public Bourbotte; et cette tentative d'invasion manqua comme les précédentes par défaut de concert dans les mesures et d'ensemble dans les mouvements. Le Comité de salut public y remédia bientôt en nommant un seul généralissime, Léchelle, et en introduisant la grande guerre dans la Vendée. Cette nouvelle méthode, secondée par la garnison de Mayence, forte de dix-sept mille hommes aguerris qui, ne pouvant plus servir contre les coalisés d'après leur capitulation, furent employés dans l'intérieur, fit changer la situation de face. Les royalistes essuyèrent quatre défaites consécutives, deux à Châtillon, deux à Cholet. Lescure, Bonchamps, d'Elbée, furent blessés à mort; et les insurgés, complètement battus dans la haute Vendée, craignant, s'ils se réfugiaient dans la basse, d'y être exterminés, se décidèrent à quitter leur pays au nombre de quatre-vingt mille. Cette émigration à travers

la Bretagne, qu'ils espéraient insurger, leur devint fatale. Repoussés devant Grandville, mis en pleine déroute au Mans, ils furent détruits à Savenay, et il rentra à peine dans la Vendée quelques mille hommes des débris de cette grande émigration. Ces désastres irréparables pour la cause royaliste, la prise de l'île de Noirmoutiers sur Charette, la dispersion des troupes de ce chef, la mort de la Rochejaquelein, rendirent les républicains maîtres du pays. Le Comité de salut public, croyant que ses ennemis étaient abattus, mais qu'ils n'étaient pas soumis, adopta un sytème effroyable d'extermination pour les empêcher de se relever. Le général Thurreau entoura la Vendée réduite de seize camps retranchés; douze colonnes mobiles, sous le nom de *colonnes infernales,* parcoururent le pays dans tous les sens, le fer et la flamme à la main, fouillèrent les forêts, dissipèrent les rassemblements et, par d'affreux ravages, portèrent la terreur dans cette malheureuse contrée.

Les armées étrangères avaient été repoussées aussi des frontières qu'elles avaient envahies. Après avoir pris Valenciennes et Condé, bloqué Maubeuge et Le Quesnoy, l'ennemi s'était dirigé sur Cassel, Hondschoote et Furnes, sous le commandement du duc d'York. Le Comité de salut public, mé-

content de Custine, qui lui était d'ailleurs suspect comme Girondin, le remplaça par le général Houchard. L'ennemi, vainqueur jusque-là, fut battu à Hondschoote, et forcé à la retraite. La réaction militaire commença par les mesures hardies du Comité de salut public. Houchard lui-même fut destitué. Jourdan prit le commandement de l'armée du Nord, gagna l'importante victoire de Wattignies sur le prince de Cobourg, fit lever le siège de Maubeuge, et reprit l'offensive sur cette frontière. Il en fut de même sur toutes les autres. L'immortelle campagne de 1793 et 94 s'ouvrit. Ce que Jourdan fit à l'armée du Nord, Hoche et Pichegru le firent à l'armée de la Moselle, et Kellermann à celle des Alpes. L'ennemi fut partout repoussé et partout contenu. Il arriva alors, après le 31 mai, ce qui était arrivé après le 10 août : l'accord qui n'existait pas entre les généraux et les chefs de l'assemblée se rétablit ; l'impulsion révolutionnaire qui avait été ralentie s'accrut, et les victoires recommencèrent pendant cette longue période. Les armées ont eu leurs crises comme les partis, et ces crises ont amené des revers ou des succès, toujours d'après la même loi.

Au commencement de la guerre, en 1792, les généraux étaient constitutionnels, et les ministres

girondins; Rochambeau, la Fayette, Luckner, s'entendaient peu avec Dumouriez, Servan, Clavière et Roland. Il y avait d'ailleurs peu d'élan dans l'armée; on fut battu. Après le 10 août, les généraux girondins Dumouriez, Custine, Kellermann, Dillon, remplacèrent les généraux constitutionnels; il y eut unité de vue, de confiance et d'action entre l'armée et le gouvernement. La catastrophe du 10 août augmenta l'énergie en imposant la nécessité de vaincre, et il en résulta le plan de campagne de l'Argonne, la victoire de Valmy, de Jemmapes, l'invasion de la Belgique. La lutte de la Montagne et de la Gironde, de Dumouriez avec les Jacobins, ramena de nouveau le désaccord entre l'armée et le gouvernement, détruisit la confiance des troupes, qui éprouvèrent des revers subits et nombreux. Il y eut défection de la part de Dumouriez, comme il y avait eu retraite de la part de la Fayette. Après le 31 mai, qui renversa le parti de la Gironde, après que le Comité de salut public se fut assis et qu'il eut remplacé les généraux Dumouriez, Custine, Houchard, Dillon, par les généraux Jourdan, Hoche, Pichegru, Moreau, après qu'il eut rétabli l'élan révolutionnaire par les mesures formidables qu'il avait prises, on vit la campagne de l'Argonne et de la Bel-

gique renouvelée dans celle de 1794, et les combinaisons militaires de Carnot égaler celles de Dumouriez si elles ne les surpassèrent point.

Pendant la durée de cette guerre, le Comité de salut public se livra aux plus épouvantables exécutions. Les armées se bornent à tuer sur le champ de bataille : il n'en est pas de même des partis révolutionnaires, qui, dans les situations violentes, craignant de voir renaître le combat après la victoire, se précautionnent contre de nouvelles tentatives par des rigueurs inexorables. Comme ils érigent leur conservation en droit, ceux qui les attaquent sont pour eux des ennemis tant qu'ils combattent, des conspirateurs dès qu'ils sont vaincus, et ils les tuent ainsi au moyen de la guerre et au moyen de la loi. Tous ces motifs dirigèrent à la fois la politique du Comité de salut public, politique de vengeance, de terreur et de conservation pour lui-même. Voici les maximes d'après lesquelles il se conduisit à l'égard des villes insurgées : « Le nom de Lyon, dit Barrère ne doit « plus exister. Vous l'appellerez *Ville-affranchie*, et « sur les ruines de cette infâme cité il sera élevé « un monument qui attestera le crime et la puni« tion des ennemis de la liberté. Ce seul mot dira « tout : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est « plus.* » Pour réaliser cet effrayant et odieux ana-

thème, le comité envoya dans cette malheureuse ville Collot-d'Herbois, Fouché et Couthon, qui mitraillèrent ses habitants et démolirent ses édifices. Les insurgés de Toulon éprouvèrent de la part des représentants Barras et Fréron un sort à peu près semblable. A Caen, à Marseille, à Bordeaux, les exécutions furent moins générales et moins violentes, parce qu'on les proportionna à la gravité de l'insurrection, qui ne fut pas concertée avec l'étranger.

Au centre, le gouvernement dictatorial frappa, dans ce qu'ils avaient de plus élevé, tous les partis avec lesquels il était en guerre. Il y eut autant de système que d'inhumanité dans ses attentats. La condamnation de la reine Marie-Antoinette fut dirigée contre l'Europe; celle des *vingt-deux* le fut contre les Girondins; celle du sage Bailly, contre les anciens constitutionnels; enfin celle du duc d'Orléans contre certains membres de la Montagne qui passaient pour avoir tramé son élévation. La veuve infortunée de Louis XVI fut envoyée la première à la mort par le sanglant tribunal révolutionnaire. Les proscrits du 2 juin la suivirent de près; elle périt le 16 octobre, et les députés girondins périrent le 31. Ils étaient au nombre de vingt et un : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Fonfrède, Ducos, Valazé, Lasource, Silléry, Gardien, Carra, Duperret, Duprat, Fauchet, Beau-

vais, Duchâtel, Mainvielle, Lacaze, Boileau, Lehardy, Antiboul et Vigée. Soixante-treize de leurs collègues, qui avaient protesté contre leur arrestation furent emprisonnés comme eux; mais on n'osa point leur faire partager le même supplice. Pendant les débats, ces illustres accusés montrèrent le courage le plus soutenu et le plus serein. Vergniaud fit entendre un instant, mais bien en vain, son éloquente voix. En entendant la sentence, Valazé se frappa d'un coup de poignard, et Lasource dit aux juges : *je meurs dans un moment où le peuple a perdu sa raison; vous, vous mourrez le jour où il la recouvrera.* Les condamnés marchèrent au supplice avec tout le stoïcisme de ce temps. Ils chantaient la *Marseillaise* en l'appliquant à leur situation.

Allons, enfants de la patrie.
Le jour de gloire est arrivé :
Contre nous de la tyrannie
Le couteau sanglant est levé, etc.

Les autres chefs de ce parti eurent presque tous un funeste sort. Salles, Guadet, Barbaroux, furent découverts dans les grottes de Saint-Émilion, près de Bordeaux, et ils périrent sur l'échafaud populaire. Pétion et Buzot, après avoir erré quelque temps, se frappèrent eux-mêmes; on les trouva morts dans un champ et à moitié dévorés par les loups. Rabaud-

Saint-Étienne fut livré par un ancien ami; madame Roland fut aussi condamnée, et montra le courage d'une femme romaine. Son mari, en apprenant sa mort, quitta son asile de proscrit, et vint se tuer sur un grand chemin. Condorcet, mis hors la loi quelque temps après le 2 juin, fut découvert lorsqu'il se dérobait aux bourreaux, et il échappa au supplice par le poison. Louvet, Kervelegan, Lanjuinais, Henri la Rivière, Lesage, la Réveillère-Lépaux, furent les seuls qui attendirent, dans des asiles sûrs, la fin de ce régime de terreur et de sang.

Le gouvernement révolutionnaire s'était formé; il fut proclamé par la Convention le 10 octobre. Avant le 31 mai, le pouvoir n'était nulle part, ni dans le ministère, ni dans la commune, ni dans la Convention. Il était naturel que le pouvoir se concentrât, dans une situation aussi extrême et au moment où l'on ressentait le besoin de l'unité et de la promptitude d'action. L'assemblée étant l'autorité la plus centrale et la plus étendue, la dictature devait se placer dans son sein, et y être exercée par la faction dominatrice, et dans cette faction par quelques hommes. Le Comité de salut public de la Convention, créé le 6 avril, afin de pourvoir, ainsi que l'indiquait son nom, à la défense de la révolution par des mesures extraordinaires et urgentes, était un

cadre de gouvernement tout fait. Intervenu pendant les divisions de la Montagne et de la Gironde, il avait été composé de conventionnels neutres jusqu'au 31 mai : il le devint de Montagnards extrêmes à son premier renouvellement. Barrère y resta ; mais Robespierre en fut élu membre, et son parti y domina par Saint-Just, Couthon, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes. Il annula quelques Dantonistes qui s'y trouvaient encore, tels que Hérault de Séchelles, Robert Lindet, gagna Barrère, se chargea de la domination en se chargeant de la partie de l'esprit public et de la police. Ses associés se distribuèrent les rôles. Saint-Just eut celui de la surveillance et de la dénonciation des partis ; Couthon, celui des propositions violentes qui avaient besoin d'être adoucies dans la forme ; Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois dirigèrent les missions dans les départements ; Carnot s'occupa de la guerre ; Cambon, des finances ; Prieur de la Côte-d'Or, Prieur de la Marne et quelques autres, des travaux intérieurs et administratifs ; et Barrère fut l'orateur journalier et le panégyriste toujours prêt du comité dictatorial. Au-dessous fut placé, comme auxiliaire dans les détails de l'administration révolutionnaire et pour les mesures d'un ordre inférieur, le Comité de sûreté générale, composé dans le même esprit que le grand comité, et

ayant, ainsi que lui, douze membres rééligibles tous les trois mois et toujours perpétués dans leurs fonctions.

C'est entre les mains de ces hommes que fut placée toute la force révolutionnaire. En faisant décréter le pouvoir décemviral jusqu'à la paix, Saint-Just n'avait caché ni les motifs ni le but de cette dictature. « Vous n'avez plus rien à ménager, avait-il dit, « contre les ennemis du nouvel ordre de choses, « et la liberté doit vaincre à tel prix que ce soit. « Dans les circonstances où se trouve la république, « la constitution ne peut être établie; elle deviendrait la garantie des attentats contre la liberté, « parce qu'elle manquerait de la violence nécessaire pour les réprimer. Le gouvernement présent est aussi trop embarrassé. Vous êtes trop « loin de tous les attentats; il faut que le glaive des « lois se promène partout avec rapidité, et que « votre bras soit présent partout! » Ainsi fut créée cette puissance terrible qui dévora d'abord les ennemis de la Montagne, qui dévora ensuite la Montagne et la Commune, et qui ne finit qu'en se dévorant elle-même. Le Comité disposait de tout sous le nom de la Convention, qui lui servait d'instrument. C'était lui qui nommait et destituait les généraux, les ministres, les commissaires représentants, les juges et

les jurés; c'était lui qui frappait les factions; c'était lui qui avait l'initiative de toutes les mesures. Par ses commissaires, les armées et les généraux étaient sous sa dépendance, et il dirigeait d'une manière souveraine les départements ; par la loi des suspects, il disposait de toutes les personnes; par le tribunal révolutionnaire, de toutes les existences; par les *réquisitions* et le *maximum*, de toutes les fortunes; par la Convention effrayée, des décrets d'accusation contre ses propres membres. Enfin, sa dictature avait pour appui la multitude, qui délibérait dans les clubs, gouvernait dans les comités révolutionnaires, dont on payait la coopération par un salaire journalier, et qu'on nourrissait avec le *maximum*. Elle tenait à cet affreux régime, qui exaltait ses passions, qui lui exagérait son importance, qui lui accordait la première place et qui paraissait tout faire pour elle.

Les novateurs, séparés par la guerre et par leurs lois de tous les États et de toutes les formes de gouvernement, voulurent s'en séparer encore davantage. Ils établirent, pour une révolution inouïe, une ère toute nouvelle; ils changèrent les divisions de l'année, les noms des mois et des jours; ils remplacèrent le calendrier chrétien par le calendrier républicain, la semaine par la décade, et fixèrent le

jour du repos non plus au dimanche, mais au dixième jour. L'ère nouvelle data du 22 septembre 1792, époque de la fondation de la république. Il y eut douze mois égaux de trente jours, qui commencèrent au 22 septembre, dans l'ordre suivant : *vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*, pour l'automne; *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse*, pour l'hiver ; *germinal*, *floréal*, *prairial*, pour le printemps; *messidor*, *thermidor*, *fructidor*, pour l'été. Chaque mois eut trois décades ; chaque décade dix jours, et chaque jour reçut son nom de sa place dans la décade; ils s'appelèrent *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Cinq jours complémentaires furent rejetés à la fin de l'année pour la représenter dans son entier ; ils reçurent le nom de *sans culottides*, et furent consacrés, le premier à la fête du *Génie;* le second à celle du *Travail,* le troisième à celle des *Actions*, le quatrième à celle des *Récompenses*, le cinquième à celle de l'*Opinion*. La constitution de 1793 conduisait au calendrier républicain, et le calendrier républicain à l'abolition du culte chrétien. Nous verrons bientôt la Commune et le Comité de salut public proposer chacun leur religion; la Commune *le culte de la Raison*, le Comité de salut public *le culte de l'Être suprême*. Mais il faut auparavant rendre compte d'une nouvelle lutte

entre les auteurs eux-mêmes de la catastrophe du 31 mai.

La Commune et la Montagne avaient opéré cette révolution contre la Gironde, et le Comité seul en avait profité. Pendant les cinq mois qui s'étaient écoulés, de juin à novembre, le Comité, ayant pris toutes les mesures de défense, était naturellement devenu la première puissance de la république. Le combat se trouvant en quelque sorte fini, la Commune aspira à dominer le Comité, et la Montagne à ne pas être dominée par lui. La faction municipale était le dernier terme de la révolution. Opposée de but au Comité de salut public, elle voulait, au lieu de la dictature conventionnelle, la plus extrême démocratie locale, et au lieu de culte la consécration de la plus grossière incrédulité. L'anarchie politique et l'athéisme religieux, tels étaient les symboles de ce parti et les moyens par lesquels il comptait établir sa propre domination. La révolution était l'effet des divers systèmes qui avaient agité le siècle dont elle était originaire. Ainsi, pendant la durée de la crise en France, le catholicisme ultramontain fut représenté par le clergé réfractaire; le jansénisme, par le clergé constitutionnel; le déisme philosophique, par *le culte de l'Être suprême*, qu'institua le Comité de salut public; le

matérialisme de la société d'Holbach, par *le culte de la Raison et de la Nature*, que fit décréter la Commune. Il en fut de même pour les opinions politiqnes, depuis la royauté de l'ancien régime jusqu'à la démocratie sans borne de la faction municipale. Cette dernière avait perdu, dans Marat, son principal appui et son véritable chef, tandis que le Comité de salut public avait conservé le sien, Robespierre. Elle avait à sa tête des hommes qui jouissaient d'une extrême popularité dans la basse classe : Chaumette et son substitut Hébert étaient ses chefs politiques; Ronsin, commandant de l'armée révolutionnaire, son général; l'athée Anacharsis Clootz, son apôtre. Elle s'appuyait, dans les sections, sur les comités révolutionnaires, dans lesquels se trouvaient beaucoup d'étrangers obscurs qu'on supposait être des agents de l'Angleterre envoyés pour perdre la république en poussant à l'anarchie et aux excès. Le club des cordeliers n'était composé que de ses partisans. Les *vieux Cordeliers* de Danton, qui avaient contribué si puissamment au 10 août et qui avaient formé la Commune de cette époque, étaient entrés dans le gouvernement, dans la Convention, et ils avaient été remplacés dans le club par des membres qu'ils appelaient avec mépris *des patriotes de la troisième réquisition.*

La faction d'Hébert, qui popularisait dans le *Père Duchêne* l'obscénité du langage, les sentiments bas et cruels, et qui mêlait la dérision pour les victimes aux exécutions de parti, fit en peu de temps des progrès redoutables. Elle força l'évêque de Paris et ses vicaires à abjurer le christianisme à la barre de la Convention, et la Convention à décréter que *le culte catholique serait remplacé par le culte de la Raison*. Les églises furent fermées ou transformées en temples de la Raison, et l'on établit dans toutes les villes des fêtes qui furent de scandaleuses scènes d'athéisme. Le Comité de salut public fut alarmé de la puissance de cette faction ultra-révolutionnaire, et il s'apprèta à l'arrêter et à la détruire. Robespierre l'attaqua bientôt (le 15 frimaire an II, 5 décembre 1793) à la tribune de l'assemblée. « Ci-« toyens représentants du peuple, les rois coalisés « contre la république nous font la guerre avec des « armées, avec des intrigues ; et nous opposerons « à leurs armées des armées plus braves, et à leurs « intrigues la vigilance et la terreur de la justice « nationale. Toujours attentifs à renouer les fils « de leurs trames secrètes à mesure qu'ils sont « rompus par la main du patriotisme, toujours ha-« biles à tourner les armes de la liberté contre la « liberté même, les émissaires des ennemis de la

« France travaillent aujourd'hui à renverser la ré-« publique par le républicanisme, et à rallumer la « guerre civile par la philosophie. » Il associa les ultra-révolutionnaires de la Commune aux ennemis extérieurs de la république. « Vous avez, dit-il à « la Convention, à empêcher les extravagances et « les folies qui coïncident avec les plans de la conspi-« ration étrangère. Je demande que vous défendiez « aux autorités particulières (à la Commune) de « servir nos ennemis par des mesures irréfléchies, « et qu'aucune force armée ne puisse s'immiscer « dans ce qui appartient aux opinions religieuses. » Et la Convention, qui avait applaudi aux abjurations sur la demande de la Commune, décréta, sur la demande de Robespierre, que *toutes violences et mesures contraires à la liberté des cultes étaient défendues*.

Le Comité de salut public était trop fort pour ne pas triompher de la Commune; mais il avait à résister en même temps au parti modéré de la Montagne, qui demandait la cessation du gouvernement révolutionnaire et de la dictature des comités. Le gouvernement révolutionnaire n'avait été créé que pour comprimer, la dictature n'avait été établie que pour vaincre; et comme la compression et la victoire ne paraissaient plus nécessaires à Danton et à son parti

ils cherchèrent à ramener l'ordre légal et l'indépendance de la Convention; ils voulurent abattre la faction de la Commune, arrêter l'action du tribunal révolutionnaire, vider les prisons remplies de *suspects*, réduire les pouvoirs des comités ou les dissoudre. Ce projet de clémence, d'humanité et de gouvernement légal fut conçu par Danton, Philippeaux, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Lacroix, le général Westermann et tous les amis de Danton. Ils voulaient avant tout *que la république s'assurât du champ de bataille;* mais, après avoir vaincu, ils voulaient qu'on pacifiât.

Ce parti, devenu modéré, s'était dessaisi du pouvoir; il avait abandonné le gouvernement, ou s'en était laissé exclure par le parti de Robespierre. D'ailleurs, depuis le 31 mai, la conduite de Danton paraissait équivoque aux patriotes exaltés. Il avait agi mollement dans cette journée, et plus tard il avait désapprouvé la condamnation des vingt-deux. On commençait à lui reprocher les désordres de sa vie, ses passions vénales, ses allées d'un parti à l'autre, son intempestive modération. Pour conjurer l'orage, il s'était retiré à Arcis-sur-Aube, son pays, et là il paraissait tout oublier dans le repos. Pendant son absence, la faction d'Hébert avait fait des progrès immenses, et les amis de Danton l'appelèrent

en toute hâte. Il revint au commencement de frimaire (décembre). Aussitôt Philippeaux dénonça la manière dont la guerre de la Vendée était conduite; le général Westermann, qui s'était distingué pendant cette guerre et qui venait d'être destitué par le Comité de salut public, soutint Philippeaux, et Camille Desmoulins publia les premières livraisons de son *Vieux Cordelier*. Ce brillant et fougueux jeune homme avait suivi tous les mouvements de la révolution, depuis le 14 juillet jusqu'au 31 mai, approuvant toutes ses exagérations et toutes ses violences. Son âme était pourtant douce et tendre, quoique ses opinions eussent été emportées et ses plaisanteries souvent cruelles. Il avait applaudi au régime révolutionnaire, parce qu'il le croyait indispensable pour fonder la république; il avait coopéré à la ruine de la Gironde, parce qu'il redoutait les dissensions de la république. La république, voilà à quoi il avait sacrifié jusqu'à ses scrupules et jusqu'aux besoins de son cœur, la justice et l'humanité; il avait tout donné à son parti, croyant le donner à la république; mais aujourd'hui il ne pouvait plus ni applaudir ni se taire. Sa verve, qu'il avait fait servir à la révolution, il la fit servir un peu tard contre ceux qui la perdaient en l'ensanglantant. Dans son *Vieux Cordelier*, il parla de la li-

berté avec une éloquence entraînante, et des hommes avec un esprit mordant. Mais bientôt il souleva contre lui et les fanatiques et les dictateurs en rappelant le gouvernement à la modération, à la miséricorde et à la justice.

Il fit un tableau frappant de la tyrannie présente sous le nom d'une tyrannie passée. Il emprunta ses exemples à Tacite. « A cette époque, dit-il, « les propos devinrent des crimes d'État : de là il « n'y eut qu'un pas pour changer en crimes les « simples regards, la tristesse, la compassion, les « soupirs, le silence même. Bientôt ce fut un crime « de lèse-majesté ou de contre-révolution à Crémutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius « les derniers des Romains; crime de contre-ré- « volution à un descendant de Cassius d'avoir chez « lui un portrait de son bisaïeul; crime de contre- « révolution à Mamercus Scaurus, qui avait fait « une tragédie où il y avait des vers à qui on pou- « vait donner deux sens; crime de contre-révolu- « tion à Torquatus Silanus de faire de la dépense; « crime de contre-révolution à Pomponius, parce « qu'un ami de Séjan était venu chercher un asile « dans une de ses maisons de campagne; crime de « contre-révolution de se plaindre des malheurs du « temps, car c'était faire le procès du gouverne-

« ment; crime de contre-révolution à la mère « du consul Fusius Géminus d'avoir pleuré la mort « funeste de son fils.

« Il fallait montrer de la joie de la mort de son « ami, de son parent, si l'on ne voulait s'exposer à « périr soi-même. Sous Néron, plusieurs dont il avait « fait mourir les proches allaient en rendre grâce « aux dieux. Du moins il fallait avoir un air de « contentement : on avait peur que la peur même ne « rendît coupable. Tout donnait de l'ombrage au « tyran. Un citoyen avait de la popularité, c'était « un rival du prince qui pouvait susciter une guerre « civile. Suspect. — Fuyait-on, au contraire, la « popularité et se tenait-on au coin de son feu, cette « vie retirée vous avait fait remarquer. Suspect. « — Étiez-vous riche, il y avait un péril imminent « que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. « Suspect. — Étiez-vous pauvre, il fallait vous « surveiller de plus près; il n'y a personne « d'entreprenant comme celui qui n'a rien. Sus- « pect. — Étiez-vous d'un caractère sombre, « mélancolique et d'un extérieur négligé : ce qui « vous affligeait, c'est que les affaires publiques al- « laient bien. Suspect. — Un citoyen se donnait-il « du bon temps et des indigestions, c'est parce que « le prince allait mal. Suspect. — Était-il vertueux,

« austère dans ses mœurs, il faisait la censure de « la cour. Suspect. — Était-ce un philosophe, un « orateur, un poète, il lui convenait bien d'avoir « plus de renommée que ceux qui gouvernaient! « Suspect. Enfin, s'était-on acquis une réputa- « tion à la guerre, on n'en était que plus dangereux « par son talent; il fallait se défaire du général « ou l'éloigner promptement de l'armée. Suspect.

« La mort naturelle d'un homme célèbre ou « seulement en place était si rare que les historiens « la transmettaient comme un événement à la mé- « moire des siècles. La mort de tant de citoyens, « innocents et recommandables, semblait une moin- « dre calamité que l'insolence et la fortune scanda- « leuse de leurs meurtriers et de leurs dénonciateurs. « Chaque jour le délateur, sacré et inviolable, faisait « son entrée triomphale dans le palais des morts, « et recueillait quelque riche succession. Tous ces « dénonciateurs se paraient des plus beaux noms, « se faisaient appeler Cotta, Scipion, Régulus, Sæ- « vius Sévérus. Pour se signaler par un début illustre, « le marquis Sérénus intenta une accusation de contre- « révolution contre son vieux père, déjà exilé; après « quoi il se faisait appeler fièrement Brutus. Tels ac- « cusateurs, tels juges : les tribunaux, protecteurs de « la vie et des propriétés, étaient devenus des bou-

« cheries, où ce qui portait le nom de supplice ou « de confiscation n'était que vol et assassinat. »

Camille Desmoulins ne se bornait pas à attaquer le régime révolutionnaire et dictatorial, il en demanda l'abolition; il provoqua l'établissement d'un *comité de clémence*, comme le seul moyen de finir la révolution et de pacifier les partis. Son journal produisit beaucoup d'effet sur l'opinion; il donna un peu d'espoir et de courage. On se demandait de toutes parts : Avez-vous lu le *Vieux Cordelier?* En même temps Fabre d'Églantine, Lacroix, Bourdon de l'Oise, excitaient la Convention à secouer le joug des Comités; ils cherchaient à réunir la Montagne et la droite pour rétablir la liberté et la puissance de l'assemblée. Comme les Comités étaient tout-puissants, ils essayèrent de les ruiner peu à peu; c'était la marche qu'il fallait suivre. Il importait de changer l'opinion, d'encourager l'assemblée, afin de s'appuyer sur une force morale contre la force révolutionnaire, sur le pouvoir de la Convention contre le pouvoir des Comités. Les Montagnards dantonistes essayèrent de détacher Robespierre des autres décemvirs; Billaud Varennes, Collot-d'Herbois et Saint-Just leur paraissaient seuls irrémédiablement attachés au système de la terreur. Barrère y tenait par faiblesse, Couthon par dévouement à Robes-

pierre. Ils espéraient gagner celui-ci à la cause de la modération par son amitié avec Danton, par ses idées d'ordre, ses habitudes d'austérité, sa profession publique de vertu et son orgueil. Il avait défendu soixante-treize députés girondins détenus, contre les Comités et les Jacobins; il avait osé attaquer Clootz et Hébert, comme ultra-révolutionnaires, et il avait pu faire décréter par la Convention l'existence de l'Etre suprême. Robespierre était la plus grande renommée populaire d'alors; il était en quelque sorte le modérateur de la république et le dictateur de l'opinion; en le gagnant on comptait venir à bout et des Comités et de la Commune, sans compromettre la cause de la révolution.

Danton le vit à son retour d'Arcis-sur-Aube, et ils parurent s'entendre; attaqué aux Jacobins, il fut défendu par lui. Robespierre lut et corrigea lui-même le *Vieux Cordelier*, en l'approuvant. En même temps, il professa quelques principes de modération; mais alors tous ceux qui exerçaient le gouvernement révolutionnaire ou qui le croyaient indispensable, s'émurent. Billaud-Varennes et Saint-Just soutinrent ouvertement la politique des Comités. En parlant du dernier, Desmoulins avait dit : *Il s'estime tant qu'il porte avec respect sa tête sur ses épaules comme un saint sacrement.* — *Et moi*, répondit Saint-

Just, *je lui ferai porter la sienne comme un saint Denis*. Collot-d'Herbois, qui était en mission, arriva sur ces entrefaites; il protégeait la faction des anarchistes, qui avaient été un moment intimidés et auxquels sa présence redonna de l'audace. Les Jacobins rayèrent Camille Desmoulins de leur société, et Barrère l'attaqua à la Convention au nom du Gouvernement. Robespierre lui-même n'était pas épargné; on l'accusait de *modérantisme*, et déjà dans les groupes on murmurait contre lui.

Cependant, comme son crédit était immense, comme on ne pouvait ni s'attaquer ni se vaincre sans lui, on le recherchait des deux côtés. Profitant de cette position supérieure, il se tenait entre les partis sans en adopter aucun, et il cherchait à abattre leurs chefs les uns après les autres.

Dans cette circonstance, il voulait sacrifier la Commune et les anarchistes; les Comités voulaient sacrifier la Montagne et les modérés. On s'entendit : Robespierre livra Danton, Desmoulins et leurs amis aux membres du Comité, et les membres du Comité lui livrèrent Hébert, Clootz, Chaumette, Ronsin et leurs complices. En favorisant d'abord les modérés; il avait préparé la ruine des anarchistes, et il atteignit deux buts avantageux à sa domination ou à son orgueil : il ruinait une faction redoutable, et il se

débarrassait d'une réputation révolutionnaire rivale de la sienne.

Des motifs de salut public se joignaient aussi pour eux à ces combinaisons de parti. Dans cette époque de déchaînement général contre la république et de victoires non encore définitives de sa part, les Comités ne croyaient pas le moment de la paix venu avec l'Europe et avec les dissidents intérieurs; et il leur paraissait impossible de continuer la guerre sans dictature. Ils considéraient d'ailleurs les *Hébertistes* comme une faction obscène qui corrompait le peuple et servait l'étranger par l'anarchie, et les *Dantonistes* comme un parti dont la modération politique et l'immoralité privée compromettaient et déshonoraient la république. Le Gouvernement proposa donc à l'Assemblée, par l'organe de Barrère, la continuation de la guerre et un surcroît d'activité dans sa poursuite, tandis que Robespierre vint, quelques jours après, demander le maintien du gouvernement révolutionnaire. Déjà il s'était prononcé aux Jacobins contre le *Vieux Cordelier*, qu'il avait soutenu jusque-là. Voici comment il repoussa le Gouvernement légal :

« Au dehors, dit-il, tous les tyrans vous cernent;
« au dedans tous les amis de la tyrannie conspirent;
« ils conspireront jusqu'à ce que l'espérance ait été

« ravie au crime. Il faut étouffer les ennemis inté-
« rieurs et extérieurs de la république ou périr avec
« elle. Or, dans cette situation, la première maxime
« de votre politique doit être que l'on conduit le
« peuple par la raison et les ennemis du peuple par la
« terreur. Si le ressort du gouvernement populaire
« dans la paix est la vertu, le ressort du gouverne-
« ment populaire en révolution est à la fois la vertu
« et la terreur : la vertu, sans laquelle la terreur est
« funeste ; la terreur, sans laquelle la vertu est im-
« puissante. Domptez donc par la terreur les enne-
« mis de la liberté, et vous aurez raison comme fon-
« dateurs de la république. Le gouvernement de la
« révolution est le despotisme de la liberté contre la
« tyrannie. »

Dans ce discours, il dénonça les deux factions des *modérés* et des *ultra-révolutionnaires*, comme voulant, l'une et l'autre, perdre la république. « Elles marchent, dit-il, sous des bannières diffé-
« rentes et par des routes diverses; mais elles mar-
« chent vers le même but : ce but est la désorga-
« nisation du gouvernement populaire, la ruine
« de la Convention et le triomphe de la tyrannie.
« L'une de ces deux factions nous pousse à la fai-
« blesse, l'autre aux excès. » Il prépara les esprits à leur proscription, et son discours, approuvé sans

discussion, fut envoyé à toutes les sociétés populaires, à toutes les autorités et à toutes les armées.

Après ce commencement d'hostilité, Danton, qui n'avait pas cessé ses relations avec Robespierre, lui demanda une entrevue; elle eut lieu chez Robespierre même; mais ils furent froids, aigres. Danton se plaignit violemment, et Robespierre se tint sur la réserve. « Je connais, lui dit Danton, toute la « haine que me porte le Comité; mais je ne la « redoute pas. — Vous avez tort, répondit Robes- « pierre : il n'y a pas de mauvaises intentions contre « vous; mais il est bon de s'expliquer. — S'expli- « quer! s'expliquer! répliqua Danton; pour cela il « faudrait de la bonne foi. » Et voyant Robespierre prendre un air sombre à ces mots : « Sans doute, « ajouta-t-il, il faut comprimer les royalistes; mais « nous ne devons frapper que des coups utiles à la « république, et il ne faut pas confondre l'innocent « avec le coupable. — Eh! qui vous a dit, reprit Ro- « bespierre avec aigreur, qu'on ait fait périr un inno- « cent? » Danton se tourna alors vers un de ses amis qui l'avait accompagné, et avec un sourire amer : « Qu'en dis-tu? pas un innocent n'a péri! » Après ces paroles, ils se séparèrent; toute amitié fut rompue entre eux.

Peu de jours après, Saint-Just monta à la tribune,

et menaça plus ouvertement qu'on ne l'avait fait encore tous les dissidents, modérés ou anarchistes. « Citoyens, dit-il vous avez voulu une république; « si vous ne vouliez pas en même temps ce qui la « constitue, elle ensevelirait le peuple sous ses « débris. Ce qui constitue la république, c'est la « destruction de tout ce qui lui est opposé. On est « coupable contre la république, parce qu'on s'api- « toie sur les détenus; on est coupable, parce qu'on « ne veut point la vertu; on est coupable, parce « qu'on ne veut point la terreur. Que voulez-vous, « vous qui ne voulez point de vertu pour être « heureux (les anarchistes)? Que voulez-vous, vous « qui ne voulez pas de terreur contre les méchants « (les modérés)? Que voulez-vous, vous qui cou- « rez les places publiques pour vous faire voir, et « pour faire dire de vous : Vois-tu un tel qui passe « (Danton)? Vous périrez, vous qui courez à la for- « tune; vous qui prenez un œil hagard, et affectez « les patriotes pour que l'étranger vous achète, ou « que le gouvernement vous place; vous, de la fac- « tion des indulgents, qui voulez sauver les crimi- « nels; vous, de la faction des étrangers, qui tour- « nez la sevérité contre les défenseurs du peuple! « Des mesures sont déjà prises pour s'assurer des « coupables; ils sont cernés Rendons grâce au

« génie du peuple français de ce que la liberté est « sortie victorieuse de l'un des plus grands attentats « que l'on ait médités contre elle! Le développe- « ment de ce vaste complot, la terreur qu'il va « répandre et les mesures qui vous seront proposées « débarrasseront la république et la terre de tous « les conjurés. »

Saint-Just fit donner au Gouvernement les pouvoirs les plus étendus contre les conspirateurs de la Commune; il fit décréter que *la justice et la probité* étaient à l'ordre du jour. Les anarchistes ne surent prendre aucune mesure de défense; ils voilèrent un moment les droits de l'homme au club des Cordeliers, et ils essayèrent un commencement d'insurrection, mais sans vigueur et sans concert. Le peuple ne remua point, et le Comité fit saisir, par son commandant Henriot, le substitut Hébert, le général révolutionnaire Ronsin, Anacharsis Clootz, l'orateur du genre humain; Monmoro, Vincent, etc. On les conduisit devant le tribunal révolutionnaire comme *agents de l'étranger et comme ayant conspiré pour donner un tyran à l'État*. Ce tyran devait être Pache, sous le nom de *grand juge*. Dès que les chefs anarchistes furent pris, leur audace les abandonna; ils se défendirent et moururent la plupart sans courage. Le Comité de salut public cassa

l'armée révolutionnaire, diminua les attributions des comités sectionnaires, et força la Commune à venir à la Convention lui rendre grâce de l'arrestation et du supplice des conjurés ses complices.

Il était temps que Danton se défendit; la proscription, après avoir atteint la Commune, approchait de lui. On lui conseillait de se mettre en garde et d'agir; mais, n'ayant pas pu ruiner le pouvoir dictatorial en relevant l'opinion et l'Assemblée au moyen des journalistes et des Montagnards ses amis, sur quoi pouvait-il s'appuyer? La Convention penchait bien pour lui et sa cause; mais elle était asservie à la puissance révolutionnaire des Comités. Danton, n'ayant ni le Gouvernement, ni l'Assemblée, ni la Commune, ni les clubs, attendit la proscription sans rien faire pour l'éviter

Ses amis le conjuraient de se défendre : « J'aime « mieux, répondait-il, être guillotiné que guillotineur; d'ailleurs ma vie n'en vaut pas la peine, « et l'humanité m'ennuie. — Les membres du Comité cherchent ta mort. — Eh bien! (entrant en « colère) si jamais..... si Billaud..... si Robespierre....., ils seront exécrés comme des tyrans; « on rasera la maison de Robespierre ; on y sèmera « du sel; on y plantera un poteau exécrable à la « vengeance du crime!..... Mais mes amis diront

« de moi que j'ai été bon père, bon ami, bon ci-« toyen; ils ne m'oublieront pas. — Tu peux évi-« ter..... — J'aime mieux être guillotiné que « d'être guillotineur. — Mais en ce cas il faut « partir! » (Tournant alors sa bouche, et relevant sa lèvre avec dédain et colère) : « Partir! Est-« ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de son « soulier? »

Il ne restait à Danton qu'une seule ressource; c'était d'essayer sa voix si connue et si puissante, de dénoncer Robespierre et les Comités et de soulever la Convention contre leur tyrannie. Il en était vivement pressé, mais il savait trop combien le renversement d'une domination établie est difficile; il connaissait trop l'asservissement et l'épouvante de l'Assemblée pour compter sur l'efficacité d'un pareil moyen. Il attendit donc, croyant toutefois, lui qui avait tant osé, que ses ennemis reculeraient devant une proscription comme la sienne. Le 10 germinal, on vint lui annoncer que son arrestation était débattue au Comité de salut public, et on le pressa encore une fois de fuir. Il réfléchit un moment, et il répondit : *Ils n'oseraient!* La nuit, sa maison fut investie, et il fut conduit au Luxembourg avec Camille Desmoulins, Philippeaux, Lacroix, Westermann. En entrant il aborda cordialement les

prisonniers qui se pressaient autour de lui. « Mes-
« sieurs, leur dit-il, j'espérais dans peu vous faire
« sortir d'ici; mais m'y voilà moi-même avec vous,
« et je ne sais pas maintenant comment cela
« finira. » Une heure après, il fut mis au secret dans la prison où avait été naguère enfermé Hébert et où devait bientôt être envoyé Robespierre. Là, se livrant à ses réflexions et à ses regrets, il disait :
« C'est à pareille époque que j'ai fait instituer le
« tribunal révolutionnaire; j'en demande pardon à
« Dieu et aux hommes, mais ce n'était pas pour
« qu'il fût le fléau de l'humanité. »

Son arrestation produisit une inquiétude sombre, une rumeur générale. Le lendemain, dans l'Assemblée, à l'ouverture de la séance on se parlait bas, on se demandait avec épouvante quel était le prétexte de ce nouveau coup d'État contre les représentants du peuple. « Citoyens, dit Legendre, quatre
« membres de cette assemblée sont arrêtés de cette
« nuit : je sais que Danton en est un, j'ignore le
« nom des autres. Mais, citoyens, je le déclare, je
« crois Danton aussi pur que moi, et cependant il
« est dans les fers. On a craint sans doute que ses
« réponses ne détruisissent les accusations dirigées
« contre lui; je demande en conséquence qu'avant
« que vous entendiez aucun rapport, les détenus

« soient mandés et entendus. » Cette motion fut écoutée avec faveur, et donna un moment de courage à l'Assemblée; quelques membres demandèrent qu'on allât aux voix; mais cette bonne volonté dura peu. Robespierre parut à la tribune. « Au « trouble depuis longtemps inconnu qui règne dans « cette assemblée, dit-il, aux agitations qu'ont « produites les paroles de celui que vous venez « d'entendre, il est aisé de s'apercevoir qu'il s'agit « ici d'un grand intérêt, qu'il s'agit de savoir si « quelques hommes aujourd'hui l'emporteront sur « la patrie. Nous verrons dans ce jour si la Con- « vention saura briser une prétendue idole pourrie « depuis longtemps, ou si dans sa chute elle écrasera « la Convention et le peuple français! « Et il lui suffit de quelques mots pour ramener le silence, la subordination dans l'assemblée, pour contenir les amis de Danton et pour faire rétracter Legendre lui-même. Aussitôt après, Saint-Just entra dans la salle, suivi des autres membres des Comités. Il lut contre les membres arrêtés un long rapport, dans lequel il accusa leurs opinions, leur conduite politique, leur vie privée, leurs projets, les faisant, par des rapprochements invraisemblables, mais subtils, complices de toutes les conspirations et serviteurs

de tous les partis. L'Assemblée, après l'avoir écouté sans murmure et avec une stupeur approbatrice, décréta à l'unanimité, et même avec des applaudissements, l'accusation de Danton et de ses amis. Chacun cherchait à gagner du temps avec la tyrannie, et lui livrait des têtes pour sauver la sienne.

Les accusés furent traduits devant le tribunal révolutionnaire, ils y parurent avec une attitude courageuse et hautaine. Ils montrèrent une audace de propos et un mépris pour leurs juges qui n'étaient pas ordinaires. Danton répondit au président Dumas, qui l'interrogeait, selon la coutume, sur son nom, son âge, sa demeure : « Je suis Danton, assez « connu dans la révolution ; j'ai trente-cinq ans. Ma « demeure sera bientôt le néant, et mon nom vivra « dans le Panthéon de l'histoire. » Ses réponses dédaigneuses ou violentes, la discussion froide et mesurée de Lacroix, l'austérité de Philippeaux, la verve de Desmoulins, commençaient à remuer le peuple. Mais les accusés furent mis *hors des débats*, sous prétexte qu'ils manquaient de respect à la justice et on les condamna aussitôt sans plus les entendre. « On nous immole, s'écria Danton, à l'ambition de « quelques lâches brigands ; mais ils ne jouiront pas « longtemps du fruit de leur criminelle victoire. J'en-

« traîne Robespierre... Robespierre me suit. » Ils furent conduits à la Conciergerie et de là à l'échafaud.

Ils marchèrent au supplice avec l'assurance ordinaire à cette époque. On avait mis sur pied beaucoup de troupes, et leur escorte était très nombreuse. La foule, ordinairement bruyante et approbatrice, était silencieuse. Camille Desmoulins, sur la charrette fatale, s'étonnait encore de sa condamnation, et ne pouvait pas la comprendre : « Voilà « donc, disait-il, la récompense destinée au pre« mier apôtre de la liberté! » Danton portait la tête haute, et promenait un regard tranquille et fier autour de lui. Au pied de l'échafaud, il s'attendrit un moment. « O ma bien-aimée! s'écria-t-il, « ô ma femme, je ne te verrai donc plus!... » Puis, s'interrompant tout à coup : « Danton, point de « faiblesse! » Ainsi périrent les tardifs, mais derniers défenseurs de l'humanité, de la modération; les derniers qui voulurent la paix entre les vainqueurs de la Révolution, la miséricorde pour les vaincus. Après eux aucune voix ne se fit plus entendre de quelque temps contre la dictature de la terreur; elle frappa, d'un bout de la France à l'autre, des coups redoublés et silencieux. Les Girondins avaient voulu prévenir ce régime violent, les Dantonistes voulu-

rent l'arrêter, tous périrent; et les dominateurs eurent d'autant plus de victimes à frapper qu'ils comptèrent plus d'ennemis. On ne s'arrête, dans cette carrière sanglante, que lorsqu'on est tué soi-même. Les décemvirs, après la chute définitive des Girondins, avaient fait mettre la *terreur* à l'ordre du jour; après la chute des Hébertistes, ils y avaient fait mettre la *justice* et la *probité*, parce que ceux-ci étaient des factieux impurs; après la chute des Dantonistes, ils y firent mettre la *terreur* et toutes les *vertus*, parce qu'ils les appelaient le parti des *indulgents* et des *immoraux*.

CHAPITRE IX.

Depuis la mort de Danton, en avril 1794, jusqu'au 9 thermidor (27 juillet 1794).

Redoublement de terreur; sa cause. — Systèmes des démocrates; Saint-Just. — Puissance de Robespierre. — Fête de l'Être suprême. — Couthon présente la loi du 22 prairial, qui réorganise le tribunal révolutionnaire; troubles, débats puis obéissance de la Convention. — Les membres actifs des comités se divisent : d'un côté, sont Robespierre, Saint-Just et Couthon; de l'autre, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et les membres du Comité de sûreté générale. — Conduite de Robespierre; il s'absente des Comités, et s'appuie sur les Jacobins et la Commune. — Le 8 thermidor, il demande le renouvellement des comités; il ne réussit pas. — Séance du 9 thermidor; Saint-Just dénonce les Comités; il est interrompu par Tallien; Billaud-Varennes attaque violemment Robespierre; déchaînement général de la Convention contre les triumvirs; ils sont mis en arrestation. — La Commune s'insurge et délivre les prisonniers. — Dangers et courage de la Convention; elle met les insurgés hors la loi. — Les sections se déclarent pour elle. — Défaite et supplice de Robespierre et des insurgés.

Pendant les quatre mois qui suivirent la chute du parti de Danton, le pouvoir des comités s'exerça sans opposition et sans retenue. La mort devint

le seul moyen de gouvernement, et la République fut livrée à des exécutions journalières et systématiques. C'est alors que furent inventées les conspirations des prisons, encombrées avec la *loi des suspects*, et qu'on vida avec celle du 22 prairial, qui pourrait être appelée la loi des condamnés; c'est alors que les envoyés du Comité de salut public remplacèrent tout à fait, dans les départements, ceux de la Montagne, et qu'on vit dans l'Ouest Carrier, le protégé de Billaud; dans le Midi Maignet, le protégé de Couthon; dans le Nord Joseph Lebon, le protégé de Robespierre. L'extermination en masse contre les ennemis de la dictature démocratique, qui avait déjà été pratiquée à Lyon et à Toulon par des mitraillades, devint plus horrible encore par les noyades de Nantes, par les échafauds d'Arras, de Paris et d'Orange.

Puisse cet exemple apprendre une vérité, qui, pour le bien des hommes, a besoin de devenir commune, c'est qu'en révolution tout dépend d'un premier refus et d'une première lutte! Pour qu'une innovation soit pacifique, il faut qu'elle ne soit pas contestée; sinon, la guerre se déclare et la révolution s'étend, parce que le peuple entier s'ébranle pour la défendre. Lorsque la société est ainsi remuée dans ses fondements, ce sont les hommes les

plus audacieux qui triomphent, et, au lieu de réformateurs sages et modérés, on n'a plus que des réformateurs extrêmes et inflexibles. Nés de la lutte, ils veulent se soutenir par elle : d'une main, ils combattent pour défendre leur domination; de l'autre, ils fondent leur système pour la consolider. Ils tuent au nom de leur salut; ils tuent au nom de leurs doctrines : la vertu, l'humanité, le bien du peuple, tout ce qu'il y a de saint sur la terre, ils l'emploient à motiver leurs attentats, à protéger leur dictature. Jusqu'à ce qu'ils s'usent et qu'ils tombent, tout périt pêle-mêle, et les ennemis et les partisans des réformes, la tempête emporte et brise une nation entière contre une révolution. Qu'on cherche ce qu'étaient devenus en 1794 les hommes de 1789, et on les verra entraînés également dans ce grand naufrage. Dès qu'un parti se fut présenté sur le champ de bataille, il y appela tous les autres, et tous les autres, comme lui, y furent tour à tour vaincus et exterminés, et les Constitutionnels, et les Girondins, et les Montagnards, et les décemvirs eux-mêmes. A chaque défaite l'effusion du sang devint plus grande et le système de la tyrannie plus violent. Les décemvirs furent les plus impitoyables, parce qu'ils furent les derniers.

Le comité de salut public, en butte aux attaques

de l'Europe et à la haine de tant de partis vaincus, pensa que le ralentissement de la violence occasionnerait sa perte; il voulut à la fois comprimer ses ennemis et s'en défaire. « Il n'y a que les morts qui « ne reviennent pas, » disait Barrère. « — Plus le « corps social transpire, disait Collot-d'Herbois, « plus il devient sain. » Mais les décemvirs, ne supposant pas leur puissance éphémère, aspiraient à fonder la démocratie et recherchaient dans les institutions une garantie pour le temps où ils renonceraient aux supplices. Ils avaient au plus haut degré le fanatisme de certaines théories sociales, comme les *millénaires* de la révolution anglaise, auxquels on peut les comparer, avaient celui de certaines idées religieuses. Les uns partaient du peuple, comme les autres partaient de Dieu; voulaient l'égalité politique la plus absolue, comme les autres voulaient l'égalité évangélique; aspiraient au *règne de la vertu*, comme les autres aspiraient au *règne des saints*. En toutes choses la nature humaine va aux dernières limites, et produit dans une époque religieuse des démocrates chrétiens, dans une époque philosophique des démocrates politiques.

Robespierre et Saint-Just avaient donné le plan de cette démocratie dont ils professaient les principes dans tous leurs discours, ils voulaient changer

les mœurs, l'esprit et les habitudes de la France; ils voulaient en faire une république à la manière des anciens. La domination du peuple, des magistrats sans orgueil, des citoyens sans vices, la fraternité des rapports, le culte de la vertu, la simplicité des manières, l'austérité des caractères, voilà ce qu'ils prétendaient établir. On retrouvera les mots sacramentels de cette secte dans tous les discours des rapporteurs du Comité, et surtout dans ceux de Saint-Just et de Robespierre. *Liberté* et *égalité* pour le gouvernement de la république; *indivisibilité* pour sa forme; *salut public* pour sa défense et sa conservation; *vertu* pour son principe; *Être suprême* pour son culte; quant aux citoyens, *fraternité* dans leurs relations habituelles; *probité* pour leur conduite; *bon sens* pour leur esprit; *modestie* pour leurs actions publiques, qu'ils devaient rapporter au bien de l'État, et non à eux-mêmes : tel était le symbole de cette démocratie. Le fanatisme ne peut pas aller plus loin. Les auteurs de ce système n'examinaient pas s'il était praticable; ils le croyaient juste et naturel, et, ayant la force en main, ils voulaient l'établir violemment. Il n'y eut pas un de ces mots qui ne servît à la condamnation d'un parti ou de quelques hommes. Les royalistes et les aristocrates furent poursuivis au nom de la *liberté* et de l'*éga-*

lité; les Girondins, au nom de l'*indivisibilité*, Philippeaux, Camille Desmoulins et les modérés, au nom du *salut public;* Chaumette, Anacharsis Clootz, Gobet, Hébert, tout le parti anarchiste et athée, au nom de la *vertu* et de l'*Être suprême;* Chabot, Bazire, Fabre-d'Églantine, au nom de la *probité;* Danton, au nom de la *vertu* et de la *modestie*. Aux yeux des fanatiques, ces *crimes moraux* contribuèrent à leur perte autant que les conspirations qu'on leur reprochait.

Robespierre était le patron de cette secte, qui avait dans le Comité un zélateur plus fanatique que lui : c'était Saint-Just, qu'on appelait l'*Apocalyptique*. Il avait un visage régulier, à grands traits, d'une expression forte et mélancolique; un œil pénétrant et fixe; des cheveux noirs, plats et longs. Ses manières étaient froides, quoique son âme fût ardente. Simple dans ses habitudes, sévère, sentencieux, il marchait sans hésitation à l'accomplissement de son système. A peine âgé de vingt-cinq ans, il se montrait le plus hardi des décemvirs, parce qu'il était le plus convaincu d'entre eux. Passionné pour la république, il était infatigable dans les Comités, intrépide dans ses missions aux armées, où il donnait l'exemple du courage, partageant les marches et les périls des soldats. Sa prédilection pour

la multitude ne le portait pas à courtiser ses penchants, et, loin de prendre son costume et son langage comme Hébert, il voulait lui donner de l'aisance, du sérieux et de la dignité. Mais sa politique le rendait plus redoutable encore que ses croyances populaires. Il avait beaucoup d'audace, de sang-froid, d'à-propos et de fermeté. Peu capable de pitié, il rédigeait ses mesures de salut public en formules, et mettait de suite les formules à exécution. La victoire, la proscription, la dictature, lui paraissaient-elles nécessaires, il les demandait aussitôt. A la différence de Robespierre, il était homme d'action. Celui-ci, comprenant tout le parti qu'il pourrait tirer de lui, se l'était attaché de bonne heure dans la Convention; Saint-Just, de son côté, avait été porté vers Robespierre par sa réputation d'incorruptibilité, par sa vie austère et par la conformité de ses idées avec les siennes.

On conçoit combien devait être terrible leur association, à cause de la popularité, des passions envieuses et dominatrices de l'un, du caractère inflexible et des vues systématiques de l'autre. Couthon s'était joint à eux; il était personnellement dévoué à Robespierre. Quoiqu'il eût un visage doux et le corps à moitié paralysé, il était d'un fanatisme impitoyable. Ils formèrent, dans le Comité même,

un triumvirat qui voulut bientôt attirer à lui toute la puissance. Cette ambition aliéna d'eux les autres membres du Comité, et finit par les perdre. En attendant, le triumvirat gouverna souverainement la Convention et le Comité même. Lorsqu'il fallait intimider l'Assemblée, Saint-Just était chargé du rapport; lorsqu'on voulait la surprendre, on employait Couthon. S'il y avait quelque murmure ou quelque hésitation, Robespierre se montrait, et d'une parole il faisait tout rentrer dans le silence et dans la terreur.

Pendant les deux premiers mois après la chute de la Commune et du parti Danton, les décemvirs, qui n'étaient pas encore divisés, travaillèrent à affermir leur domination. Leurs commissaires contenaient les départements, et les armées de la République étaient victorieuses sur toutes les frontières. Les Comités profitèrent de ce moment de sécurité et d'union pour jeter le fondement des nouveaux usages et des nouvelles institutions. Il ne faut jamais oublier qu'en révolution les hommes sont mus par deux penchants : l'amour de leurs idées et le goût du commandement. Les membres du Comité, au commencement, s'entendirent pour le triomphe de leurs idées démocratiques; à la fin ils se combattirent pour la possession du pouvoir.

Billaud-Varennes présenta la théorie du Gouvernement populaire et les moyens de subordonner toujours l'armée à la nation. Robespierre prononça un discours sur les idées morales et les solennités qui convenaient à une république; il fit dédier des fêtes décadaires *à l'Être suprême, à la Vérité, à la Justice, à la Pudeur, à l'Amitié, à la Frugalité, à la bonne Foi, à la Gloire et à l'Immortalité, au Malheur*, etc., enfin à toutes les vertus morales et républicaines. Il prépara de cette manière à l'établissement du nouveau culte de l'*Être suprême*. Barrère fit un rapport sur l'extirpation de la mendicité et sur les secours que la République devait aux citoyens indigents. Tous ces rapports étaient transformés en décrets selon le vœu des démocrates. Barrère, dont les discours habituels à la Convention tendaient à lui déguiser sa servitude, était un des plus souples instruments du Comité; il ne tenait au régime de la terreur ni par fanatisme ni par cruauté. Ses mœurs étaient douces, sa vie privée irréprochable, et il avait une assez grande modération d'esprit. Mais il avait peur; et, après avoir été royaliste constitutionnel avant le 10 août, républicain modéré avant le 31 mai, il était devenu le panégyriste et le copartageant de la tyrannie décemvirale. Cela fait voir que dans une révolution il ne faut

pas être acteur si l'on manque de caractère. L'esprit seul n'est pas assez inflexible; il est trop accommodant; il trouve des raisons à tout, même à ce qui le dégoûte ou l'épouvante; il ne sait jamais s'arrêter à propos, dans un temps où il faut toujours être prêt à la mort, et finir son rôle où finissent ses opinions.

Robespierre, qui passait pour le fondateur de cette démocratie morale, parvint alors au plus haut degré d'élévation et de puissance. Il devint l'objet de la flatterie générale de son parti : il fut *le grand homme* de la République. On ne parla que *de sa vertu, de son génie, de son éloquence*. Deux circonstances contribuèrent encore à accroître son importance. Le 3 prairial, un homme obscur, mais intrépide nommé L'Admiral, voulut délivrer la France de Robespierre et de Collot-d'Herbois. Il attendit inutilement Robespierre toute la journée, et le soir il se décida à frapper Collot. Il tira sur lui deux coups de pistolet; mais il le manqua. Le lendemain, une jeune fille, nommé Cécile Renaud, se présenta chez Robespierre et demanda avec instance à lui parler. Comme il était sorti et qu'elle insistait cependant pour être admise, on l'arrêta. Elle avait un petit paquet, et l'on trouva sur elle deux couteaux. « Quel motif, lui demanda-t-on, vous

« a amenée chez Robespierre? — Je voulais lui « parler. — De quelle affaire? — C'est selon que « je l'aurais trouvé. — Connaissez-vous le citoyen « Robespierre? — Non, puisque je cherchais à le « connaître, et j'ai été chez lui pour voir comment « était fait un tyran. — Quel usage vous proposiez-« vous de faire de vos deux couteaux? — Au-« cun, n'ayant intention de faire mal à personne. « — Et votre paquet? — Il contenait du linge « pour changer où l'on va me conduire. — Où? « — En prison et de là à la guillotine. » La malheureuse jeune fille y fut conduite, et sa famille même fut enveloppée dans sa perte.

Robespierre reçut les marques de la plus enivrante adulation. Aux Jacobins et dans la Convention, on attribua son salut au *bon génie de la République* et à *l'Être suprême*, dont il avait fait décréter l'existence le 18 floréal. La célébration du nouvau culte avait été fixée pour le 20 prairial dans toute l'étendue de la France. Le 16, Robespierre fut nommé président de la Convention à l'unanimité, pour qu'il servît de pontife à cette fête. Il parut, dans cette cérémonie, à la tête de l'Assemblée, la figure rayonnante de confiance et de joie, ce qui ne lui était pas ordinaire. Il marchait à quinze pas en avant de ses collègues, seul, dans un costume brillant, tenant des

4.

fleurs et des épis à la main, et l'objet de l'attention générale. Chacun s'attendait, ce jour-là, à quelque chose; les ennemis de Robespierre à des tentatives d'usurpation, les partis persécutés à un régime désormais plus doux. Il trompa l'attente de tout le monde; il harangua le peuple en grand prêtre, et il finit son discours, dans lequel on cherchait l'espérance d'un meilleur avenir, par ces décourageantes paroles : *Peuple, livrons-nous aujourd'hui aux transports d'une pure allégresse! Demain nous combattrons encore les vices et les tyrans.*

Deux jours après, le 22 prairial, Couthon vint présenter à la Convention une nouvelle loi. Le tribunal révolutionnaire avait frappé docilement tous ceux qui lui avaient été désignés : royalistes, constitutionnels, Girondins, anarchistes, Montagnards, avaient également été envoyés à la mort. Mais il n'allait pas assez vite au gré des exterminateurs systématiques, qui voulaient, à tout prix et promptement, se débarrasser de leurs prisonniers. On observait encore quelques formes; on les supprima. « Toute lenteur, dit Couthon, est un crime, toute « formalité indulgente est un danger public; le dé- « lai pour punir les ennemis de la patrie ne doit être « que le temps de les reconnaître. » Les accusés avaient des défenseurs; ils n'en eurent plus. *La loi*

donne pour défenseurs aux patriotes calomniés des jurés patriotes; elle n'en accorde point aux conspirateurs. On les jugeait individuellement; on les jugea en masse. Il y avait quelque précision dans les délits, même révolutionnaires; on déclara coupables *tous les ennemis du peuple*, et ennemis du peuple *tous ceux qui cherchaient à anéantir la liberté soit par la force, soit par la ruse*. Les jurés avaient pour règle de leur détermination la loi; ils *n'eurent plus que leur conscience*. Un seul tribunal, Fouquier-Tinville et quelques jurés ne pouvaient plus suffire au surcroît de victimes que présageait la nouvelle loi; on distribua le tribunal en quatre sections, on augmenta les juges et les jurés, et l'on donna à l'accusateur public quatre substituts pour lui servir d'auxiliaires. Enfin, les députés du peuple ne pouvaient être traduits en jugement que par décret de la Convention; on rédigea la loi de manière qu'ils pussent l'être par l'ordre seul des Comités. La loi des suspects amena celle de prairial.

Dès que Couthon eut fait son rapport, il y eut dans l'Assemblée un murmure d'étonnement et de crainte. « Si cette loi passe, s'écria Ruamps, il ne « nous reste plus qu'à nous brûler la cervelle. Je « demande l'ajournement. » L'ajournement fut appuyé; mais Robespierre monta à la tribune. « Depuis

« longtemps, dit-il, la Convention nationale dis-
« cute et décrète sur-le-champ, parce que depuis
« longtemps elle n'est plus asservie à l'empire des
« factions. Je demande que, sans s'arrêter à la pro-
« position de l'ajournement, la Convention discute
« jusqu'à huit heures du soir, s'il le faut, le projet
« de loi qui lui est soumis. » Aussitôt la discussion s'ouvrit, et en trente minutes, après une seconde lecture, le décret fut adopté. Mais le lendemain quelques membres, plus effrayés encore de la loi que du Comité, revinrent sur la délibération de la veille. Les Montagnards, amis de Danton, qui craignaient pour eux la disposition nouvelle qui laissait les représentants à la merci des décemvirs, proposèrent à la Convention de pourvoir à la sûreté de ses membres. Bourdon de l'Oise le premier prit la parole dans ce but; il fut soutenu. Merlin, par un *considérant* adroit, rétablit l'ancienne sauvegarde des conventionnels, et l'Assemblée adopta le considérant de Merlin. Peu à peu des objections furent faites au décret, le courage des Montagnards augmenta, la discussion devint très vive. Couthon attaqua les Montagnards. « Qu'ils sachent, lui répondit Bour-
« don de l'Oise, qu'ils sachent, les membres du Co-
« mité, que s'ils sont patriotes, nous le sommes
« comme eux! Qu'ils sachent que je ne répondrai

« pas avec aigreur aux reproches qu'ils m'ont adres-
« sés! J'estime Couthon, j'estime le Comité; mais
« j'estime aussi l'inébranlable Montagne, qui a
« sauvé la liberté! » Robespierre, surpris de cette résistance inaccoutumée, s'élança alors à la tribune :
« La Convention, dit-il, la Montagne, le Comité, c'est
« la même chose! Tout représentant du peuple qui
« aime sincèrement la liberté, tout représentant du
« peuple qui est déterminé à mourir pour la patrie
« est de la Montagne! Ce serait outrager la patrie,
« ce serait assassiner le peuple que de souffrir que
« quelques intrigants, plus méprisables que les au-
« tres parce qu'ils sont plus hypocrites, s'efforçassent
« d'entraîner une portion de cette Montagne et de
« s'y faire les chefs d'un parti! — Jamais, dit Bour-
« don, il n'est entré dans mon intention de me
« faire chef de parti. — Ce serait, continua Robes-
« pierre, l'excès de l'opprobre que quelques-uns de
« nos collègues, égarés par la calomnie sur nos in-
« tentions et sur le but de nos travaux... — Je
« demande qu'on prouve ce qu'on avance, reprit
« Bourdon : on vient de dire assez clairement que je
« suis un scélérat. — Je n'ai pas nommé Bourdon.
« Malheur à qui se nomme lui-même! Oui, la Mon-
« tagne est pure; elle est sublime, et les intrigants
« ne sont pas de la Montagne! — Nommez-les. —

« Je les nommerai quand il le faudra. » Les menaces, le ton impérieux de Robespierre, l'appui des autres décemvirs, la crainte qui gagnait de proche en proche, firent tout rentrer dans le silence. Le *considérant* de Merlin fut révoqué comme injurieux au Comité de salut public, et la loi passa en entier. Ce fut depuis lors que les *fournées* eurent lieu, et qu'on envoyait chaque jour jusqu'à cinquante condamnés à la mort. Cette terreur dans la terreur dura près de deux mois.

Mais la fin de ce régime approchait. Les séances de prairial furent pour les membres des Comités le dernier terme de l'union. Depuis quelque temps, de sourdes dissensions existaient entre eux. Ils avaient marché d'accord tant qu'ils avaient eu à combattre ensemble; mais il n'en fut plus ainsi au moment où ils se trouvèrent seuls dans l'arène avec l'habitude de la lutte et le besoin de la domination. D'ailleurs leurs opinions n'étaient pas entièrement les mêmes; le parti démocratique s'était divisé par la chute de l'ancienne Commune; Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et les principaux membres du Comité de sûreté générale, Vadier, Amar, Vouland, tenaient à cette faction renversée et préféraient *le culte de la Raison* à celui de *l'Être suprême*. Ils se montraient aussi jaloux de la renommée et inquiets de la puis-

sance de Robespierre, qui, à son tour, était irrité de leur secrète désapprobation et des obstacles qu'ils opposaient à sa volonté. Ce dernier conçut à cette époque le dessein d'abattre les membres les plus entreprenants de la Montagne, Tallien, Bourdon, Legendre, Fréron, Rovière, etc., et ses rivaux du Comité.

Robespierre disposait d'une force prodigieuse; le bas peuple, qui voyait la révolution dans sa personne, le soutenait comme le représentant de ses doctrines et de ses intérêts; la force armée de Paris, commandée par Henriot; était à ses ordres. Il régnait aux Jacobins, qu'il composait et qu'il épurait à son gré; toutes les places importantes étaient occupées par ses créatures; il avait formé lui-même le tribunal révolutionnaire et la nouvelle Commune en remplaçant le procureur général Chaumette par l'agent national Payan, le maire Pache par le maire Fleuriot. Mais quel était son but en accordant les fonctions qui donnaient le plus d'influence à des hommes nouveaux et en se séparant des comités? aspirait-il à la dictature? voulait-il seulement parvenir à sa démocratie *de vertu* par la ruine de ce qui restait de Montagnards *immoraux* et de *factieux* du Comité? Chaque parti avait perdu ses chefs : la Gironde, les *vingt-deux;* la Commune, Hébert, Chaumette et Ronsin; la Montagne, Danton, Chabot

Lacroix, Camille Desmoulins. Mais, tout en proscrivant les chefs, Robespierre avait soigneusement protégé les masses. Il avait défendu les *soixante-treize* détenus contre les dénonciations des Jacobins et la haine des comités; il s'était mis à la tête de la nouvelle Commune; il n'avait plus d'opposition à craindre pour ses projets, quels qu'ils fussent, que de la part d'un petit nombre de Montagnards et du gouvernement conventionnel. C'est contre ce double obstacle qu'il dirigea ses efforts dans les derniers moments de sa carrière. Il est probable qu'il ne séparait point la République de son protectorat, et qu'il croyait les fonder également sur la ruine des autres partis.

Les comités combattirent Robespierre à leur façon. Ils travaillèrent sourdement à sa chute en l'accusant de tyrannie; ils faisaient considérer l'établissement de son culte comme le présage de son usurpation; ils rappelaient son attitude orgueilleuse dans la journée du 20 prairial, la distance où il s'était placé de la Convention nationale elle-même. Entre eux, ils l'appelaient *Pisistrate,* et ce nom passait déjà de bouche en bouche. Une circonstance, insignifiante dans un autre moment, leur permit de l'attaquer d'une manière détournée. Une vieille femme, nommée *Catherine Théot,* faisait la prophétesse dans

un réduit obscur, entourée de quelques sectaires mystiques : on l'appelait *la Mère de Dieu ;* et elle annonçait la venue prochaine d'un *messie restaurateur*. Avec elle se trouvait un ancien collègue de Robespierre à la Constituante, le chartreux dom Gerle, qui avait une attestation civique de Robespierre lui même. Les comités, en découvrant *les mystères de la Mère de Dieu* et ses prédictions, crurent ou feignirent de croire que Robespierre se servait de ce moyen pour gagner les fanatiques et pour faire annoncer son élévation. Ils changèrent son nom de *Théot* en celui de *Théos,* qui signifie Dieu ; et dans le messie qu'elle annonçait ils désignèrent assez adroitement Robespierre. Le vieux Vadier, au nom du Comité de sûreté générale, fut chargé du rapport contre la nouvelle secte. Il était vain et subtil : il dénonça les initiés aux mystères, tourna le culte en dérision, y mêla Robespierre sans le nommer, et fit envoyer les fanatiques en prison. Robespierre voulut les sauver. La conduite du Comité de sûreté générale l'irrita profondément, et dans le club des Jacobins il parla du discours de Vadier avec mépris et colère. Il essuya de nouvelles contrariétés dans le Comité de salut public, qui refusa de poursuivre ceux que lui désigna Robespierre. Dès lors il ne parut plus au milieu de ses collègues de gouverne-

ment, et n'assista que rarement aux séances de la Convention. Mais il se rendit régulièrement aux Jacobins; et c'est de la tribune de ce club qu'il crut ruiner ses ennemis, comme il avait fait jusque-là.

Naturellement triste, soupçonneux, craintif, il devint plus sombre et plus défiant. Il ne sortait plus qu'accompagné de plusieurs Jacobins armés de bâtons, qu'on appelait ses gardes du corps. Bientôt dans la société populaire, il commença ses dénonciations : « *Il faut*, dit-il, *chasser de la Convention, tous les hommes corrompus.* » C'était désigner les amis de Danton. Robespierre les faisait surveiller avec la plus minutieuse inquiétude. Chaque jour, des espions attachés à leurs pas suivaient tous leurs mouvements, l'instruisaient de leurs démarches, de leurs fréquentations et de leurs paroles. Robespierre n'attaqua pas seulement les Dantonistes aux Jacobins; il s'éleva contre le comité lui-même, et il choisit pour cela un jour que Barrère présidait la société populaire. Au sortir de la séance, celui-ci retourna chez lui découragé. « Je suis soûl des hommes, dit-« il au juré Villate. — Quelle a pu être, lui de-« manda celui-ci, sa raison de t'attaquer? — Ce « Robespierre est insatiable, reprit Barrère, parce « qu'on ne fait pas tout ce qu'il voudrait, il faut « qu'il rompe la glace avec nous. S'il nous parlait

« de Thuriot, Guffroi, Rovère, Lecointre, Panis, « Cambon, Monestier, de toute la séquelle dan- « toniste, nous nous entendrions ; qu'il demande « encore Tallien, Bourdon de l'Oise, Legendre, « Fréron, à la bonne heure... Mais Duval, mais « Audoin, mais Léonard Bourdon, Vadier, Vouland, « il est impossible d'y consentir. » Livrer des membres du Comité de sûreté générale, c'était s'entamer eux-mêmes. Aussi tinrent-ils bon ; ils attendirent l'attaque, tout en la craignant. Robespierre était très redoutable, soit en raison de sa puissance, soit en raison de sa haine et de ses projets ; c'était lui qui devait commencer le combat.

Mais comment s'y prendre? Il se trouvait pour la première fois l'auteur d'une conjuration ; jusqu'ici il avait profité de tous les mouvements populaires. Danton, les Cordeliers et les faubourgs avaient fait le 10 août contre le trône ; Marat, la Montagne et la Commune avaient fait le 31 mai contre la Gironde ; Billaud, Saint-Just et les comités avaient opéré la ruine de la Commune et l'affaiblissement de la Montagne. Robespierre restait seul aujourd'hui. Ne pouvant pas s'aider du gouvernement, puisqu'il se déclarait contre les comités, il eut recours au bas peuple et aux Jacobins. Les principaux conjurés furent : Saint-Just et Couthon

dans le Comité; le maire Fleuriot et l'agent national Payan à la Commune; le président Dumas et le vice-président Coffinhal au tribunal révolutionnaire; le commandant de la force armée Henriot et la société populaire. Le 15 messidor, trois semaines après la loi de prairial et vingt-quatre jours avant le 9 thermidor, la résolution était déjà prise; à cette époque et sous cette date, Henriot écrivit au maire : « Camarade, tu seras « content de moi et de la manière dont je m'y « prendrai; va, les hommes qui aiment la patrie « s'entendent facilement pour faire tourner tous « leurs pas au profit de la chose publique. J'au- « rais voulu et je voudrais que le *secret de l'opéra-* « *tion* fût dans nos deux têtes; les méchants n'en « sauraient rien. Salut et fraternité. »

Saint-Just était en mission auprès de l'armée du Nord; Robespierre le rappela en toute hâte. En attendant son retour, il prépara les esprits aux Jacobins. Dans la séance du 3 thermidor, il se plaignit de la conduite des comités et de la *persécution des patriotes*, qu'il jura de défendre. « Il ne « faut plus, dit-il, qu'il reste aucune trace de « faction ou de crime en quelque lieu que ce soit. « Quelques scélérats déshonorent la Convention; « mais sans doute elle ne se laissera pas opprimer

« par eux. » Il engagea ensuite ses collègues les Jacobins à présenter *leurs réflexions* à l'Assemblée nationale. C'était la marche suivie au 31 mai. Le 4, il reçut une députation du département de l'Aisne, qui vint se plaindre à lui des opérations du gouvernement, auxquelles il était étranger depuis plus d'un mois. « La Convention, lui répondit « Robespierre, dans la situation où elle est, gangre- « née par la corruption et hors d'état de s'y sous- « traire, ne peut plus sauver la République; tou- « tes deux périront. La proscription des patriotes « est à l'ordre du jour. Pour moi, j'ai mis un pied « dans la tombe; dans peu de jours j'y mettrai « l'autre. Le reste est entre les mains de la Pro- « vidence. » Il était un peu malade à cette époque, et il exagérait à dessein son découragement, ses craintes et les dangers de la République, pour enflammer les patriotes et rattacher la destinée de la Révolution à la sienne.

Sur ces entrefaites, Saint-Just arriva de l'armée. Il fut instruit par Robespierre de l'état de choses. Il se présenta aux comités, dont les membres le reçurent d'une manière froide; toutes les fois qu'il y entra, ils cessèrent de délibérer. Saint-Just, qui, à leur silence, à quelques mots échappés, à l'embarras ou à l'inimitié de leurs visages, comprit

qu'il ne fallait pas perdre de temps, pressa Robespierre d'agir. Sa maxime était de frapper fort et vite. *Osez*, disait-il, *voilà tout le secret des révolutions*. Mais il voulait déterminer Robespierre à un coup d'audace qui n'était pas possible, en l'engageant à atteindre ses ennemis sans les prévenir. La force dont il disposait était une force révolutionnaire et d'opinion, et non pas une force organisée. Il fallait qu'il s'aidât de la Convention ou de la Commune, qu'il employât l'autorité légale du gouvernement ou le moyen extraordinaire de l'insurrection. Tels étaient les usages, et tels devaient être les coups d'État. On ne pouvait même recourir à l'insurrection qu'après avoir essuyé le refus de l'Assemblée, sinon le prétexte manquait au soulèvement. Robespierre fut donc contraint de livrer d'abord l'attaque dans la Convention elle-même. Il espéra tout obtenir d'elle par son ascendant, ou si, contre son ordinaire, elle résistait, il compta que le peuple, provoqué par la Commune, s'insurgerait le 9 thermidor contre les proscrits de la Montagne et le Comité de salut public, comme il s'était insurgé le 31 mai contre les proscrits de la Gironde et la commission des Douze. C'est presque toujours sur le passé qu'on règle sa conduite et ses espérances.

Le 8 thermidor, il arrive de bonne heure à la Convention. Il monte à la tribune et dénonce les comités dans un discours fort étudié. « Je viens défendre de« vant vous, dit-il, votre autorité outragée et la « liberté violée. Je me défendrai aussi moi-même, « vous n'en serez point surpris; vous ne ressemblez « point aux tyrans que vous combattez. Les cris de « l'innocence outragée n'importunent point votre « oreille, et vous n'ignorez pas que cette cause ne « vous est point étrangère. » Après ce début, il se plaint de ses calomniateurs; il attaque ceux qui veulent perdre la République par les excès ou par la modération, ceux qui persécutent les citoyens pacifiques, et il désigne par là les comités; ceux qui persécutent les vrais patriotes, et il désigne par là les Montagnards. Il s'associe aux desseins, à la conduite passée et à l'esprit de la Convention. Il ajoute que ses ennemis sont les siens. « Eh! que suis-je pour « mériter les persécutions, si elles n'entraient dans « le système général de leur conspiration contre la « Convention nationale? N'avez-vous pas remarqué « que, pour vous isoler de la nation, ils ont pu« blié que vous étiez des dictateurs régnant par la « terreur et désavoués par le vœu tacite des Fran« çais? Pour moi, quelle est la faction à qui j'ap« partiens? c'est vous-mêmes. Quelle est cette

« faction qui, depuis le commencement de la révo-
« lution, a terrassé les factions et fait disparaître tant
« de traîtres accrédités, c'est vous, c'est le peuple,
« ce sont les principes. Voilà la faction à laquelle
« je suis voué et contre laquelle tous les crimes
« sont ligués..... Voilà au moins six semaines que
« l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal
« m'a forcé à abandonner absolument mes fonctions
« de membre du Comité de salut public. Le patrio-
« tisme a-t-il été plus protégé? les factions plus
« timides? la patrie plus heureuse? Mon influence
« s'est bornée dans tous les temps à plaider la cause
« de la patrie devant la représentation nationale
« et au tribunal de la raison publique. » Après avoir cherché à confondre sa cause avec celle de la Convention, Robespierre excite la Convention contre les comités par l'idée de son indépendance. « Repré-
« sentants du peuple, il est temps de reprendre la
« fierté et la hauteur de caractère qui vous con-
« vient. Vous n'êtes pas faits pour être régis,
« mais pour régir les dépositaires de votre con-
« fiance. »

En même temps qu'il tente de gagner l'Assemblée par le rétablissement de son pouvoir et la fin de sa servitude, il s'adresse aux hommes modérés en leur rappelant qu'ils lui doivent le salut des soixante-

treize et en leur faisant espérer le retour de l'ordre, de la justice et de la clémence. Il parle de changer le système dévorant et tracassier des finances, d'adoucir le gouvernement révolutionnaire, de guider son action et de punir ses agents prévaricateurs. Enfin il invoque le peuple, il parle de ses besoins, de sa puissance, et après avoir rappelé tout ce qui peut agir sur la Convention, et l'intérêt, et l'espérance, et la peur : « Disons donc, ajoute-t-il, qu'il existe « une conspiration contre la liberté publique; qu'elle « doit sa force à une coalition criminelle qui intri- « gue au sein même de la Convention; que cette « coalition a des complices dans le Comité de sû- « reté générale; que les ennemis de la république « ont opposé ce comité au Comité de salut public, « et constitué ainsi deux gouvernements; que des « membres du Comité de salut public entrent dans « ce complot; que la coalition ainsi formée cherche « à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le « remède à ce mal? Punir les traîtres, renouveler « les bureaux du Comité de sûreté générale, épurer « ce comité et le subordonner au Comité de salut « public; épurer le Comité de salut public lui-même; « constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité « suprême de la Convention; écraser ainsi toutes « les factions du poids de l'autorité nationale, pour

« élever sur leurs ruines la puissance de la justice « et de la liberté. »

Pas un murmure, pas un applaudissement, n'accueillirent cette déclaration de guerre. Le silence avec lequel Robespierre avait été écouté se prolongea longtemps encore après qu'il eut fini. De toutes parts, dans l'Assemblée incertaine, on se regardait avec inquiétude. Enfin Lecointre de Versailles prit la parole et proposa l'impression du discours. Cette demande fut le signal de l'agitation, des débats, de la résistance. Bourdon de l'Oise s'opposa à l'impression comme dangereuse; il fut applaudi. Mais Barrère, selon sa coutume équivoque, ayant soutenu que tous les discours devaient être publiés, et Couthon ayant demandé son envoi à toutes les communes de la république, la Convention, intimidée par le concert apparent des deux factions opposées, décréta et l'impression et l'envoi.

Les membres des deux comités attaqués, qui jusque-là avaient gardé le silence, voyant la Montagne repoussée et la majorité chancelante, sentirent qu'il était temps de parler. Vadier combattit le premier le discours de Robespierre et Robespierre lui-même. Cambon alla plus loin : « Il est temps de dire la vé« rité tout entière, s'écria-t-il; un seul homme pa« ralysait la volonté de la Convention nationale; cet

« homme, c'est Robespierre. — Il faut arracher le « masque, ajouta Billaud-Varenne, sur quelque « visage qu'il se trouve; j'aime mieux que mon ca- « davre serve de trône à un ambitieux que de de- « venir par mon silence complice de ses forfaits. » Panis, Bentabole, Charlier, Thirion, Amar, l'attaquèrent à leur tour. Fréron proposa à la Convention de briser le joug funeste des comités. « Le mo- « ment est venu, dit il, de ressusciter la liberté des « opinions. Je demande que l'Assemblée rapporte « le décret qui accorde aux comités le droit de faire « arrêter des représentants du peuple. Quel est celui « qui peut parler librement lorsqu'il craint d'être « arrêté? » Quelques applaudissements se firent entendre; mais le moment de l'affranchissement entier de la Convention n'était pas encore venu; c'était derrière les comités qu'il fallait combattre Robespierre, afin de renverser plus facilement ensuite les comités. Aussi la demande de Fréron fut repoussée. « Celui que la crainte empêche de dire son avis, « dit en le regardant Billaud-Varenne, n'est pas « digne du titre de représentant du peuple. » On ramena l'attention sur Robespierre. Le décret qui ordonnait l'impression fut rapporté, et la Convention renvoya le discours à l'examen des comités. Robespierre, qui avait été surpris de cette fougueuse

résistance, dit alors : « Quoi ! j'ai le courage de « déposer dans le sein de la Convention des vérités « que je crois nécessaires au salut de la patrie, et « l'on renvoie mon discours à l'examen des membres « que j'accuse ! » Il sortit un peu découragé, mais espérant ramener l'Assemblée, qui s'était montrée flottante, ou bien la soumettre avec les conjurés des Jacobins et de la Commune. Il se rendit le soir à la Société populaire. Il y fut reçu avec enthousiasme. Il lut le discours que l'Assemblée venait de condamner, et les Jacobins le couvrirent d'applaudissements. Il leur fit alors le récit des attaques qui avaient été dirigées contre lui, et leur dit pour les exciter davantage : « Je suis prêt, s'il le faut, à « boire la coupe de Socrate. — Robespierre, s'écria « un député, je la boirai avec toi ! — Les ennemis « de Robespierre, ajoute-t-on de toutes parts, « sont ceux de la patrie; qu'il les nomme, ils au- « ront cessé de vivre ! » Pendant toute cette nuit Robespierre disposa ses partisans pour la journée du lendemain. Il fut convenu qu'ils s'assembleraient à la Commune et aux Jacobins, afin d'être prêts à tout événement, pendant qu'il se rendrait avec ses amis au sein de l'Assemblée.

Les comités s'étaient réunis de leur côté et avaient délibéré toute la nuit. Saint-Just avait paru au milieu

d'eux. Ses collègues essayèrent de le détacher du triumvirat; ils le chargèrent de faire un rapport sur l'événement de la veille et de le leur soumettre. Mais, au lieu d'un rapport, il dressa un acte d'accusation, qu'il ne voulut pas leur communiquer, et leur dit en les quittant : « Vous avez flétri mon cœur; « je vais l'ouvrir à la Convention. » Les comités mirent tout leur espoir dans le courage de l'Assemblée et dans l'union des partis. Les Montagnards n'avaient rien oublié pour amener ce salutaire concert. Ils s'étaient adressés aux membres les plus influents de la droite et du Marais. Ils avaient conjuré Boissy d'Anglas et Durand de Maillane, qui étaient à leur tête, de se joindre à eux contre Robespierre. Ceux-ci hésitèrent d'abord : ils étaient si effrayés de la puissance de Robespierre, si pleins de ressentiments contre la Montagne, qu'ils renvoyèrent deux fois les Dantonistes sans les écouter. Enfin les Dantonistes revinrent une troisième fois à la charge, et alors la droite et la Plaine s'engagèrent à les soutenir. De part et d'autre, il y avait donc conjuration. Tous les partis de l'Assemblée étaient unis contre Robespierre, tous les complices des triumvirs étaient prêts à se déclarer contre la Convention. C'est dans cet état que s'ouvrit la séance du 9 thermidor.

Les membres de l'Assemblée s'y rendirent plus

tôt qu'à l'ordinaire. Vers onze heures et demie, ils se promenaient dans les couloirs, s'encourageant les uns les autres. Le Montagnard Bourdon de l'Oise aborde le modéré Durand de Maillane, lui presse la main et lui dit : « Oh! les braves gens que les gens de la droite! » — Rovère et Tallien s'approchent aussi et joignent leurs félicitations à celles de Bourdon. A midi ils voient, de la porte de la salle, Saint-Just monter à la tribune. *C'est le moment*, dit Tallien, et ils entrent dans la salle. Robespierre occupe un siège en face de la tribune, sans doute pour intimider ses adversaires de ses regards. Saint-Just commence. « Je ne suis, dit-il, d'aucune faction; je les combattrai « toutes. Le cours des choses a voulu que cette tri « bune fût peut-être la roche tarpéienne pour celui « qui viendrait vous dire que des membres du « gouvernement ont quitté la route de la sagesse! » Aussitôt Tallien interrompt violemment Saint-Just et s'écrie : « Aucun bon citoyen ne peut retenir « ses larmes sur le sort malheureux auquel la chose « publique est abandonnée. Partout on ne voit que « division. Hier un membre du gouvernement s'en « est isolé pour l'accuser. Aujourd'hui un autre fait « la même chose. On veut encore s'attaquer, aggra- « ver les maux de la patrie, la précipiter dans l'a- « bîme. Je demande que le rideau soit entière-

« ment déchiré! » *Il le faut! il le faut!* s'écrie-t-on de toutes parts.

Billaud-Varenne prit alors la parole de sa place. « Hier, dit-il, la société des Jacobins était remplie « d'hommes apostés, puisque aucun n'avait de carte; « hier on a développé dans cette société l'inten-« tion d'égorger la Convention nationale; hier j'ai « vu des hommes qui vomissaient les infamies les « plus atroces contre ceux qui n'ont jamais dévié « de la révolution. Je vois sur la Montagne un de « ces hommes qui menaçaient les représentants du « peuple; le voilà!... » *Qu'on l'arrête! qu'on l'arrête!* s'écria-t-on. Les huissiers s'en emparèrent aussitôt et le conduisirent au Comité de sûreté générale. « Le moment de dire la vérité, poursuivit Billaud, « est arrivé. L'assemblée jugerait mal les événe-« ments et la position dans laquelle elle se trouve si « elle se dissimulait qu'elle est entre deux égorge-« ments. Elle périra si elle est faible. » *Non, non, elle ne périra pas!* répondent tous les membres en se levant. Ils jurent de sauver la République; les tribunes applaudissent et crient : *Vive la Convention nationale!* Un ami de Robespierre, Lebas, demande la parole pour défendre les triumvirs; on la lui refuse, et Billaud continue. Il avertit la Convention de ses dangers; il attaque Robespierre, désigne ses com-

plices, dénonce sa conduite et ses plans de dictature. Tous les regards sont tournés sur lui. Il les soutient longtemps dans une attitude ferme; mais enfin il ne peut plus se contenir, et il s'élance à la tribune. Aussitôt le cri de : *A bas le tyran!* se fait entendre et l'empêche de parler.

« Je demandais tout à l'heure, dit alors Tallien, « qu'on déchirât le voile. J'aperçois avec plaisir « qu'il l'est entièrement; les conspirateurs sont dé« masqués, ils seront bientôt anéantis, et la liberté « triomphera! J'ai vu hier la séance des Jacobins; « j'ai frémi pour la patrie! J'ai vu se former l'armée « du nouveau Cromwell, et je me suis armé d'un « poignard pour lui percer le sein si la Conven« tion nationale n'avait pas la force de le décréter « d'accusation! » Il sort son poignard, l'agite devant la Convention indignée, demande avant tout l'arrestation de Henriot, la permanence de l'Assemblée et obtient l'une et l'autre au milieu des cris de : *Vive la République!* Billaud fait décréter aussi d'arrestation trois des plus audacieux complices de Robespierre, Dumas, Boulanger, Dufrèse. Barrère fait placer la Convention sous la garde des sections armées ; il rédige une proclamation qui doit être adressée au peuple. Chacun propose une mesure de précaution. Vadier détourne un moment l'attention

de l'assemblée des dangers qui la menacent pour la porter de nouveau sur l'affaire de Catherine Théot. « Ne détournons pas la question de son véritable « point, dit Tallien. — Je saurai l'y ramener, crie « Robespierre. — Occupons-nous du tyran, » réplique Tallien, et il l'attaque de nouveau plus vivement encore.

Robespierre, qui avait plusieurs fois essayé de parler, qui montait et descendait l'escalier de la tribune, dont la voix était toujours couverte par les cris *à bas le tyran!* et par la sonnette que le président Thuriot agitait sans interruption, Robespierre fait un dernier effort dans un moment de silence : « Pour la dernière fois, crie-t-il, me donneras-tu « la parole, président d'assassins? » Mais Thuriot continue d'agiter sa sonnette. Robespierre, après avoir tourné ses regards vers les tribunes, qui restent immobiles, se dirige vers la droite. « Hommes purs, « hommes vertueux, leur dit-il, c'est à vous que j'ai « recours; accordez-moi la parole, que les assassins « me refusent. » Point de réponse et le plus grand silence. Alors abattu, il retourne à sa place et tombe sur son siège épuisé de fatigue et de colère. Sa bouche écume, sa voix s'épaissit. « Malheureux, lui dit un « Montagnard, le sang de Danton t'étouffe! » On demande son arrestation. Elle est appuyée de toutes

parts. Robespierre jeune se lève. « Je suis aussi cou-« pable que mon frère, dit-il; je partage ses vertus, je « veux partager son sort. — Je ne veux pas m'as-« socier à l'opprobre de ce décret, ajoute Lebas, « je demande mon arrestation. » L'Assemblée décrète à l'unanimité l'arrestation des deux Robespierre, de Couthon, de Lebas et de Saint-Just. Ce dernier, après être longtemps resté à la tribune maître de sa figure, était descendu à sa place avec calme; il y avait soutenu ce long orage sans en paraître troublé. Les triumvirs furent livrés à la gendarmerie qui les emmena, aux acclamations générales. Robespierre sortit en disant : « La répu-« blique est perdue; les brigands triomphent! » Il était cinq heures et demie, la séance fut suspendue jusqu'à sept heures.

Pendant cette orageuse lutte, les complices des triumvirs s'étaient réunis à la Commune et aux Jacobins. Le maire Fleuriot, l'agent national Payan, le commandant Henriot étaient à l'hôtel de ville depuis midi. Ils avaient convoqué les officiers municipaux au son de la caisse, espérant que Robespierre serait vainqueur dans l'Assemblée, et qu'ils n'auraient besoin ni d'un conseil général pour décréter l'insurrection, ni des sections pour la soutenir. Peu d'heures après, un huissier de la Convention était

venu ordonner au maire de se présenter à la barre pour y rendre compte de l'état de Paris : « Va dire « à tes scélérats, lui répondit Henriot, que nous « délibérons ici pour les purger. N'oublie pas de « dire à Robespierre qu'il soit ferme et qu'il n'ait « pas peur! » Aussitôt qu'on apprit à l'hôtel de ville l'arrestation des triumvirs et le décret contre leurs complices, on fit sonner le tocsin, fermer les barrières, assembler le conseil général, réunir les sectionnaires. Les canonniers reçurent l'ordre de se porter avec leurs pièces à la Commune, et les comités révolutionnaires d'y prêter le serment de l'insurrection. On envoya un message aux Jacobins, qui s'étaient mis en permanence. Les députés municipaux y furent accueillis avec une frénétique exaltation. « La société veille pour la patrie, leur dit-on; elle « a juré de mourir plutôt que de vivre sous le « crime. » On se concerta en même temps, et l'on établit des communications rapides entre ces deux centres de soulèvement. De son côté, pour faire insurger le peuple, Henriot, un pistolet à la main, courait les rues à la tête de son état-major, criant *aux armes !* haranguant la multitude et provoquant tous ceux qu'il rencontrait à se rendre à la Commune pour *sauver la patrie !* C'est pendant cette expédition que deux conventionnels l'aperçurent

dans la rue Saint-Honoré. Ils sommèrent, au nom de la loi, quelques gendarmes d'exécuter le décret d'arrestation; ceux-ci obéirent, et Henriot fut conduit garrotté au Comité de sûreté générale.

Cependant, de part et d'autre, rien n'était décidé encore. Chaque parti se servait de son moyen de puissance, la Convention de ses décrets, la Commune de l'insurrection; chaque parti savait quelles seraient les suites de la défaite, et c'est ce qui les rendit l'un et l'autre si actifs et si décidés. Le succès fut longtemps incertain : de midi à cinq heures et demie, la Convention eut le dessus; elle fit arrêter les triumvirs, et peu de temps après le commandant Henriot devint son prisonnier. Elle était alors réunie, et la Commune n'avait pas encore rassemblé ses forces; mais de six à huit heures les insurgés reprirent l'avantage, et la cause de la Convention faillit être perdue. Pendant cet intervalle la représentation nationale était séparée, et la Commune redoubla d'efforts et d'audace.

Robespierre avait été transféré au Luxembourg, son frère à Saint-Lazare, Saint-Just aux Écossais, Couthon à la Bourbe, Lebas à la Conciergerie. La Commune, après avoir ordonné aux geôliers de ne pas les recevoir, envoya des municipaux avec des détachements pour les amener. Robespierre fut délivré

le premier ; on le conduisit en triomphe à l'hôtel de ville. En arrivant, il fut reçu avec le plus grand enthousiasme et au milieu des cris de : *Vive Robespierre ! périssent les traîtres !* Peu auparavant, Coffinhal était parti à la tête de deux cents canonniers pour enlever Henriot, détenu au Comité de sûreté générale. Il était alors sept heures, et la Convention venait de rentrer en séance. Sa garde était tout au plus de cent hommes. Coffinhal arrive, pénètre dans les cours, envahit les comités et délivre Henriot. Celui- ci se rend sur la place du Carrousel, harangue les canonniers et fait pointer leurs pièces sur la Convention.

L'Assemblée délibérait dans ce moment sur ses dangers. Elle venait d'apprendre coup sur coup les effrayants succès des conspirateurs, les ordres insurrectionnels de la Commune, l'enlèvement des triumvirs, leur présence à l'hôtel de ville, les fureurs des Jacobins, la convocation successive des comités révolutionnaires et des sections. Elle craignait d'être forcée d'un moment à l'autre, lorsque les membres des comités se rendirent éperdus au milieu d'elle, fuyant les poursuites de Coffinhal. Ils apprirent que les comités étaient investis, et Henriot délivré. L'agitation fut très grande à cette nouvelle. Un instant après, Amar entra précipitamment et annonça

que les canonniers, séduits par Henriot, avaient tourné leurs pièces contre la Convention. — *Citoyens*, dit le président en se couvrant en signe de détresse, *voici le moment de mourir à notre poste!* — *Oui! oui! nous y mourrons!* répétèrent tous les membres. Ceux qui occupaient les tribunes sortirent en criant : *Aux armes! allons repousser ces scélérats!* et l'Assemblée mit courageusement Henriot *hors la loi*.

Heureusement pour elle, Henriot ne put pas décider les canonniers à tirer. Son pouvoir se borna à les entraîner avec lui, et il se dirigea vers l'hôtel de ville. Le refus des canonniers fixa le sort de cette journée. Dès cet instant la Commune, qui avait été sur le point de triompher, vit décliner ses affaires. N'ayant pas réussi dans une surprise de vive force, elle fut réduite aux lents procédés de l'insurrection; le point d'attaque se déplaça, et bientôt ce ne fut plus la Commune qui assiégea les Tuileries, mais ce fut la Convention qui marcha sur l'hôtel de ville. L'Assemblée mit aussitôt les députés conspirateurs et la Commune insurgée *hors la loi*. Elle envoya des commissaires auprès des sections pour se procurer leur appui; elle nomma le représentant Barras commandant de la force armée, lui adjoignit Fréron, Rovère, Bourdon de l'Oise, Féraud, Léonard Bour-

don, Legendre, tous hommes décidés, et fit des comités le centre des opérations.

Les sections, sur l'invitation de la Commune, s'étaient assemblées vers neuf heures; la plupart des citoyens, en s'y rendant, étaient inquiets, incertains et confusément instruits des querelles de la Convention et de la Commune. Les émissaires des insurgés les pressaient de se joindre à la Commune, et de faire partir leurs bataillons pour l'hôtel de ville. Les sections se bornaient à lui envoyer des députations; mais, dès que les commissaires de la Convention arrivèrent au milieu d'elles, leur eurent fait part des décrets de l'Assemblée et de ses invitations, et leur apprirent qu'il y avait un chef et un point de ralliement, elles n'hésitèrent plus. Leurs bataillons se présentèrent successivement à l'Assemblée : ils vinrent jurer de la défendre, et ils défilèrent dans la salle au milieu des cris d'enthousiasme et de sincères applaudissements. « Les moments sont précieux, dit « alors Fréron; il faut agir. Barras est allé prendre « les ordres des comités; nous allons marcher contre « les rebelles. Nous les sommerons, au nom de la « Convention, de nous livrer les traîtres, et s'ils « refusent, nous réduirons en poudre cet édifice. — « Partez de suite, répondit le président, afin que « le jour ne paraisse pas avant que la tête des cons-

« pirateurs soit tombée. » On disposa quelques bataillons et quelques pièces d'artillerie autour de l'Assemblée, pour la mettre à l'abri d'une attaque, et l'on marcha sur deux colonnes contre la Commune. Il était alors à peu près minuit.

Les conspirateurs étaient toujours réunis. Robespierre, après avoir été reçu avec des cris d'enthousiasme, des promesses de dévouement et de victoire, avait été admis au conseil général, entre Payan et Fleuriot. La place de Grève était remplie d'hommes, de baïonnettes, de piques et de canons. On attendait pour agir l'arrivée des sections. La présence de leurs députés, l'envoi des commissaires municipaux dans leur sein, faisaient compter sur elles; Henriot répondait de tout. Les conjurés croyaient à une victoire certaine; ils nommaient une commission exécutive, préparaient des adresses aux armées et dressaient des listes. Cependant, vers minuit et demi, aucune section n'avait encore paru, aucun ordre n'avait été donné; les triumvirs étaient toujours en séance et les rassemblements de la place de Grève étaient ébranlés par tant de lenteur et d'indécision. On répandit sourdement et à l'oreille le bruit que les sections s'étaient déclarées, que la Commune était *hors la loi*, que les troupes conventionnelles avançaient. Les dispositions de cette multitude ar-

mée étaient déjà assez refroidies, lorsque quelques émissaires d'avant-garde de l'Assemblée se glissèrent au milieu d'elle et firent entendre le cri : *Vive la Convention!* Plusieurs voix le répétèrent. On lut alors la proclamation qui mettait la Commune *hors la loi*, et après l'avoir entendue, tous les rassemblements se dissipèrent et laissèrent la place de Grève déserte. Henriot descendit peu d'instants après le sabre à la main pour entretenir leur courage, et, ne trouvant plus personne : *Comment!* s'écria-t-il, *est-il possible? Ces scélérats de canonniers, qui m'ont sauvé la vie il y a cinq heures, m'abandonnent ainsi actuellement!* Il remonte; dans ce moment les colonnes de la Convention arrivent, cernent l'hôtel de ville, occupent en silence toutes ses issues, et poussent ensuite le cri de : *Vive la Convention nationale!*

Les conspirateurs, se voyant perdus, cherchent à se soustraire aux coups de leurs ennemis. Un gendarme nommé Méda, qui pénètre le premier dans la salle où ils étaient réunis, tire un coup de pistolet sur Robespierre et lui fracasse la mâchoire; Lebas se frappe lui-même et se tue; Robespierre jeune se précipite d'un troisième étage et survit à sa chute; Couthon se cache sous une table; Saint-Just attend son sort; Coffinhal accuse la lâcheté d'Henriot, le jette d'une fenêtre dans un égout et

s'enfuit. Cependant les conventionnels pénètrent dans l'hôtel de ville, traversent les salles abandonnées, saisissent les conjurés et les font porter vers le lieu de l'Assemblée. Bourdon entre dans la salle en criant : *Victoire! victoire! les traîtres n'existent plus!* « Le lâche Robespierre est là, dit le président, « on l'apporte sur un brancard; vous ne voulez « sans doute pas qu'il entre? — Non, non! « cria-t-on, c'est à la place de la Révolution qu'il « faut le porter. » Il fut déposé quelque temps au comité de sûreté générale avant d'être transféré à la Conciergerie. Là, étendu sur une table, le visage défiguré et sanglant, livré aux regards, aux invectives, aux malédictions, il vit les divers partis applaudir à sa chute et le charger de tous les crimes commis. Il montra beaucoup d'insensibilité pendant son agonie. Il fut conduit à la Conciergerie, et il parut ensuite devant le tribunal révolutionnaire, qui, après avoir constaté son identité et celle de ses complices, les envoya à l'échafaud. Le 10 thermidor vers cinq heures du soir, il monta sur la charrette de mort, placé entre Henriot et Couthon, aussi mutilés que lui. Sa tête était enveloppée d'un linge sanglant, son visage était livide et son œil presque éteint. Une foule immense se pressait autour de la charrette, manifestant la joie la plus bruyante et la

plus expressive. On se félicitait, on s'embrassait, on l'accablait d'imprécations, on se rapprochait pour le mieux voir. Les gendarmes le montrèrent avec la pointe de leur sabre. Pour lui, il semblait prendre la foule en pitié. Saint-Just promenait sur elle un regard tranquille; les autres, au nombre de vingt-deux, étaient abattus. Robespierre monta sur l'échafaud le dernier; au moment où sa tète tomba on applaudit, et ces applaudissements durèrent pendant plusieurs minutes.

En lui finit le règne de la terreur, quoiqu'il ne fût pas dans son parti le plus grand zélateur de ce système. S'il recherchait la suprématie, après l'avoir obtenue, la modération lui était nécessaire, et la terreur, qui cessa par sa chute, aurait également cessé par son triomphe. Sa perte semblait inévitable : il n'avait pas de force organisée; ses partisans, quoique nombreux, n'étaient pas enrégimentés; il n'avait qu'une grande force d'opinion et de terreur; aussi, ne pouvant pas surprendre ses ennemis par une violence à la Cromwell, il chercha à les épouvanter. La peur ne lui ayant pas réussi, il essaya de l'insurrection. Mais, de même que la Convention, ayant l'appui du comité, était devenue courageuse, de même les sections, comptant sur le courage de la Convention, se déclarèrent contre les insurgés. En

attaquant le gouvernement, il soulevait l'Assemblée; en soulevant l'Assemblée, il déchaînait le peuple, et cette coalition devait le perdre. La Convention, au 9 thermidor, n'était plus, comme au 31 mai, divisée, indécise, en présence d'une faction compacte, nombreuse et hardie. Tous les partis étaient unis par la défaite, le malheur, la proscription toujours menaçante, et devaient s'associer en cas de combat. Il ne dépendait donc pas de Robespierre de n'être pas vaincu. Dépendait-il de lui de ne pas se séparer des comités? pas davantage. Au point où il était arrivé, on veut être seul; on est dévoré par ses passions, trompé par ses espérances et par sa fortune jusque-là heureuse; et la guerre une fois déclarée, la paix, le repos, le partage du pouvoir, ne sont pas plus possibles que la justice et la clémence lorsque les échafauds ont été une fois dressés. Il faut alors qu'on tombe par ce qui a servi à vous élever : il faut, homme de faction et de sang, qu'on périsse par l'échafaud, comme les conquérants par la guerre.

10

CHAPITRE X.

Depuis le 9 thermidor jusqu'au 1er prairial an III (20 mai 1795), époque du soulèvement et de la défaite du parti démocratique.

La Convention après la chute de Robespierre. — Parti des comités, parti thermidorien ; leur composition et leur but. — Décadence du parti des comités. — Accusation de Lebon et de Carrier. — État de Paris : les Jacobins et les faubourgs se déclarent pour les anciens comités ; la *jeunesse dorée* et les sections pour les thermidoriens. — Mise en accusation de Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier. — Mouvement de germinal. — Déportation des accusés et de quelques Montagnards, leurs partisans. — Insurrection du 1er prairial. — Défaite du parti démocratique ; désarmement des faubourgs ; la classe inférieure est exclue du gouvernement, est privée de la constitution de 93, et perd sa force matérielle.

Le 9 thermidor fut la première journée de la Révolution où ceux qui attaquaient succombèrent. A ce signe seul on reconnaît que le mouvement ascendant révolutionnaire était arrivé à son terme.

Le mouvement contraire devait commencer ce jour-là. Le soulèvement général de tous les partis contre un seul homme dut faire cesser la compression sous laquelle ils se trouvaient. Les comités se vainquirent en Robespierre, et le gouvernement décemviral perdit le prestige de terreur qui faisait sa force. Les comités affranchirent la Convention, qui peu à peu affranchit la République entière. Cependant ils comptaient n'avoir travaillé que pour la prolongation du gouvernement révolutionnaire, tandis que la plupart de ceux qui les avaient soutenus avaient eu pour but la fin de la dictature, l'indépendance de l'Assemblée et l'établissement de l'ordre légal. Dès le lendemain du 9 thermidor, il y eut donc deux partis contraires parmi les vainqueurs, celui des comités et celui des Montagnards, qui fut appelé le parti *thermidorien.*

Celui des comités était privé de la moitié de ses forces; outre la perte de son chef, il n'avait plus la Commune, dont les membres insurgés furent envoyés à l'échafaud au nombre de soixante-douze, et qui, après sa double défaite, sous Hébert et sous Robespierre, ne fut plus réorganisée et manqua d'influence. Mais ce parti conservait la direction des affaires par les comités. Tous ses membres étaient attachés au système révolutionnaire : les uns ne

trouvaient leur salut que là, tels que Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barrère, Vadier, Amar; les autres craignaient la contre-révolution et le châtiment de leurs collègues, tels que Carnot, Cambon, les deux Prieur de la Marne et de la Côte-d'Or, etc. Dans la Convention, il comptait tous les commissaires envoyés naguère en mission, plusieurs Montagnards qui s'étaient signalés au 9 thermidor et les débris du parti de Robespierre. Au dehors, les Jacobins s'étaient rattachés à lui; il avait toujours l'appui de la classe inférieure et des faubourgs.

Le parti thermidorien était composé du plus grand nombre des conventionnels. Tout le centre de l'Assemblée et ce qui restait de la droite s'unirent aux Montagnards qui étaient revenus de leur ancienne exagération. La coalition des modérés, Boissy d'Anglas, Sieyès, Cambacérès, Chénier, Thibeaudeau, avec les dantonistes Tallien, Fréron, Legendre, Barras, Bourdon de l'Oise, Rovère, Bentabole, Dumont, les deux Merlin, donna à l'Assemblée un caractère nouveau. Après le 9 thermidor, elle commença par affermir son empire dans la Convention; bientôt elle pénétra dans le gouvernement, et parvint à en exclure ceux qui l'occupaient. Soutenue alors par l'opinion, par l'Assemblée, par les comités, elle marcha ouvertement à

son but; elle poursuivit les principaux décemvirs et quelques-uns de leurs agents. Comme ils avaient beaucoup de partisans dans Paris, elle s'appuya sur les jeunes gens contre les Jacobins, sur les sections contre les faubourgs. Elle rappela en même temps dans la Convention, pour se renforcer, tous les députés que le Comité de salut public avait proscrits, d'abord les soixante-treize qui avaient protesté contre le 31 mai, ensuite les Girondins qui avaient survécu à leur condamnation. Les Jacobins s'agitèrent, elle ferma leur club; les faubourgs firent une insurrection, elle les désarma. Après avoir renversé le gouvernement révolutionnaire, elle songea à en établir un autre et à faire succéder, par la constitution de l'an III, un ordre de choses possible, libéral, régulier et stable à l'état extraordinaire et provisoire dans lequel s'était trouvée la Convention depuis son début jusqu'alors. Mais tout cela ne se fit que peu à peu.

Les deux partis ne tardèrent pas à se mesurer après leur victoire commune. Le tribunal révolutionnaire excitait surtout une profonde horreur. Le 11 thermidor, on le suspendit de mouvement; mais Billaud-Varenne, dans la même séance, fit rapporter le décret de suspension. Il prétendit qu'il n'y avait de coupables que les complices de Robespierre, et

que, la plupart des juges et des jurés étant des hommes purs, il importait de les maintenir dans leurs fonctions. Barrère présenta un décret dans ce sens : il dit que les *triumvirs* n'avaient rien fait pour le gouvernement révolutionnaire; que souvent même ils s'étaient opposés à ses mesures; que leur unique soin avait été d'y placer leurs créatures et de lui donner une direction favorable à leurs projets; il insista pour renforcer ce gouvernement, pour maintenir la loi des suspects, le tribunal révolutionnaire, ceux qui le composaient et même Fouquier-Tinville. A ce nom un murmure général éclata dans l'Assemblée. Fréron, se rendant l'organe de l'indignation commune, s'écria : « Je demande « qu'on purge enfin la terre de ce monstre, et « que Fouquier aille cuver dans les enfers le sang « qu'il a versé. » On applaudit, et Fouquier fut décrété d'accusation. Barrère ne se tint pourtant pas pour vaincu; il conservait encore vis-à-vis de la Convention le langage impérieux que l'ancien Comité avait toujours employé avec succès ; c'était habitude et calcul de sa part, sachant bien que rien ne se continue aussi facilement que ce qui a réussi.

Mais les variations politiques de Barrère, qui était d'origine nobiliaire et qui avait été royaliste feuillant avant le 10 août, ne lui permettaient point ce

ton d'inflexibilité et de commandement. « Quel est donc, » dit Merlin de Thionville, « ce président « des Feuillants qui prétend nous faire la loi ? » La salle retentit d'applaudissements. Barrère se troubla, quitta la tribune, et ce premier échec des comités signala leur décadence dans la Convention. Le tribunal révolutionnaire continua d'exister, mais avec d'autres membres, une autre organisation. On abolit la loi du 22 prairial ; on mit autant de lenteur de formes protectrices et de modération dans les jugements qu'on y avait mis de précipitation et d'inhumanité. Ce tribunal ne servit plus contre les anciens suspects, qu'on retint quelque temps encore dans les prisons en y adoucissant leur sort, et qu'on rendit peu à peu à la liberté en suivant la méthode que Camille Desmoulins avait proposée par le *comité de clémence*.

Le 13 thermidor, on s'occupa du gouvernement lui-même. Il manquait beaucoup de membres au Comité de salut public. Hérault de Séchelles n'avait jamais été remplacé; Jean-Bon-Saint-André et Prieur de la Marne étaient en mission; Robespierre, Couthon, Saint-Just, venaient de périr. On nomma à leur place Tallien, Bréard, Eschassériaux, Treilhard, Thuriot, Laloi, qui, entrant dans le comité, y affaiblirent l'influence des anciens mem-

bres. En même temps on réorganisa les deux comités, qu'on rendit plus dépendants de l'Assemblée et plus indépendants l'un et l'autre. Celui de *salut public* fut chargé des opérations militaires et diplomatiques, et celui de *sûreté générale* eut dans ses attributions la grande police. Comme on voulait, en restreignant le pouvoir révolutionnaire, calmer la fièvre qui l'avait exalté et licencier peu à peu la multitude, on réduisit les assemblées journalières de sections à une seule pendant la décade, et l'on supprima la solde de quarante sous par jour accordée aux citoyens indigents qui y assistaient.

Ces premières mesures prises et exécutées le 11 fructidor, un mois après la chute de Robespierre, Lecointre de Versailles dénonça Billaud, Collot, Barrère, du Comité de salut public; Vadier, Amar et Vouland, du Comité de sûreté générale. La veille, Tallien s'était violemment élevé contre le régime de la terreur, et Lecointre avait été encouragé dans son attaque par l'effet qu'avaient produit les paroles de Tallien. Il présenta contre eux vingt-trois chefs d'accusation; il leur imputa toutes les mesures de cruauté ou de tyrannie qu'ils rejetaient sur les triumvirs, et il les appela les continuateurs de Robespierre. Cette dénonciation mit le trouble dans l'Assemblée et souleva tous ceux qui soutenaient les comi-

tés ou qui ne voulaient plus de divisions dans la république. « Si les crimes que Lecointre nous reproche, « dit Billaud-Varenne, étaient prouvés, s'ils étaient « aussi réels qu'ils sont absurdes et chimériques, « sans doute il n'est aucun de nous dont la tête ne « dût tomber sur l'échafaud. Mais je défie Lecointre de prouver par des pièces justificatives, par « des témoignages dignes de foi, aucun des faits « dont il nous accuse. » Il réfuta les chefs d'accusation de Lecointre; il reprocha à ses ennemis d'être des hommes corrompus, des intrigants qui voulaient le sacrifier *à la mémoire de Danton, d'un conspirateur odieux, l'espérance de toutes les factions parricides.* « Que veulent-ils donc, ces hommes, poursuivit-il, qui nous appellent les continuateurs de « Robespierre? Citoyens, savez-vous ce qu'ils veulent? Faire mourir la liberté sur la tombe du « tyran. » La dénonciation de Lecointre était prématurée; la Convention presque entière la déclara calomnieuse. Les accusés et leurs amis se livraient aux éclats d'une indignation non contenue et encore toute-puissante, car ils étaient attaqués pour la première fois; l'accusateur était presque interdit et peu soutenu : aussi Billaud-Varenne et les siens l'emportèrent facilement cette fois.

Quelques jours après, l'époque du renouvellement

des comités par tiers arriva. Le sort désigna, comme membres sortants, Barrère, Carnot, Robert Lindet, au Comité de salut public; Vadier, Vouland, Moyse Baile, au Comité de sûreté générale. On y fit entrer des thermidoriens; et Collot-d'Herbois ainsi que Billaud-Varenne, s'y trouvant trop faibles, donnèrent leur démission. Une chose contribua davantage encore à la ruine de leur parti en soulevant avec violence l'opinion publique contre lui : ce fut la publicité donnée aux crimes de Joseph Lebon et de Carrier, deux des proconsuls du Comité. Ils avaient été envoyés, l'un à Arras et à Cambrai, frontière exposée aux invasions; l'autre à Nantes, dernière limite de la guerre de la Vendée; ils avaient signalé leur mission par-dessus les autres en déployant une cruauté de caractère et des caprices de tyrannie qui du reste viennent ordinairement à ceux qui sont investis de la toute-puissance humaine. Lebon, jeune, d'un tempérament assez frêle, était naturellement doux. Dans une première mission, il avait été humain; mais il reçut des reproches du Comité, et il fut envoyé à Arras avec l'ordre de s'y montrer un peu plus révolutionnaire. Pour n'être pas en arrière de la politique inexorable des comités, il se livra aux excès les plus inouïs : il mêla la débauche à l'extermination; il eut toujours en sa présence la

guillotine, qu'il appelait *sainte*, et fit sa compagnie du bourreau, qu'il admettait à sa table. Carrier, ayant plus de victimes à frapper, avait encore surpassé Lebon; il était bilieux, fanatique et naturellement sanguinaire. Il ne lui fallait qu'une occasion pour exécuter tout ce que l'imagination de Marat lui-même n'eût pas osé concevoir. Envoyé sur les bords d'un pays insurgé, il condamnait à mort toute la population ennemie, prêtres, femmes, enfants, vieillards, jeunes filles. Comme les échafauds ne suffisaient pas, il avait remplacé le tribunal révolutionnaire par une compagnie d'assassins nommée compagnie de Marat, et la guillotine par des bateaux à soupape, au moyen desquels il noyait ces victimes dans la Loire. Des cris de vengeance et de justice s'élevèrent contre tous ces forfaits, après le 9 thermidor. Lebon fut attaqué le premier, parce qu'il était plus particulièrement l'agent de Robespierre; on en vint plus tard à Carrier, qui l'était du Comité de salut public et dont Robespierre lui-même avait désapprouvé la cruauté monstrueuse.

Il y avait dans les prisons de Paris quatre-vingt-quatorze habitants de Nantes, sincèrement attachés à la révolution et qui avaient défendu leur ville avec courage lors de l'attaque des Vendéens. Carrier les avait transférés à Paris comme fédéralistes. On

n'avait pas osé les traduire devant le tribunal révolutionnaire avant le 9 thermidor; on les conduisit à cette époque pour dévoiler, au moyen de leur procédure, tous les crimes de Carrier. Les Nantais furent jugés avec une grande et utile solennité : leur procès dura près d'un mois; l'opinion eut le temps de se prononcer avec éclat, et lorsqu'ils furent acquittés, on demanda de toutes parts justice du Comité révolutionnaire de Nantes et du proconsul Carrier. Legendre renouvela l'accusation de Lecointre contre Billaud, Barrère, Collot et Vadier, qui furent généreusement défendus par Carnot, Prieur et Cambon, leurs anciens collègues, lesquels demandèrent d'être associés à leur sort. L'accusation de Legendre n'eut pas de suite, et l'on ne mit encore en jugement que les membres du Comité révolutionnaire de Nantes; mais on put remarquer les progrès du parti thermidorien. Cette fois, les membres du Comité furent obligés de recourir à la justification; et l'on passa simplement à l'ordre du jour sur la dénonciation de Legendre, sans la déclarer calomnieuse, comme celle de Lecointre.

Cependant les démocrates révolutionnaires étaient encore très puissants dans Paris : s'ils avaient perdu la Commune, le tribunal, la Convention, les Comités, il leur restait encore les Jacobins et les fau-

bourgs. C'était dans le club des Jacobins que leur parti se concentrait, surtout pour se défendre. Carrier s'y rendait assidûment, et il invoquait leur assistance; Billaud-Varenne et Collot-d'Herbois s'y rendaient également; mais, étant un peu moins menacés, ils se montraient plus circonspects. Aussi leur reprocha-t-on leur silence. *Le lion dort,* répondit Billaud-Varenne; *mais son réveil sera terrible.* Ce club avait été épuré après le 10 thermidor, et il avait félicité, au nom des sociétés régénérées, la Convention sur la chute de Robespierre et la fin de la tyrannie. A cette époque, comme on poursuivait ses chefs et qu'on emprisonnait beaucoup de Jacobins dans les départements, il vint, au nom de toutes les sociétés affiliées, « *faire entendre le cri de douleur qui retentissait dans toutes les parties de la république, la voix des patriotes opprimés, plongés dans les cachots, d'où l'aristocratie venait de sortir.* »

La Convention, loin d'adhérer au vœu des Jacobins, leur interdit, pour ruiner leur influence, les pétitions collectives, les affiliations, les correspondances de la société mère avec les autres sociétés, et désorganisa de cette manière la fameuse confédération des clubs. Les Jacobins, repoussés de la Convention, s'agitèrent dans Paris, où ils étaient encore les maîtres. Ce fut alors que les thermido-

riens convoquèrent aussi leur peuple en réclamant l'appui des sections. En même temps Fréron appela les jeunes gens aux armes, dans son journal de l'*Orateur du Peuple*, et se mit à leur tête. Cette milice nouvelle, irrégulière, se nomma la *jeunesse dorée* de Fréron. Ceux qui la composaient appartenaient tous à la classe riche et moyenne; ils avaient adopté un costume particulier, qu'on appelait *costume à la victime*. Au lieu de la carmagnole des Jacobins, ils portaient l'habit carré et décolleté; ils avaient des souliers très découverts, les cheveux pendants sur les côtés, retroussés par derrière avec des tresses nommées *cadenettes*; ils étaient armés de bâtons courts et plombés en forme d'assommoirs. Une partie de ces jeunes gens et des sectionnaires était royaliste, l'autre suivait l'impulsion du moment, qui était anti-révolutionnaire. Celle-ci agissait sans but et sans ambition, se prononçant pour le parti le plus fort, dans une occasion surtout où le parti le plus fort promettait, par son triomphe, le retour de l'ordre, dont le besoin était général; celle-là combattait sous les thermidoriens contre les anciens comités, comme les thermidoriens avaient combattu sous les anciens comités contre Robespierre; elle attendait l'instant d'agir pour son propre compte, ce qui arriva après la chute entière du parti révolu-

tionnaire. Dans la situation violente où se trouvaient les deux partis, avec des craintes ou des ressentiments, ils se poursuivaient à outrance et se chargeaient dans les rues en criant : *Vive la Convention!* ou *Vive la Montagne!* La *jeunesse dorée* l'emportait au Palais-Royal, où elle était soutenue par les marchands; mais les Jacobins étaient les plus forts dans le jardin des Tuileries qui avoisinait leur club.

Ces querelles devinrent chaque jour plus violentes, et Paris se transforma en un champ de bataille, où le sort des partis fut abandonné aux armes. Cet état de désordre et de guerre devait avoir un terme; et puisque les partis étaient animés de trop de passion et de ressentiments pour pouvoir s'entendre, il fallait que l'un d'eux l'emportât sur l'autre. Les thermidoriens étaient en progrès, et la victoire allait leur appartenir. Le lendemain du jour où Billaud parla du *réveil du lion* dans la société populaire, il y eut une très vive agitation à Paris. On voulait prendre d'assaut le club des Jacobins. On criait dans la rue : *La grande conspiration des Jacobins! Les Jacobins hors la loi!* C'est à cette époque qu'on jugeait le Comité révolutionnaire de Nantes. Celui-ci se disculpait en attribuant à Carrier les ordres sanguinaires qu'il avait exécutés, ce qui provoqua dans la Conven-

tion l'examen de sa conduite. Carrier fut admis à se défendre avant d'être décrété d'accusation. Il rejeta ses cruautés sur les cruautés des Vendéens eux-mêmes et sur la fureur enivrante des guerres civiles. « Lorsque j'agissais, dit-il, les airs semblaient re-« tentir encore des chants civiques de vingt mille « martyrs qui avaient répété *Vive la république !* « au milieu des tortures. Comment l'humanité « morte dans ces crises terribles eût-elle pu faire « entendre sa voix? Ceux qui s'élèvent contre moi, « qu'eussent-ils fait à ma place?... J'ai sauvé à « Nantes la République ; je n'ai vécu que pour ma « patrie, je saurai mourir pour elle. » Sur cinq cents votants, quatre cent quatre-vingt-dix-huit se déclarèrent pour l'accusation que les deux autres admirent aussi, mais conditionnellement.

Les Jacobins, voyant qu'on allait des agents subalternes aux représentants eux-mêmes, se crurent perdus. Ils essayèrent de remuer la multitude, moins pour défendre Carrier que pour soutenir leur parti de plus en plus menacé. Mais ils furent contenus par la troupe dorée et les sectionnaires, qui se portèrent dans le lieu de leurs séances, afin de dissoudre le club. Il y eut un combat assez vif. Les assiégeants brisèrent les fenêtres à coups de pierres, enfoncèrent les portes et dispersèrent les Jacobins, après quel-

que résistance de leur part. Ceux-ci se plaignirent à la Convention des violences exercées contre eux. Rewbell, chargé de présenter un rapport à cet égard, ne leur fut point favorable. « Où la tyrannie, « dit-il, s'est-elle organisée? aux Jacobins. Où a-« t-elle eu ses suppôts et ses satellites? aux Jacobins. « Qui a couvert la France de deuil, porté le déses-« poir dans les familles, peuplé la république de bas-« tilles, rendu le régime républicain si odieux qu'un « esclave, courbé sous le poids de ses fers, eût refusé « d'y vivre? les Jacobins. Qui regrette le régime « affreux sous lequel nous avons vécu? les Jacobins. « Si vous n'avez pas le courage de vous prononcer « dans ce moment, vous n'avez plus de république, « parce que vous avez des Jacobins. » La Convention les suspendit provisoirement pour les épurer et les réorganiser. On n'osait pas les détruire tout d'un coup. Les Jacobins, méconnaissant ce décret, se réunirent en armes dans le lieu de leurs séances; la troupe thermidorienne qui les avait déjà assiégés vint les assaillir. Elle entoura le club en poussant le cri de *Vive la Convention! à bas les Jacobins!* Ceux-ci se préparèrent à la défense; ils quittèrent leurs sièges en criant *Vive la république!* ils s'emparèrent des portes, et tentèrent une sortie. Ils firent d'abord quelques prisonniers; mais bientôt, suc-

combant sous le nombre, ils cédèrent la place, traversèrent les rangs des vainqueurs, qui, après les avoir désarmés, les couvrirent d'humiliations, de huées et même de coups. Ces expéditions illégales se faisaient avec tous les excès qui accompagnent les luttes des partis.

Les commissaires de la Convention vinrent le lendemain fermer le club, mettre les scellés sur les registres et sur les papiers, et dès ce moment la société des Jacobins n'exista plus. Cette corporation populaire avait souillé la révolution, mais elle en avait tendu tous les ressorts, alors que, pour repousser l'Europe, le gouvernement avait été placé dans la multitude, et avait donné à la république toute l'énergie de la défense; aujourd'hui elle ne pouvait que contrarier l'établissement du nouvel ordre de choses.

La situation était changée. Il était urgent que la liberté remplaçât la dictature. Puisque le salut de la révolution était opéré, il importait d'en consacrer les principes et les résultats en revenant au régime légal. Un pouvoir exorbitant et extraordinaire, comme la confédération des clubs, devait trouver son terme dans la défaite du parti qui l'avait soutenu, et ce parti finir avec les circonstances qui l'avaient élevé.

Carrier, traduit devant le tribunal révolutionnaire, fut jugé sans interruption et condamné avec la plupart de ses complices. Pendant qu'on le jugeait encore, les soixante-treize députés que leur protestation contre le 31 mai avait fait exclure de l'Assemblée furent rappelés dans son sein. Merlin de Douai demanda leur rentrée au nom du Comité de salut public. Son rapport fut accueilli avec des applaudissements, et les soixante-treize reprirent leur place dans la Convention. Les soixante-treize provoquèrent à leur tour le rappel des députés mis *hors la loi;* mais ils rencontrèrent une vive opposition. Les thermidoriens et les membres des nouveaux comités craignaient de faire par là le procès à la révolution. Ils craignaient, en outre, d'introduire un nouveau parti dans la Convention, déjà divisée, et d'y ramener des ennemis implacables qui pourraient bien opérer à leur égard une réaction semblable à celle qui avait lieu contre les anciens comités. Aussi les repoussèrent-ils violemment, et Merlin de Douai alla jusqu'à dire : *Voulez-vous ouvrir les portes du Temple?* Le jeune fils de Louis XVI y était renfermé, et les Girondins, à cause des suites du 31 mai, étaient confondus avec les royalistes. D'ailleurs, le 31 mai figurait encore dans les dates révolutionnaires à côté du 10 août, du 14 juillet. Le mou-

vement en arrière avait quelques pas de plus à faire pour atteindre cette époque. La contre-révolution républicaine était retournée du 9 thermidor 1794 au 3 octobre 1793, jour de l'arrestation des soixante-treize, mais non au 2 juin 1793, jour de l'arrestation des vingt-deux. Il fallait qu'après avoir renversé Robespierre et le comité elle attaquât Marat et la Montagne. Pour cela, dans le retour presque géométrique de l'action populaire, il devait s'écouler quelques mois encore.

On continua à abolir le système décemviral. Le décret d'expulsion contre les prêtres et les nobles, qui avaient formé deux classes proscrites sous la Terreur, fut révoqué; on supprima le *maximum*, afin de rétablir la confiance, en faisant cesser la tyrannie commerciale; on s'occupa ardemment de substituer la liberté la plus généreuse à la compression despotique du Comité de salut public. Cette époque fut marquée aussi par l'indépendance des journaux, le rétablissement des cultes chrétiens et la renonciation aux biens confisqués sur les fédéralistes pendant le règne des comités. C'était une réaction complète contre le gouvernement révolutionnaire; elle atteignit bientôt Marat et la Montagne. Après le 9 thermidor on avait voulu opposer une grande réputation révolutionnaire à celle de Robespierre, et l'on

avait choisi Marat. On lui décerna les honneurs du Panthéon, que Robespierre avait différé de lui rendre pendant sa toute-puissance. Ce monstrueux démagogue fut alors attaqué à son tour. Son buste était dans la Convention, aux théâtres, sur les places publiques, dans les assemblées populaires. La *jeunesse dorée* le brisa au théâtre Feydeau. Des réclamations s'élevèrent de la Montagne; mais la Convention décréta qu'*aucun citoyen ne pourrait obtenir les honneurs du Panthéon, et que son buste ne pourrait être placé dans le sein de la Convention que dix ans après sa mort*. Le buste de Marat disparut de la salle des séances; et comme la fermentation était très grande dans les faubourgs, les sections, renfort ordinaire de l'Assemblée, vinrent défiler au milieu d'elle. Il y avait aussi en face des Invalides une montagne surmontée d'une statue colossale représentant Hercule écrasant une hydre. La section de la Halle au Blé vint demander qu'elle fût abattue. La gauche de l'Assemblée fit entendre quelques murmures. « Ce géant, dit un membre, est « l'image du peuple. — Je ne vois là qu'une monta- « gne, lui répondit un autre; et qu'est-ce qu'une « montagne, si ce n'est une protestation éternelle « contre l'égalité? » Ces paroles furent couvertes d'applaudissements; elles suffirent pour faire ac-

cueillir la pétition et renverser le monument de la victoire et de la domination d'un parti.

C'est alors qu'on rappela les conventionnels pros crits : depuis quelque temps on avait révoqué leur mise *hors la loi*. Isnard et Louvet écrivirent à l'Assemblée pour être réintégrés dans leurs droits : on leur objectait toujours les suites du 31 mai et l'insurrection des départements. « Je ne ferai point à la « Convention nationale, dit Chénier, qui parla en « leur faveur, l'injure de lui remettre devant les « yeux le fantône du fédéralisme, dont on a osé faire « le principal chef d'accusation de vos collègues. Ils « ont fui, dira-t-on ; ils se sont cachés. Voilà donc « leur crime! et plût aux destinées de la République « que ce crime eût été celui de tous! Pourquoi ne « s'est-il pas trouvé des cavernes assez profondes « pour conserver à la patrie les méditations de Con- « dorcet et l'éloquence de Vergniaud? Pourquoi, « le 10 thermidor, une terre hospitalière n'a-t-elle « pas rendu à la lumière cette colonie d'énergiques « patriotes et de républicains vertueux? Mais on « craint des projets de vengeance de la part de ces « hommes aigris par l'infortune. Instruits à l'école « du malheur, ils ont appris à gémir sur les erreurs « humaines. Non, non, Condorcet, Rabaud-Saint- « Étienne, Vergniaud, Camille Desmoulins, ne

« veulent pas d'holocaustes de sang; et ce n'est « point par des hécatombes qu'on apaisera leurs « mânes! » La gauche repoussa la motion de Chénier. « Vous allez, s'écria Bentabole, réveiller toutes « les passions. Si vous attaquez l'insurrection du « 31 mai, vous faites le procès aux quatre-vingt « mille hommes qui y ont concouru. — Gardons-« nous, répondit Sieyès, de confondre l'ouvrage de « la tyrannie avec celui des principes. Lorsque des « hommes, appuyés d'une autorité subalterne, ri-« vale de la nôtre, furent venus à bout d'organiser « le plus grand de tous les crimes, dans les fatales « journées du 31 mai et du 2 juin, ce ne fut point « un ouvrage du patriotisme, mais un attentat de « la tyrannie; aussi, depuis cette époque, vous « avez vu la Convention dominée, la majorité op-« primée, la minorité dictant des lois. La session ac-« tuelle se partage en trois époques : jusqu'au 31 mai, « oppression de la Convention par le peuple; jus-« qu'au 9 thermidor, oppression du peuple par la « Convention, tyrannisée elle-même; enfin, depuis « le 9 thermidor, la justice règne, parce que la « Convention a repris tous ses droits. » Il demanda le rappel des membres proscrits comme gage de réunion dans l'Assemblée et de salut pour la république. Merlin de Douai proposa aussitôt leur ren-

trée au nom du Comité de salut public; elle fut accordée, et l'on vit reprendre leurs sièges, après dix-huit mois de proscription, à vingt-deux conventionnels, parmi lesquels se trouvaient Isnard, Louvet, Lanjuinais, Kervelegan, Henri la Rivière, la Réveillère-Lépeaux, Lesage, restes de la brillante et infortunée Gironde ; ils s'allièrent avec le parti modéré, qui se composa de plus en plus des débris de partis divers. D'anciens ennemis, oubliant leurs ressentiments et leur rivalité de domination, parce qu'ils avaient les mêmes intérêts et le même but, s'unirent ensemble. C'était un commencement de pacification entre ceux qui voulaient la république contre les royalistes et une constitution praticable contre les révolutionnaires. A cette époque, toutes les mesures à l'égard des fédéralistes furent révoquées, et les Girondins tinrent la tête de la contre-révolution républicaine.

Cependant la Convention, entraînée par les réacteurs, tomba dans l'excès de la justice en voulant tout réparer et tout punir. Il eût été aussi sage qu'il était difficile, lorsque le régime décemviral était aboli, de proclamer l'oubli du passé et de fermer le gouffre de la révolution après y avoir jeté quelques victimes expiatoires. La sécurité seule amène la pacification, et la pacification seule permet la liberté.

En suivant de nouveau une marche que l'horreur des crimes commis et les ressentiments des souffrances essuyées rendaient naturellement passionnée, on ne fit qu'opérer un déplacement de violence. Jusque-là on avait sacrifié la bourgeoisie à la multitude, les marchands aux consommateurs; ce fut alors tout le contraire. L'agiotage remplaça le *maximum*, et les dénonciateurs de la classe moyenne succédèrent aux dénonciateurs populaires. Tous ceux qui avaient participé au gouvernement dictatorial furent poursuivis avec le dernier acharnement. Les sections, qui étaient le siège de la bourgeoisie, demandaient le désarmement et la punition des membres de leurs comités révolutionnaires, composés de sans-culottes. Il y eut un cri général de vengeance contre les *terroristes*, dont on étendit chaque jour la classe. Les départements dénonçaient tous les anciens proconsuls, et l'on désespéra ainsi un parti nombreux, qui n'était plus à craindre, puisqu'il n'avait plus de pouvoir, en le menaçant de vastes et d'éternelles représailles.

La crainte de la proscription et plusieurs autres causes le disposèrent à la révolte. La disette était affreuse. Le travail et ses produits étaient diminués depuis l'époque révolutionnaire, pendant laquelle les classes riches avaient été emprisonnées et les

classes pauvres avaient administré; la suppression du *maximum* avait occasionné une crise violente, dont profitaient les marchands et les fermiers en réparant, par les hauts prix des denrées, les pertes qui leur avaient été précédemment imposées. Pour surcroît de difficultés, les assignats étaient en discrédit, et leur valeur tombait chaque jour : on en avait émis pour plus de huit milliards. Le peu de sûreté de leur gage, à cause des confiscations révolutionnaires qui avaient déprécié les biens nationaux; le défaut de confiance des bourgeois, des marchands, etc., dans la durée du gouvernement républicain, qu'ils regardaient comme provisoire, tout cela avait fait descendre les assignats à une valeur réelle quinze fois au-dessous de leur valeur nominale. On les recevait difficilement, et le numéraire était d'autant plus soigneusement enfoui qu'il était plus recherché et le papier-monnaie plus déchu. Le peuple, manquant de vivres, n'ayant pas même, avec des assignats, le moyen d'en acheter, se trouvait dans la détresse; il l'attribuait aux marchands, aux fermiers, aux propriétaires, au gouvernement, et il ne se souvenait pas sans regret que naguère il avait du pain et le pouvoir sous le Comité de salut public. La Convention avait bien nommé un comité de subsistances pour approvisionner Paris;

mais ce comité faisait entrer au jour le jour, avec beaucoup de peine et à grands frais, les quinze cents sacs de farine nécessaires pour nourrir cette immense ville; et le peuple, qui attendait en troupes, pendant des demi-journées, à la porte des boulangers, la livre de mauvais pain qui était distribuée à chaque habitant, faisait entendre des plaintes et de violents murmures. Il appelait Boissy-d'Anglas, président du Comité des subsistances, *Boissy-Famine*. Tel était l'état d'une multitude exaspérée et fanatique au moment où l'on jugea ses anciens chefs.

Le 12 ventôse, peu de temps après la rentrée des derniers Girondins, l'Assemblée avait décrété d'arrestation Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier. Leur procès devant la Convention devait commencer le 3 germinal. Le 1er (20 mars 1795), qui était jour de décade et d'assemblée des sections, leurs partisans préparèrent une émeute pour les empêcher d'être mis en cause : les sections extérieures des deux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau leur étaient dévouées. C'est de là que, moitié pétitionnaires, moitié factieux, ils partirent pour se rendre à la Convention et lui demander du *pain*, la *Constitution de* 93 et la *liberté des patriotes détenus*. Quelques jeunes gens furent rencontrés par eux, et ils les jetèrent dans les bassins des Tuileries.

Mais la nouvelle se répandit bientôt que la Convention était menacée, que les Jacobins voulaient délivrer leurs chefs; et la troupe dorée, suivie d'environ cinq mille citoyens des sections intérieures, vint disperser les hommes des faubourgs, et servir de garde à l'Assemblée. Celle-ci, instruite par ce nouveau danger, rétablit, sur la proposition de Sieyès, l'ancienne loi martiale, sous le nom de *loi de grande police.*

L'émeute en faveur des prévenus n'ayant pas réussi, ils furent traduits, le 3 germinal, devant la Convention. Vadier seul était contumax. Leur conduite fut examinée avec la plus grande solennité : on leur reprocha d'avoir tyrannisé le peuple et opprimé la Convention. Quoique les preuves ne manquassent pas à l'accusation, les prévenus se défendirent avec beaucoup d'adresse. Ils rejetèrent sur Robespierre l'oppression de l'assemblée et la leur propre; ils s'excusèrent des mesures prises par le comité et adoptées par la Convention, sur l'exaltation du temps, sur la défense de la république et la nécessité du salut. Leurs anciens collègues portèrent témoignage en leur faveur et voulurent faire cause commune avec eux. Les *Crétois* (c'est ainsi qu'on appelait alors les débris de la Montagne) les soutinrent vivement aussi. Il y avait neuf jours qu'on ins-

truisait leur procès, et que chaque séance était consacrée à les accuser et à les entendre. Les sections des faubourgs étaient très agitées. Les rassemblements, qui duraient depuis le 1er germinal, se multiplièrent le 12, et il y eut une nouvelle émeute pour suspendre le jugement que la première n'avait pas pu prévenir. Les agitateurs, plus nombreux, plus hardis cette fois, forcèrent la garde de la Convention, et pénétrèrent dans son enceinte, portant écrits sur leurs chapeaux avec de la craie ces mots : *Du pain, la constitution de* 93, *la liberté des patriotes*. Un grand nombre de députés de la Crête se déclara en leur faveur; les autres, consternés au milieu du tumulte et du désordre de cette invasion populaire, attendirent que les sections intérieures vinssent les délivrer. Il n'y avait plus de délibération. Le tocsin, qu'on avait enlevé à la commune depuis sa défaite, et qui avait été placé sur le sommet des Tuileries, où siégeait la Convention, sonnait l'alarme; le comité faisait battre la générale. Dans peu de temps, les citoyens des sections les plus voisines se réunirent, marchèrent en armes au secours de la Convention et la dégagèrent une seconde fois. Elle condamna à la déportation les prévenus qui servaient de prétexte au soulèvement, et décréta d'arrestation dix-sept membres de la Crête, qui,

s'étant montrés favorables aux insurgés, pouvaient être regardés comme leurs complices. Parmi eux étaient Cambon, Ruamps, Léonard Bourdon, Thuriot, Chasle, Amar et Lecointre, qui depuis la rentrée des Girondins était redevenu Montagnard. Le lendemain, les déportés et les détenus furent conduits au château de Ham.

La journée du 12 germinal ne décida rien. Les faubourgs avaient été repoussés sans avoir été vaincus; et pour qu'un parti finisse entièrement, il faut qu'une défaite décisive lui enlève le reste de ses forces et de sa confiance. Après tant de questions résolues contre les démocrates, il en restait une de la dernière importance, celle de la constitution. C'était de son établissement que dépendait l'ascendant de la multitude ou de la bourgeoisie. Les défenseurs du gouvernement révolutionnaire se replièrent sur la constitution démocratique de 93, qui leur offrait les moyens de reprendre l'autorité qu'ils avaient perdue. Leurs adversaires, de leur côté, tentèrent de la remplacer par une constitution qui assurât leur domination en concentrant un peu plus le gouvernement et en le plaçant dans la classe moyenne. Pendant un mois, les deux partis se disposèrent à combattre sur ce dernier champ de bataille. La constitution de 1793, ayant été sanctionnée par

le peuple, avait un préjugé en sa faveur; aussi l'attaqua-t-on avec des précautions infinies. On promit d'abord de l'exécuter sans restriction; on nomma ensuite une commission de onze membres afin de préparer les *lois organiques*, qui devaient la rendre praticable; plus tard on hasarda des objections contre elle, parce qu'elle dispersait les pouvoirs et ne reconnaissait qu'une seule assemblée dépendante du peuple jusque dans la formation des lois. Enfin une députation sectionnaire alla jusqu'à appeler la constitution de 93 *une constitution décemvirale dictée par la terreur*. Tous ses partisans, indignés et remplis de crainte, préparèrent un soulèvement pour la maintenir. Ce fut un nouveau 31 mai, aussi terrible que l'autre, mais qui, n'ayant pas l'appui d'une commune toute-puissante, n'étant pas dirigé par un commandant général, ne rencontrant pas une Convention épouvantée et des sections soumises, n'eut point le même résultat.

Les conjurés, instruits par les mauvais succès des émeutes du 1er et du 12 germinal, n'oublièrent rien pour suppléer à leur défaut d'organisation et de but. Le 1er prairial (20 mai), *au nom du peuple insurgé pour obtenir du pain et reprendre ses droits*, ils décrétèrent l'abolition du gouvernement révolutionnaire, l'établissement de la constitution dé-

mocratique de 93; la destitution des membres actuels du gouvernement et leur arrestation, la mise en liberté des patriotes; la convocation des assemblées primaires pour le 25 prairial; la convocation de l'Assemblée législative, destinée à remplacer la Convention, pour le 25 messidor; la suspension de toute autorité non émanée du peuple. Ils décidèrent de créer une nouvelle municipalité pour leur servir de centre commun; de s'emparer des barrières, du télégraphe, du canon d'alarme, des tocsins, des tambours, et de ne se rasseoir qu'après avoir assuré la subsistance, le repos, le bonheur et la liberté de tous les Français. Ils invitèrent les canonniers, les gendarmes, les troupes à pied et à cheval, à se ranger sous les drapeaux du peuple, et ils marchèrent sur la Convention.

Celle-ci délibérait dans ce moment sur les moyens d'empêcher l'insurrection. Les attroupements journaliers, qui avaient lieu à cause de la distribution du pain et de la fermentation populaire, ne lui avaient pas permis d'apercevoir les préparatifs d'une grande émeute et de prendre ses mesures pour la prévenir ou la repousser. Les comités vinrent à la hâte l'avertir du danger. Sur-le-champ, elle se déclara en permanence, rendit Paris responsable de la sûreté des représentants de la République, fit fermer ses

portes, mit tous les chefs d'attroupement *hors la loi,* appela tous les citoyens des sections aux armes, et nomma, pour se placer à leur tête, huit commissaires, parmi lesquels étaient Legendre, Henri la Rivière, Kervelegan, etc. A peine étaient-ils partis qu'un grand bruit se fit entendre au dehors. Une des portes extérieures venait d'être forcée et les femmes se précipitèrent dans les tribunes en criant : *Du pain et la constitution de* 93! La Convention les reçut avec une contenance ferme. « Vos cris, leur « dit le président Vernier, ne changeront rien à « notre attitude, ils ne hâteront pas d'un seul mo- « ment l'arrivage des subsistances, ils ne serviront « qu'à l'empêcher. » Un tumulte affreux couvrit la voix du président, et interrompit les délibérations. On fit alors évacuer les tribunes. Mais les insurgés des faubourgs parvinrent bientôt jusqu'aux portes intérieures, et, les trouvant fermées, ils les frappaient à coups redoublés de hache et de marteau. Les portes cédèrent, et la foule ameutée pénétra au milieu même de la Convention.

L'enceinte des séances devint alors un champ de bataille. Les vétérans et les gendarmes, auxquels était confiée la garde de l'Assemblée, crient aux armes; le député Auguis, le sabre à la main, se met à leur tête, et parvient d'abord à repousser les as-

saillants. On leur fait même quelques prisonniers. Mais les insurgés, plus nombreux, reviennent au pas de charge et envahissent de nouveau l'enceinte de la Convention. Le député Féraud rentre précipi tamment, poursuivi par les insurgés, qui tirent plusieurs coups de fusil dans la salle. Ils couchent en joue Boissy-d'Anglas, qui siégeait au fauteuil à la place de Vernier. Féraud s'élance à la tribune pour le couvrir de son corps : il y est assailli à coups de pique et de sabre; il tombe dangereusement blessé. Les insurgés l'entraînent dans les couloirs, et, le confondant avec Fréron, ils lui coupent la tête, qu'ils placent au bout d'une pique.

Après ce combat, ils s'étaient rendus maîtres de la salle. La plupart des députés avaient pris la fuite. Il ne restait que les hommes de la Crête et Boissy-d'Anglas, qui, calme, couvert, insensible aux outrages et aux menaces, protestait toujours, au nom de la Convention, contre les violences populaire. On lui présenta la tête sanglante de Féraud, et il s'inclina avec respect devant elle. On voulut le forcer, les piques sur la poitrine, à mettre aux voix les propositions des insurgés, et il leur opposa constamment le plus courageux refus. Mais les *Crétois*, qui approuvaient l'émeute, s'emparèrent des bureaux, occupèrent la tribune, et décrétèrent, au mi-

lieu des applaudissements de la multitude, tous les articles contenus dans le manifeste de l'insurrection. Le député Romme se rendit leur organe. Ils nommèrent de plus une commission exécutive composée de Bourbotte, Duroy, Duquesnoy, Prieur de la Marne, et un commandant général de la force armée, le député Soubrany. Ils préparaient ainsi le retour de leur domination. Ils décrétèrent le rappel de leurs collègues détenus, la destitution de leurs ennemis, la constitution démocratique et le rétablissement des Jacobins. Mais il ne suffisait point d'envahir momentanément l'Assemblée, il fallait vaincre les sections; car c'est avec elles seulement qu'il pouvait y avoir bataille.

Les commissaires envoyés auprès des sections les avaient promptement rassemblées. Les bataillons de la *Butte-des-Moulins*, de *Lepelletier*, des *Piques*, de la *Fontaine-Grenelle*, qui étaient les moins éloignés, occupèrent bientôt le Carrousel et ses principales avenues. Alors tout changea de face; Legendre, Kervelegan, Auguis assiégèrent à leur tour les insurgés, à la tête des sectionnaires. Ils éprouvèrent d'abord quelque résistance. Mais bientôt ils pénétrèrent, la baïonnette en avant, dans la salle, où délibéraient encore les conjurés, et Legendre s'écria : *Au nom de la loi, j'ordonne aux citoyens armés de*

se retirer. Ils hésitèrent un moment ; mais l'arrivée des bataillons qui entraient par toutes les portes les intimida, et ils évacuèrent la salle dans le désordre d'une fuite. L'Assemblée se compléta, les sections furent remerciées, on reprit les délibérations. Toutes les mesures adoptées dans l'intervalle furent annulées, et quatorze représentants, auxquels on en joignit ensuite quatorze autres, furent arrêtés comme coupables d'avoir organisé l'insurrection ou de l'avoir approuvée par leurs discours. Il était alors minuit, et à cinq heures du matin les prisonniers étaient déjà à six lieues de Paris.

Malgré cette défaite, les faubourgs ne se tinrent pas pour battus, et le lendemain ils s'avancèrent en masse avec leurs canons contre la Convention. Les sectionnaires, de leur côté, se rendirent auprès d'elle pour la défendre. Les deux partis étaient prêts à en venir aux mains ; les canons des faubourgs, qui avaient débouché sur le Carrousel, étaient déjà braqués contre le château, lorsque l'Assemblée envoya des commissaires auprès des insurgés. Les négociations s'entamèrent ; un député des faubourgs, admis devant l'Assemblée, demanda d'abord ce qu'on avait demandé la veille, ajoutant : « Nous sommes décidés à mourir au « poste que nous occupons plutôt que de rien relâ-

« cher de nos demandes. Je ne crains rien ; je me « nomme Saint-Légier. Vive la République ! Vive la « Convention, si elle est amie des principes, comme « je le crois ! » On accueillit favorablement le député, et l'on fraternisa avec les faubourgs, sans toutefois leur rien accorder de positif. Ceux-ci, n'ayant plus un conseil général de la Commune pour soutenir leurs résolutions, ni un commandant comme Henriot pour les tenir campés jusqu'au moment où leurs propositions seraient décrétées, n'allèrent pas plus avant. Ils se retirèrent après avoir reçu l'assurance que la Convention s'occupait avec sollicitude des subsistances, et qu'elle publierait bientôt les *lois organiques* de la constitution de 93. Ce jour-là, on vit bien qu'il ne suffit pas d'une force matérielle immense et d'un but bien arrêté pour réussir ; qu'il faut encore des chefs, et une autorité qui appuie l'insurrection et qui la dirige. Il n'existait plus qu'une seule puissance légale, la Convention : le parti qui l'avait pour lui triompha.

Six montagnards démocrates, Goujon, Bourbotte, Romme, Duroy, Duquesnoy, Soubrany, furent traduits devant une commission militaire. Ils y parurent avec une contenance ferme, en hommes fanatiques de leur cause, et presque tous purs d'excès. Ils n'avaient contre eux que le mouvement

de prairial; mais c'était assez en temps de parti, et ils furent condamnés à mort. Ils se frappèrent tous du même couteau, qu'ils se firent passer les uns aux autres en criant : *Vive la République !* Romme, Goujon et Duquesnoy furent assez heureux pour se frapper à mort; les trois autres furent conduits à l'échafaud mourants et la figure encore sereine.

Cependant les faubourgs, quoique repoussés le 1er prairial et éconduits le 2, conservaient encore les moyens de se soulever. Un événement d'une importance bien moindre que les émeutes précédentes occasionna leur ruine définitive. L'assassin de Féraud fut découvert, condamné, et le 4, jour de son exécution, un attroupement parvint à le délivrer. Il n'y eut qu'un cri contre ce nouvel attentat, et la Convention ordonna le désarmement des faubourgs. Ils furent cernés par toutes les sections intérieures. Après s'être disposés à la résistance, ils cédèrent, abandonnant quelques-uns de leurs meneurs, leurs armes et leur artillerie. Le parti démocratique avait perdu ses chefs, ses clubs, ses autorités; il ne lui restait plus qu'une force armée qui le rendait encore redoutable et des institutions qui pouvaient lui faire tout conquérir. A la suite de son dernier échec, la classe inférieure fut entiè-

rement exclue du gouvernement de l'État : les comités révolutionnaires, qui formaient ses assemblées, furent détruits; les canonniers, qui étaient sa troupe, furent désarmés; la constitution de 93, qui était son code, fut abolie, et le régime de la multitude finit là.

Du 9 thermidor au 1er prairial, le parti montagnard fut traité comme le parti girondin l'avait été du 2 juin au 9 thermidor. Soixante-seize de ses membres furent condamnés à mort ou décrétés d'arrestation. Il subit à son tour la destinée qu'il avait fait subir à l'autre; car, en temps de passions, les partis ne savent pas s'accommoder et ne veulent que se vaincre. Comme les Girondins, ils s'insurgèrent pour ressaisir le pouvoir qu'ils avaient perdu; et comme eux ils succombèrent. Vergniaud, Brissot, Guadet, etc., furent jugés par un tribunal révolutionnaire; Bourbotte, Duroy, Soubrany, Romme, Goujon, Duquesnoy, le furent par une commission militaire. Les uns et les autres moururent avec le même courage, ce qui fait voir qu'à certains égards tous les partis se ressemblent et se conduisent par les mêmes impulsions, ou, si l'on veut, par les mêmes nécessités. Depuis cette époque, la classe moyenne reprit au dehors la con-

duite de la Révolution, et l'Assemblée fut aussi unie sous les Girondins qu'elle l'avait été, après le 2 juin, sous les Montagnards.

CHAPITRE XI.

Depuis le 1er prairial (20 mai 1795) jusqu'au 4 brumaire an IV (26 octobre), terme de la Convention.

Campagne de 1793 et 1794. — Dispositions des armées à la nouvelle du 9 thermidor. — Conquête de la Hollande; positions sur le Rhin. — Paix de Bâle avec la Prusse; paix avec l'Espagne. — Descente de Quiberon. — La réaction cesse d'être conventionnelle et devient royaliste. — Massacre des révolutionnaires dans le Midi. — Constitution directoriale de l'an III. — Décrets de fructidor qui exigent la réélection des deux tiers de la Convention. — Déchaînement du parti royaliste sectionnaire. — Il s'insurge. — Journée du 13 vendémiaire. — Nomination des Conseils et du Directoire. — Fin de la Convention; sa durée, son caractère.

La prospérité extérieure de la révolution contribua surtout à la chute du gouvernement dictatorial et du parti des Jacobins. Les victoires croissantes de la république, auxquelles ils avaient contribué par la vigueur de leurs mesures ou par leur exaltation, ren-

dirent leur puissance superflue. C'était le Comité de salut public qui, en accablant de sa forte et redoutable main l'intérieur de la France, avait développé des ressources, organisé des armées, trouvé des généraux et commandé des victoires qui avaient définitivement assuré le triomphe de la révolution à l'égard de l'Europe. Une situation heureuse n'exigeait plus les mêmes efforts et la mission du comité était accomplie, le propre d'une pareille dictature étant de sauver un pays et une cause, et de périr par le salut même qu'elle produit. Les événements intérieurs nous ont empêché de faire connaître rapidement l'impulsion que le Comité de salut public donna aux armées après le 31 mai et les résultats qu'il en obtint.

La levée en masse qui eut lieu pendant l'été de 1793 forma les troupes de la Montagne. Les chefs de ce parti choisirent bientôt dans les rangs secondaires des généraux montagnards en remplacement des généraux girondins. Ces généraux furent Jourdan, Pichegru, Hoche, Moreau, Westermann, Dugommier, Marceau, Joubert, Kléber, etc. Carnot devint, par son entrée au Comité de salut public, le ministre de la guerre et le major général de toutes les armées républicaines. Au lieu de corps dispersés et agissant avec peu de concert sur des points iso-

lés, il procéda par de fortes masses et concentriquement vers un but unique. Il commença la méthode de la grande guerre, qu'il essaya avec un succès décisif à Watignies, en qualité de commissaire de la Convention. Cette victoire importante, à laquelle il coopéra de sa personne, rejeta les généraux réunis Clairfayt et prince de Cobourg derrière la Sambre, et fit lever le siége de Maubeuge. Pendant l'hiver de 1793 à 1794, les deux armées restèrent en présence sans rien entreprendre.

A l'ouverture de la campagne, elles conçurent l'une et l'autre un projet d'invasion. L'armée autrichienne se jeta sur les villes de la Somme, Péronne, Saint-Quentin, Arras et menaça Paris, tandis que l'armée française projeta de nouveau la conquête de la Belgique. Le plan du Comité de salut public fut combiné bien autrement que le dessein vague de la coalition. Pichegru, à la tête de cinquante mille hommes, à l'armée du Nord, pénétra dans la Flandre, en s'appuyant sur la mer et sur l'Escaut. A sa droite, vingt mille hommes, commandés par Moreau, se portèrent sur Menin et Courtrai. Le général Souham resta avec trente mille hommes sous Lille, pour soutenir l'extrême droite de l'armée d'invasion contre les Autrichiens, tandis que Jourdan, avec l'armée de la Moselle, se dirigea vers

Charleroi par Arlon et Dinan, pour se joindre à l'armée du Nord.

Les Autrichiens, attaqués en Flandre et menacés d'être pris à revers par Jourdan, quittèrent bien vite leurs positions de la Somme. Clairfayt et le duc d'York se firent battre à Courtrai et à Hooglède par l'armée de Pichegru; le prince de Cobourg, à Fleurus, par celle de Jourdan, qui venait de prendre Charleroi. Les deux généraux victorieux achevèrent rapidement l'invasion des Pays-Bas. L'armée anglo-hollandaise se replia sur Anvers, d'Anvers sur Bréda, de Bréda sur Bois-le-Duc, en essuyant des échecs continuels. Elle passa le Wahal et se jeta en Hollande. Les Autrichiens essayèrent tout aussi vainement de couvrir Bruxelles, Maëstricht : ils furent poursuivis et battus par l'armée de Jourdan, qui, depuis sa jonction, avait pris le nom d'armée de *Sambre-et-Meuse* et qui ne les laissa point derrière la Roër, comme avait fait Dumouriez, mais les poussa au delà du Rhin. Jourdan se rendit maître de Cologne, de Bonn, et communiqua par sa droite avec la gauche de l'armée de la Moselle qui s'était avancée dans le pays de Luxembourg et qui, conjointement avec lui, occupa Coblentz. Il y avait eu un mouvement général et concerté de toutes les armées

françaises, qui s'ébranlèrent pour courir à la frontière du Rhin. A l'époque des défaites, les lignes de Wissembourg avaient été forcées. Le Comité de salut public employa dans l'armée du Rhin les mesures expéditives de sa politique. Les commissaires Saint-Just et Lebas donnèrent le commandement général à Hoche, mirent la terreur et la victoire à l'ordre du jour, et dans peu les généraux Brunswick et Wurmser furent poussés de Haguenau sur les lignes de la Lauter, et, ne pouvant pas même s'y maintenir, passèrent le Rhin à Philisbourg. Spire, Worms, furent repris. Les troupes républicaines, partout conquérantes, occupèrent la Belgique, la partie de la Hollande située sur la gauche de la Meuse et toutes les villes placées sur le cours du Rhin, hors Mayence et Manheim, qui furent serrées de près.

L'armée des Alpes ne fit pas beaucoup de progrès dans cette campagne. Elle tenta d'envahir le Piémont, mais elle ne réussit point. Sur la frontière d'Espagne, la guerre avait commencé sous de funestes auspices; les deux armées des Pyrénées orientales et des Pyrénées occidentales, peu fortes en nombre et peu aguerries, avaient été constamment battues, et s'étaient retirées, l'une sous Perpignan, l'autre sous Bayonne. Le Comité de salut public ne dirigea qu'as-

sez tard son attention et ses efforts sur ce point, qui n'était pas le plus dangereux pour lui. Mais, dès qu'il eut introduit son système, ses généraux et son organisation dans les deux armées, les choses changèrent de face. Dugommier, après des succès multipliés, chassa les Espagnols du territoire français, et pénétra dans la Péninsule par la Catalogne. Moncey l'envahit aussi par la vallée de Bastan, à l'autre ouverture des Pyrénées, et se rendit maître de Saint-Sébastien et de Fontarabie. La coalition était partout vaincue, et quelques-unes des puissances confédérées commençaient à se repentir de leur confiante adhésion.

Ce fut sur ces entrefaites que la révolution du 9 thermidor parvint aux armées. Elles étaient entièrement républicaines, et elles craignirent que la chute de Robespierre n'entraînât celle du gouvernement populaire : aussi ne l'apprirent-elles pas avec l'ardente satisfaction qu'on en ressentit dans l'intérieur de la France. Mais, comme les armées étaient soumises au pouvoir civil, aucune d'elles ne s'insurgea. Les tentatives d'insurrection de l'armée n'eurent lieu que du 14 juillet au 31 mai, parce qu'étant le refuge des partis vaincus, leurs chefs avaient, à chaque crise, l'avantage de l'ancienneté politique, et se prononcèrent avec toute l'ardeur des opinions compromises.

Sous le Comité de salut public, au contraire, les généraux les plus renommés n'eurent aucune importance politique et furent soumis à la discipline terrible des partis. Tout en contrariant parfois les généraux, la Convention n'eut pas de peine à maintenir les armées dans l'obéissance.

Peu de temps après, le mouvement d'invasion se prolongea en Hollande et dans la péninsule espagnole. Les Provinces-Unies furent attaquées au milieu de l'hiver, et de plusieurs côtés, par Pichegru, qui appela les patriotes bataves à la liberté. Le parti opposé au stathoudérat seconda les efforts victorieux de l'armée française, et la révolution se fit en même temps que la conquête de Leyde, à Amsterdam, à la Haye, à Utrecht. Le stathouder se réfugia en Angleterre; son autorité fut abolie, et l'Assemblée des états généraux proclama la souveraineté du peuple, et constitua la république batave, qui contracta une union étroite avec la France, à laquelle elle céda, par le traité de Paris du 16 mai 1795, la Flandre hollandaise, Maëstricht, Venloo et leurs dépendances. La navigation du Rhin, de l'Escaut, et de la Meuse fut rendue libre aux deux nations. La Hollande, par ses richesses, contribua puissamment aux moyens de continuer la guerre contre la coalition. Cette importante conquête enleva en même

temps un grand appui aux Anglais, et força la Prusse, menacée sur le Rhin et par la Hollande, à conclure à Bâle, avec la République française, une paix à laquelle ses revers et les affaires de Pologne l'avaient depuis quelque temps disposée. La paix se fit aussi à Bâle le 16 juillet avec l'Espagne, alarmée de nos progrès sur son territoire. Figuières et le fort de Roses avaient été pris, et Pérignon s'avançait dans la Catalogne, tandis que Moncey, après s'être rendu maître de Villa-Réal, de Bilbao, de Vittoria, marchait contre les Espagnols retirés sur les frontières de la Vieille-Castille. Le cabinet de Madrid demanda la paix. Il reconnut la République française, qui lui restitua ses conquêtes et qui reçut en échange la partie de Saint-Domingue possédée par l'Espagne. Les deux armées aguerries des Pyrénées se joignirent à l'armée des Alpes, qui par ce moyen envahit bientôt le Piémont et déborda en Italie, où la Toscane seule avait fait la paix avec la république, le 9 février 1795.

Ces pacifications partielles et les revers des troupes coalisées dirigèrent les efforts de l'Angleterre et de l'émigration d'un autre côté. Le moment était revenu de prendre le point d'appui contre-révolutionnaire dans l'intérieur. En 1791, lorsqu'il y avait accord en France, les royalistes avaient tout espéré

des puissances étrangères; aujourd'hui les dissidences du dedans et les défaites de l'Europe ne leur laissaient d'autres ressources que les conspirations. Les tentatives malheureuses, comme on le sait, ne désespèrent jamais les partis vaincus : il n'y a que la victoire qui lasse et qui épuise, et c'est ce qui, tôt ou tard, ramène la domination de ceux qui continuent à espérer et savent attendre.

Les événements de prairial et la défaite du parti jacobin avaient décidé le mouvement contre-révolutionnaire. A cette époque la réaction, qui avait été conduite par les républicains modérés, devint généralement royaliste. Les partisans de la monarchie étaient encore aussi divisés qu'ils l'avaient été depuis l'ouverture des états généraux jusqu'au 10 août. Dans l'intérieur, les anciens constitutionnels qui avaient leur siège dans les sections, et qui se composaient de la classe moyenne riche, n'entendaient pas la monarchie comme les royalistes absolus. Ils éprouvaient toujours la rivalité et l'éloignement d'intérêt, naturels à des bourgeois contre des privilégiés. Les royalistes absolus eux-mêmes n'étaient pas d'accord : le parti qui s'était battu dans l'intérieur sympathisait peu avec celui qui s'était enrôlé dans les armées de l'Europe. Mais, outre les dissidences qui existaient entre les Vendéens et les émigrés, il en

existait aussi entre les émigrés d'après la date de leur sortie de France. Cependant tous ces royalistes d'opinions diverses, n'ayant pas à débattre encore le prix de la victoire, s'entendirent pour attaquer en commun la Convention. Les émigrés et les ecclésiastiques, qui depuis quelques mois étaient rentrés en grand nombre, prirent la bannière des sections, dans l'espérance, s'ils l'emportaient au moyen de la classe moyenne, d'établir leur propre gouvernement; car ils avaient un chef et un but précis, ce que les sectionnaires n'avaient point.

Cette réaction d'un nouveau caractère fut contenue pendant quelque temps à Paris, où la Convention, puissance neutre et forte, voulait empêcher également les violences et les usurpations des deux partis. Tout en détruisant la domination des Jacobins, elle réprimait les vengeances des royalistes. Ce fut alors que la plus grande partie de la *troupe dorée* déserta sa cause, que les meneurs des sections préparèrent la bourgeoisie à combattre l'Assemblée, et que la confédération des journalistes succéda à celle des Jacobins. La Harpe, Richer de Serizy, Poncelin, Tronçon du Coudray, Marchéna, etc., se firent les organes de cette nouvelle opinion et furent les clubistes lettrés. Les troupes actives quoique régulières de ce parti se réunissaient au théâtre Fey-

deau, au boulevard des Italiens, au Palais-Royal, et faisaient *la chasse des Jacobins* en chantant *le Réveil du peuple*. Le mot proscription, dans ces temps, était celui de *terroriste*, au moyen duquel un *honnête homme* pouvait, en toute conscience, courir sus à un révolutionnaire. La classe des *terroristes* s'étendait au gré des passions des nouveaux réacteurs, qui portaient les cheveux *à la victime*, et qui, ne craignant plus d'avouer leurs intentions, avaient adopté depuis quelque temps l'habit gris à revers, collet noir ou vert uniforme des chouans.

Mais cette réaction fut bien plus fougueuse dans les départements, où aucune puissance ne put s'interposer pour prévenir le carnage. Il n'y avait là que deux partis, celui qui avait dominé et celui qui avait souffert sous la Montagne. La classe intermédiaire était alternativement gouvernée par les royalistes et par les démocrates. Ceux-ci, présageant les terribles représailles dont ils seraient l'objet en succombant, tinrent tant qu'ils purent; mais leur défaite à Paris entraîna leur chute dans les départements. On vit alors des exécutions de parti semblables à celles des proconsuls du Comité de salut public. Le Midi fut surtout en proie aux massacres en masse et aux vengeances personnelles. Il s'était organisé des *compagnies de Jésus* et des *compagnies du*

Soleil, qui étaient royalistes par leur institution, et qui exécutèrent d'épouvantables représailles. A Lyon, à Aix, à Marseille, on égorgea dans les prisons ceux qui avaient participé au régime précédent. Presque tout le Midi eut son 2 septembre. A Lyon, après les premiers massacres des révolutionnaires, les hommes de la compagnie faisaient la chasse à ceux qui n'avaient point été pris, et, lorsqu'ils en rencontraient un, sans autre forme que ce seul mot : *Voilà un matavon* (c'est ainsi qu'ils les appelaient), ils le tuaient et le jetaient dans le Rhône. A Tarascon, on les précipitait du haut de la tour sur un rocher qui bordait le Rhône. Pendant cette terreur en sens inverse et cette défaite générale du parti révolutionnaire, l'Angleterre et l'émigration tentèrent l'entreprise hardie de Quiberon.

Les Vendéens avaient été épuisés par leurs défaites réitérées; mais ils n'étaient pas entièrement réduits. Cependant leurs pertes, autant que les divisions de leurs principaux chefs, Charette et Stofflet, les rendaient d'un bien faible secours. Charette avait même consenti à traiter avec la république, et une sorte de pacification avait été conclue à Jusnay entre lui et la Convention. Le marquis de Puisaye, homme entreprenant, mais léger et plus capable d'intrigues que de fortes conceptions de parti, avait eu le des-

sein de remplacer l'insurrection presque éteinte de la Vendée par celle de Bretagne. Depuis l'entreprise de Wimpfen, où Puisaye avait eu un commandement, il existait déjà dans le Calvados et le Morbihan des bandes de *chouans* composées de restes de partis, d'hommes déplacés et aventureux, de hardis contrebandiers, qui faisaient des expéditions, mais qui ne pouvaient pas tenir la campagne comme les Vendéens. Puisaye recourut à l'Angleterre pour étendre la *chouannerie* : il lui fit espérer un soulèvement général dans la Bretagne et de là dans le reste de la France, si l'on débarquait un noyau d'armée, des munitions et des fusils.

Le ministère britannique, déçu du côté de la coalition, ne demandait pas mieux que de créer de nouveaux périls à la république, en attendant de ranimer le courage de l'Europe. Il accorda sa confiance à Puisaye, prépara, au printemps de 1795, une expédition dont firent partie les émigrés les plus énergiques, beaucoup d'officiers de l'ancienne marine, et tous ceux qui, las du rôle d'exilés et des douleurs d'une vie errante, voulurent tenter une dernière fois la fortune. La flotte anglaise déposa dans la presqu'île de Quiberon quinze cents émigrés, six mille prisonniers républicains enrôlés sous l'émigration pour rentrer en France; soixante

mille fusils et un équipement complet pour une armée de quarante mille hommes. Quinze cents chouans se joignirent à l'armée de débarquement, qui fut bientôt attaquée par le général Hoche. Il parvint à la tourner; les prisonniers républicains qui étaient dans ses rangs l'abandonnèrent, et elle fut vaincue après la plus vive résistance. Dans la guerre à mort de l'émigration et de la république, les vaincus furent traités comme étant *hors la loi*, et impitoyablement massacrés. Leur perte fut une plaie profonde et incurable pour l'émigration.

Les espérances fondées sur les victoires de l'Europe, sur les progrès de l'insurrection et la tentative des émigrés se trouvant renversées, on recourut aux sections mécontentes. On espéra faire la contre-révolution au moyen de la constitution nouvelle décrétée par la Convention le 22 août 1795. Cette constitution était cependant l'œuvre du parti modéré républicain. Mais, comme elle redonnait l'ascendant à la classe moyenne, les meneurs royalistes crurent entrer facilement par elle dans le corps législatif et dans le gouvernement.

Cette constitution était la moins imparfaite, la plus libérale et la plus prévoyante qu'on eût encore établie ou projetée : elle était le résultat de six années d'expérience révolutionnaire et législative. La

Convention éprouvait à cette époque le besoin d'organiser le pouvoir et de rasseoir le peuple, à la différence de la première assemblée qui, par sa situation, n'avait ressenti que le besoin d'affaiblir la royauté et de remuer la nation. Tout avait été usé depuis le trône jusqu'au peuple : il fallait vivre aujourd'hui en reconstruisant, et rétablir l'ordre tout en conservant une certaine activité politique à la nation. C'est ce que fit la constitution nouvelle. Elle s'éloigna peu de celle de 1791, quant à l'exercice de la souveraineté; mais elle en différa beaucoup dans tout ce qui était relatif au gouvernement. Elle plaça le pouvoir législatif dans deux conseils : celui des *Cinq-Cents* et celui des *Anciens :* le pouvoir exécutif dans un *Directoire* de cinq membres. Elle rétablit les deux degrés d'élection, destinés à ralentir le mouvement populaire et à donner des choix plus éclairés que les élections immédiates. Des conditions de propriété, sages, mais bornées, pour être membres des assemblées primaires et des assemblées électorales, redonnèrent l'importance politique à la classe moyenne, à laquelle il fallait forcément revenir après le licenciement de la multitude et l'abandon de la constitution de 93.

Afin de prévenir le despotisme ou l'asservissement d'une seule assemblée, on voulut placer quel-

que part le pouvoir de l'arrêter ou de la défendre. La division du corps législatif en deux conseils, qui avaient la même origine, la même durée, et dont les fonctions seules étaient différentes, atteignit le double but de ne point effaroucher le peuple par une institution aristocratique, et de contribuer à une meilleure forme de gouvernement. Le *conseil des Cinq-Cents*, dont les membres durent être âgés de trente ans, eut seul l'initiative et la discussion des lois que le *conseil des Anciens*, composé de deux cent cinquante membres, âgés de quarante ans accomplis, fut chargé d'admettre ou de rejeter.

Pour éviter la précipitation des mesures législatives et afin que, dans un moment d'effervescence populaire, on ne forçât point la sanction du conseil des Anciens, ce conseil ne put se décider qu'après trois lectures fixées à cinq jours de distance au moins. Dans le *cas d'urgence*, il fut dispensé de cette formalité; mais il était juge de l'urgence. Ce conseil agissait tantôt en pouvoir législatif, lorsqu'il n'approuvait pas la mesure au fond et qu'il se servait de la formule : *le conseil des Anciens ne peut adopter;* tantôt en pouvoir conservateur, lorsqu'il ne la considérait que sous son rapport légal, et qu'il disait : *La constitution annule.* On établit

pour la première fois les réélections partielles, et l'on fixa le renouvellement des conseils par moitié tous les deux ans, afin d'éviter ces levées de législateurs qui arrivaient avec un désir immodéré d'innovations, et changeaient subitement l'esprit d'une assemblée.

Le pouvoir exécutif fut séparé des conseils et n'exista plus dans les comités. On redoutait encore trop la monarchie pour nommer un président de la république. On se borna donc à créer un *Directoire* de cinq membres élus par le conseil des Anciens, sur la présentation de celui des Cinq-Cents. Les directeurs purent être mis en jugement par les conseils, mais ils ne purent pas être révoqués par eux. On leur donna un pouvoir d'exécution général et indépendant; mais on voulut aussi qu'ils n'en abusassent point, et surtout que la trop grande habitude de l'autorité ne les conduisît pas à l'usurpation. Ils eurent la direction de la force armée et des finances, la nomination des fonctionnaires, la conduite des négociations; mais ils ne purent rien faire par eux-mêmes; il leur fallut des ministres et des généraux, de la conduite desquels ils furent responsables. Chacun d'eux fut président pendant trois mois, et eut alors la signature et les sceaux. Tous les ans le Directoire dut se renouve-

ler par cinquième. Les attributions de la royauté de 1791 furent, comme on le voit, partagées entre le conseil des Anciens, qui eut le *veto*, et le Directoire, qui eut le pouvoir exécutif. Le Directoire obtint une garde, un palais national, le Luxembourg, pour demeure, et une sorte de liste civile. Le conseil des Anciens, destiné à arrêter les écarts du pouvoir législatif, fut investi des moyens de réprimer les usurpations du Directoire : il put changer la résidence des conseils et du gouvernement.

La prévoyance de cette constitution était incontestable : elle prévenait les violences populaires, les attentats du pouvoir, et pourvoyait à tous les périls qu'avaient signalés les diverses crises de la révolution. Certainement, si une constitution avait pu se consolider à cette époque, c'était la constitution directoriale. Elle refaisait le pouvoir, permettait la liberté, et offrait aux divers partis l'occasion de la paix, si chacun d'eux, sans arrière-pensée, ne songeant plus à la domination exclusive et se contentant du droit commun, eût pris sa véritable place dans l'État. Mais elle ne dura pas plus que les autres, parce qu'elle ne put pas établir l'ordre légal malgré les partis. Chacun d'eux aspira au gouvernement pour faire valoir son système et ses intérêts, et, au lieu du règne de la loi, on retomba encore

sous celui de la force et des coups d'État. Lorsque les partis ne veulent pas finir une révolution, et ceux qui ne dominent point ne le veulent jamais, une constitution, quelque bonne qu'elle soit, ne peut pas le faire.

Les membres de la commission des *Onze*, qui, avant les journées du prairial, n'avaient pas d'autre mission que de préparer les lois organiques de la constitution de 93 et qui, après ces journées, firent celle de l'an III, étaient à la tête du parti conventionnel. Ce parti n'était ni l'ancienne Gironde, ni l'ancienne Montagne. Neutre jusqu'au 31 mai, assujetti jusqu'au 9 thermidor, il était entré en possession du pouvoir depuis cette époque, parce que la double défaite des Girondins et des Montagnards l'avait laissé le plus fort. C'est à lui que s'étaient réunis les hommes des côtés extrêmes, qui avaient commencé la fusion. Merlin de Douai représentait la partie de cette masse qui avait cédé aux circonstances, Thibaudeau la partie demeurée inactive, et Daunou la partie courageuse. Ce dernier s'était déclaré contre tous les coups d'État depuis l'ouverture de l'Assemblée, et contre le 21 janvier, et contre le 31 mai, parce qu'il voulait le régime de la Convention sans les violences et les mesures de parti. Après le 9 thermidor, il blâma l'acharnement

déployé contre les chefs du gouvernement révolutionnaire, dont il avait été la victime comme l'un des *soixante-treize*. Il avait obtenu beaucoup d'ascendant à mesure qu'on avançait vers le régime légal. Son attachement éclairé à la révolution, sa noble indépendance, la modération de ses idées et son imperturbable constance le rendirent l'un des acteurs les plus influents de cette époque. Il fut le principal auteur de la constitution de l'an III, et la Convention le chargea, avec quelques autres de ses membres, de la défense de la république dans la crise de vendémiaire.

La réaction continuait de plus en plus; elle était indirectement favorisée par les membres de la droite, qui, depuis le début de cette assemblée, n'avaient été qu'accidentellement républicains. Ils n'étaient pas disposés à repousser les attaques des royalistes avec la même énergie que celles des révolutionnaires. De ce nombre étaient Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, Henri la Rivière, Saladin, Aubry, etc.; ils formaient dans l'assemblée le noyau du parti sectionnaire. D'anciens et de fougueux Montagnards, tels que Rovère, Bourdon de l'Oise, etc., entraînés par le mouvement contre-révolutionnaire, laissaient prolonger la réaction sans doute pour faire leur paix avec ceux qu'ils avaient si violemment combattus.

Mais le parti conventionnel, rassuré du côté des démocrates, mit tous ses efforts à empêcher le triomphe des royalistes. Il comprit que le salut de la république dépendait de la formation des conseils, et que les conseils, devant être choisis par la classe moyenne, que dirigeaient des chefs royalistes, seraient contre-révolutionnairement composés. Il lui importait de confier la garde du régime qu'on allait établir à ceux qui étaient intéressés à le défendre. Pour éviter la faute de la Constituante, qui s'était exclue de la législature suivante, la Convention décida, par un décret, que les deux tiers de ses membres seraient réélus. Par ce moyen, elle s'assura la majorité des conseils, la nomination du Directoire; elle put accompagner dans l'État sa constitution et la consolider sans secousse. Cette réélection des *deux tiers* était peu légale; mais elle était politique, et elle pouvait seule sauver la France du régime des démocrates ou des contre-révolutionnaires. La Convention s'accorda une dictature modératrice par les décrets du 5 et du 13 fructidor (22 et 30 août 1795), dont l'un établissait la réélection et dont l'autre en fixait le mode. Mais ces deux décrets exceptionnels furent soumis à la ratification des assemblées primaires en même temps que l'acte constitutionnel.

Le parti royaliste fut pris au dépourvu par les

décrets de fructidor. Il espérait entrer dans le gouvernement par les conseils, dans les conseils par les élections, et opérer le changement de régime lorsqu'il serait constitué en puissance. Il se déchaîna contre la Convention. Le Comité royaliste de Paris, dont l'agent était un homme assez obscur nommé *Lemaître*, les journalistes, les meneurs des sections, se coalisèrent. Ils n'eurent pas de peine à se donner l'appui de l'opinion, dont ils se faisaient les seuls organes; ils accusèrent la Convention de perpétuer son pouvoir et d'attenter à la souveraineté du peuple. Les principaux partisans des *deux tiers*, Louvet, Daunou, Chénier, ne furent point ménagés, et tous les préparatifs d'un grand mouvement eurent lieu. Le faubourg Saint-Germain, naguère désert, se remplissait de jour en jour; les émigrés arrivaient en foule, et les conjurés, déguisant assez peu leurs desseins, avaient adopté l'uniforme des chouans.

La Convention, voyant grossir l'orage, chercha son soutien dans l'armée, qui était alors la classe républicaine, et elle forma un camp sous Paris. Le peuple avait été licencié, et les royalistes s'étaient emparés de la bourgeoisie. Sur ces entrefaites, les assemblées primaires se réunirent, le 20 fructidor, pour délibérer sur l'acte constitutionnel et sur les décrets des *deux tiers*, qui devaient être adop-

tés ou rejetés ensemble. La section *Lepelletier* (anciennement *Filles-Saint-Thomas*) fut le centre de toutes les autres. Sur sa proposition, on décida *que les pouvoirs de toute autorité constituante cessaient en présence du peuple assemblé*. La section *Lepelletier*, dirigée par Richer-Serizy, la Harpe, Lacretelle jeune, Vaublanc, etc., s'occupa d'organiser le gouvernement insurrectionnel, sous le nom de *Comité central*. Ce comité devait remplacer en vendémiaire, contre la Convention, le Comité du 10 août contre le trône, et du 31 mai, contre les Girondins. La majorité des sections adopta cette mesure, qui fut cassée par la Convention, dont le décret fut cassé à son tour par la majorité des sections. La lutte devint tout à fait ouverte; et dans Paris l'on sépara l'acte constitutionnel, qui fut adopté, des décrets de réélection, que l'on rejeta.

Le 1er vendémiaire, la Convention proclama l'acceptation des décrets par le plus grand nombre des assemblées primaires de France. Les sections se réunirent de nouveau pour nommer les électeurs qui devaient choisir les membres de la législature. Le 10, elles arrêtèrent que les électeurs s'assembleraient au Théâtre-Français (il se trouvait au-delà des ponts), qu'ils y seraient conduits par la force armée des sections qui jurerait de les défen-

dre jusqu'à la mort. En effet, le 11, les électeurs se constituèrent sous la présidence du duc de Nivernois, et sous la garde de quelques détachements de chasseurs et de grenadiers.

La Convention, avertie par le danger, se mit en permanence, appela autour de son enceinte les troupes du camp des Sablons, et concentra ses pouvoirs dans un comité de cinq membres, qui fut chargé de toutes les mesures de salut public. Ces membres étaient Colombel, Barras, Daunou, Letourneur et Merlin de Douai. Depuis quelque temps, les révolutionnaires n'étaient plus à craindre, et l'on avait relâché tous ceux qui avaient été emprisonnés pour les événements de prairial. On enrégimenta, sous le nom de *bataillon des patriotes de* 89, environ quinze ou dix-huit cents d'entre eux, qui avaient été poursuivis, dans les départements ou à Paris, par les réactionnaires. Le 11 au soir, la Convention envoya dissoudre, par la force, l'assemblée des électeurs, qui s'était déjà séparée en s'ajournant au lendemain.

Dans la nuit du 11, le décret qui dissolvait le collège des électeurs et qui armait le *bataillon des patriotes de* 89 excita la plus grande agitation. On battait la générale; la section Lepelletier tonna contre le despotisme de la Convention, contre le retour

de *la terreur*, et pendant toute la journée du 12 elle disposa les autres sections à combattre. Le soir, la Convention, non moins agitée elle-même, se décida à prendre l'initiative, à cerner la section insurrectionnelle, et à finir la crise en la désarmant. Le général de l'intérieur Menou et le représentant Laporte furent chargés de cette mission. Le chef-lieu des sectionnaires était au couvent de Filles-Saint-Thomas, devant lequel ils avaient environ sept ou huit cents hommes en bataille. Ils furent cernés par des forces supérieures, en flanc par les boulevards, et en face du côté de la rue Vivienne. Au lieu de les désarmer, les chefs de l'expédition parlementèrent avec eux. Il fut convenu qu'on se retirerait de part et d'autre; mais à peine les troupes conventionnelles furent-elles parties que les sectionnaires revinrent en force. Ce fut pour eux une véritable victoire, qui fut exagérée dans Paris, comme il arrive toujours, qui exalta leurs partisans, augmenta leur nombre et leur donna le courage d'attaquer la Convention le lendemain.

Celle-ci apprit à onze heures du soir l'issue de cette expédition et le dangereux effet qu'elle avait produit. Aussitôt elle destitua Menou, et donna le commandement de la force armée à Barras, général du 9 thermidor. Barras demanda pour second, au

comité des cinq, un jeune officier qui s'était distingué au siège de Toulon, destitué par le réactionnaire Aubry, homme de tète et de résolution, capable de servir la république dans un tel moment de péril. Ce jeune officier était Bonaparte; il parut devant le comité, et rien en lui n'annonçait encore ses étonnantes destinées. Peu homme de parti, appelé pour la première fois sur cette grande scène, il avait dans sa contenance quelque chose de timide et de mal assuré, qu'il perdit dans les préparatifs et dans le feu de la bataille. Il fit venir en toute hâte les pièces d'artillerie du camp des Sablons, et il les disposa ainsi que les cinq mille hommes de l'armée conventionnelle, sur tous les points par où l'on pouvait être assailli. Le 13 vendémiaire, vers midi, l'enceinte de la Convention avait l'aspect d'une place forte qu'il fallait prendre d'assaut. La ligne de défense s'étendait : sur le côté des Tuileries qui longe la rivière, depuis le Pont-Neuf jusqu'au Pont Louis XV; sur le côté opposé, dans toutes les petites rues qui débouchent sur celle Saint-Honoré, depuis celles de Rohan, de l'Échelle, du cul-de-sac Dauphin, jusqu'à la place de la Révolution. En face, le Louvre, le jardin de l'Infante, le Carrousel, étaient garnis de canons; et, par derrière, le Pont-Tournant et la place de la Révolution formaient un parc de

réserve. C'est dans cet état que la Convention attendit les insurgés.

Ceux-ci la cernèrent bientôt sur plusieurs points. Ils avaient environ quarante mille hommes sous les armes, commandés par les généraux Danican, Duhoux et l'ex-garde du corps Lafond. Les trente-deux sections, qui formaient la majorité, avaient fourni leur contingent militaire. Parmi les seize autres, plusieurs sections des faubourgs avaient leurs troupes dans le bataillon de 89. Quelques-unes envoyèrent du secours pendant l'action, comme celles des *Quinze Vingts* et de *Montreuil;* d'autres ne le purent pas, quoique bien disposées, comme celle de *Popincourt;* enfin d'autres restèrent neutres, comme celle de l'*Indivisibilité*. De deux heures à trois, le général Carteaux, qui occupait le Pont-Neuf avec quatre cents hommes et deux pièces de quatre, fut entouré par plusieurs colonnes de sectionnaires, qui l'obligèrent de se replier jusqu'au Louvre. Cet avantage enhardit les insurgés, qui étaient en force sur tous les points. Le général Danican somma la Convention de faire etirer ses troupes et de désarmer les *terroristes*. Le parlementaire, introduit dans l'assemblée les yeux fermés, y jeta d'abord quelque trouble par sa mission. Plusieurs membres se déclarèrent pour des mesures de conciliation. Boissy-d'Anglas fut d'avis

d'entrer en conférence avec Danican; Gamon proposa une proclamation dans laquelle on engageait les citoyens à se retirer, en leur promettant de désarmer ensuite le *bataillon de* 89. Cette adresse aux sections excita les plus violents murmures. Chénier s'élança à la tribune. « Je suis étonné, dit-il, qu'on « vienne nous entretenir de ce que demandent les « sections en révolte. Il n'y a point de transaction; « il n'y a pour la Convention nationale que la « victoire ou la mort! » Lanjuinais voulut soutenir cette adresse, en faisant valoir l'imminence et les malheurs de la guerre civile; mais la Convention ne voulut pas l'entendre, et, sur la motion de Fermond, elle passa à l'ordre du jour. Les débats continuèrent pendant quelque temps encore sur les mesures de paix ou de guerre avec les sections, lorsqu'on entendit, vers quatre heures et demie, plusieurs décharges de mousqueterie, qui firent cesser toute délibération. On apporta sept cents fusils, et les conventionnels s'armèrent comme corps de réserve.

Le combat s'était engagé dans la rue Saint-Honoré, dont les insurgés étaient maîtres. Les premiers coups partirent de l'hôtel de Noailles, et un feu meurtrier se prolongea sur toute cette ligne. Peu d'instants après, sur l'autre flanc, deux colon-

nes fortes d'environ quatre mille sectionnaires, commandées par le comte de Maulevrier, débouchèrent par les quais et attaquèrent le Pont-Royal. La bataille fut alors générale; mais elle ne pouvait pas durer longtemps; la place était trop bien défendue pour être prise d'assaut. Après une heure de combat, les sectionnaires furent débusqués de Saint-Roch et de la rue Saint-Honoré par le canon de la Convention et par le bataillon des *patriotes*. La colonne du Pont-Royal essuya en tête et en écharpe, par le pont et par les quais, trois décharges d'artillerie qui l'ébranlèrent et la mirent en pleine déroute. A sept heures, les troupes conventionnelles, victorieuses sur tous les points, prirent l'offensive; à neuf heures elles avaient délogé les sectionnaires du théâtre de la République et des postes qu'ils occupaient encore dans le voisinage du Palais-Royal. Ils se disposaient à faire des barricades pendant la nuit, et l'on tira dans la rue de la Loi (Richelieu) plusieurs volées de canon pour empêcher les travaux. Le lendemain 14, les troupes conventionnelles désarmèrent la section Lepelletier, et firent rentrer les autres dans l'ordre.

L'Assemblée, qui n'avait combattu que pour se défendre, montra une habile modération. Le 13 ven-

démiaire fut le 10 août des royalistes contre la république, si ce n'est que la Convention résista à la bourgoisie beaucoup mieux que le trône aux faubourgs. La position dans laquelle se trouvait la France contribua beaucoup à cette victoire. On voulait, dans ce moment, une république sans gouvernement révolutionnaire, un régime modéré sans contre-révolution. La Convention, qui était une puissance médiatrice, également prononcée contre la domination exclusive de la classe inférieure, qu'elle avait repoussée en prairial, et la domination réactionnaire de la bourgeoisie, qu'elle repoussait en vendémiaire, paraissait seule capable de satisfaire ce double besoin et de faire cesser entre les partis l'état de guerre, qui se prolonge par leur passage alternatif au gouvernement. Cette situation lui donna, autant que ses propres dangers, le courage de la résistance et l'avantage de la victoire. Les sections ne pouvaient pas la surprendre, et pouvaient encore moins la prendre d'assaut.

Après les événements de vendémiaire, la Convention s'occupa de former les conseils et le Directoire. Le tiers, librement choisi, l'avait été dans le sens des réactionnaires. Quelques conventionnels, à la tête desquels était Tallien, proposèrent

d'annuler les élections de ce *tiers*, et voulurent suspendre quelque temps encore le gouvernement constitutionnel. Thibaudeau déjoua leur dessein avec beaucoup de courage et d'éloquence. Le parti conventionnel entier se rangea de son avis. Il repoussait tout arbitraire superflu, et se montrait impatient de sortir d'un état provisoire qui durait depuis trois années. La Convention s'établit en *assemblée électorale nationale* pour compléter dans son sein les *deux tiers*. Elle forma ensuite les conseils : celui *des Anciens*, des deux cent cinquante membres, qui, selon le vœu de la nouvelle loi, avaient quarante ans accomplis; celui *des Cinq-Cents*, de tous les autres. Les conseils se constituèrent aux Tuileries. Il s'agit alors de former le gouvernement.

L'attaque de vendémiaire était toute récente; et le parti républicain, redoutant surtout la contre-révolution, convint de ne choisir les directeurs que parmi les conventionnels, et de plus parmi ceux qui avaient voté la mort du roi. Quelques membres des plus influents, au nombre desquels était Daunou, combattirent cette opinion, qui limitait les choix et conservait un caractère dictatorial et révolutionnaire au gouvernement; mais elle l'emporta. Les conventionnels élus furent

la Réveillère-Lépeaux, investi d'une confiance générale à cause de sa conduite courageuse au 31 mai, de sa probité et de sa modération; Sieyès, la plus grande réputation de l'époque; Rewbell, qui avait une rare activité administrative; Letourneur, l'un des membres de la commission des cinq dans la dernière crise; et Barras, porté pour ses deux bonnes fortunes de thermidor et de vendémiaire. Sieyès, qui n'avait pas voulu faire partie de la commission législative *des onze*, ne voulut point entrer non plus dans le Directoire. On ne sait si ce fut par calcul ou par antipathie insurmontable pour Rewbell. Il fut remplacé par Carnot, le seul des membres de l'ancien comité qu'on eût ménagé à cause de sa pureté politique et de sa grande participation aux victoires de la République. Le 4 brumaire, la Convention porta une loi d'amnistie, pour rentrer dans le gouvernement légal, changea le nom de la place de la Révolution en celui de la place de la Concorde, et déclara sa session terminée.

La Convention dura trois années, du 21 septembre 1792 jusqu'au 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV). Elle suivit plusieurs directions. Pendant les six premiers mois de son existence, elle fut entraînée dans la lutte qui s'éleva entre

le parti légal de la Gironde et le parti révolutionnaire de la Montagne. Celui-ci l'emporta depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 9 thermidor an II (26 juillet 1794). La Convention obéit alors au gouvernement du Comité de salut public, qui ruina d'abord ses anciens alliés de la Commune et de la Montagne, et qui périt ensuite par ses propres divisions. Du 9 thermidor jusqu'au mois de brumaire an IV, la Convention vainquit le parti révolutionnaire et le parti royaliste, et chercha à établir la république modérée malgré l'un et l'autre.

Pendant cette longue et terrible époque, la violence de la situation changea la Révolution en une guerre, et l'Assemblée en un champ de bataille. Chaque parti voulut établir sa domination par la victoire et l'assurer en fondant son système. Le parti girondin l'essaya et périt; le parti montagnard l'essaya et périt; le parti de la Commune l'essaya et périt; le parti de Robespierre l'essaya et périt. On ne put que vaincre, on ne put pas fonder. Le propre d'une pareille tempête était de renverser quiconque cherchait à s'asseoir. Tout fut provisoire, et la domination, et les hommes, et les partis, et les systèmes, parce qu'il n'y avait qu'une chose réelle et possible, la guerre. Il fallut un an au parti conventionnel, dès qu'il eut repris le

pouvoir, pour ramener la Révolution à la situation légale; et il ne le put que par deux victoires, celle de prairial et celle de vendémiaire. Mais alors la Convention étant revenue au point d'où elle était partie, et ayant rempli sa véritable mission, qui était d'instituer la République après l'avoir défendue, elle disparut de la scène du monde, qu'elle avait étonné et épouvanté. Pouvoir révolutionnaire, elle finit au moment où l'ordre légal recommença.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

CHAPITRE XII.

Depuis l'installation du Directoire, le 27 octobre 1795, jusqu'au coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797).

Revue de la révolution. — Son second caractère de réorganisation; passage de la vie publique à la vie privée. — Les cinq directeurs; leurs travaux intérieurs. — Pacification de la Vendée. — Conspiration de Babeuf; dernière défaite du parti démagogique. — Plan de campagne contre l'Autriche; conquête de l'Italie par le général Bonaparte; traité de Campo-Formio, la république française est reconnue, avec ses acquisitions et son entourage des républiques batave, lombarde, ligurienne, qui prolongent son système en Europe. — Élections royalistes de l'an V; elles changent la situation de la république. — Nouvelle lutte entre le parti contre-révolutionnaire, ayant son siège dans les conseils, dans le club de *Clichy*, dans les salons, et le parti conventionnel, posté au Directoire, dans le club de *Salm* et dans l'armée. — Coup d'État du 18 fructidor; le parti de vendémiaire est encore une fois battu.

La Révolution française, qui avait détruit l'ancien gouvernement et bouleversé de fond en comble l'ancienne société, avait deux buts bien distincts, celui d'une constitution libre, et celui d'un état

social plus perfectionné. Les six années que nous venons de parcourir furent la recherche du gouvernement de la part de chacune des classes qui composaient la nation française. Les privilégiés voulurent établir leur régime contre la cour et contre la bourgeoisie par le maintien des ordres et des états généraux ; la bourgeoisie voulut établir le sien contre les privilégiés et contre la multitude par la constitution de 1791, et la multitude voulut établir le sien contre tout le monde, par la constitution de 1793. Aucun de ces gouvernements ne put se consolider, parce que tous furent exclusifs. Mais, pendant leurs essais, chaque classe, momentanément dominatrice, détruisit dans les classes plus élevées ce qu'il y avait d'intolérant et ce qui devait s'opposer à la fondation de la nouvelle société française reposant sur l'égalité des droits et les arrangements les plus équitables.

Au moment où le Directoire succéda à la Convention, les luttes de classes se trouvèrent extrêmement ralenties. Le haut de chacune d'elles formait un parti qui combattait encore pour la possession et pour la forme du gouvernement ; mais la masse de la nation, qui avait été si profondément ébranlée depuis 1789 jusqu'à 1795, aspirait à s'asseoir et à s'arranger d'après le nouvel ordre des

choses. Cette époque vit finir un grand mouvement et en vit commencer un autre. La Révolution prit son second caractère, son caractère d'organisation civile et de repos intérieur, après l'agitation, l'immense travail et la démolition complète qui avaient rempli ses premières années.

Cette seconde période fut remarquable en ce qu'elle parut une sorte d'abandon de la liberté. Les partis, ne pouvant plus la posséder d'une manière exclusive et durable, se découragèrent et se jetèrent de la vie publique dans la vie privée. Cette seconde période se divisa elle-même en deux époques : elle fut libérale pendant la première époque du Directoire et au commencement du Consulat, administrative et militaire à la fin du Consulat et sous l'Empire. La Révolution alla en se matérialisant chaque jour davantage ; après avoir fait un peuple de sectaires, elle fit un peuple de travailleurs, et puis un peuple de soldats.

Déjà beaucoup d'illusions s'étaient perdues ; on avait passé par tant d'états différents et vécu si vite en si peu d'années, que toutes les idées étaient confondues et toutes les croyances ébranlées. Le règne de la classe moyenne et celui de la multitude avaient passé comme une rapide fantasmagorie. On était loin de cette France du 14 juillet, avec ses profon-

des convictions, sa moralité généreuse, son assemblée exerçant la toute-puissance au nom de la raison et dans l'intérêt de la liberté, ses magistratures populaires, ses gardes bourgeoises, ses dehors animés, brillants, associant l'amour de la loi à celui de l'indépendance. On était loin de la France plus rembrunie et plus orageuse du 10 août, où une seule classe avait occupé le gouvernement et la société et y avait porté son langage, ses manières, son costume, l'agitation de ses craintes, le fanatisme de ses idées, les défiances et le régime de sa position. Alors on avait vu la vie publique remplacer entièrement la vie privée, la République offrir tour à tour l'aspect d'une assemblée et d'un camp, les riches soumis aux pauvres, et les croyances de la démocratie à côté de l'administration sombre et déguenillée du peuple. À chacune de ces époques, on avait été fortement attaché à quelque idée : d'abord à la liberté et à la monarchie constitutionnelle; en dernier lieu, à l'égalité, *à la fraternité*, à la république. Mais au commencement du Directoire on ne croyait plus à rien et, pendant le grand naufrage des partis, tout avait pris fin, et les nobles attachements de la bourgeoisie et les espérances passionnées du peuple.

On sortait affaibli et froissé de cette furieuse tourmente; et chacun, se rappelant l'existence politique

avec effroi, se jeta d'une manière effrénée vers les plasirs et les relations de l'existence privée, si longtemps suspendue. Les bals, les festins, les dissipations licencieuses, les équipages, reparurent avec plus de vogue que jamais; ce fut la réaction des habitudes de l'ancien régime. Le règne des sans-culottes ramena la domination des riches; les clubs firent renaître les salons. Du reste, il n'était guère possible que ce premier symptôme de la reprise de la civilisation nouvelle ne fût point aussi désordonné. Les mœurs directoriales étaient le produit d'une autre société, qui devait reparaître avant que la société nouvelle eût réglé ses rapports et fait ses propres mœurs. Dans cette transition, le luxe devait faire naître le travail; l'agiotage se mêler au commerce; les salons amener le rapprochement des partis, qui ne pouvaient se souffrir que par la vie privée; enfin, la civilisation recommencer la liberté.

La situation de la république était décourageante au moment de l'installation du Directoire. Il n'existait aucun élément d'ordre et d'administration. Il n'y avait point d'argent dans le trésor public : les courriers étaient souvent retardés faute de la somme modique nécessaire pour les faire partir. Au dedans, l'anarchie et le malaise étaient partout; le papier-monnaie, parvenu au dernier degré de ses

émissions et son discrédit, détruisait toute confiance et tout commerce; la famine se prolongeait, chacun refusant de vendre ses denrées, car c'eût été les donner; les arsenaux étaient épuisés ou presque vides. Au dehors, les armées étaient sans caissons, sans chevaux, sans approvisionnements; les soldats étaient nus, et les généraux manquaient souvent de leur solde de huit francs numéraire par mois, supplément indispensable, quoique bien modique, de leur solde en assignats. Enfin, les troupes, mécontentes et perdant leur discipline à cause de leurs besoins, étaient de nouveau battues et sur la défensive.

Cette crise s'était déclarée après la chute du Comité de salut public. Celui-ci avait pourvu aux nécessités, tant de l'armée que de l'intérieur, par les réquisitions et le *maximum*. Personne n'avait osé se soustraire à ce régime financier, qui rendait les riches et les commerçants tributaires des soldats et de la multitude, et à cette époque les denrées n'avaient pas été enfouies. Mais depuis, la violence et la confiscation n'existant plus, et la disette ayant continué à se faire sentir, les armées comme le peuple avaient souffert d'une pénurie, qu'augmentait encore la réaction contre le *maximum*. Le système de la Convention avait consisté, en économie politique,

dans la consommation d'un immense capital, représenté par les assignats. Cette assemblée avait été un gouvernement riche, qui s'était ruiné à défendre la révolution. Une vaste partie du territoire français, consistant en domaines de la couronne, en biens du haut clergé, du clergé régulier et de la noblesse émigrée, avait été vendue; et le produit avait servi à l'entretien du peuple, qui travaillait peu, et à la défense extérieure de la république par les armées. Plus de huit milliards d'assignats avaient été émis avant le 9 thermidor, et depuis cette époque on avait ajouté trente milliards à cette somme déjà si énorme. On ne pouvait plus continuer un tel système; il fallait recommencer le travail et revenir à la monnaie réelle.

Les hommes chargés de remédier à une aussi grande désorganisation étaient la plupart ordinaires; mais ils se mirent à l'œuvre avec ardeur, courage et bon sens. « Lorsque les directeurs, dit M. Bailleul, « entrèrent dans le Luxembourg, il n'y avait pas « un meuble. Dans un cabinet, autour d'une petite « table boiteuse, l'un des pieds étant rongé de vé- « tusté, sur laquelle table ils déposèrent un cahier de

[1] *Examens critiques des considérations de madame de Staël sur la Révolution française*, par M. J.-Ch. Bailleul, ancien député, tom. II, p. 275 et 281.

« papier à lettres et une écritoire à calumet, qu'heu-
« reusement ils avaient eu la précaution de prendre
« au Comité de salut public, assis, sur quatre chaises
« de paille, en face de quelques bûches mal allu-
« mées, le tout emprunté au concierge Dupont, qui
« croirait que c'est dans cet équipage que les mem-
« bres du nouveau gouvernement, après avoir exa-
« miné toutes les difficultés, je dirai plus, toute
« l'horreur de leur situation, arrêtèrent qu'ils fe-
« raient face à tous les obstacles, qu'ils périraient,
« ou qu'ils sortiraient la France de l'abîme où elle
« était plongée!... Il rédigèrent sur une feuille de
« papier à lettres l'acte par lequel ils osèrent se dé-
« clarer constitués; acte qu'ils adressèrent aussitôt
« aux chambres législatives. »

Les directeurs se distribuèrent ensuite le travail. Ils consultèrent les motifs qui les avaient fait choisir par le parti conventionnel. Rewbell, doué d'une activité très grande, homme de loi, versé dans l'administration et les affaires, eut dans son département la justice, les finances et les relations extérieures. Il devint bientôt, à cause de son habileté ou de son caractère impérieux, le faiseur général civil du Directoire. Barras n'avait aucune connaissance spéciale : son esprit était médiocre et de peu de ressources; ses habitudes paresseuses. Dans un mo-

ment de danger, il était propre, par sa résolution, à un coup de main semblable à celui de thermidor ou de vendémiaire. Uniquement capable, en un temps ordinaire, de surveiller les partis, dont il pouvait mieux qu'un autre connaître les intrigues, il fut chargé de la police. Cet emploi lui convenait d'autant plus, qu'il était souple, insinuant, sans attachement à aucune secte politique, et qu'il avait des liaisons de révolutionnaire par sa conduite, tandis que sa naissance l'abouchait avec les aristocrates. Barras se chargea aussi de la représentation du Directoire, et il établit au Luxembourg une sorte de régence républicaine. Le pur, le modéré la Réveillère, que sa douceur, mêlée de courage, que ses sincères attachements pour la république et pour les mesures légales avaient fait porter au Directoire d'un élan commun de l'assemblée et de l'opinion, eut dans ses attributions la partie morale, l'éducation, les sciences, les arts, les manufactures, etc. Letourneur, ancien officier d'artillerie, membre du Comité de salut public dans les derniers temps de la Convention, avait été nommé pour diriger la guerre. Mais dès que Carnot eut été choisi, au refus de Sieyès, il prit la conduite des opérations militaires, et laissa à son collègue Letourneur la marine et les colonies. Sa grande capacité et son caractère résolu

lui donnèrent la haute main dans cette partie. Letourneur s'attacha à lui, comme la Réveillère à Rewbell, et Barras fut entre deux. Dans ce moment, les directeurs s'occupèrent avec le plus grand accord de la réparation et du bien-être de l'État.

Les directeurs suivirent franchement la route que leur traçait la constitution. Après avoir assis le pouvoir au centre de la république, ils l'organisèrent dans les départements, et ils établirent, autant qu'ils purent, une correspondance de but entre les administrations particulières et la leur. Placés entre les deux partis exclusifs et mécontents de prairial et de vendémiaire, ils s'appliquèrent, par une conduite décidée, à les assujettir à un ordre de choses qui tenait le milieu entre leurs prétentions extrêmes. Ils cherchèrent à ranimer l'esprit généreux des premières années de la révolution. « Vous, écrivirent-« ils à leurs agents, que nous appelons pour par-« tager nos travaux, vous qui devez avec nous faire « marcher cette constitution républicaine, votre « première vertu, votre premier sentiment doit être « cette volonté bien prononcée, cette foi patrio-« tique qui a fait aussi ses heureux enthousiastes et « produit ses miracles. Tout sera fait quand, par « vos soins, ce sincère amour de la liberté qui sanc-« tifia l'aurore de la révolution viendra ranimer le

« cœur de tous les Français. Les couleurs de la li-
« berté flottant sur toutes les maisons, la devise ré-
« publicaine écrite sur toutes les portes, présentent
« sans doute un spectacle bien intéressant. Obte-
« nez davantage : avancez le jour où le nom sacré
« de la république sera gravé volontairement dans
« tous les cœurs. »

Dans peu de temps la conduite ferme et sage du nouveau gouvernement rétablit un peu de confiance, et ramena l'abondance. La circulation des subsistances fut assurée ; et au bout d'un mois le Directoire se déchargea de l'approvisionnement de Paris, qui se fit tout seul. L'immense activité créée par la révolution commença à se porter vers l'industrie et l'agriculture. Une partie de la population quitta les clubs et les places publiques pour les ateliers et les champs ; alors se ressentit le bienfait d'une révolution qui, ayant détruit les corporations, morcelé la propriété, aboli les privilèges, quadruplé les moyens de civilisation, devait rapidement produire un bien-être prodigieux en France. Le Directoire favorisa ce mouvement de travail par des institutions salutaires. Il rétablit les expositions publiques de l'industrie et perfectionna le système d'instruction décrété sous la Convention. L'institut national, les écoles primaires, centrales et normales,

formèrent un ensemble d'institutions républicaines. Le directeur la Réveillère, chargé de la partie morale du gouvernement, voulut alors fonder, sous le nom de *Théophilanthropie*, le culte déiste, que le Comité de salut public avait inutilement essayé d'établir par la *fête de l'Être suprême*. Il lui donna des temples, des chants, des formules et une sorte de liturgie : mais une pareille croyance ne pouvait être qu'individuelle, et ne pouvait pas longtemps rester publique. On se moqua beaucoup des *théophilanthropes*, dont le culte choquait également la foi des chrétiens et l'incrédulité des révolutionnaires. Aussi, poursuivie par le ridicule, disparut-elle bientôt comme culte et ne se conserva-t-elle que comme opinion. Il resta des déistes, mais il n'y eut plus de *théophilanthropes*.

Le Directoire, pressé par le besoin d'argent et par le désastreux état des finances, recourut à des moyens peu réguliers. Il avait vendu ou engagé les effets les plus précieux du Garde-Meuble pour subvenir aux nécessités les plus urgentes. Il restait encore des biens nationaux; mais ils se vendaient mal et en assignats. Le Directoire proposa un emprunt forcé, que les conseils décrétèrent : c'était un reste de mesure révolutionnaire à l'égard des riches; mais, ayant été accordée en tâtonnant et conduite

sans autorité, cette mesure ne réussit pas. Le Directoire essaya alors de rajeunir le papier-monnaie; il proposa des *mandats territoriaux;* qui devaient être employés à retirer les assignats en circulation, sur le pied de trente pour un, et à faire fonction de monnaie. Les mandats territoriaux furent décrétés par les conseils jusqu'à la valeur de deux milliards quatre cents millions. Ils eurent l'avantage de pouvoir être échangés, sur-le-champ et par l'effet de leur présentation, avec les domaines nationaux qui les représentaient. Ils en firent vendre beaucoup, et de cette manière ils achevèrent la mission révolutionnaire des assignats, dont ils furent la seconde période. Ils procurèrent au Directoire une ressource momentanée; mais ils se discréditèrent aussi, et conduisirent insensiblement à la banquette, qui fut le passage du papier à la monnaie.

La situation militaire de la république n'était pas brillante : il y avait eu, à la fin de la Convention, un ralentissement de victoires. La position équivoque et la faiblesse de l'autorité centrale, autant que la pénurie, avaient relâché la discipline des troupes. D'ailleurs les généraux étaient disposés à l'insubordination, pour peu qu'ils eussent signalé leur commandement par des victoires et qu'ils ne fussent pas contenus par un gouvernement énergique. La

Convention avait chargé Pichegru et Jourdan, l'un à la tête de l'armée du Rhin, l'autre avec celle de Sambre-et-Meuse, de cerner Mayence et de s'en rendre maîtres, afin d'occuper toute la ligne du Rhin. Pichegru fit complètement manquer ce projet : quoique revêtu de toute la confiance de la république et jouissant d'une très grande renommée militaire, il noua des trames contre-révolutionnaires avec le prince de Condé : mais ils ne purent pas s'entendre. Pichegru engageait le prince émigré à pénétrer en France avec ses troupes, par la Suisse ou par le Rhin, lui promettant son inaction, la seule chose qui dépendît de lui. Le prince exigeait au préalable que Pichegru fît arborer le drapeau blanc à son armée, qui était toute républicaine. Cette hésitation nuisit sans doute aux projets des réactionnaires, qui préparaient la conspiration de vendémiaire. Mais Pichegru voulut, de manière ou d'autre, servir ses nouveaux alliés aux dépens de sa patrie, se fit battre à Heidelberg, compromit l'armée de Jourdan, évacua Manheim, leva le siège de Mayence avec des pertes considérables, et exposa cette frontière.

Le Directoire trouva le Rhin ouvert du côté de Mayence; la guerre de la Vendée rallumée; les côtes de l'Océan et de la Hollande menacées d'une des-

cente de la part de l'Angleterre; enfin l'armée d'Italie qui, manquant de tout, soutenait mal la défensive sous Schérer et sous Kellermann. Carnot prépara un nouveau plan de campagne, qui devait cette fois porter les armées de la république au cœur même des États ennemis. Bonaparte, nommé général de l'intérieur après les journées de vendémiaire, fut mis à la tête de l'armée d'Italie; Jourdan conserva le commandement de l'armée de Sambre-et-Meuse, et Moreau eut celui de l'armée du Rhin, à la place de Pichegru. Celui-ci, dont le Directoire suspectait la trahison sans en être assuré, reçut l'offre de l'ambassade de Suède, qu'il refusa pour se rendre à Arbois, sa patrie. Les trois grandes armées, placées sous les ordres de Bonaparte, de Jourdan et de Moreau, devaient attaquer la monarchie autrichienne par l'Italie et par l'Allemagne, se joindre au débouché du Tyrol et marcher sur Vienne en s'échelonnant. Les généraux se disposèrent à exécuter ce vaste mouvement, qui en réussissant rendait la république maîtresse du chef-lieu de la coalition sur le continent.

Le Directoire donna au général Hoche le commandement des côtes de l'Océan, et le chargea de finir la guerre de la Vendée. Hoche changea le système de guerre employé par ses prédécesseurs. La Vendée était disposée à la soumission. Ses victoires des

premiers temps n'avaient pas amené le triomphe de sa cause ; les défaites et la mauvaise fortune l'avaient exposée aux ravages et aux incendies. Les insurgés, irréparablement abattus par le désastre de Savenay, par la perte de leurs principaux chefs, de leurs meilleurs soldats, par le système dévastateur des colonnes infernales, ne demandaient qu'à bien vivre avec la république. La guerre ne tenait plus qu'à quelques chefs, à Charette, à Stofflet, etc. Hoche comprit qu'il fallait détacher d'eux la masse par des concessions, et les abattre ensuite ; il sépara avec habileté la cause royale de la cause religieuse, et se servit des prêtres contre les généraux en montrant beaucoup d'indulgence pour le culte catholique. Il fit battre le pays par quatre fortes colonnes, enleva aux habitants leurs bestiaux, et ne les leur rendit qu'au prix de leurs armes ; il ne donna aucun relâche aux partis armés, vainquit Charette en plusieurs rencontres, le poursuivit de retraite en retraite, et finit par s'emparer de lui. Stofflet voulut relever sur son territoire l'étendard vendéen ; mais il fut livré aux républicains. Ces deux chefs, qui avaient vu commencer l'insurrection, assistèrent à sa fin. Ils périrent avec courage, Stofflet à Angers, Charette à Nantes, après avoir développé un caractère et des talents dignes d'un plus vaste théâtre.

Hoche pacifia également la Bretagne. Le Morbihan était occupé par de nombreuses bandes de chouans, qui composaient une association formidable, dont le principal chef était Georges Cadoudal: sans tenir la campagne, elles maîtrisaient le pays. Hoche tourna contre elles toutes ses forces et toute son activité; il les eut bientôt ou détruites ou lassées. La plupart de leurs chefs quittèrent les armes, et se réfugièrent en Angleterre. Le Directoire, en apprenant ces heureuses pacifications annonça, le 28 messidor (juin 1796), aux deux Conseils, par un message, que cette guerre civile était définitivement terminée.

C'est ainsi que se passa l'hiver de l'an IV. Mais il était difficile que le Directoire ne fût point attaqué par les deux partis dont son existence empêchait la domination, les démocrates et les roylistes. Les premiers formaient une secte inflexible et entreprenante. Le 9 thermidor était pour eux une date de douleur et d'oppression; ils voulaient toujours établir l'égalité absolue malgré les lois insurmontables de la nature, et la liberté démocratique malgré les conditions des vieux et grands États. Cette secte avait été vaincue de manière à ne plus pouvoir dominer. Le 9 thermidor, elle avait été chassée du gouvernement; le 2 prairial, elle avait été dépossédée de son

action sur la société : elle avait perdu le pouvoir et les insurrections. Mais, quoique désorganisée et proscrite, elle était loin d'avoir disparu; après la mauvaise tentative des royalistes en vendémiaire, elle se releva de tout leur abaissement.

Les démocrates rétablirent au *Panthéon* leur club, que le Directoire toléra pendant quelque temps; ils avaient pour chef *Gracchus* Babœuf, qui s'appelait lui-même le *tribun du peuple*. C'était un homme hardi, d'une imagination exaltée, d'un fanatisme de démocratie extraordinaire, et qui possédait une grande influence sur son parti. Il préparait, dans son journal, *au règne du bonheur commun*. La société du Panthéon devint de jour en jour plus nombreuse et plus alarmante pour le Directoire, qui essaya d'abord de la contenir. Mais bientôt les séances se prolongèrent dans la nuit; les démocrates s'y rendirent en armes et projetèrent de marcher contre le Directoire et les Conseils. Le Directoire se décida à les combattre ouvertement : il ferma, le 8 ventôse an IV (février 1796), la société du Panthéon, et le 9, il en avertit, par un message, le Corps législatif.

Les démocrates, privés de leur lieu de rassemblement, s'y prirent d'une autre manière : ils séduisirent la *légion de police*, qui était composée en grande partie d'anciens révolutionnaires, et, de

concert avec elle, ils devaient détruire la constitution de l'an III. Le Directoire, instruit de cette nouvelle manœuvre, licencia la légion de police, qu'il fit désarmer par les autres troupes dont il était sûr. Les conjurés, pris une seconde fois au dépourvu, s'arrêtèrent à un projet d'attaque et de soulèvement : ils formèrent un *comité insurrecteur de salut public*, qui communiquait par des agents secondaires avec le bas peuple des douze communes de Paris. Les membres de ce comité principal étaient Babœuf, le chef du complot; des ex-conventionnels, tels que Vadier, Amar, Choudieu, Ricord, le représentant Drouet, les anciens généraux du comité décemviral, Rossignol, Parrein, Fyon, Lami. Beaucoup d'officiers déplacés, les *patriotes* des départements réfugiés à Paris, et l'ancienne masse jacobine composaient l'armée de cette faction. Les chefs se réunissaient souvent dans un lieu qu'ils nommaient le *Temple de la Raison*; ils y chantaient des complaintes sur la mort de Robespierre, et ils y déploraient la *servitude du peuple*. Ils pratiquèrent des intelligences avec les troupes du camp de Grenelle, admirent parmi eux un capitaine de ce camp, nomme Grisel, qu'ils crurent des leurs, et concertèrent tout pour l'attaque.

Ils convinrent d'établir le *bonheur commun*, et

pour cela de procéder à la distribution des biens, et de faire prévaloir le gouvernement *des vrais*, *des purs*, *des absolus démocrates ;* de créer une Convention composée de soixante-huit Montagnards, reste des proscrits depuis la réaction de thermidor, et de leur adjoindre un démocrate par département; enfin, de partir des divers quartiers qu'ils s'étaient distribués, et de marcher en même temps contre le Directoire et contre les Conseils. Ils devaient, dans la nuit de l'insurrection, afficher deux placards contenant, l'un ces mots : *Constitution de* 1793, *liberté, égalité, bonheur commun ;* l'autre cette déclaration : *Ceux qui usurpent la souveraineté doivent être mis à mort par les hommes libres.* Ils étaient prêts, les proclamations imprimées, le jour fixé, lorsqu'ils furent trahis par Grisel, comme il arrive dans le plus grand nombre des conspirations.

Le 21 floréal (mai), veille du jour fixé pour l'attaque, les conjurés furent saisis dans leur conciliabule. On trouva chez Babœuf le plan et toutes les pièces du complot. Le Directoire en avertit les Conseils par un message, et il l'annonça au peuple dans une proclamation. Cette tentative bizarre, qui avait une teinte si prononcée de fanastisme, et qui ne devait être que la répétition du soulèvement de prairial sans ses moyens et ses espérances de succès, ins-

pira un effroi profond. Les imaginations étaient encore épouvantées de la domination récente des Jacobins. Babœuf, en conspirateur hardi, proposa la paix au Directoire, tout prisonnier qu'il était.

« Regarderiez-vous au-dessous de vous, citoyens « directeurs, leur écrivit-il, de traiter avec moi de « puissance à puissance? Vous avez vu de quelle « vaste confiance je suis le centre; vous avez vu que « mon parti peut bien balancer le vôtre; vous « avez vu quelles immenses ramifications y tiennent. « Je suis convaincu que cet aperçu vous a fait trem- « bler. »

Il finissait en leur disant : « Je ne vois qu'un « parti sage à prendre : déclarez qu'il n'y a point « eu de conspiration sérieuse. Cinq hommes, en se « montrant grands et généreux, peuvent aujour- « d'hui sauver la patrie. Je vous réponds encore « que les patriotes vous couvriront de leurs corps; « les patriotes ne vous haïssent pas; ils n'ont haï que « vos actes impopulaires. Je vous donnerai aussi, « pour mon compte, une garantie aussi étendue que « l'est ma franchise perpétuelle. » Les directeurs, au lieu de cet accommodement, rendirent publique la lettre de Babœuf, et envoyèrent les conjurés devant la haute cour de Vendôme.

Leurs partisans firent encore une tentative. Dans

la nuit du 13 fructidor (août), vers onze heures du soir, ils marchèrent au nombre de six ou sept cents, armés de sabres et de pistolets, contre le Directoire, qu'ils trouvèrent défendu par sa garde. Ils se rendirent alors au camp de Grenelle, qu'ils espéraient gagner à cause des intelligences qu'ils s'y étaient ménagées. Le camp était endormi lorsque les conjurés arrivèrent. Au cri de *Qui vive?* des vedettes, ils répondirent : *Vive la République? vive la Constitution de* 93! Les sentinelles donnèrent l'alarme dans le camp. Les conjurés, comptant sur l'assistance d'un bataillon du Gard, qui avait été déplacé, marchèrent vers la tente du commandant Malo, qui fit sonner le boute-selle et monter ses dragons à demi vêtus sur leurs chevaux. Les conjurés, surpris de cette réception, se mirent faiblement en défense : ils furent sabrés par les dragons, et mis en fuite après avoir laissé nombre de morts et de prisonniers sur le champ de bataille. Cette mauvaise expédition fut à peu près la dernière du parti : à chaque défaite il voyait diminuer ses forces et il acquérait la conviction secrète que son règne était passé. L'entreprise de Grenelle fut très meurtrière pour lui ; outre ses pertes dans la mêlée, il en fit de considérables devant les commissions militaires, qui furent pour lui ce que les tribunaux révolutionnaires avaient été

pour ses ennemis. La commission du camp de Grenelle condamna, en cinq fois, trente et un des conjurés à la mort, trente à la déportation, vingt-cinq à la détention.

Quelque temps après, la haute cour de Vendôme jugea Babœuf et ses complices, au nombre desquels étaient Amar, Vadier, Darthé, ancien secrétaire de Joseph Lebon. Ils ne se démentirent ni les uns ni les autres; ils parlèrent en hommes qui ne craignaient ni d'avouer leur but ni de mourir pour leur cause. Au commencement et à la fin de chaque audience, ils entonnaient la *Marseillaise*. Cet ancien chant de victoire, leur contenance assurée, frappaient les esprits d'étonnement, et semblaient les rendre encore redoutables. Leurs femmes les avaient suivis au tribunal. Babœuf, en terminant sa défense, se tourna vers elles et dit *qu'elles les suivraient jusque sur le Calvaire, parce que la cause de leur supplice ne saurait les faire rougir*. La haute cour condamna à mort Babœuf et Darthé; en entendant leur sentence, ils se frappèrent l'un et l'autre d'un coup de poignard. Babœuf fut le dernier chef du parti de l'ancienne Commune et du Comité de salut public, qui s'étaient divisés avant thermidor et qui se rallièrent ensuite. Ce parti allait en s'amoindrissant chaque jour davantage. De cette époque datent surtout sa

dispersion et son isolement. Sous la réaction, il avait formé une masse encore compacte; sous Babœuf, il s'était maintenu en association redoutable. Depuis lors il n'exista plus que des démocrates; mais le parti fut désorganisé.

Dans l'intervalle de l'entreprise de Grenelle à la condamnation de Babœuf, les royalistes firent aussi leur conspiration. Les projets des démocrates produisirent un mouvement d'opinion contraire à celui qu'on avait vu après vendémiaire, et les contre-révolutionnaires furent enhardis à leur tour. Les chefs secrets de ce parti espérèrent trouver des auxiliaires dans les troupes du camp de Grenelle, qui avaient repoussé la faction de Babœuf. Impatient et maladroit, ne pouvant pas se servir de la masse sectionnaire, comme en vendémiaire, ou de la masse des conseils, comme un peu avant le 18 fructidor, ce parti employa trois hommes sans influence et sans nom : l'abbé Brothier, l'ancien conseiller au parlement Lavilheurnois et une espèce d'aventurier nommé Dunan. Ils s'adressèrent tout simplement au chef d'escadron Malo, pour avoir le camp de Grenelle, et ramener par son moyen l'ancien régime. Malo les livra au Directoire, qui les traduisit devant les tribunaux civils, n'ayant pas pu, ainsi qu'il le désirait, les faire juger par des commissions mili-

taires. Ils furent traités avec beaucoup de ménagement par des juges de leur parti, élus sous l'influence de vendémiaire, et la peine prononcée contre eux fut une courte détention. A cette époque la lutte s'engageait entre toutes les autorités nommées par les sections et le Directoire appuyé sur l'armée. Chacun prenant sa force et ses juges là où était son parti, il en résulta que, le pouvoir électoral se mettant aux ordres de la contre-révolution, le Directoire se disposa à introduire l'armée dans l'État, ce qui produisit par la suite de graves inconvénients.

Le Directoire, vainqueur des deux partis dissidents, l'était aussi de l'Europe. La nouvelle campagne s'était ouverte sous les plus heureux auspices. Bonaparte, en arrivant à Nice, signala sa prise de commandement par la plus hardie des invasions. Cette armée avait jusque-là battu le flanc des Alpes. Elle était dénuée de tout, à peine forte de trente mille hommes; mais elle était bien pourvue de courage, de patriotisme, et c'est en l'employant avec génie que Bonaparte commença dès lors cette grande surprise des hommes qui lui a réussi vingt ans. Il quitta ses cantonnements, et s'engagea dans la vallée de Savone pour déboucher en Italie entre les Apennins et les Alpes. Il y avait devant lui quatre-vingt-dix mille coalisés, placés au centre sous d'Ar-

gentau, à la gauche sous Colli, à la droite sous Beaulieu. Cette armée immense fut dispersée en quelques jours par des prodiges de génie et de courage. A Montenotte, Bonaparte culbuta le centre ennemi et pénétra dans le Piémont; à Millesimo, il sépara définitivement l'armée sarde de l'armée autrichienne, qui coururent défendre, l'une Turin, l'autre Milan, capitales de leur domination. Avant de poursuivre les Autrichiens, le général républicain se jeta sur la gauche pour en finir avec l'armée sarde; à Mondovi, le sort du Piémont fut décidé, et la cour de Turin épouvantée se hâta de se soumettre. On conclut à Chérasque un armistice qui fut bientôt suivi de la paix, signée à Paris le 18 mai 1796, entre la république et le roi de Sardaigne, qui céda la Savoie et les comtés de Nice et de Tende. L'occupation d'Alexandrie, qui ouvre le pays lombard; la démolition des forteresses de Suze et de la Brunette, sur les revers de la France; l'abandon du comté de Nice et de la Savoie; la disponibilité de l'autre armée des Alpes sous Kellermann, furent le prix de quinze jours de campagne et de six victoires.

La guerre finie avec le Piémont, Bonaparte marcha contre l'armée autrichienne, à laquelle il ne laissa plus de relâche. Il passa le Pô à Plaisance, et l'Adda à Lodi. Cette dernière victoire lui ouvrit

les portes de Milan et lui valut la possession de la Lombardie. Le général Beaulieu fut poussé dans les gorges du Tyrol par l'armée républicaine, qui investit Mantoue et parut vers les montagnes de l'empire. Le général Wurmser vint alors remplacer Beaulieu, et une nouvelle armée se joignit aux débris de l'armée vaincue. Wurmser s'avança pour délivrer Mantoue et reporter en Italie le champ de bataille; mais il fut écrasé, comme ses prédécesseurs, par Bonaparte qui, après avoir levé le blocus de Mantoue afin de s'opposer à ce nouvel ennemi, le recommença avec plus de vigueur, et reprit ses positions du Tyrol. Le plan d'invasion s'exécutait avec beaucoup d'accord et de succès. Tandis que l'armée d'Italie menaçait l'Autriche par le Tyrol, les armées de la Meuse et du Rhin s'avançaient en Allemagne; Moreau, appuyé sur Jourdan par sa gauche, était près de joindre Bonaparte par sa droite. Ces deux armées avaient passé le Rhin à Neuwied et à Strasbourg, et elles s'étaient avancées sur un front échelonné de soixante lieues, en repoussant l'ennemi, qui, tout en reculant devant elles, essayait d'arrêter leur marche et d'entamer leur ligne. Elles avaient presque atteint le but de leur entreprise; Moreau était entré dans Ulm, dans Augsbourg, avait passé le Leck, et son avant-garde

touchait au derrière des gorges du Tyrol, lorsque Jourdan, qui était en mésintelligence avec lui, dépassa la ligne, fut entamé par l'archiduc Charles et se mit en pleine retraite. Moreau, découvert sur son flanc gauche, fut réduit à revenir sur ses pas, et c'est alors qu'il exécuta sa mémorable retraite. La faute de Jourdan fut capitale : elle empêcha l'accomplissement de ce vaste plan de campagne et donna du répit à la monarchie autrichienne.

Le cabinet de Vienne, qui avait perdu la Belgique dans la guerre contre la révolution, et qui sentait l'importance de la conservation de l'Italie, la défendit avec la dernière obstination. Wurmser, après une nouvelle défaite, fut forcé de se jeter dans Mantoue avec les débris de son armée. Le général Alvinzi, à la tête de cinquante mille Hongrois, vint essayer encore la fortune, et ne fut pas plus heureux que Beaulieu et que Wurmser. De nouvelles victoires ajoutèrent aux prodiges déjà opérés par l'armée d'Italie, et assurèrent sa conquête. Mantoue capitula; et les troupes républicaines, maîtresses de l'Italie, prirent à travers les montagnes la route de Vienne. Bonaparte avait en tête le prince Charles, dernier espoir de l'Autriche. Il franchit bientôt les défilés du Tyrol, et déboucha du côté de l'Allemagne. Sur ces entrefaites, les deux

armées du Rhin sous Moreau et de la Meuse sous Hoche reprirent avec succès le plan de la campagne précédente; et le cabinet de Vienne alarmé conclut l'armistice de Léoben. Il avait usé toutes ses forces, essayé tous ses généraux, tandis que la république française était dans toute sa vigueur conquérante.

L'armée d'Italie accomplit en Europe l'œuvre de la révolution française. Cette campagne prodigieuse fut due à la rencontre d'un général de génie et d'une armée intelligente. Bonaparte eut pour lieutenants des généraux capables de commander eux-mêmes, qui surent prendre sur eux la responsabilité d'un mouvement ou d'une bataille, et une armée de citoyens ayant l'esprit cultivé, l'âme haute, l'émulation des grandes choses, passionnés pour une révolution qui agrandissait leur patrie, qui conservait leur indépendance sous la discipline et qui destinait chaque soldat à devenir général. Il n'est rien qu'un chef de génie n'accomplisse avec de pareils hommes. Il dut regretter plus tard, au souvenir de ses premières années, d'avoir appelé à lui toute liberté et toute intelligence, d'avoir rendu les armées trop mécaniques et d'avoir trop soumis les généraux à ses mots d'ordre. Bonaparte commença la troisième époque

de la guerre. La campagne de 1792 avait été conduite d'après l'ancien système, avec des corps dispersés, agissant un à un, sans abandonner leur ligne. Le Comité de salut public concentra les corps, les fit opérer non plus en face, mais à distance; il précipita leur mouvement et les dirigea vers un but commun. Bonaparte fit pour chaque bataille ce que le Comité faisait pour chaque campagne. Il porta tous les corps sur le point décisif et désorganisa plusieurs armées avec une seule par la rapidité de ses coups. Ils disposa des masses à son gré, les fit mouvoir hors du regard et les eut sous la main à point nommé pour occuper une position ou pour gagner une bataille. Sa diplomatie fut aussi supérieure que sa science militaire.

Presque tous les gouvernements de l'Italie avaient adhéré à la coalition; mais les peuples penchaient pour la république française. Bonaparte s'appuya sur ces derniers; il annula le Piémont, qu'il ne put pas conquérir; il transforma le Milanais, jusque-là placé sons la dépendance autrichienne, en *république cisalpine;* il affaiblit par des contributions la Toscane et les petits princes de Parme et de Modène sans les déposséder. Le pape, qui avait signé un armistice lors des premiers succès de Bonaparte contre Beaulieu, et qui ne craignait pas de l'en-

freindre à l'arrivée de Wurmser, acheta la paix par la cession de la Romagne, du Bolonais et du Ferrarais, qui furent joints à la république cisalpine. L'état de Gênes perdit son ancienne organisation aristocratique, et fut transformé en république ligurienne une et indivisible. L'aristocratie de Venise, ayant favorisé la coalition et opéré un soulèvement sur les derrières de l'armée, perdit son existence même, et fut arbitrairement cédée à l'Autriche en compensation du Milanais.

L'Autriche, par les préliminaires de Léoben, renonça à la Belgique, qui fut annexée à la France, et reconnut la république cisalpine. Toutes les puissances confédérées avaient mis bas les armes et l'Angleterre elle-même demandait à traiter. La France, paisible et libre au dedans, avait atteint au dehors ses limites naturelles, et elle était entourée de républiques naissantes, qui, telles que la Hollande, la Lombardie et la Ligurie, gardaient ses flancs et prolongeaient son système en Europe. La coalition devait être peu disposée à assaillir de nouveau une révolution dont tous les gouvernements étaient victorieux, et l'anarchie après le 10 août, et la dictature après le 31 mai, et l'autorité légale sous le Directoire; une révolution qui, à chaque hostilité nouvelle s'avançait un peu plus loin

sur le territoire européen. En 1792, elle n'était allée qu'en Belgique; en 1794, elle était allée en Hollande et jusqu'au Rhin; en 1796, elle avait franchi l'Italie et entamé l'Allemagne. Si elle continuait sa marche, la coalition avait à craindre qu'elle ne poussât ses conquêtes plus loin. Tout se disposa pour la paix générale.

Mais la situation du Directoire changea beaucoup par les élections de l'an V (mai 1797). Ces élections, en introduisant, d'une manière légale, le parti royaliste au sein de la législature et du gouvernement, mirent de nouveau en question ce que la bataille de vendémiaire avait décidé. Jusqu'à cette époque le Directoire et les Conseils avaient vécu de très bonne intelligence : composés de conventionnels unis par un intérêt commun, le besoin de fonder la république après avoir été battus par tous les vents des partis, ils avaient mis beaucoup de bienveillance dans leurs rapports et de concert dans leurs mesures. Les Conseils avaient accédé aux diverses demandes du Directoire; et, à part quelques légères modifications, ils avaient approuvé ses projets sur les finances, sur l'administration, sa conduite à l'égard des conspirations, des armées et de l'Europe. La minorité anticonventionnelle avait formé une opposition dans leur sein; mais cette opposition avait com-

battu avec réserve la politique du Directoire, en attendant d'être renforcée par un nouveau tiers. A sa tète étaient Barbé-Marbois, Pastoret, Vaublanc, Dumas, Portalis, Siméon, Tronçon-Ducoudray, Dupont de Nemours, la plupart membres de la droite sous la législative et quelques-uns royalistes avoués. Leur position devint bientôt moins équivoque et plus agressive par le renfort des élus de l'an V.

Les royalistes formaient une confédération redoutable, active, qui avait ses chefs, ses agents, ses listes, ses journaux. Ils écartèrent des élections les républicains, entraînèrent la masse, qui suit le parti le plus énergique, et dont ils prirent momentanément la bannière. Ils ne voulurent pas même admettre des patriotes de la première époque, et n'élurent que des contre-révolutionnaires décidés ou des constitutionnels équivoques. Le parti républicain fut alors placé dans le gouvernement et dans l'armée, le parti royaliste dans les assemblées électorales et dans les Conseils.

Le 1er prairial an V (20 mai), les deux Conseils se constituèrent. Dès leur début ils firent connaître l'esprit qui les animait. Pichegru, que les royalistes envoyèrent sur le nouveau champ de bataille de la contre-révolution, fut élu avec enthousiasme pré-

sident du conseil des Cinq-Cents; Barbé-Marbois obtint avec le même empressement la présidence des Anciens. Le Corps législatif procéda à la nomination d'un directeur pour remplacer *Letourneur*, qui, le 30 floréal, avait été désigné par le scrutin comme membre sortant Son choix tomba sur Barthélemy, ambassadeur en Suisse, qui, en sa qualité de modéré et de partisan de la paix, convenait aux Conseils et à l'Europe, mais que son éloignement de la France pendant toute la révolution rendait peu propre au gouvernement de la république.

Ces premières hostilités contre le Directoire et le parti conventionnel furent suivies d'attaques plus réelles. On poursuivit sans ménagement son administration et sa politique. Le Directoire avait fait tout ce qu'il avait pu avec un gouvernement légal, dans une situation encore révolutionnaire. On lui reprocha la continuation de la guerre et le désordre des finances. La majorité législative s'empara avec adresse des besoins publics : elle soutint la liberté indéfinie de la presse, qui permettait aux journalistes d'attaquer le Directoire et de préparer à un autre régime; la paix, qui opérait le désarmement de la république; enfin, l'économie.

Ces demandes avaient leur côté utile et national. La France fatiguée éprouvait le besoin de toutes ces

choses pour compléter la restauration sociale : aussi était-elle de moitié dans le vœu des royalistes, mais par de tout autres motifs. Elle vit avec un peu plus d'inquiétude les mesures des Conseils relativement aux prêtres et aux émigrés. On désirait une pacification, mais on ne voulait pas que les vaincus de la révolution rentrassent en triomphateurs. Les Conseils mirent une extrême précipitation dans les lois de grâce à leur égard. Ils abolirent justement la déportation ou l'emprisonnement contre les prêtres pour cause de religion ou d'incivisme; mais ils voulurent restaurer les anciennes prérogatives du culte catholique; rendre ce culte, qui était rétabli, extérieur par l'usage des cloches, et soustraire les prêtres au serment des fonctionnaires publics. Camille Jordan, jeune député lyonnais, plein d'éloquence, de courage, et professant avec une généreuse hardiesse ses opinions religieuses, fut le principal panégyriste du clergé dans le conseil des Cinq-Cents. Le discours qu'il prononça à ce sujet excita une grande surprise et de violentes oppositions. Ce qui restait d'enthousiasme était encore tout patriotique, et l'on fut étonné de voir renaître un autre enthousiasme, celui de la religion : le dernier siècle et la révolution en avaient entièrement déshabitué, et empêchaient de le comprendre. Ce moment était

celui où l'ancien parti ne craignait pas de produire ses croyances, et de faire entendre son langage, à côté des croyances et du langage du parti réformateur, qui jusque-là avaient dominé seuls. Il en résulta, comme il arrive pour ce qui est inattendu, une impression défavorable contre Camille Jordan, qu'on nomma dérisoirement *Jordan Carillon, Jordan les Cloches*. La tentative des protecteurs du clergé ne réussit cependant pas, et le conseil des Cinq-Cents n'osa point décréter encore le rétablissement des cloches ni rendre les prêtres indépendants. Après quelque hésitation, le parti modéré se joignit au parti directorial, et ils maintinrent le serment civique, au cri de *Vive la République!*

Cependant les hostilités continuèrent contre le Directoire, dans le conseil des Cinq-Cents surtout, qui était plus fougueux et plus impatient que celui des Anciens. Tout cela enhardit beaucoup le parti royaliste dans l'intérieur. On vit se renouveler les représailles contre-révolutionnaires à l'égard des *patriotes* et des acquéreurs des biens nationaux. Les émigrés et les prêtres réfractaires revinrent en foule, et, ne pouvant rien supporter de la révolution, ils ne cachaient point leurs projets de renversement. L'autorité directoriale, menacée au centre, méconnue dans les départements, devint tout à fait impuissante.

Mais le besoin de la défense, l'inquiétude de tous les hommes dévoués au Directoire et surtout à la révolution, excitèrent et enhardirent le gouvernement. La marche agressive des Conseils fit suspecter eur attachement pour la république, et une partie de ceux qui les avaient d'abord soutenus les abandonna. Les constitutionnels de 1791 et le parti directorial se réunirent. Le club de *Salm*, formé sous les auspices de cette alliance, fut opposé au club de *Clichy*, qui était depuis longtemps le rendez-vous des membres les plus influents des Conseils. Le Directoire, tout en recourant à l'opinion, ne négligea point sa principale force, l'appui des troupes; il fit approcher de Paris plusieurs régiments de l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Hoche. Le rayon constitutionnel de six myriamètres (quinze lieues), que les troupes ne pouvaient pas franchir sans attentat, fut dépassé; et les Conseils dénoncèrent cette violation au Directoire, qui feignit une ignorance tout à fait suspecte et donna de fort mauvaises excuses.

Les deux partis étaient en observation : l'un avait ses postes au Directoire, au club de *Salm*, dans l'armée, l'autre dans les Conseils, à *Clichy* et dans les salons royalistes. La masse était spectatrice. Chacun des deux partis était disposé à agir révolu

tionnairement à l'égard de l'autre. Un parti intermédiaire, constitutionnel et pacificateur, essaya de prévenir cette lutte et de rétablir un accord peu facile. Carnot était à sa tête : quelques membres du conseil des Jeunes, dirigés par Thibaudeau, un assez grand nombre d'Anciens secondaient ses projets de modération. Carnot, qui, à cette époque, était le directeur de la constitution, formait avec Barthélemy, qui était le directeur de la législature, une minorité dans le gouvernement. Carnot, très austère dans sa conduite et très opiniâtre dans ses vues, n'avait pu s'entendre ni avec Barras ni avec l'impérieux Rewbell. A cette antipathie de caractère se joignit la différence de système; Barras et Rewbell, soutenus de la Réveillère, n'étaient point éloignés d'un coup d'État contre les Conseils, tandis que Carnot voulait suivre strictement la loi. Ce grand citoyen avait vu, à chaque époque de la révolution, le mode de gouvernement qui lui semblait convenir aux circonstances, et son opinion était devenue aussitôt une idée fixe. Sous le Comité de salut public, il avait eu l'idée fixe de la dictature; sous le Directoire, il eut l'idée fixe du gouvernement légal. En ne reconnaissant alors aucune nuance dans la situation, il se trouva placé d'une manière équivoque; il voulait la paix dans un mo-

ment de guerre, et la loi dans un moment de coups d'État.

Les Conseils, un peu alarmés des préparatifs du Directoire, parurent mettre leur accommodement au prix du renvoi de quelques ministres qui n'avaient pas leur confiance. Ces ministres étaient celui de la justice, Merlin de Douai; celui des relations extérieures, Delacroix; celui des finances, Ramel. Ils désiraient, au contraire, le maintien de Pétiet à la guerre, de Bénésech, à l'intérieur, de Cochon de Lapparent à la police. A défaut du pouvoir directorial, le Corps législatif voulait s'assurer du ministère. Loin de se rendre à ce vœu, qui eût introduit l'ennemi dans le gouvernement, Rewbell, la Réveillère et Barras destituèrent les ministres protégés par les Conseils et conservèrent les autres. Bénésech fut remplacé par François de Neufchâteau, Pétiet par Hoche et bientôt par Schérer, Cochon de Lapparent par Lenoir-Laroche, et Lenoir-Laroche, trop peu décidé, par Sotin. Talleyrand fit également partie de ce ministère. Il avait été rayé de la liste des émigrés depuis la fin de la session conventionnelle, comme révolutionnaire de 1791, et son immense perspicacité, qui le plaça toujours dans le parti qui avait les plus grandes promesses de victoire, le rendit à cette époque républicain di-

rectorial. Il eut le portefeuille de Delacroix, et il contribua beaucoup, par ses conseils et par sa hardiesse, aux événements de fructidor.

Le guerre parut alors de plus en plus inévitable. Le Directoire ne voulait pas d'un accommodement qui eût ajourné tout au plus sa ruine et celle de la république aux élections de l'an VI. Il fit venir contre les Conseils des adresses foudroyantes des armées. Bonaparte avait suivi d'un œil inquiet les événements qui se préparaient à Paris. Quoique lié avec Carnot et en correspondance directe avec lui, il avait envoyé son aide de camp Lavalette pour qu'il l'instruisît des divisions qui existaient dans le gouvernement, des intrigues et des conspirations dont il était entouré. Bonaparte avait promis au Directoire l'appui de son armée dans le cas où il se trouverait en danger réel. Il envoya à Paris Augereau, chargé des adresses de ses troupes. « *Tremblez, royalistes!* disaient les soldats; *de l'Adige à la Seine il n'y a qu'un pas. Tremblez! vos iniquités sont comptées, et le prix en est au bout de nos baïonnettes! — C'est avec indignation,* disait l'état-major, *que nous avons vu les intrigues du royalisme vouloir menacer la liberté. Nous avons juré, par les mânes des héros morts pour la patrie, guerre implacable à la royauté et aux royalistes.*

Tels sont nos sentiments, tels sont les vôtres, tels sont ceux des patriotes. Qu'ils se montrent, les royalistes, et ils auront vécu! » Les Conseils s'élevèrent, mais inutilement, contre ces délibérations de l'armée. Le général Richepanse, qui commandait les troupes venues de Sambre-et-Meuse, les posta à Versailles, à Meudon, à Vincennes.

Les Conseils avaient été assaillants en prairial; mais, comme le succès de leur cause pouvait être renvoyé en l'an VI, époque où il aurait lieu sans risque et sans combat, ils gardaient la défensive depuis thermidor (juillet 1797). Cependant ils firent alors toutes leurs dispositions pour le combat : ils ordonnèrent que les *cercles constitutionnels* seraient fermés, afin de se délivrer du club de Salm; ils augmentèrent aussi les pouvoirs de la *commission des inspecteurs de la salle,* qui devint le gouvernement du Corps législatif et dont firent partie les deux conspirateurs royalistes Willot et Pichegru. La garde des Conseils, qui était subordonnée au Directoire, fut mise sous les ordres immédiats des inspecteurs de la salle. Enfin, le 17 fructidor, le Corps législatif songea à se donner l'assistance de la milice de vendémiaire, et il décréta, sur la proposition de Pichegru, la formation de la garde nationale. Le lendemain 18, cette mesure devait

s'exécuter, et les Conseils devaient, par un décret, ordonner l'éloignement des troupes. Au point où l'on en était venu, la grande lutte de la révolution et de l'ancien régime allait se décider de nouveau par une victoire. Le fougueux général Willot voulait qu'on prît l'initiative, qu'on décrétât d'accusation les trois directeurs Barras, Rewbell et la Réveillère; qu'on fît venir les deux autres dans le sein du Corps législatif; que, si le gouvernement refusait d'obéir, on sonnât le tocsin et qu'on marchât avec les sectionnaires contre le Directoire; que Pichegru fût mis à la tête de cette *insurrection légale,* et qu'on prît toutes ces mesures vite, hardiment et en plein jour. On dit que Pichegru hésita; et, l'avis des hommes indécis l'emportant, on suivit la marche lente des préparatifs légaux.

Il n'en fut pas de même du Directoire. Barras, Rewbell et la Réveillère résolurent d'atteindre sur-le-champ Carnot, Barthélemy et la majorité législative. Le matin du 18 fut fixé pour l'exécution du coup d'État. Dans la nuit, les troupes cantonnées autour de Paris entrèrent dans la ville sous le commandement d'Augereau. Le triumvirat directorial avait le projet de faire occuper les Tuileries par les troupes avant la réunion du Corps législatif, afin d'éviter une expulsion violente; de

convoquer les Conseils dans le voisinage du Luxembourg, après avoir arrêté leurs principaux meneurs, et d'accomplir, par une mesure législative, un coup d'État commencé par la force. Il était d'accord avec la minorité des Conseils, et il comptait sur l'approbation de la masse. A une heure du matin, les troupes arrivèrent à l'hôtel de ville, s'établirent sur les quais, sur les ponts, aux Champs-Élysées, et bientôt douze mille hommes et quarante pièces de canon cernèrent les Tuileries. A quatre heures, le canon d'alarme fut tiré, et le général Augereau se présenta à la grille du Pont-Tournant

La garde du Corps législatif était sous les armes. Les inspecteurs de la salle, avertis le soir du mouvement qui se préparait, s'étaient rendus au Palais-National (les Tuileries) pour en défendre l'entrée. Le commandant de la garde législative, Ramel, était dévoué aux Conseils, et il avait placé ses huit cents grenadiers aux diverses avenues du jardin fermé par des grilles. Mais ce n'était point avec des forces si peu considérables et si peu sûres que Pichegru, Willot et Ramel pouvaient opposer quelque résistance au Directoire. Augereau n'eut pas même besoin de forcer le passage du Pont-Tournant; à peine en présence des grenadiers, il leur

cria : *Êtes-vous républicains?* Ceux-ci baissèrent les armes, répondirent : *Vive Augereau! vive le Directoire!* et se joignirent à lui. Augereau traversa le jardin, pénétra dans la salle des Conseils, arrêta Pichegru, Willot, Ramel, tous les *inspecteurs de la salle,* et les fit conduire au Temple. Les membres des Conseils, convoqués à la hâte par les inspecteurs, se rendaient en foule dans le lieu de leurs séances; mais ils furent arrêtés ou éconduits par la force armée. Augereau leur annonça que le Directoire, pressé par le besoin de défendre la république contre des conspirateurs siégeant au milieu d'eux, avait indiqué pour lieu de réunion aux Conseils l'*Odéon* et l'*École de Médecine.* La plupart des députés présents s'élevèrent contre la violence militaire et contre l'usurpation directoriale; mais ils furent contraints de céder.

A six heures du matin l'expédition était terminée. Les Parisiens, en s'éveillant, trouvèrent les troupes sous les armes et les murs placardés de proclamations qui annonçaient la découverte d'une redoutable conspiration. On invitait le peuple à la confiance. Le Directoire avait fait imprimer une lettre du général Moreau, lui annonçant dans tous ses détails le complot de son prédécesseur Pichegru avec l'émigration, et une autre lettre du prince

de Condé à Imbert-Colomès, membre des Anciens. La population entière resta calme. Simple spectatrice d'une journée qui se fit sans la coopération des partis et par l'assistance seule de l'armée, elle ne montra ni approbation ni regret.

Le Directoire avait besoin de légitimer et surtout d'achever cet acte extraordinaire. Dès que les membres des Cinq-Cents et ceux des Anciens furent assemblés à l'Odéon et à l'École de Médecine, et qu'ils se trouvèrent en nombre suffisant pour délibérer, ils se mirent en permanence. Un message du Directoire leur annonça les motifs qui l'avaient dirigé dans toutes ses mesures. « Citoyens législa-« teurs, disait-il, si le Directoire eût tardé un jour « de plus, la république était livrée à ses ennemis. « Le lieu même de vos séances était le point de « réunion des conjurés; c'était de là qu'ils distri-« buaient hier leurs cartes et les bons pour la dé-« livrance des armes; c'est de là qu'ils correspon-« daient, cette nuit, avec leurs complices, c'est de « là enfin, ou dans les environs, qu'ils essayent « encore des rassemblements clandestins et sédi-« tieux, qu'en ce moment même la police s'occupe « de dissiper. C'eût été compromettre la sûreté pu-« blique et celle des représentants fidèles que de les « laisser confondus avec les ennemis de la patrie

« dans l'antre des conspirations. » Le conseil des Cinq-Cents nomma une commission, composée de Sieyès, Poulain-Granpré, Villers, Chazal et Boulay de la Meurthe, chargée de présenter une loi de *salut public*. Cette loi fut une mesure d'ostracisme; seulement la déportation succéda à l'échafaud dans cette seconde période révolutionnaire et dictatoriale.

Les membres du conseil des Cinq-Cents condamnés à la déportation furent : Aubry, J.-J. Aimé, Bayard, Blain, Boissy-d'Anglas, Borne, Bourdon de l'Oise, Cadroy, Couchery, Delahaye, Delarue, Doumère, Dumolard, Duplantier, Gibert Desmolières, Henri Larivière, Imbert-Colomès, Camille Jordan, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Gall, la Carrière, Lemarchand-Gomicourt, Lemérer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André, Mac-Cartin, Pavie, Pastoret, Pichegru, Polissard, Praire-Montaud, Quatremère-Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Vienot-Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot. Du conseil des Anciens : Barbé-Marbois, Dumas, Ferraud - Vaillant, Lafond - Ladebat, Laumont, Muraire, Murinais, Paradis, Portalis, Rovère, Tronçon-Ducoudray. Du Directoire : Carnot, Barthélemy. On condamna en outre l'abbé Brottier, Lavilleheurnois, Dunan, l'ex-ministre de la police

Cochon, l'ex-employé de la police Dossonville, les généraux Miranda, Morgan, le journaliste Suard, l'ex-conventionnel Mailhe et le commandant Ramel. Quelques proscrits parvinrent à se soustraire au décret d'exil; Carnot fut de ce nombre. La plupart des condamnés furent transportés à Cayenne; mais un grand nombre ne quitta pas l'île de Ré.

Le Directoire étendit beaucoup cet acte d'ostracisme et comprit les auteurs de trente-cinq journaux dans la déportation. Il voulut atteindre à la fois les ennemis de la république dans les Conseils, dans les journaux, dans les assemblées électorales, dans les départements, partout où ils s'étaient introduits. Les élections de quarante-huit départements furent cassées; les lois en faveur des prêtres et des émigrés furent rapportées, et bientôt la disparition de ceux qui avaient dominé dans les départements depuis le 9 thermidor releva le parti républicain abattu. Le coup d'État de fructidor ne fut point purement central, comme la victoire de vendémiaire; il ruina le parti royaliste, qui n'avait été que repoussé par la défaite précédente. Mais, en remplaçant de nouveau le gouvernement légal par la dictature, il conduisit à une autre révolution, dont il sera parlé plus tard.

On peut dire qu'au 18 fructidor an V le Direc-

toire avait à triompher de la contre-révolution en dominant les Conseils, ou les Conseils à triompher de la république en renversant le Directoire. La question ainsi posée, il reste à savoir : 1° si le Directoire pouvait vaincre autrement que par un coup d'État; 2° s'il n'a pas abusé de sa victoire.

Le gouvernement n'avait pas la faculté de dissoudre les Conseils. Au sortir d'une révolution qui avait eu pour but d'établir le droit extrême, on n'avait pas pu donner à une autorité secondaire le contrôle de la souveraineté du peuple, et subordonner, dans certains cas, la législature au Directoire. Cette concession d'une politique expérimentale n'existant point, quel moyen restait-il au Directoire pour éloigner l'ennemi du cœur de l'État ? Ne pouvant plus défendre la révolution en vertu de la loi, il n'avait pas d'autre ressource que la dictature; mais en y recourant il manqua aux règles de la justice comme aux conditions de son existence; et, tout en sauvant la cause de la révolution, il se perdit bientôt lui-même.

Quant à sa victoire, il l'entacha de violence. La déportation, aussi odieuse qu'illégale, fut étendue à un grand nombre de victimes; les petites passions des hommes se mêlèrent à la défense de la cause, et le Directoire ne montra point cette parcimonie

d'arbitraire qui est la seule excuse des coups d'État. Il aurait dû, pour atteindre son but, n'exiler que les chefs conspirateurs; mais il est rare qu'un parti n'abuse pas de la dictature, et qu'ayant la force en main il ne croie pas aux dangers de l'indulgence. La défaite du 18 fructidor fut la quatrième du parti royaliste : deux eurent lieu pour le déposséder du pouvoir, celles du 14 juillet et du 10 août; deux pour l'empêcher de le reprendre, celles du 13 vendémiaire et du 18 fructidor. Cette répétition de tentatives impuissantes et de revers prolongés ne contribua pas peu à la soumission de ce parti sous le consulat et sous l'empire.

CHAPITRE XIII.

Depuis le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) jusqu'au 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799).

Le Directoire rentre, par le 18 fructidor, dans le gouvernement révolutionnaire un peu mitigé. — Paix générale, excepté avec l'Angleterre. Retour de Bonaparte à Paris; expédition d'Égypte. — Élections démocratiques de l'an VI; le Directoire les annule le 22 floréal. — Seconde coalition; la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, attaquent la république par l'Italie, la Suisse et la Hollande; défaites générales. — Élections démocratiques de l'an VII, le 30 prairial, les conseils prennent leur revanche, et désorganisent l'ancien Directoire. — Deux partis dans le nouveau Directoire et dans les conseils : le parti républicain modéré sous Sieyès, Roger-Ducos, les *Anciens;* celui des républicains extrêmes, sous Moulins, Gohier, les *Cinq-Cents* et la société du *Manége.* — Projets en divers sens. — Victoires de Masséna en Suisse, de Brune en Hollande. — Bonaparte revient d'Égypte; il s'entend avec Sieyès et son parti. — Journées du 18 et du 19 brumaire. — Fin du régime directorial.

La principale conséquence du 18 fructidor fut le retour du gouvernement révolutionnaire, mais un peu mitigé. Les deux anciennes classes privilégiées

furent de nouveau mises hors de la société; les prêtres réfractaires furent une seconde fois déportés. Les chouans et les anciens royalistes fugitifs, qui occupaient le champ de bataille des départements, l'abandonnèrent aux vieux républicains; ceux qui avaient fait partie de la maison militaire des Bourbons, les employés supérieurs de la couronne, les membres des parlements, les chevaliers du Saint-Esprit et de Saint-Louis, les chevaliers de Malte, tous ceux qui avaient protesté contre l'abolition de la noblesse et qui en avaient conservé les titres durent quitter le territoire de la république. Les ci-devant nobles ou anoblis ne purent exercer les droits de citoyens qu'au bout de sept années, après avoir fait, en quelque sorte, un apprentissage de Français. Ce parti, en voulant reprendre la domination, ramena la dictature avec ses condamnables violences.

Le Directoire parvint, à cette époque, à son *maximum* de puissance; pendant quelque temps il n'eut point d'ennemis sous les armes. Délivré de toute opposition intérieure, il imposa la paix continentale à l'Autriche par le traité de Campo-Formio et la négocia avec l'empire dans le congrès de Rastadt. Le traité de Campo-Formio fut plus avantageux au cabinet de Vienne que les préliminaires de Léoben. On lui paya ses Etats belges et lombards

avec une partie des États vénitiens; cette vieille république fut partagée : la France garda les îles Illyriennes et donna à l'Autriche la ville de Venise, les provinces de l'Istrie et de la Dalmatie. Le Directoire commit en cela une grande faute, et se rendit coupable d'un véritable attentat. On peut, lorsqu'on a le fanatisme d'un système, vouloir rendre une nation libre, mais on ne doit jamais la donner. En distribuant d'une manière arbitraire le territoire d'un petit État, le Directoire fournit le mauvais exemple de ce trafic des peuples trop suivi depuis. D'ailleurs, la domination de l'Autriche devait, tôt ou tard, être étendue en Italie par l'imprudente cession de Venise.

La coalition de 1792 et 1793 était dissoute; il ne restait de puissance belligérante que l'Angleterre. Le cabinet de Londres n'était point disposé à céder à la France, qu'il avait attaquée dans l'espoir de l'affaiblir, la Belgique, le Luxembourg, la rive gauche du Rhin, Porentruy, Nice, la Savoie, le protectorat de Gênes, de Milan et de la Hollande. Cependant, comme il avait besoin d'apaiser l'opposition anglaise et de renouveler ses moyens d'attaque, il fit des propositions de paix; il envoya en qualité de plénipotentiaire lord Malmesbury, d'abord à Paris, ensuite à Lille. Mais les offres de Pitt n'étant point

sincères, le Directoire ne se laissa pas tromper par ses ruses diplomatiques. Les négociations furent rompues deux fois, et la guerre continua entre les deux puissances. Pendant que l'Angleterre négociait à Lille, elle préparait à Saint-Pétersbourg la *triple alliance* ou la seconde coalition.

Le Directoire, de son côté, sans finances, sans parti intérieur, n'ayant d'autre appui que l'armée et d'autre éclat que la continuation de ses victoires, était hors d'état de consentir à une paix générale. Il avait augmenté le mécontentement par l'établissement de certaines taxes et par la réduction de la dette publique à un tiers *consolidé,* seul payable en argent; ce qui avait ruiné les rentiers. Il fallait qu'il se maintînt par la guerre. L'immense classe des soldats ne pouvait être licenciée sans danger. Outre que le Directoire se fût privé de sa force et eût mis la France à la merci de l'Europe, il aurait tenté une chose qui ne se fait jamais sans secousse que dans un temps d'extrême calme et d'un grand développement d'aisance et de travail. Le Directoire fut poussé, par sa position, à l'invasion de la Suisse et à l'expédition d'Égypte.

Bonaparte était alors de retour à Paris. Le vainqueur de l'Italie et le pacificateur du continent fut reçu avec un enthousiasme obligé de la part du Di-

rectoire, mais bien senti par le peuple. On lui accorda des honneurs que n'avait encore obtenus aucun général de la république. On dressa un autel de la patrie dans le Luxembourg, et il passa sous une voûte de drapeaux, conquis en Italie, pour se rendre à la cérémonie dont il était l'objet. Il fut harangué par Barras, président du Directoire, qui, après l'avoir félicité de ses victoires, le pressa « d'aller couron- « ner une si belle vie par une conquête que la grande « nation devait à sa dignité outragée. » Cette conquête était celle de l'Angleterre. On paraissait tout préparer pour une descente, tandis qu'on avait réellement en vue l'invasion de l'Égypte.

Une pareille entreprise convenait au Directoire et à Bonaparte. La conduite indépendante de ce général en Italie, son ambition qui perçait par élan à travers une simplicité étudiée, rendaient sa présence dangereuse. Il craignait, de son côté, de compromettre, par son inaction, l'idée déjà immense qu'on avait conçue de lui; car les hommes exigent beaucoup de ceux qu'ils font grands et les obligent à l'entretien de leur gloire. Ainsi, pendant que le Directoire voyait dans l'expédition d'Égypte l'éloignement d'un général redoutable et l'espérance d'attaquer les Anglais par l'Inde, Bonaparte y vit une conception gigantesque, un emploi de

son goût et un nouveau moyen d'étonner les hommes. Il partit de Toulon le 30 floréal an VI (19 mai 1798), avec une flotte de quatre cents voiles et une partie des troupes d'Italie; il cingla vers Malte, dont il se rendit maître, et de là vers l'Égypte.

Le Directoire, qui violait la neutralité de la Porte ottomane pour atteindre les Anglais, avait déjà violé celle de la Suisse pour expulser les émigrés de son territoire. Les opinions françaises avaient pénétré dans Genève et dans le pays de Vaud; mais la politique de la confédération suisse, soumise à l'influence de l'aristocratie de Berne, leur était tout à fait contraire. On avait chassé des cantons tous les Suisses qui s'étaient montrés partisans de la république française. Berne était le quartier général des émigrés, et c'était là que se formaient tous les complots contre la révolution. Le directoire se plaignit, et ne reçut aucune satisfaction. Les Vaudois, placés par les anciens traités sous la protection de la France, invoquèrent son appui contre la tyrannie de Berne. L'appel des Vaudois, ses propres griefs, le désir d'étendre le système républicain-directorial en Suisse, beaucoup plus que la tentation de prendre le petit trésor de Berne, comme on le lui a reproché, décidèrent le Direc-

toire. Il y eut des pourparlers qui ne menèrent à rien, et la guerre s'engagea. Les Suisses se défendirent avec beaucoup de courage et d'obstination, et crurent ressusciter le temps de leurs ancêtres, mais ils succombèrent. Genève fut réunie à la France, et la Suisse échangea son antique constitution pour la constitution de l'an III. Dès ce moment, il exista deux partis dans la confédération, dont l'un fut pour la France et la révolution, et l'autre pour la contre-révolution et l'Autriche. La Suisse cessa d'être une barrière commune, et devint le grand chemin de l'Europe.

Cette révolution avait été suivie de celle de Rome. Le général Duphot fut tué à Rome dans une émeute; et en châtiment de cet attentat, auquel le gouvernement pontifical ne s'opposa point, Rome fut changée en république. Tout cela compléta le système du Directoire, et le rendit prépondérant en Europe; il se vit à la tête des républiques helvétique, batave, ligurienne, cisalpine, romaine, toutes construites sur le même modèle. Mais, pendant que le Directoire étendait son influence au dehors, il était de nouveau menacé par les partis intérieurs.

Les élections de floréal an VI (mai 1798) ne furent point favorables au Directoire; elles eurent

lieu dans un sens entièrement contraire à celles de l'an V. Depuis le 18 fructidor, l'éloignement des adversaires de la révolution avait redonné toute l'influence au parti républicain exclusif, qui avait rétabli les clubs sous le nom de *cercles constitutionnels*. Ce parti dominait dans les assemblées électorales, qui, par extraordinaire, avaient à nommer quatre cent trente-sept députés : deux cent quatre-vingt-dix-huit pour le Conseil des Cinq-Cents, cent trente-neuf pour celui des Anciens. Dès l'approche des élections, le Directoire s'éleva beaucoup contre les *anarchistes*. Mais ses proclamations n'ayant pas pu prévenir des choix démocratiques, il se décida à les annuler en vertu d'une loi de circonstance, par laquelle les Conseils, après le 18 fructidor, lui avaient accordé le *pouvoir de juger* les opérations des assemblées électorales. Il invita par un message le corps législatif à nommer dans cette vue une commission de cinq membres. Le 22 floréal, les élections furent en grande partie annulées; le parti directorial frappa à cette époque les républicains extrêmes, comme neuf mois auparavant il avait frappé les royalistes.

Le Directoire voulait maintenir l'équilibre politique, qui avait été le caractère de ses deux premières années; mais sa situation était bien

changée. Il ne pouvait plus être, depuis son dernier coup d'État, un gouvernement impartial, parce qu'il n'était plus un gouvernement constitutionnel. Avec ces prétentions d'isolement il mécontenta tout le monde : cependant il vécut encore de cette manière jusqu'aux élections de l'an VII. Il montra beaucoup d'activité, mais une activité étroite et tracassière. Merlin de Douai et Treilhard, qui avaient remplacé Carnot et Barthélemy, étaient deux avocats politiques. Rewbel avait au plus haut degré la résolution d'un homme d'État sans en avoir les grandes vues. La Réveillère-Lépeaux s'occupait beaucoup trop de la secte des théophilantropes pour un chef de gouvernement. Quant à Barras, il continuait sa vie dissolue et sa régence directoriale : son palais était le rendez-vous des joueurs, des femmes galantes et des agioteurs de toute espèce. L'administration des directeurs se ressentit de leur caractère, mais surtout de leur position, aux embarras de laquelle vint encore ajouter la guerre avec toute l'Europe.

Pendant que les plénipotentiaires républicains négociaient à Rastadt la paix avec l'Empire, la seconde coalition entra en campagne. Le traité de Campo-Formio n'avait été pour l'Autriche qu'une suspension d'armes. L'Angleterre n'eut

point de peine à l'engager dans une nouvelle coalition; excepté la Prusse et l'Espagne, la plupart des puissances européennes en firent partie. Les subsides du cabinet britannique et l'attrait de l'Occident décidèrent la Russie; la Porte et les États barbaresques y accédèrent à cause de l'invasion de l'Égypte, l'Empire pour recouvrer la rive gauche du Rhin, et les petits princes d'Italie, afin de détruire les républiques nouvelles. On discutait à Rastadt le traité relatif à l'Empire, à la cession de la rive gauche du Rhin, à la navigation de ce fleuve et à la démolition de quelques forteresses de la rive droite, lorsque les Russes débouchèrent en Allemagne, et que l'armée autrichienne s'ébranla. Les plénipotentiaires français, pris au dépourvu, reçurent l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures; ils obéirent sur-le-champ, et ils se mirent en route après avoir obtenu des saufs-conduits des généraux ennemis. A quelque distance de Rastadt, ils furent arrêtés par des hussards autrichiens qui, s'étant assurés de leurs noms et de leur titre, les assassinèrent : Bonnier et Roberjot furent tués, Jean de Bry fut laissé pour mort. Cette violation inouïe du droit des gens, cet assassinat prémédité de trois hommes revêtus d'un caractère sacré excita une horreur générale. Le corps législatif dé-

créta la guerre, et la décréta d'indignation contre les gouvernements sur lesquels retombait cet énorme attentat.

Les hostilités avaient déjà commencé en Italie et sur le Rhin. Le Directoire, averti de la marche des troupes russes et suspectant les intentions de l'Autriche, fit porter une loi de recrutement par les Conseils. La *conscription militaire* mit deux cent mille jeunes gens à la disposition de la république. Cette loi, qui eut des suites incalculables, fut le résultat d'un ordre de choses plus régulier. Les levées en masse avaient été le service révolutionnaire de la patrie; la conscription en devint le service légal.

Les puissances les plus impatientes et qui formaient l'avant-garde de la coalition avaient déjà engagé l'attaque. Le roi de Naples s'était avancé sur Rome, et le roi de Sardaigne avait levé des troupes et menacé la république ligúrienne. Comme ils n'étaient pas de force à soutenir le choc des armées françaises, ils furent facilement vaincus et dépossédés. Le général Championnet entra dans Naples après une victoire sanglante. Les lazzaroni défendirent l'intérieur de la ville pendant trois jours; mais ils succombèrent et la *république Parthénopéenne* fut proclamée. Le général Joubert

occupa Turin, et l'Italie entière se trouva sous la main des Français lorsque la nouvelle campagne s'ouvrit.

La coalition était supérieure à la république en forces effectives et en préparatifs; elle l'attaqua par les trois grandes ouvertures de l'Italie, de la Suisse et de la Hollande. Une forte armée autrichienne déboucha dans le Mantouan, elle battit deux fois Schérer sur l'Adige, et fut bientôt jointe par le bizarre et jusque-là victorieux Souvarow. Moreau prit la place de Schérer, et fit meilleure contenance que lui; il opéra sa retraite du côté de Gênes pour garder la barrière des Apennins et se joindre avec l'armée de Naples, commandée par Macdonald, qui fut écrasé à la Trébia. Les Austro-Russes portèrent alors leurs principales forces sur la Suisse. Quelques corps russes se réunirent à l'archiduc Charles, qui avait battu Jourdan sur le haut Rhin et qui se disposa à franchir la barrière helvétique. En même temps le duc d'York débarqua en Hollande avec quarante mille Anglo-Russes. Les petites républiques qui protégeaient la France étaient envahies, et avec quelques nouvelles victoires les confédérés pouvaient pénétrer dans la place même de la révolution.

Ce fut au milieu de ces désastres militaires et du

mécontentement des partis que se firent les élections de floréal an VII (mai 1799); elles furent républicaines, commes celles de l'année précédente. Le Directoire ne se trouva plus assez fort contre les malheurs publics et les ressentiments des partis. La sortie légale de Rewbell, que remplaça Sieyès, lui fit perdre le seul homme qui pût faire tête à l'orage : elle introduisit dans son sein l'antagoniste le plus déclaré de ce gouvernement compromis et usé. Les modérés et les républicains extrêmes se réunirent pour demander compte aux directeurs de la situation intérieure et extérieure de la république. Les Conseils se mirent en permanence. Barras abandonna ses collègues. Le déchaînement des Conseils se dirigea uniquement contre Treilhard, Merlin et la Réveillère, derniers soutiens de l'ancien Directoire. Ils destituèrent Treilhard parce qu'il n'y avait pas eu, ainsi que l'exigeait la constitution, une année d'intervalle entre ses fonctions législatives et directoriales. L'ex-ministre de la justice Gohier fut aussitôt mis à sa place.

Les orateurs des Conseils attaquèrent vivement alors Merlin et la Réveillère, qu'ils ne pouvaient pas destituer et qu'ils voulaient contraindre à se démettre. Les directeurs menacés envoyèrent aux

Conseils un message justificatif, et leur proposèrent la paix. Le 30 prairial, le républicain Bertrand (du Calvados) monta à la tribune, et, après avoir examiné les offres des directeurs, il s'écria : « Vous avez « proposé une réunion, et moi je vous conseille de « réfléchir si vous-mêmes pouvez encore conserver « vos fonctions. Vous n'hésiterez pas à vous déci-« der si vous aimez la république. Vous êtes dans « l'impuissance de faire le bien ; vous n'aurez ja-« mais ni la confiance de vos collègues, ni celle « du peuple, ni celle des représentants, sans laquelle « vous ne pouvez faire exécuter les lois. Déjà, je le « sais, grâce à la constitution, il existe dans le Di-« rectoire une majorité qui jouit de la confiance du « peuple et de celle de la représentation nationale. « Qu'attendez-vous pour mettre l'unanimité de vœux « et de principes entre les deux premières autorités « de la république ? Vous n'avez plus même la con-« fiance de ces vils flatteurs qui ont creusé votre « tombeau politique. Terminez votre carrière par « un acte de dévouement que le bon cœur des ré-« publicains saura seul apprécier. »

Merlin et la Réveillère, privés de l'appui du gouvernement par la sortie de Rewbell, la destitution de Treilhard et l'abandon de Barras, pressés par l'exigence des Conseils et par des motifs patrioti-

ques, cédèrent aux circonstances et se démirent de l'autorité directoriale. Cette victoire, que remportèrent les républicains et les modérés réunis, tourna au profit des uns et des autres. Les premiers introduisirent le général Moulins dans le Directoire; les seconds y firent entrer Roger-Ducos. La journée du 30 prairial (18 juin), qui désorganisa l'ancien gouvernement de l'an III fut de la part des Conseils la revanche du 18 fructidor et du 22 floréal contre le Directoire. A cette époque, les deux grands pouvoirs de l'État avaient violé, chacun à son tour, la constitution, le Directoire en décimant la législature, la législature en expulsant le Directoire. Cette forme de gouvernement, dont tous les partis avaient à se plaindre, ne pouvait avoir une existence prolongée.

Après le succès du 30 prairial, Sieyès travailla à détruire ce qui restait encore du gouvernement de l'an III, afin de rétablir sur un autre plan le régime légal. C'était un homme d'humeur et de système, mais qui avait un sentiment sûr des situations. Il rentrait dans la révolution à une époque singulière, avec le dessein de la fermer par une constitution définitive. Après avoir coopéré aux principaux changements de 1789 par sa motion du 17 juin, qui transforma les états généraux en assem-

blée nationale, et par son plan d'organisation intérieure, qui substitua les départements aux provinces, il était demeuré passif et silencieux durant toute la période intermédiaire. Il avait attendu que le temps de la défense publique fît de nouveau place à celui de l'institution. Nommé, sous le Directoire, à l'ambassade de Berlin, on lui attribuait le maintien de la neutralité de la Prusse. A son retour, il accepta les fonctions, jusque-là refusées, de directeur, parce que Rewbell sortit du gouvernement et qu'il crut les partis assez fatigués pour entreprendre la pacification définitive et l'établissement de la liberté. C'est avec cette intention qu'il s'appuya dans le Directoire sur Roger-Ducos, dans le corps législatif sur le Conseil des Anciens, au dehors sur la masse des hommes modérés et sur la classe moyenne, qui, après avoir voulu des lois comme une nouveauté, voulait du repos comme une nouveauté aussi. Ce parti cherchait un gouvernement fort et rassurant, qui n'eût ni passé ni inimitiés et qui pût dès lors satisfaire toutes les opinions et tous les intérêts. Comme ce qui s'était fait depuis le 14 juillet jusqu'au 9 thermidor par le peuple, de complicité avec une partie du gouvernement, se faisait depuis le 13 vendémiaire par les soldats, Sieyès avait besoin d'un général : il jeta les yeux sur Joubert, qui fut mis à la tête de l'armée des Al-

pes, afin qu'il gagnât, par des victoires et par la libération de l'Italie, une grande importance politique.

Cependant la constitution de l'an III était encore soutenue par les deux directeurs Gohier et Moulins, par le conseil des Cinq-Cents, et au dehors par le parti du *Manège*. Les républicains prononcés s'étaient réunis en club dans cette salle où avait siégé la première de nos assemblées. Le nouveau club, formé des débris de celui de *Salm* avant le 18 fructidor, de celui du *Panthéon* au commencement du Directoire, et de l'ancienne société des *Jacobins*, professait avec exaltation les principes républicains, mais non les opinions démocratiques de la classe inférieure. Chacun des deux partis occupait aussi le ministère, qui avait été renouvelé en même temps que le Directoire. Cambacérès avait la justice; Quinette, l'intérieur; Reinhard, placé là momentanément pendant l'interrègne ministériel de Talleyrand, les relations extérieures; Robert Lindet, les finances; Bourdon (de Vatry), la marine; Bernadotte, la guerre; Bourguignon, bientôt remplacé par Fouché (de Nantes), la police.

Cette fois, Barras était neutre entre les deux moitiés du corps législatif, du Directoire et du ministère. Voyant que les choses allaient à un changement plus considérable que celui du 30 *prairial*, ex-noble, il crut que le dépérissement de la république entraîne-

rait la restauration des Bourbons, et il traita avec le prétendant Louis XVIII. Il paraît qu'en négociant le rétablissement de la monarchie par son agent David Monnier, il ne s'oublia pas lui-même. Barras ne tenait à rien avec conviction, et se déclarait toujours pour le parti qui avait les plus grandes chances de victoire. Après avoir été montagnard démocrate au 31 mai, montagnard réactionnaire au 9 thermidor, directeur révolutionnaire contre les royalistes au 18 fructidor, directeur républicain extrême contre ses anciens collègues au 30 prairial, il devenait aujourd'hui directeur royaliste contre le gouvernement de l'an III.

Le parti déconcerté par le 18 fructidor et par la paix du continent avait aussi repris courage. Les succès militaires de la nouvelle coalition, la loi dure de l'*emprunt forcé*, et la loi violente des *otages* qui obligeait chaque famille d'émigrés à donner des garanties au gouvernement, avaient fait reprendre les armes aux royalistes du Midi et de l'Ouest. Ils reparaissaient par bandes, qui devenaient de jour en jour plus redoutables et qui recommençaient la petite mais désastreuse guerre de la chouannerie. Ils attendaient l'arrivée des Russes, et croyaient à la restauration prochaine de la monarchie. Ce moment était celui d'une nouvelle candidature pour tous les partis. Chacun d'eux aspirait à l'héritage

de la constitution agonisante, comme on l'avait vu à la fin de la session conventionnelle. En France, on est averti par une sorte d'odorat politique qu'un gouvernement se meurt, et tous les partis vont à la curée.

Heureusement pour la république, la guerre changea de face sur les deux frontières du haut et du bas Rhin. Les alliés, après avoir acquis l'Italie, voulurent pénétrer en France par la Suisse et par la Hollande; mais les généraux Masséna et Brune arrêtèrent leur marche jusque-là victorieuse. Masséna s'avança contre Korsakof et Souvarow. Pendant douze jours de grandes combinaisons et de victoires consécutives, courant tour à tour de Constance à Zurich, il repoussa les efforts des Russes, les força à la retraite, et désorganisa la coalition. Brune battit aussi le duc d'York en Hollande, l'obligea de remonter sur ses vaisseaux et de renoncer à sa tentative d'invasion. L'armée d'Italie seule avait été moins heureuse. Elle avait perdu son général, Joubert, tué à la bataille de Novi en chargeant lui-même les Austro-Russes. Mais cette frontière, qui était fort éloignée du centre des événements, ne fut point entamée malgré la défaite de Novi, et Championnet la défendit habilement. Elle devait être bientôt dépassée par les troupes républicaines, qui,

après avoir été un moment battues à chaque reprise d'armes, reprenaient leur supériorité et recommençaient leurs victoires. L'Europe, en donnant par ses attaques répétées plus d'exercice à la puissance militaire, la rendait chaque fois plus envahissante.

Mais au dedans rien n'était changé. Les divisions, le mécontentement et le malaise étaient les mêmes. La lutte s'était prononcée davantage entre les républicains modérés et les républicains extrêmes. Sieyès poursuivit ses projets contre ces derniers. Il s'éleva au Champ-de-Mars, dans l'anniversaire du 10 août, contre les *Jacobins*. Lucien Bonaparte, qui avait beaucoup de crédit dans les Cinq-Cents par son caractère, ses talents et l'importance militaire du conquérant de l'Italie et de l'Égypte, fit dans cette assemblée un tableau effrayant de la *terreur*, et dit que la France était menacée de son retour. A peu près dans ce temps, Sieyès fit destituer Bernadotte; et Fouché ferma, d'accord avec lui, la *réunion du Manège*. La masse, à laquelle il suffit de représenter le fantôme du passé pour lui en inspirer l'épouvante, se rangea du côté des modérés, dans la crainte de la terreur; et les républicains extrêmes ayant voulu faire déclarer la *Patrie en danger*, comme à la fin de la législative, ne purent pas y réussir. Mais Sieyès, après avoir perdu

Joubert, cherchait un général qui pût entrer dans ses desseins et qui protégeât la république sans en devenir l'oppresseur. Hoche était mort depuis plus d'un an; Moreau avait laissé planer des soupçons sur lui par sa conduite équivoque envers le Directoire avant le 18 fructidor et par la dénonciation subite de son ancien ami Pichegru, dont il avait caché la trahison pendant une année; Masséna n'était point un général politique; Bernadotte et Jourdan étaient attachés au parti du Manège; Sieyès se trouvait dans cette pénurie et ajournait son coup d'État faute d'un homme.

Bonaparte avait appris en Orient, par son frère Lucien et quelques autres de ses amis, l'état des affaires en France et le déclin du gouvernement dictatorial. Son expédition avait été brillante et il s'était rendu maître de la haute et de la basse Égypte. Après avoir battu les Mameloucks et complètement ruiné leur domination, il s'était avancé en Syrie; mais le mauvais succès du siège de Saint-Jean-d'Acre l'avait contraint de retourner vers sa première conquête. C'est là qu'après avoir défait une armée ottomane sur le rivage d'Aboukir, si fatal une année auparavant à la flotte française, il se décida à quitter cette terre de déportation et de renommée pour faire servir à son élévation la nouvelle crise de la France. Il laissa le général Kléber

pour commander l'armée d'Orient, et traversa, sur une frégate, la Méditerranée couverte de vaisseaux anglais. Il débarqua à Fréjus le 17 vendémiaire an VII (9 octobre 1799), dix-neuf jours après la bataille de Berghen, remportée par Brune sur les Anglo-Russes du duc d'Yorck, et quatorze jours après celle de Zurich, remportée par Masséna sur les Austro-Russes de Korsakof et de Souvarow. Il parcourut la France, des côtes de la Méditerranée à Paris, en triomphateur. Son expédition, presque fabuleuse, avait surpris et occupé les imaginations et avait encore ajouté à sa renommée, déjà si grande par la conquête de l'Italie. Ces deux entreprises l'avaient placé bien au-dessus des autres généraux de la république. L'éloignement du théâtre sur lequel il avait combattu lui avait permis de commencer sa carrière d'indépendance et d'autorité. Général victorieux, négociateur avoué et obéi, créateur de républiques, il avait traité tous les intérêts avec adresse, toutes les croyances avec modération. Préparant de loin ses destinées ambitieuses, il ne s'était fait l'homme d'aucun système, et il les avait tous ménagés pour s'élever de leur consentement. Il avait entretenu cette pensée d'usurpation dès ses victoires d'Italie. Au 18 fructidor, si le Directoire avait été vaincu par les Conseils, il se proposait de marcher contre ces derniers avec son armée, et de saisir le

protectorat de la république. Après le 18 fructidor, voyant le Directoire trop puissant et l'inaction en Europe trop dangereuse pour lui, il accepta l'expédition d'Égypte afin de ne pas déchoir et de n'être pas oublié. A la nouvelle de la désorganisation du Directoire, au 30 prairial, il se rendit en toute hâte sur le lieu des événements.

Son arrivée excita l'enthousiasme de la masse modérée de la nation; il reçut des félicitations générales, et il fut aux enchères des partis, qui voulurent tous le gagner. Les généraux, les directeurs, les députés, les républicains mêmes du Manège le virent et le sondèrent. On lui donna des fêtes et des repas; il se montrait grave, simple, peu empressé et observateur; il avait déjà une familiarité supérieure et des habitudes involontaires de commandement. Malgré son défaut d'empressement et d'ouverture, il avait un air assuré, et on apercevait en lui une arrière-pensée de conspiration. Sans le dire, il le laissait deviner, parce qu'il faut toujours qu'une chose soit attendue pour qu'elle se fasse. Il ne pouvait pas s'appuyer sur les républicains du Manège, qui ne voulaient ni d'un coup d'État ni d'un dictateur; et Sieyès craignait avec raison qu'il ne fût trop ambitieux pour entrer dans ses vues constitutionnelles. Aussi Sieyès hésita-t-il à

s'aboucher avec lui. Mais enfin, pressés par des amis communs, ils se virent et se concertèrent. Le 15 brumaire, ils arrêtèrent leur plan d'attaque contre la constitution de l'an III. Sieyès se chargea de préparer les Conseils par les *commissions des inspecteurs,* qui avaient en lui une confiance illimitée. Bonaparte dut gagner les généraux et les divers corps de troupes qui se trouvaient à Paris, et qui montraient beaucoup d'enthousiasme et de dévouement pour sa personne. On convint de convoquer d'une manière extraordinaire les membres les plus modérés des Conseils; d'exposer aux *Anciens* les dangers publics; de leur demander, en leur présentant l'imminence du jacobinisme, la translation du corps législatif à Saint-Cloud, et la nomination du général Bonaparte au commandement de la force armée comme le seul homme qui pût sauver la patrie; d'obtenir ensuite, au moyen du nouveau pouvoir militaire, la désorganisation du Directoire et la dissolution momentanée du corps législatif. L'entreprise fut fixée au 18 brumaire (9 novembre), au matin.

Pendant ces trois jours, le secret fut fidèlement gardé. Barras, Moulins et Gohier qui formaient la majorité du Directoire, dont Gohier était alors président, auraient pu, en prenant l'avance sur les

conjurés, comme au 18 fructidor, déjouer leur coup d'État. Mais ils croyaient à des espérances de leur part, et non à des projets arrêtés. Le 18 au matin, les membres des Anciens furent convoqués d'une manière inusitée par les *Inspecteurs;* ils se rendirent aux Tuileries, et entrèrent en séance vers les sept heures, sous la présidence de Lemercier. Cornudet, Lebrun et Fargues, trois des conjurés les plus influents dans le Conseil, présentèrent le tableau le plus alarmant de la situation publique : ils assurèrent que les Jacobins venaient en foule à Paris de tous les départements; qu'ils voulaient rétablir le gouvernement révolutionnaire, et que la *terreur* ravagerait de nouveau la république si le Conseil n'avait pas le courage et la sagesse d'en prévenir le retour. Un autre conjuré, Régnier (de la Meurthe), demanda aux *Anciens*, déjà ébranlés, qu'en vertu du droit que leur conférait la constitution, ils transférassent le corps législatif à Saint-Cloud, et que Bonaparte, nommé par eux commandant de la 17e division militaire, fût chargé de la translation. Soit que le Conseil entier fût complice de cette manœuvre, soit qu'il fût frappé d'une crainte réelle, d'après une convocation si précipitée et des discours si alarmants, il accorda tout ce que les conjurés demandèrent.

Bonaparte attendait avec impatience le résultat de

cette délibération dans sa maison rue Chantereine; il était entouré de généraux, du commandant de la garde du Directoire, Lefèvre, et de plusieurs régiments de cavalerie qu'il devait passer en revue. Le décret du conseil des Anciens, rendu à huit heures, lui fut apporté à huit heures et demie par un messager d'État. Il reçut les félicitations de tous ceux qui formaient son cortège : les officiers tirèrent leurs épées en signe de fidélité. Il se mit à leur tête, et ils marchèrent aux Tuileries; il se rendit à la barre du conseil des Anciens, prêta serment de fidélité, et nomma pour son lieutenant Lefèvre, chef de la garde directoriale.

Néanmoins ce n'était là qu'un commencement de succès. Bonaparte était chef du pouvoir armé; mais le pouvoir exécutif du Directoire et le pouvoir législatif des Conseils existaient encore. Dans la lutte qui devait infailliblement s'établir, il n'était pas sûr que la grande et jusque-là victorieuse force de la révolution ne l'emportât point. Sieyès et Roger-Ducos se rendirent du Luxembourg au camp législatif et militaire des Tuileries, et donnèrent leur démission. Barras, Moulins et Gohier, avertis de leur côté, mais un peu tard, de ce qui se passait, voulurent user de leur pouvoir et s'assurer de leur garde; mais celle-ci, ayant reçu par Bonaparte communication du décret des An-

ciens, refusa de leur obéir. Barras, découragé, envoya sa démission et partit pour sa terre de Gros-Bois. Le Directoire fut dissous de fait, et il y eut un antagoniste de moins dans la lutte. Les Cinq-Cents et Bonaparte restèrent seuls en présence.

Le décret du Conseil des Anciens et les proclamations de Bonaparte furent affichés sur les murs de Paris. On apercevait dans cette grande ville l'agitation qui accompagne les événements extraordinaires. Les républicains éprouvaient, non sans raison, de sérieuses alarmes pour la liberté. Mais lorsqu'ils témoignaient des craintes sur les desseins de Bonaparte, dans lequel ils voyaient *un César* ou *un Cromwell,* on leur répondait par ces paroles du général lui-même : *Mauvais rôles, rôles usés, indignes d'un homme de sens, ils ne le seraient pas d'un homme de bien. Ce serait une pensée sacrilège que celle d'attenter au gouvernement représentatif dans le siècle des lumières et de la liberté. Il n'y aurait qu'un fou qui voulût de gaieté de cœur faire perdre la gageure de la république contre la royauté après l'avoir soutenue avec quelque gloire et quelques périls*. Cependant l'importance qu'il s'accordait dans ses proclamations était de mauvais augure. Il reprochait au Directoire la situation de la France d'une manière tout à fait extraordinaire. « Qu'avez-vous fait, disait-il, de cette France que je

« vous ai laissée si brillante? Je vous ai laissé la paix, « j'ai retrouvé la guerre; je vous ai laissé des vic-« toires, j'ai retrouvé des revers; je vous ai laissé les « millions d'Italie, et j'ai trouvé partout des lois spo-« liatrices et la misère. Qu'avez-vous fait de cent mille « Français que je connaissais, tous mes compagnons « de gloire? Ils sont morts... Cet état de choses ne « peut durer; avant trois ans il nous mènerait au « despotisme. » C'était la première fois, depuis dix années, qu'un homme rapportait tout à lui seul, qu'il demandait compte de la république comme de son propre bien. On ne peut s'empêcher d'être surpris en voyant un nouveau venu de la révolution s'introduire seul dans l'héritage, si laborieusement acquis, de tout un peuple.

Le 19 brumaire, les membres des Conseils se rendirent à Saint-Cloud, Sieyès et Roger-Ducos accompagnèrent Bonaparte sur ce nouveau champ de bataille; ils étaient allés à Saint-Cloud dans l'intention de soutenir les desseins des conjurés. Sieyès, qui entendait la tactique des révolutions, voulait, pour assurer les événements, qu'on arrêtât provisoirement leurs chefs, et qu'on n'admît dans les Conseils que la masse modérée; mais Bonaparte s'y était refusé. Il n'était pas un homme de parti et n'ayant agi et vaincu jusque là qu'avec des régiments, il croyait entraîner des Con-

seils législatifs, comme une armée, par un mot d'ordre. La galerie de Mars avait été préparée pour les Anciens, l'Orangerie pour les Cinq-Cents. Une force armée considérable entourait le siège de la législature, comme la multitude, au 2 juin, entourait la Convention. Les républicains, réunis en groupes dans les jardins, attendaient l'ouverture des séances; ils étaient agités d'une généreuse indignation contre la brutalité militaire dont ils étaient menacés; ils se communiquaient leurs projets de résistance. Le jeune général, suivi de quelques grenadiers, parcourait les cours et les appartements; et, se livrant prématurément à son caractère, il disait, comme le vingtième roi d'une dynastie : *Je ne veux plus de factions : il faut que cela finisse; je n'en veux plus absolument.* Vers deux heures après midi, les Conseils se réunirent dans leurs salles respectives au bruit des instruments, qui exécutaient la *Marseillaise.*

Dès que la séance est ouverte, Émile Gaudin, l'un des conjurés, monte à la tribune des Cinq-Cents. Il propose de remercier le Conseil des Anciens des mesures qu'il a prises, et de le faire expliquer sur le moyen de sauver la république. Cette motion devient le signal du plus violent tumulte; de tous les coins de la salle s'élèvent des cris contre Gaudin. Les députés républicains assiègent la tribune et le bureau, que

présidait Lucien Bonaparte. Les conjurés Cabanis, Boulay (de la Meurthe), Chazal, Gaudin, etc., pâlissent sur leurs bancs. Après une longue agitation, au milieu de laquelle personne ne peut se faire entendre, le calme se rétablit un moment, et Delbred propose de renouveler le serment à la constitution de l'an III. Aucune voix ne s'élevant contre cette motion qui devenait capitale dans une pareille conjoncture, le serment est prêté avec une unanimité et un accent d'enthousiasme qui compromettent la conjuration.

Bonaparte, instruit de ce qui se passait aux Cinq-Cents et placé dans l'extrême péril d'une destitution et d'une défaite, se présente au Conseil des Anciens. Il était perdu si ce dernier, qui penchait pour la conjuration, était entraîné par l'élan du Conseil des Cinq-Cents. « Représentants du peuple, leur dit-il, vous « n'êtes point dans des circonstances ordinaires; « vous êtes sur un volcan. Hier j'étais tranquille « lorsque vous m'avez appelé pour me notifier le « décret de translation, et me charger de l'exécuter. « Aussitôt j'ai rassemblé mes camarades; nous avons « volé à votre secours. Eh bien! aujourd'hui on m'a- « breuve de calomnies. On parle de César, on parle « de Cromwell, on parle de gouvernement militaire! « Si j'avais voulu opprimer la liberté de mon pays, je « ne me serais point rendu aux ordres que vous m'a-

« vez donnés; je n'aurais pas eu besoin de recevoir « cette autorité de vos mains. Je vous le jure, repré-« sentants du peuple, la patrie n'a pas de plus zélé « défenseur que moi; mais c'est sur vous seuls que « repose son salut. Il n'y a plus de gouvernement : « quatre des directeurs ont donné leur démission ; le « cinquième (Moulins) a été mis en surveillance pour « sa sûreté; le Conseil des Cinq-Cents est divisé; il ne « reste que le Conseil des Anciens. Qu'il prenne des « mesures, qu'il parle; me voilà pour exécuter. Sau-« vons la liberté, sauvons l'égalité. » Un membre ré-publicain, Linglet, se leva alors et lui dit : « Général, « nous applaudissons à ce que vous dites : jurez donc « avec nous obéissance à la constitution de l'an III, « qui peut seule maintenir la république. » C'en était fait de lui si cette proposition eût été accueillie comme aux Cinq-Cents. Elle surprit le Conseil, et Bonaparte fut un instant déconcerté. Mais il reprit bientôt : « La « constitution de l'an III, vous n'en avez plus. Vous « l'avez violée au 18 fructidor; vous l'avez violée au « 22 floréal; vous l'avez violée au 30 prairial. La « constitution ? elle est invoquée par toutes les factions « et elle a été violée par toutes; elle ne peut être pour « nous un moyen de salut, parce qu'elle n'obtient « plus le respect de personne ; la constitution violée, « il faut un autre pacte, de nouvelles garanties. »

Le Conseil applaudit aux reproches que lui adressait Bonaparte, et il se leva en signe d'approbation.

Bonaparte, trompé par le succès facile de sa démarche auprès des Anciens, croit que sa présence seule apaisera le Conseil orageux des Cinq-Cents. Il s'y rend à la tête de quelques grenadiers, qu'il laisse à la porte, mais du côté intérieur de la salle, et il s'avance seul, le chapeau bas. A l'apparition des baïonnettes, tout le conseil se lève d'un mouvement subit. Les législateurs, croyant que son entrée est le signal de la violence militaire, poussent en même temps le cri de : *Hors la loi! à bas le dictateur!* Plusieurs membres s'élancent à sa rencontre ; et le républicain Bigonet, le saisissant par le bras : *Que faites-vous?* lui dit-il, *téméraire! Retirez-vous; vous violez le sanctuaire des lois.* Bonaparte pâlit, se trouble, recule, et il est enlevé par les grenadiers qui lui avaient servi d'escorte.

Son éloignement ne fit point cesser la tumultueuse agitation du Conseil. Tous les membres parlaient à la fois, tous proposaient des mesures de salut public et de défense. On accablait Lucien Bonaparte de reproches; celui-ci justifiait son frère, mais avec timidité. Il parvint, après de longs efforts, à monter à la tribune pour inviter le Conseil à juger son frère avec moins de rigueur. Il assura qu'il n'avait aucun dessein contraire à la liberté; il rappela ses services.

Mais aussitôt plusieurs voix s'élevèrent et dirent : *Il vient d'en perdre tout le prix ; à bas le dictateur! à bas les tyrans!* Le tumulte devint plus violent que jamais, et l'on demanda *la mise hors la loi du général Bonaparte.* — *Quoi!* dit Lucien, *vous voulez que je prononce la mise hors la loi contre mon frère!* — *Oui, oui, le* hors la loi, *voilà pour les tyrans!* On proposa et on fit mettre aux voix, au milieu de la confusion, que le Conseil fût en permanence; qu'il se rendît sur-le-champ dans son palais à Paris; que les troupes rassemblées à Saint-Cloud fissent partie de la garde du corps législatif; que le commandement en fût confié au général Bernadotte. Lucien, étourdi par toutes ces propositions et par la mise *hors la loi*, qu'il crut adoptée comme les autres, remonta de la tribune au fauteuil, et dit dans la plus grande agitation : « Puisque je n'ai pu me faire entendre « dans cette enceinte, je dépose, avec un sentiment « profond de dignité outragée, les marques de la « magistrature populaire. » Il se dépouilla en même temps de sa toque, de son manteau et de son écharpe.

Cependant Bonaparte avait eu quelque peine, au sortir du conseil des Cinq-Cents, à se remettre de son trouble. Peu accoutumé aux scènes populaires, il était vivement ébranlé. Ses officiers l'entourèrent; et Sieyès, qui avait plus l'habitude des révolutions,

conseilla de ne point perdre de temps et d'employer la force. Le général Lefèvre donna aussitôt l'ordre d'enlever Lucien du Conseil. Un détachement entra dans la salle, se dirigea vers le fauteuil qu'occupait de nouveau Lucien, le prit dans ses rangs, et retourna avec lui au milieu des troupes. Dès que Lucien fut sorti, il monta à cheval à côté de son frère, et, quoique dépouillé de son caractère légal, il harangua les troupes comme président. De concert avec Bonaparte, il dit alors que des poignards avaient été levés sur le général dans le Conseil des Cinq-Cents, et il s'écria : « Citoyens soldats, le président du Conseil « des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité « de ce Conseil est dans ce moment sous la terreur de « quelques représentants à stylets qui assiégent la « tribune, présentent la mort à leurs collègues, et « enlèvent les délibérations les plus affreuses!... Gé- « néral, et vous, soldats, et vous tous, citoyens, vous « ne reconnaîtrez pour législateurs de la France que « ceux qui vont se rendre auprès de moi! Quant à « ceux qui resteraient dans l'Orangerie, que la force « les expulse. Ces brigands ne sont plus représen- « tants du peuple, mais les représentants du poi- « gnard. » Après cette furieuse provocation adressée aux troupes par le président d'une assemblée qui tournait contre elle les pouvoirs qu'il avait reçus d'elle,

Bonaparte prit la parole . « Soldats, dit-il, je vous ai « menés à la victoire; puis-je compter sur vous? — « Oui! oui! vive le général! — Soldats, on avait « lieu de croire que le Conseil des Cinq-Cents sauve- « rait la patrie; il se livre, au contraire, à des déchi- « rements; des agitateurs cherchent à le soulever « contre moi! Soldats, puis-je compter sur vous? — « — Oui! oui! vive Bonaparte! — Eh bien! je vais « les mettre à la raison. » Il donne aussitôt à quelques officiers supérieurs qui l'entouraient l'ordre de faire évacuer la salle des Cinq-Cents.

Le Conseil, depuis le départ de Lucien, était en proie à une anxiété extrême et à la plus grande irrésolution. Quelques membres proposaient de sortir en masse et d'aller à Paris chercher un abri au milieu du peuple. D'autres voulaient que la représentation nationale n'abandonnât point son poste et qu'elle y bravât les outrages de la force. Sur ces entrefaites, une troupe de grenadiers entre dans la salle, y pénètre lentement, et l'officier qui la commandait notifie au Conseil l'ordre de se disperser. Le député Prudhon rappelle l'officier et ses soldats au respect des élus du peuple; le général Jourdan leur fait envisager aussi l'énormité d'un pareil attentat. Cette troupe reste un moment indécise ; mais un renfort entre en colonne serrée. Le général Leclerc s'écrie : « Au nom du général Bona-

« parte, le corps législatif est dissous; que les bons « citoyens se retirent. Grenadiers, en avant!.. » Des cris d'indignation s'élèvent de tous les bancs de la salle, mais ils sont étouffés par le bruit des tambours. Les grenadiers s'avancent dans toute la largeur de l'Orangerie, avec lenteur et en présentant la baïonnette. Ils chassent ainsi devant eux les législateurs, qui font entendre encore en sortant le cri de *vive la République !* A cinq heures et demie, le 19 brumaire an VIII (10 novembre 1799), il n'y eut plus de représentation.

Ainsi fut consommée cette violation de la loi, ce coup d'État contre le régime des assemblées. La force commença sa domination. Le 18 brumaire fut le 31 mai de l'armée contre la représentation, si ce n'est qu'il ne fut pas dirigé contre un parti, mais contre la puissance populaire. Mais il est juste pourtant de distinguer le 18 *brumaire* de ses suites. On pouvait croire alors que l'armée n'était qu'un auxiliaire de la révolution, comme au 13 vendémiaire, comme au 18 fructidor, et que ce changement indispensable ne tournerait pas au profit d'un homme, d'un homme seul, qui changerait bientôt la France en un régiment et qui ne ferait entendre dans le monde, jusque-là agité par une si grande commotion morale, que les pas de son armée et le bruit de sa volonté.

CONSULAT.

CHAPITRE XIV.

Depuis le 18 brumaire (9 novembre 1799) jusqu'au 2 décembre 1804.

Espérances des divers partis après le 18 brumaire. — Gouvernement provisoire. — Constitution de Sieyès; elle est dénaturée dans la constitution consulaire de l'an VIII. — Formation du gouvernement; desseins pacificateurs de Bonaparte. — Campagne d'Italie; victoire de Marengo. — Paix générale : sur le continent, par le traité de Lunéville; avec l'Angleterre, par le traité d'Amiens. — Fusion des partis, prospérité intérieure de la France. — Système ambitieux du premier consul; il constitue de nouveau le clergé dans l'État, par le concordat de 1801; il crée un ordre de chevalerie militaire, au moyen de la Légion d'honneur : il complète cet ordre de choses par le consulat à vie. — Reprise des hostilités avec l'Angleterre. — Conspiration de Georges et de Pichegru. — La guerre et les tentatives des royalistes servent de prétexte à l'érection de l'empire. — Napoléon Bonaparte, nommé empereur héréditaire, est sacré par le pape, le 2 décembre 1804, dans l'église de Notre-Dame. — Abandon successif de la révolution. — Progrès du pouvoir absolu pendant les quatre années du consulat.

Le 18 brumaire eut une popularité immense. On ne vit point dans cet événement la promotion d'un seul

15.

homme au-dessus des conseils du peuple; on n'y vit point le terme du grand mouvement du 14 juillet, qui avait commencé l'existence nationale. Le 18 brumaire ne se présenta que sous son aspect d'espérance et de restauration. Quoique la nation fût bien fatiguée, bien peu capable de défendre une souveraineté dont l'exercice lui était à charge et qui était même devenue l'objet de sa propre moquerie depuis que le bas peuple l'avait exercée, cependant elle croyait si peu au despotisme que personne ne lui paraissait en état de l'asservir. On éprouvait le besoin de voir la société se rétablir sous une main habile, et Bonaparte convenait à cette œuvre en qualité de grand homme et de général victorieux.

C'est pour cela qu'à part les républicains directoriaux tout le monde se déclara en faveur de la dernière journée. La violation des lois et les coups d'Etat contre les assemblées avaient été si fréquents durant la Révolution qu'on avait pris l'habitude de ne point les juger sur leur légitimité, mais d'après leurs suites. Depuis le parti de Sieyès jusqu'aux royalistes de 1788, chacun se félicita du 18 brumaire, et s'attribua les futurs profits politiques de ce changement. Les modérés constitutionnels croyaient que la liberté définitive serait établie; les royalistes se berçaient de l'espoir, en comparant mal à propos cette époque de

notre révolution à l'époque de 1660 dans la révolution anglaise, que Bonaparte commençait le rôle de Monk, et qu'il restaurerait bientôt la monarchie des Bourbons; la masse peu intelligente et intéressée au repos comptait sur le retour de l'ordre sous un protecteur puissant; les classes proscrites et les hommes ambitieux attendaient de lui leur amnistie ou leur élévation. Pendant les trois mois qui suivirent le 18 brumaire, l'approbation et l'attente furent générales. On avait nommé un gouvernement provisoire composé de trois consuls, Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos, ainsi que deux commissions législatives chargées de préparer la constitution et un ordre de choses définitif.

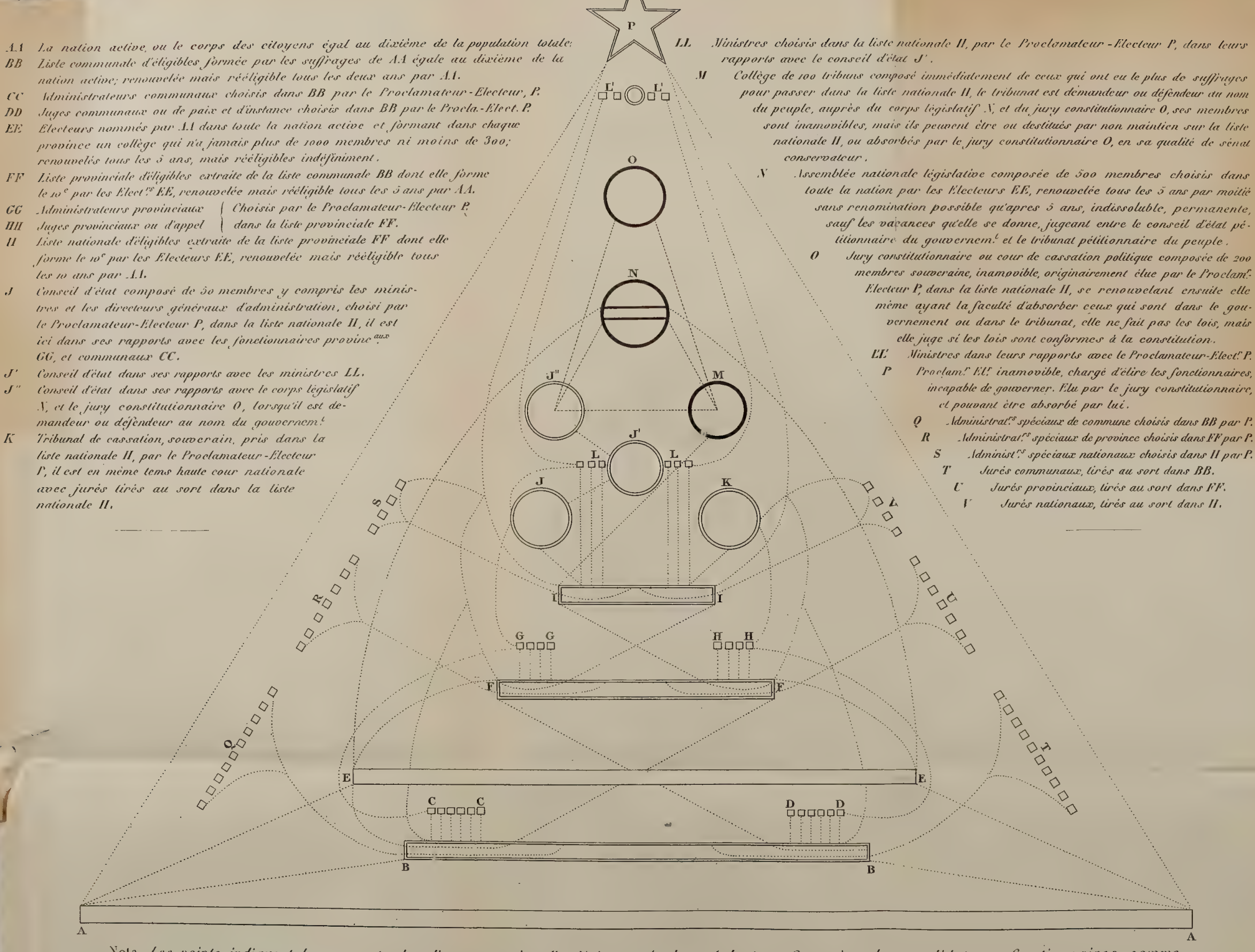
Les consuls et les deux commissions furent installés le 12 brumaire. Ce gouvernement provisoire abolit la loi sur les otages et l'emprunt forcé; il permit le retour des prêtres proscrits depuis le 18 fructidor; il fit sortir de prison et du territoire de la république les émigrés que le naufrage avait jetés sur les côtes de Calais, et qui, depuis quatre années, étaient captifs en France et se trouvaient exposés à la dure peine de l'émigration armée. Toutes ces mesures furent très favorablement accueillies. Mais l'opinion se révolta d'une proscription exercée contre les républicains extrêmes. Trente-sept d'entre eux furent condamnés à

la déportation à la Guyane, et vingt et un à la mise en surveillance dans le département de la Charente-Inférieure, par un simple arrêté des consuls, sur le rapport du ministre de la police Fouché. On n'aimait pas les hommes que frappait le gouvernement; mais on se souleva contre un acte à ce point arbitraire. Aussi les consuls reculèrent devant leur propre ouvrage; ils changèrent d'abord la déportation en simple surveillance, et ils annulèrent bientôt la surveillance elle-même.

La rupture éclata entre les auteurs du 18 brumaire, pendant la durée de leur autorité provisoire; elle fut peu bruyante, parce qu'elle eut lieu dans le sein des commissions législatives. La constitution nouvelle en fut la cause. Sieyès et Bonaparte ne pouvaient point s'entendre à cet égard : l'un voulait instituer la France et l'autre la gouverner en maître.

Le projet de constitution de Sieyès, qui fut défiguré dans la constitution consulaire de l'an VIII, mérite d'être connu, ne fût-ce que comme curiosité législative[1]. Sieyès distribuait la France en trois divisions politiques : la commune, la province ou dé-

[1] Cette constitution nous a été communiquée par un membre de la Convention (Daunou) à qui plusieurs entretiens avec Sieyès sur ce sujet ont permis de retracer exactement les ressorts de sa machine politique encore mal connue. Voici un tableau qui les représente en détail et d'une manière saillante.



AA *La nation active, ou le corps des citoyens égal au dixième de la population totale:*

BB *Liste communale d'éligibles formée par les suffrages de AA égale au dixième de la nation active; renouvelée mais rééligible tous les deux ans par AA.*

CC *Administrateurs communaux choisis dans BB par le Proclamateur-Electeur, P.*

DD *Juges communaux ou de paix et d'instance choisis dans BB par le Procla.-Elect. P.*

EE *Electeurs nommés par AA dans toute la nation active et formant dans chaque province un collège qui n'a jamais plus de 1000 membres ni moins de 300; renouvelés tous les 5 ans, mais rééligibles indéfiniment.*

FF *Liste provinciale d'éligibles extraite de la liste communale BB dont elle forme le 10e par les Elect.^rs EE, renouvelée mais rééligible tous les 5 ans par AA.*

GG *Administrateurs provinciaux* } *Choisis par le Proclamateur-Electeur P.*
HH *Juges provinciaux ou d'appel* } *dans la liste provinciale FF.*

II *Liste nationale d'éligibles extraite de la liste provinciale FF dont elle forme le 10e par les Electeurs EE, renouvelée mais rééligible tous les 10 ans par AA.*

J *Conseil d'état composé de 50 membres y compris les ministres et les directeurs généraux d'administration, choisi par le Proclamateur-Electeur P, dans la liste nationale II, il est ici dans ses rapports avec les fonctionnaires provinc.^aux GG, et communaux CC.*

J' *Conseil d'état dans ses rapports avec les ministres LL.*

J'' *Conseil d'état dans ses rapports avec le corps législatif N, et le jury constitutionnaire O, lorsqu'il est demandeur ou défendeur au nom du gouvernem.^t*

K *Tribunal de cassation, souverain, pris dans la liste nationale II, par le Proclamateur-Electeur P, il est en même tems haute cour nationale avec jurés tirés au sort dans la liste nationale II.*

LL *Ministres choisis dans la liste nationale II, par le Proclamateur-Electeur P, dans leurs rapports avec le conseil d'état J'.*

M *Collège de 100 tribuns composé immédiatement de ceux qui ont eu le plus de suffrages pour passer dans la liste nationale II, le tribunat est demandeur ou défendeur au nom du peuple, auprès du corps législatif N, et du jury constitutionnaire O, ses membres sont inamovibles, mais ils peuvent être ou destitués par non maintien sur la liste nationale II, ou absorbés par le jury constitutionnaire O, en sa qualité de sénat conservateur.*

N *Assemblée nationale législative composée de 500 membres choisis dans toute la nation par les Electeurs EE, renouvelée tous les 5 ans par moitié sans renomination possible qu'apres 5 ans, indissoluble, permanente, sauf les vacances qu'elle se donne, jugeant entre le conseil d'état pétitionnaire du gouvernem.^t et le tribunat pétitionnaire du peuple.*

O *Jury constitutionnaire ou cour de cassation politique composée de 200 membres souveraine, inamovible, originairement élue par le Proclam.^r-Electeur P, dans la liste nationale II, se renouvelant ensuite elle même ayant la faculté d'absorber ceux qui sont dans le gouvernement ou dans le tribunat, elle ne fait pas les lois, mais elle juge si les lois sont conformes à la constitution.*

LL' *Ministres dans leurs rapports avec le Proclamateur-Elect.^r P.*

P *Proclam.^r El.^r inamovible, chargé d'élire les fonctionnaires, incapable de gouverner. Elu par le jury constitutionnaire, et pouvant être absorbé par lui.*

Q *Administrat.^rs spéciaux de commune choisis dans BB par P.*

R *Administrat.^rs spéciaux de province choisis dans FF par P.*

S *Administ.^rs spéciaux nationaux choisis dans II par P.*

T *Jurés communaux, tirés au sort dans BB.*

U *Jurés provinciaux, tirés au sort dans FF.*

V *Jurés nationaux, tirés au sort dans II.*

Nota. *Les points indiquent les rapports des divers pouvoirs. Ils désignent également la transformation des candidats en fonctionnaires, comme les points qui partent des listes de notabilité et qui aboutissent aux quarrés.*

partement, et l'État. Chacune avait ses pouvoirs d'administration et de judicature, placés dans un ordre hiérarchique : la première, les municipalités et les tribunaux de paix et de première instance; la seconde, des préfectures populaires et des tribunaux d'appel; la troisième, le gouvernement central et la cour de cassation. Il y avait, pour remplir les diverses fonctions de la commune, du département et de l'État, trois listes de *notabilités*, dont les membres n'étaient que de simples candidats présentés par le peuple.

Le pouvoir exécutif résidait dans le *proclamateur-électeur,* fonctionnaire supérieur, inamovible, irresponsable, chargé de représenter la nation au dehors et de former le gouvernement dans un conseil d'État délibérant et un ministère responsable. Le Proclamateur-électeur choisissait dans les listes de candidature des juges, depuis les tribunaux de paix jusqu'à la cour de cassation; des administrateurs, depuis les maires jusqu'aux ministres. Mais il était incapable de gouverner lui-même; le pouvoir était dirigé par le Conseil d'État, exercé par le ministère.

La législature s'éloignait de la forme établie jusque-là; elle cessait d'être une assemblée délibérante pour devenir une cour judiciaire. C'était devant elle que le *Conseil d'État,* au nom du gouvernement, et le *Tribunat,* au nom du peuple, plaidaient leurs pro-

jets respectifs. Sa sentence était la loi. Sieyès, à ce qu'il semble, avait pour but d'arrêter les usurpations violentes des partis, et, tout en plaçant la souveraineté dans le peuple, de lui trouver des limites en elle-même : cette intention ressort du jeu compliqué de sa machine politique. Les assemblées primaires, composées du dixième de la population générale, désignaient la *liste communale de candidature.* Des collèges d'électeurs, également nommés par elle, choisissaient dans la *liste communale* la liste supérieure des candidats provinciaux, et dans la *liste provinciale* la liste des candidats nationaux. En tout ce qui concernait le gouvernement, il y avait un contrôle réciproque. Le Proclamateur-Électeur prenait ses fonctionnaires parmi les candidats présentés par le peuple; et le peuple pouvait destituer les fonctionnaires en ne les maintenant pas sur les listes de candidature, qui étaient renouvelées, la première tous les deux ans, la seconde tous les cinq ans, la troisième tous les dix ans. Mais le Proclamateur-Électeur n'intervenait point dans la nomination des tribuns et des législateurs, dont les attributions étaient purement populaires.

Cependant, pour placer un contre-poids dans le sein de cette autorité même, Sieyès séparait l'initiative et la discussion de la loi, qui résidaient dans le

Tribunat, de son adoption, qui appartenait à l'assemblée législative. Mais, outre ces prérogatives différentes, le Corps législatif et le Tribunat n'étaient point élus de la même manière. Le Tribunat se composait de droit des cent premiers membres de la *liste nationale,* tandis que le Corps législatif était directement choisi par les collèges électoraux. Les tribuns, devant être plus actifs, plus bruyants, plus populaires, étaient nommés à vie et par un procédé plein de lenteur, afin qu'ils n'arrivassent point dans un moment de passion et, comme on l'avait vu jusque-là dans la plupart des assemblées, avec des projets de renversement et de colère. Les mêmes dangers ne se trouvant point dans l'autre assemblée, qui n'avait que le jugement calme et désintéressé de la loi, son élection était immédiate et son autorité passagère.

Enfin il existait, comme complément de tous les autres pouvoirs, un corps conservateur, incapable d'ordonner, incapable d'agir, uniquement destiné à pourvoir à l'existence régulière de l'État. Ce corps était le *Jury constitutionnaire* ou sénat conservateur; il devait être pour la loi politique ce que la cour de cassation était pour la loi civile. Le Tribunat ou le Conseil d'État se pourvoyait devant lui, lorsque la sentence du Corps législatif n'était pas conforme à la constitution. Il avait en outre la faculté d'appeler dans

son sein un chef de gouvernement trop ambitieux ou un tribun trop populaire par le *droit d'absorption,* et lorsqu'on était sénateur on devenait inhabile à toute autre fonction. De cette manière il veillait doublement au salut de la République, et en maintenant la loi fondamentale, et en protégeant la liberté contre l'ambition des hommes.

Quoi qu'on pense de cette constitution, qui paraît avoir été trop bien réglée pour avoir pu être praticable, on ne saurait nier qu'elle n'attestât une prodigieuse force d'esprit et ne contînt les combinaisons les plus ingénieuses. Sieyès y tenait trop peu de compte des passions des hommes; il en faisait des êtres trop raisonnables et des machines obéissantes. Il voulait, par des inventions habiles, éviter les abus des constitutions humaines, et fermer toutes les portes à la mort, c'est-à-dire au despotisme, de quelque part qu'il vînt. Je crois peu à l'efficacité des constitutions en pareil temps, où la passion des partis empèche le respect des lois, où l'esprit de domination l'emporte sur l'esprit de liberté. Mais si une constitution convenait à une époque, c'était celle de Sieyès à la France de l'an VIII.

Après l'épreuve de dix années, qui n'avaient montré que des dominations exclusives; après le passage toujours violent des Constitutionnels de 1789 aux Girondins, des Girondins aux Montagnards, des Monta-

gnards aux Réacteurs, des Réacteurs au Directoire, du Directoire aux Conseils, des Conseils à la force militaire, il ne pouvait plus y avoir de repos et de vie publique que là. On était fatigué des constitutions usées, et celle de Sieyès était neuve; on ne voulait plus d'hommes exclusifs, et elle interdisait, par l'élaboration des votes, l'arrivée subite ou des contre-révolutionnaires comme au début du Directoire, ou des démocrates ardents comme à la fin de ce gouvernement. C'était une constitution de modérés qui semblait propre à finir une révolution et à asseoir un peuple. Mais par cela seul que c'était une constitution de modérés, par cela seul que les partis n'avaient plus assez d'ardeur pour rechercher la domination, il devait se trouver un homme plus fort que les partis abattus et que les modérés législateurs, qui refusât cette constitution ou qui la dénaturât en l'acceptant. C'est ce qui arriva.

Bonaparte assistait aux délibérations du comité constituant; il saisit avec son instinct de pouvoir tout ce qui, dans les idées de Sieyès, était capable de servir ses projets, et il fit rejeter le reste. Sieyès lui destinait les fonctions de Grand-Électeur, avec six millions de revenu, une garde de trois mille hommes, le palais de Versailles pour habitation et toute la représentation extérieure de la république. Mais le gouver-

nement réel devait résider dans deux Consuls, l'un de la guerre, l'autre de la paix auxquels Sieyès ne pensait pas en l'an III, mais qu'il adoptait en l'an VIII, pour s'accommoder sans doute aux idées du temps. Cette magistrature insignifiante fut loin de convenir à Bonaparte. « Et comment avez-vous pu imaginer, « dit-il, qu'un homme de quelque talent et d'un peu « d'honneur voulût se résigner au rôle d'un cochon à « l'engrais de quelques millions? » Dès ce moment il n'en fut plus question : Roger-Ducos et la plupart des membres du comité se déclarèrent pour Bonaparte; et Sieyès, qui abhorrait la discussion, ne sut ou ne voulut pas défendre ses idées. Il vit que les lois, les hommes, la France, étaient à la merci de celui qu'il avait contribué à élever.

Le 24 décembre 1799 (nivôse an VIII), quarante-cinq jours après le 18 brumaire, fut publiée la constitution de l'an VIII; elle était composée des débris de celle de Sieyès, qui se transforma successivement en une constitution de servitude. Le gouvernement fut mis dans les mains du premier Consul, qui eut pour seconds deux Consuls à voix consultative. Le Sénat, primitivement choisi par les consuls, choisit lui-même dans la liste des candidats nationaux les membres du Tribunat et du Corps législatif. Le gouvernement eut seul l'initiative des lois Ainsi, plus de corps d'élec-

teurs qui nomment les candidats de diverses listes, les tribuns et les législateurs; plus de tribuns indépendants qui plaident de mouvement la cause du peuple devant l'assemblée législative sortie immédiatement du sein de la nation et n'étant comptable qu'à elle; enfin plus de nation politique. Au lieu de tout cela, il existe un Consul tout-puissant, disposant des armées et du pouvoir, général et dictateur; un Conseil d'État destiné à se mettre à l'avant-garde de l'usurpation; enfin un Sénat de quatre-vingts membres, dont l'unique fonction est d'annuler le peuple, de choisir des tribuns sans puissance et des législateurs muets. La vie passe de la nation au gouvernement. La constitution de Sieyès servit de prétexte à l'établissement d'un nouvel ordre politique. Il faut remarquer que jusqu'en l'an VIII toutes les constitutions avaient été originaires du Contrat social, et que depuis elles furent toutes, jusqu'en 1814, originaires de la constitution de Sieyès.

Le nouveau gouvernement s'installa de suite. Bonaparte fut premier Consul, et il s'adjoignit, pour second et pour troisième Consuls, Cambacérès, grand légiste et ancien membre de la Plaine de la Convention, et Lebrun, ancien coopérateur du chancelier Maupeou. Il compta, par leur moyen, agir sur les révolutionnaires et sur les royalistes modérés. C'est aussi dans

ce but que l'ex-grand seigneur Talleyrand et l'ex-montagnard Fouché furent placés, l'un au ministère des relations extérieures, et l'autre à celui de la police. Sieyès répugnait beaucoup à se servir de Fouché ; mais Bonaparte le voulut. *Nous formons*, dit-il, *une nouvelle époque : il ne faut nous souvenir, dans le passé, que du bien, et oublier le mal.* Peu lui importait la bannière qu'on avait suivie jusque-là, pourvu qu'on se rangeât sous la sienne et qu'on y appelât surtout d'anciens compagnons de royalisme ou de révolution.

Les deux Consuls nouveaux et les Consuls sortants nommèrent, sans attendre les listes d'éligibilité, soixante sénateurs ; les sénateurs nommèrent cent tribuns et trois cents législateurs, et les auteurs du 18 brumaire se distribuèrent les fonctions de l'État, comme le butin de leur victoire. Cependant il est juste de dire que le parti modéré libéral prévalut dans ce partage, et que tant qu'il conserva l'influence, Bonaparte gouverna d'une manière douce, réparatrice et républicaine. La constitution de l'an VIII, soumise à l'acceptation du peuple, fut approuvée par trois millions onze mille sept citoyens. Celle de 1793 avait obtenu un million huit cent un mille neuf cent dix-huit suffrages, et celle de l'an III un million cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-dix. La loi nouvelle satisfaisait la masse modérée, qui tenait moins à ses

garanties qu'à son repos, tandis que le code de 93 n'avait trouvé des partisans que dans la classe inférieure, et que celui de l'an III avait été également repoussé par les démocrates et les royalistes. La constitution de 1791 avait seule obtenu une approbation générale, et sans avoir été soumise à une acceptation individuelle, elle avait été jurée par la France presque entière.

Le premier Consul, pour satisfaire au vœu de la république, fit à l'Angleterre des offres de paix, qu'elle refusa. Il désirait avec raison prendre les dehors de la modération, et donner à son gouvernement, avant de traiter, le lustre de nouvelles victoires. La continuation de la guerre fut donc décidée, et les Consuls firent une proclamation remarquable, en ce qu'ils s'adressèrent à des sentiments nouveaux dans la nation. Jusque-là, on l'avait appelée aux armes pour la défense de la liberté ; on commença à l'exciter alors au nom de l'honneur. « Français, vous désirez la paix. Votre « gouvernement la désire avec plus d'ardeur encore : « ses premiers vœux, ses démarches constantes ont « été pour elle. Le ministère anglais la repousse ; le « ministère anglais a trahi le secret de son horrible « politique. Déchirer la France, détruire sa marine « et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe, ou « l'abaisser au rang des puissances secondaires, tenir

« toutes les nations du continent divisées pour s'em-
« parer du commerce de toutes et s'enrichir de leurs
« dépouilles; c'est pour obtenir ces affreux succès
« que l'Angleterre répand l'or, prodigue les pro-
« messes, multiplie les intrigues. C'est à vous de
« commander la paix; pour la commander, il faut
« de l'argent, du fer et des soldats; que tous s'em-
« pressent de payer le tribut qu'ils doivent à la dé-
« fense commune! que les jeunes citoyens se lèvent!
« Ce n'est plus pour des factions, ce n'est plus pour
« le choix des tyrans qu'ils vont s'armer; c'est pour
« la garantie de ce qu'ils ont de plus cher; c'est
« pour l'honneur de la France, c'est pour les inté-
« rêts sacrés de l'humanité! »

La Hollande et la Suisse avaient été mises à l'abri de l'invasion dans la campagne précédente. Le premier Consul réunit toutes les forces de la république sur le Rhin et aux Alpes. Il donna le commandement de l'armée du Rhin à Moreau et marcha lui-même en Italie. Il partit le 16 floréal an VIII (6 mai 1800) pour cette brillante campagne, qui ne dura que quarante jours. Il lui importait de ne pas rester longtemps éloigné de Paris au début de son pouvoir, et surtout de ne pas laisser la guerre indécise. Le feld-maréchal Mélas avait cent trente mille hommes sous les armes; il occupait l'Italie entière. L'armée républicaine qui

lui était opposée ne s'élevait pas à quarante mille hommes. Mélas laissa le feld-maréchal lieutenant Ott avec trente mille hommes devant Gênes, et marcha contre le corps du général Suchet. Il entra dans Nice, se disposa à passer le Var et à pénétrer en Provence. Ce fut alors que Bonaparte franchit le grand Saint-Bernard à la tête d'une armée de quarante mille hommes, descendit en Italie sur les derrières de Mélas, entra dans Milan le 16 prairial (5 juin), et plaça les Autrichiens entre Suchet et lui. Mélas, dont la ligne d'opération se trouvait coupée, revint promptement sur Nice, et de là sur Turin; il établit son quartier général à Alexandrie, et se décida à renouer ses communications par une bataille. Il y eut, le 9 juin, à Montebello, une victoire d'avant-garde glorieuse pour les républicains et dont le général Lannes eut le principal honneur. Mais ce fut le 14 juin (25 prairial) que se décida le sort de l'Italie dans la plaine de Marengo : les Autrichiens furent écrasés. N'ayant pas pu forcer le passage de la Bormida par une victoire, ils se trouvèrent sans retraite entre l'armée de Suchet et celle du premier Consul. Le 15 ils obtinrent de retourner derrière Mantoue, en remettant toutes les places du Piémont, de la Lombardie, des Légations; et la victoire de Marengo valut ainsi la possession de l'Italie entière.

Dix-huit jours après, Bonaparte fut de retour à Paris. On le reçut avec tous les témoignages d'admiration qu'excitaient une si prodigieuse activité et des victoires si décisives. L'enthousiasme fut universel; il y eut une illumination spontanée, et la foule se porta aux Tuileries pour le voir. Ce qui redoubla la joie publique, ce fut l'espérance d'une prochaine pacification. Le premier Consul assista, le 25 messidor, à la fête anniversaire du 14 juillet. Lorsque les officiers lui présentèrent les drapeaux enlevés à l'ennemi, il leur dit : « De retour dans les camps, dites « aux soldats que pour l'époque du 1er vendémiaire, « où nous célébrerons l'anniversaire de la républi« que, le peuple français attend ou la publication « de la paix, ou, si l'ennemi y mettait des obstacles « invincibles, de nouveaux drapeaux, fruit de nou« velles victoires. » Mais la paix se fit attendre un peu plus de temps encore.

Dans l'intervalle de la victoire de Marengo à la pacification générale, le premier Consul s'occupa surtout d'asseoir le peuple et de diminuer le nombre des mécontents, en faisant rentrer dans l'État les factions déplacées. Il se montra très accommodant envers les partis qui renonçaient à leurs systèmes et très prodigue de faveurs envers les chefs qui renonçaient à leurs partis. Comme on se trouvait dans un temps

d'intérêts et de relâchement, il n'eut pas de peine à réussir. Déjà les proscrits du 18 fructidor avaient été rappelés, à l'exception de quelques conspirateurs royalistes, comme Pichegru, Villot, etc. Bonaparte employa même bientôt ceux des bannis qui, tels que Portalis, Siméon, Barbé-Marbois, s'étaient montrés plus anticonventionnels que contre-révolutionnaires. Il avait aussi gagné des opposants d'une autre espèce. Les derniers chefs de la Vendée, le fameux Bernier, curé de Saint-Laud à Angers, qui avait assisté à toute l'insurrection, Châtillon, d'Autichamp et Suzannet, avaient fait leur accommodement par le traité du 27 janvier 1800. Il s'adressa également aux chefs des bandes bretonnes, Georges Cadoudal, Frotté, Laprévelaye et Bourmont. Les deux derniers consentirent seuls à se soumettre. Frotté fut surpris et fusillé; et Georges, battu à Grand-Champ par le général Brune, capitula. La guerre de l'Ouest fut définitivement terminée.

Mais les chouans qui s'étaient réfugiés en Angleterre, et qui n'avaient plus d'espoir que dans la mort de celui en qui se concentrait la puissance de la révolution, projetèrent son assassinat. Quelques-uns d'entre eux débarquèrent sur les côtes de France et se rendirent secrètement à Paris. Comme il n'était pas facile d'atteindre le premier Consul, ils s'arrêtèrent à

un complot vraiment horrible. Le 3 nivôse, à huit heures du soir, Bonaparte devait se rendre à l'Opéra par la rue Saint-Nicaise. Les conjurés placèrent un tonneau de poudre sur une petite charrette qui embarrassait le passage, et Saint-Régent, l'un d'entre eux, fut chargé d'y mettre le feu lorsqu'il recevrait le signal de l'approche du premier Consul. A l'heure indiquée, Bonaparte partit des Tuileries et traversa la rue Saint-Nicaise. Son cocher fut assez adroit pour passer rapidement entre la charrette et la muraille; mais le feu avait déjà été mis à la mèche, et à peine la voiture était-elle au bout de la rue que *la machine infernale* fit explosion, couvrit le quartier Saint-Nicaise de ruines, et ébranla la voiture, dont les glaces furent brisées.

La police, prise au dépourvu quoique dirigée par Fouché, attribua cette conspiration aux démocrates pour lesquels le premier Consul avait une antipathie plus prononcée encore que pour les chouans. Plusieurs d'entre eux furent mis en prison, et cent trente furent déportés par un simple *sénatus-consulte*, demandé et obtenu de nuit. On découvrit enfin les véritables auteurs du complot, dont quelques-uns furent condamnés à mort. Le premier Consul fit créer, dans cette occasion, des tribunaux militaires spéciaux. Le parti constitutionnel se sépara davantage de lui, et

commença son énergique mais inutile opposition. Lanjuinais, Grégoire, qui avaient courageusement résisté au parti extrême dans la Convention, Garat, Lambrechts, Lenoir-Laroche, Cabanis, etc., combattirent, dans le Sénat, la proscription illégale de cent trente démocrates; les tribuns Isnard, Daunou, Chénier, Benjamin Constant, Bailleul, Chazal, etc., s'élevèrent contre les cours spéciales. Mais une paix glorieuse vint faire oublier ce nouvel empiètement de pouvoir.

Les Autrichiens, vaincus à Marengo par le premier Consul et défaits à Hohenlinden par Moreau, se décidèrent à déposer les armes. Le 8 janvier 1801, la république, le cabinet de Vienne et l'empire conclurent le traité de Lunéville. L'Autriche ratifia toutes les conditions du traité de Campo-Formio et céda de plus la Toscane à l'infante de Parme. L'empire reconnut l'indépendance des républiques batave, helvétique, ligurienne et cisalpine. La pacification devint bientôt générale par le traité de Florence (18 février 1801) avec le roi de Naples, qui céda l'île d'Elbe et la principauté de Piombino; par le traité de Madrid (29 septembre 1810) avec le Portugal; par le traité de Paris (8 octobre 1801) avec l'empereur de Russie; enfin, par les *préliminaires* (9 octobre 1801) avec la Porte ottomane. Le continent, en déposant les ar-

mes, força l'Angleterre à une paix momentanée. Pitt, Dundas et lord Grenville, qui avaient entretenu ces sanglantes luttes contre la France, sortirent du ministère au moment où leur système cessa de pouvoir être suivi. L'opposition anglaise les y remplaça; et, le 25 mars 1802, le traité d'Amiens acheva la pacification du monde. L'Angleterre consentit à toutes les acquisitions continentales de la république française, reconnut l'existence des républiques secondaires, et restitua nos colonies.

Pendant la guerre maritime avec l'Angleterre, la marine française avait été presque entièrement ruinée. Trois cent quarante vaisseaux avaient été pris ou détruits, et la plupart des colonies étaient tombées entre les mains des Anglais. Celle de Saint-Domingue, la plus importante de toutes, après avoir secoué le joug des blancs, avait continué cette révolution américaine qui, commencée par les colonies d'Angleterre, devait finir par celles de l'Espagne, et changer les colonies du nouveau monde en États indépendants. Les noirs de Saint-Domingue continuèrent à vouloir maintenir, à l'égard de la métropole, leur affranchissement, qu'ils avaient conquis sur les colons et défendu contre les Anglais. Ils avaient à leur tête un des leurs, le fameux Toussaint-Louverture. La France devait consentir à cette révolution, déjà assez coûteuse à l'humanité.

Le gouvernement métropolitain ne pouvait plus être rétabli à Saint-Domingue; et il fallait, en resserrant les liens commerciaux avec cette ancienne colonie, se donner les seuls avantages réels que l'Europe puisse retirer aujourd'hui de l'Amérique. Au lieu de cette politique prudente, Bonaparte tenta une expédition afin de soumettre l'île. Quarante mille hommes furent embarqués pour cette entreprise désastreuse. Il était impossible que les Noirs résistassent d'abord à une pareille armée; mais, après les premières victoires, elle fut atteinte par le climat, et de nouvelles insurrections assurèrent l'indépendance de la colonie. La France essuya la double perte d'une armée et de relations commerciales avantageuses.

Bonaparte, qui avait eu jusque-là pour but principal la fusion des partis, tourna alors toute son attention vers la prospérité intérieure de la république et l'organisation du pouvoir. Les anciens privilégiés de la noblesse et du clergé étaient rentrés dans l'État, sans former des classes particulières. Les prêtres réfractaires, moyennant un serment d'obéissance, pouvaient exercer leur culte et touchaient leurs pensions du gouvernement. Un acte d'amnistie avait été porté en faveur des prévenus d'émigration : il ne restait plus hors de France que ceux qui demeuraient invariablement attachés à la famille et aux droits du pré-

tendant. L'œuvre de la pacification était terminée. Bonaparte, sachant que le plus sûr moyen de commander une nation est d'augmenter son bien-être, excita le développement de l'industrie, et favorisa le commerce extérieur si longtemps interrompu. Il joignait à ses motifs politiques des vues plus élevées, et il attachait sa gloire à la prospérité de la France; il parcourut les départements, dont il organisa habilement l'administration, fit creuser des canaux et des ports, construire des ponts, réparer les routes, élever des monuments, multiplier les communications. Il tint surtout à se montrer le protecteur et le législateur des intérêts privés. Les Codes *civil*, *pénal*, *de commerce,* qu'il fit entreprendre, soit à cette époque, soit un peu plus tard, complétèrent à cet égard l'œuvre de la révolution, et réglèrent l'existence intérieure de la nation d'une manière à peu près conforme à son état réel. Malgré le despotisme politique, la France eut, pendant la domination de Bonaparte, une législation privée supérieure à celle de toutes les sociétés européennes, qui, avec le gouvernement absolu, conservaient pour la plupart l'état civil du moyen âge. La paix générale, la tolérance commune, le retour de l'ordre et la création du système administratif changèrent en peu de temps la face de la république. La civilisation se développa d'une manière extraordinaire;

et le Consulat fut, sous ce rapport, la période renforcée du Directoire, depuis son début jusqu'au 18 fructidor.

C'est surtout après la paix d'Amiens que Bonaparte jeta les fondements de sa puissance future. Il dit lui-même dans les Mémoires publiés en son nom : « Les « idées de Napoléon étaient fixées[1] ; mais il lui « fallait pour les réaliser le secours du temps et des « événements. L'organisation du Consulat n'avait « rien de contradictoire avec elles ; il accoutumait à « l'unité, et c'était un premier pas. Ce pas fait, Napo-« léon demeurait assez indifférent aux formes et « dénominations des divers corps constitués. Il était « étranger à la révolution..... Sa sagesse était de « marcher à la journée, sans s'écarter d'un point fixe, « étoile polaire sur laquelle Napoléon va prendre sa « direction pour conduire la révolution au point « où il veut la faire aborder. »

Il fit marcher de front, au commencement de 1802, trois grands projets qui tendaient au même but. Il voulut organiser les cultes et constituer le clergé, qui n'avait encore qu'une existence religieuse ; créer, par la Légion d'honneur, un ordre militaire permanent dans l'armée, et rendre son propre pouvoir, d'abord viager, ensuite héréditaire. Bonaparte s'était

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon,* écrits à Sainte-Hélène, t. I, p. 248.

installé aux Tuileries, où il reprenait peu à peu les usages et le cérémonial de la vieille monarchie. Il songeait déjà à mettre des corps intermédiaires entre le peuple et lui. Depuis quelque temps il était en négociation avec le pape Pie VII pour les affaires du culte. Le célèbre concordat qui créait neuf archevêques, quarante-un évêchés, avec érection de chapitres, qui établissait le clergé dans l'État et le replaçait sous l'autorité extérieure du pape, fut signé à Paris le 15 juillet 1801, ratifié à Rome le 15 août 1801.

Bonaparte, qui avait détruit la liberté de la presse, créé des tribunaux exceptionnels, et qui, dans l'exercice du pouvoir, s'éloignait de plus en plus des principes de la révolution, comprit qu'il fallait, avant d'aller plus loin, rompre tout à fait avec le parti libéral du 18 brumaire. En ventôse an X (mars 1802), les tribuns les plus énergiques furent éliminés par une simple opération du Sénat. Le Tribunat fut réduit à quatre-vingts membres, et le Corps législatif subit une épuration semblable. Environ un mois après, le 15 germinal (6 avril 1802), Bonaparte, ne redoutant plus d'opposition, soumit le concordat à l'acceptation de ces assemblées, dont il avait ainsi préparé l'obéissance. Elles l'adoptèrent à une très forte majorité. Le dimanche et les quatre grandes fêtes religieuses

furent rétablis, et dès ce moment le gouvernement cessa de suivre le système décadaire. Ce fut le premier abandon du calendrier républicain. Bonaparte espéra s'attacher le parti ecclésiastique, plus disposé qu'aucun autre à l'obéissance passive; enlever ainsi le clergé à l'opposition royaliste et le pape aux intérêts de la coalition.

Le concordat fut inauguré en grande pompe dans l'église de Notre-Dame. Le Sénat, le Corps législatif, le Tribunat et les principaux fonctionnaires assistèrent à cette cérémonie nouvelle. Le premier Consul s'y rendit dans les voitures de l'ancienne cour, avec l'entourage et l'étiquette de la vieille monarchie; des salves d'artillerie annoncèrent ce retour aux anciennes traditions et ce pas vers la suprême autorité. Une messe pontificale fut célébrée par le cardinal-légat Caprara, et l'on fit entendre au peuple, dans une proclamation, un langage depuis longtemps inaccoutumé. « C'était au souverain pontife, disait-on, que « l'exemple des siècles et la raison commandaient de « recourir pour rapprocher les opinions et réconcilier « les cœurs. Le chef de l'Église a pesé dans sa sagesse « et dans l'intérêt de l'Église les propositions que « l'intérêt de l'État avait dictées. » Il y eut le soir illumination et concert au jardin des Tuileries. Les militaires se rendirent à contre-cœur à la cérémonie

de l'inauguration, et témoignèrent hautement leur désapprobation. De retour dans son palais, Bonaparte questionna à ce sujet le général Delmas. — *Comment*, lui dit-il, *avez-vous trouvé la cérémonie ? — C'était une belle capucinade*, répondit Delmas; *il n'y manquait qu'un million d'hommes qui ont été tués pour détruire ce que vous rétablissez.*

Un mois après, le 25 floréal an X (15 mai 1802), il fit présenter un projet de loi rélatif à *la création d'une Légion d'honneur.* Cette légion devait être composée de quinze cohortes de dignitaires à vie, disposés dans un ordre hiérarchique, ayant un centre, une organisation et des revenus. Le premier Consul était le chef de la légion. Chaque cohorte était composée de sept grands officiers, vingt commandants, trente officiers et trois cent cinquante légionnaires. Le but de Bonaparte fut de commencer une noblesse nouvelle. Il s'adressa au sentiment mal éteint de l'inégalité. En discutant ce projet de loi dans le Conseil d'État, il ne craignit pas de faire connaître ses intentions aristocratiques. Le conseiller d'État Berlier, ayant désapprouvé une institution aussi contraire à l'esprit de la république, dit « que les distinctions « étaient les hochets de la monarchie. — Je défie, ré- « pondit le premier Consul [1], qu'on me montre une

[1] Ce passage est extrait des Mémoires de Thibaudeau sur le Con-

« république ancienne et moderne dans laquelle il n'y « ait pas eu de distinctions. On appelle cela DES HO- « CHETS. Eh bien! c'est avec des HOCHETS que l'on « mène les hommes. Je ne dirais pas cela à une tri- « bune; mais dans un conseil de sages et d'hommes « d'État on doit tout dire. Je ne crois pas que le peu- « ple français aime LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ. Les Fran- « çais ne sont point changés par dix ans de révolu- « tion; ils n'ont qu'un sentiment, L'HONNEUR. Il faut « donc donner de l'aliment à ce sentiment-là; il leur « faut des distinctions. Voyez comme le peuple se « prosterne devant les CRACHATS des étrangers; ils en « ont été surpris : aussi ne manquent-ils pas de les « porter... On a tout détruit, il s'agit de recréer. Il y « a un gouvernement, des pouvoirs; mais tout le « reste de la nation, qu'est-ce? des grains de sable. « Nous avons au milieu de nous les anciens privilé- « giés, organisés de principes et d'intérêts, et qui « savent bien ce qu'ils veulent. Je peux compter nos « ennemis. Mais nous, nous sommes épars, sans sys- « tème, sans réunion, sans contact. Tant que j'y se- « rai, je réponds bien de la République; mais il faut « prévoir l'avenir. Croyez-vous que la République

sulat. Il y a dans ces Mémoires, extrêmement curieux, des conversations politiques de Bonaparte, des détails relatifs à son gouvernement intérieur et aux principales séances du Conseil d'État, qui répandent beaucoup de jour sur cette époque.

« soit définitivement assise? Vous vous tromperiez
« fort. Nous sommes maîtres de le faire; mais nous
« ne l'avons pas, et nous ne l'aurons pas si nous ne je-
« tons point sur le sol de la France quelques masses
« de granit. » Bonaparte annonçait par là un système de gouvernement opposé à celui que la révolution se proposait d'établir et que réclamait la société nouvelle.

Cependant, malgré la docilité du Conseil d'État, malgré l'épuration subie par le Tribunat et le Corps législatif, ces trois corps combattirent vivement une loi qui recommençait l'inégalité. La Légion d'honneur n'obtint dans le Conseil d'État que quatorze voix contre dix, dans le Tribunat que trente-huit contre cinquante-six, et dans le Corps législatif que cent soixante-six contre cent dix. L'opinion n'accueillit pas ce nouvel ordre de chevalerie avec une faveur plus marquée : ceux qu'on en investit d'abord ne s'en montrèrent pas très flattés, et le reçurent avec une sorte de dérision. Mais Bonaparte suivit sa marche politique sans s'inquiéter des mécontentements qui ne pouvaient plus enfanter de résistance.

Il voulut assurer son pouvoir par l'établissement du privilège, et affermir le privilège par la durée de son pouvoir. Sur la proposition de Chabot de l'Allier, le Tribunat émit le vœu *qu'il fût donné au général Bonaparte, premier Consul*, UN GAGE ÉCLATANT *de la*

reconnaissance nationale. Conformément à ce vœu, le 6 mai 1802, un sénatus-consulte organique nomma Bonaparte consul pour dix ans de plus.

Mais la prolongation du Consulat ne parut point suffisante à Bonaparte; et deux mois après, le 2 août 1802, le Sénat, sur la décision du Tribunat et du Corps législatif et avec l'assentiment du peuple, consulté par des registres publics, porta le décret suivant :

1. Le Peuple français nomme et le Sénat proclame Napoléon Bonaparte premier Consul à vie.

2. Une statue de la Paix, tenant d'une main le laurier de la victoire, et de l'autre le décret du Sénat, attestera à la postérité la reconnaissance de la nation.

3. Le Sénat portera au premier Consul l'expression de la confiance, de l'amour et de l'admiration du peuple français.

On compléta cette révolution en accommodant au consulat à vie, et par un simple sénatus-consulte organique, la constitution du consulat temporaire. « Sénateurs, dit Cornudet, en leur présentant la nou-« velle loi, il faut fermer sans retour la place pu-« blique aux Gracques. Le vœu des citoyens sur les « lois politiques auxquelles ils obéissent s'exprime « par la prospérité générale; la garantie des droits « de la société place absolument le dogme de la pra-

« tique de la souveraineté du peuple dans le Sénat, « qui est le lien de la nation. Voilà la seule doctrine « sociale. » Le Sénat admit cette nouvelle doctrine sociale; il s'empara de la souveraineté, et la garda en dépôt jusqu'au moment convenable pour la passer à Bonaparte.

La constitution du 16 thermidor an X (4 août 1802) éconduisit le peuple de l'État. Les fonctions publiques et administratives s'immobilisèrent comme celles du gouvernement. Les électeurs furent à vie; le premier Consul put augmenter leur nombre; le Sénat eut le droit de changer les institutions, de suspendre les fonctions du jury, de mettre les départements hors de la constitution, d'annuler les jugements des tribunaux, de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat; le Conseil d'État fut renforcé; le Tribunat, déjà décimé par des éliminations, parut encore assez redoutable pour être réduit à cinquante membres. Tels furent en deux années les progrès du privilège et de l'autorité. Tout, vers la fin de 1802, se trouva entre les mains du Consul à vie, qui eut une classe dévouée dans le clergé, un ordre militaire dans la Légion d'honneur, un corps d'administration dans le Conseil d'État, une machine à décrets dans l'assemblée législative, une machine à constitutions dans le Sénat. N'osant pas détruire encore le Tribunat, d'où s'éle-

vaient de temps à autre quelques paroles de liberté et de contradiction, il le priva de ses membres les plus courageux et les plus éloquents, afin d'entendre sa volonté docilement répétée par tous les corps de la nation.

Cette politique intérieure d'agrandissement de pouvoir fut étendue au dehors par des agrandissements de territoire. Bonaparte réunit, le 26 août, l'île d'Elbe et, le 11 septembre 1802, le Piémont à la république française. Le 9 octobre, il occupa les États de Parme, laissés vacants par la mort du duc; enfin, le 21 octobre, il fit entrer en Suisse une armée de trente mille hommes, pour appuyer un acte fédératif qui réglait la constitution de chaque canton et qui avait excité des troubles. Il fournit par là des prétextes de rupture à l'Angleterre, qui n'avait pas sincèrement souscrit à la paix. Le cabinet britannique n'avait éprouvé que le besoin d'une suspension d'armes, et il prépara, peu après le traité d'Amiens, une troisième coalition, ainsi qu'il avait fait après le traité de Campo-Formio et au moment du congrès de Rastadt. L'intérêt et la situation de l'Angleterre devaient seuls amener une rupture, que précipitèrent les réunions d'États opérées par Bonaparte et l'influence qu'il conservait sur les républiques voisines, appelées à une indépendance complète d'après les derniers

traités. Bonaparte, à son tour, ne respirant que la gloire des champs de bataille, voulant agrandir la France par des conquêtes et achever sa propre élévation par des victoires, ne pouvait pas se condamner au repos : il lui fallait la guerre, puisqu'il n'avait pas voulu la liberté.

Les deux cabinets échangèrent quelque temps des notes diplomatiques fort aigres. Lord Withworth, ambassadeur d'Angleterre, finit par quitter Paris le 25 floréal an XI (15 mai 1803). La paix fut définitivement rompue : de part et d'autre on se prépara à la guerre. Le 26 mai, les troupes françaises entrèrent dans l'électorat de Hanovre. L'empire germanique, sur le point de finir, n'y mit aucun obstacle. Le parti des chouans émigrés, qui n'avait rien entrepris depuis la machine infernale et la paix continentale, fut encouragé par cette reprise d'hostilités. L'occasion lui parut favorable, et il ourdit à Londres, du consentement du cabinet britannique, une conspiration à la tête de laquelle furent Pichegru et Georges Cadoudal. Les conjurés débarquèrent secrètement sur les côtes de la France, et se rendirent tout aussi secrètement à Paris. Ils s'abouchèrent avec le général Moreau, que sa femme avait entraîné dans le parti royaliste. Mais, au moment où ils s'apprêtaient à exécuter leur coup de main, la plupart d'entre eux

furent arrêtés par la police qui avait découvert leur complot et suivi leurs traces. Georges fut puni de mort; on trouva Pichegru étranglé dans sa prison, et Moreau fut condamné à deux ans de détention, qui se changèrent en bannissement.

Cette conspiration, découverte au milieu de février 1804, rendit encore plus chère à la masse du peuple la personne menacée du premier Consul; il reçut des adresses de tous les corps de l'État et de tous les départements de la république. Vers ce même temps, il frappa une illustre victime. Le 15 mars, le duc d'Enghien fut enlevé par un escadron de cavalerie au château d'Ettenheim, dans le grand-duché de Bade, à quelques lieues du Rhin. Le premier Consul crut, d'après les rapports de police, que ce prince avait participé au dernier complot. Le duc d'Enghien fut conduit précipitamment à Vincennes, jugé en quelques heures par une commission militaire et fusillé dans les fossés du château. Cet odieux attentat ne fut point un acte de politique d'usurpation, mais bien de violence et de colère. Les royalistes avaient pu croire, au 18 brumaire, que le premier Consul préludait au rôle de Monk; mais, depuis quatre années, il leur avait ôté cette espérance. Il n'avait plus besoin de rompre avec eux d'une manière aussi sanglante, ni de rassurer, comme on l'a dit, les Jacobins, qui

n'existaient plus. Les hommes qui restaient attachés à la république craignaient alors beaucoup plus le despotisme que la contre-révolution. Tout porte à penser que Bonaparte, qui comptait peu avec la vie des hommes, peu avec le droit des gens, qui avait déjà pris l'habitude d'une politique emportée et expéditive, crut le prince au nombre des conjurés, et voulut en finir par un exemple terrible avec les conspirations, seul danger pour sa personne et son pouvoir à cette époque.

La guerre de la Grande-Bretagne et la conspiration de Georges et de Pichegru servirent d'échelon à Bonaparte pour monter du Consulat à l'Empire. Le 6 germinal an XII (27 mars 1804), le Sénat, en recevant communication du complot, envoya une députation au premier Consul. Le président François de Neufchâteau s'exprima en ces termes : « Citoyen premier « Consul, vous fondez une ère nouvelle, mais vous « devez l'éterniser : l'éclat n'est rien sans la durée. « Nous ne saurions douter que cette grande idée ne « vous ait occupé; car votre génie créateur embrasse « tout et n'oublie rien. Mais ne différez point; vous « êtes pressé par le temps, par les événements, par les « conspirateurs, par les ambitieux; vous l'êtes, dans « un autre sens, par une inquiétude qui agite les « Français. Vous pouvez enchaîner le temps, mai-

« triser les événements, désarmer les ambitieux,
« tranquilliser la France entière en lui donnant des
« institutions qui cimentent votre édifice et qui pro-
« longent pour les enfants ce que vous fîtes pour les
« pères. Citoyen premier Consul, soyez bien assuré
« que le Sénat vous parle ici au nom de tous les
« citoyens. »

Bonaparte répondit de Saint-Cloud, le 5 floréal an XII (25 avril 1804), au Sénat : « Votre adresse
« n'a pas cessé d'être présente à ma pensée; elle
« a été l'objet de mes méditations les plus cons-
« tantes. Vous avez jugé l'hérédité de la suprême
« magistrature nécessaire pour mettre le peuple à
« l'abri des complots de nos ennemis et des agita-
« tions qui naîtraient d'ambitions rivales. Plusieurs
« de nos institutions vous ont en même temps paru
« devoir être perfectionnées pour assurer sans retour
« le triomphe de l'égalité et de la liberté publiques,
« et offrir à la nation et au gouvernement la double
« garantie dont ils ont besoin. A mesure que j'ai
« arrêté mon attention sur ces grands objets, j'ai
« senti de plus en plus que, dans une circonstance
« aussi nouvelle qu'importante, les conseils de votre
« sagesse et de votre expérience m'étaient néces-
« saires pour fixer toutes mes idées. Je vous invite
« donc à me faire connaître votre pensée tout en-

« tière. » Le Sénat répliqua à son tour, le 14 floréal (4 mai) : « Le Sénat pense qu'il est du plus grand « intérêt du peuple français de confier le gouverne- « ment de la république à *Napoléon-Bonaparte*, « empereur héréditaire. » C'est par cette scène arrangée qu'on préluda à l'établissement de l'Empire.

Le tribun Curée engagea la discussion, dans le Tribunat, par une motion d'ordre; il fit valoir les mêmes motifs que ceux des sénateurs. Sa motion fut accueillie avec empressement. Carnot seul eut le courage de combattre l'Empire. « Je suis loin, dit-il, « de vouloir atténuer les louanges données au pre- « mier Consul; mais, quelques services qu'un citoyen « ait pu rendre à sa patrie, il est des bornes que « l'honneur autant que la raison imposent à la re- « connaissance nationale. Si ce citoyen a restauré la « liberté publique, s'il a opéré le salut de son pays, « sera-ce une récompense à lui offrir que le sacrifice « de cette même liberté, et ne serait-ce pas anéantir « son propre ouvrage que de faire de son pays son « patrimoine particulier? Du moment qu'il fut pro- « posé au peuple français de voter sur la question du « Consulat à vie, chacun put aisément juger qu'il « existait une arrière-pensée : on vit se succéder une « foule d'institutions évidemment monarchiques. « Aujourd'hui se découvre enfin d'une manière posi

« tive le terme de tant de mesures préliminaires;
« nous sommes appelés à nous prononcer sur la pro-
« position formelle de rétablir le système monarchi-
« que, et de conférer la dignité impériale et héré-
« ditaire au premier Consul.

« La liberté fut-elle donc montrée à l'homme pour
« qu'il ne pût jamais en jouir? Non, je ne puis con-
« sentir à regarder ce bien, si universellement préféré
« à tous les autres, sans lequel tous les autres ne sont
« rien, comme une simple illusion! mon cœur me dit
« que la liberté est possible, que le régime est facile
« et plus stable qu'aucun gouvernement arbitraire.
« J'ai voté dans le temps contre le consulat à vie; je
« vote de même contre le rétablissement de la mo-
« narchie, comme je pense que ma qualité de tribun
« m'oblige à le faire. »

Mais il fut le seul à penser ainsi, et ses collègues s'élevèrent à l'envi et avec étonnement contre l'opinion de ce seul homme resté libre. Il faut voir dans les discours de cette époque le prodigieux changement qui s'était opéré dans les idées et dans le langage. La révolution avait rétrogradé jusqu'aux principes politiques de l'ancien régime : il y avait la même exaltation et le même fanatisme; mais c'était une exaltation de flatterie et un fanatisme de servitude. Les Français se jetaient dans l'empire comme ils s'étaient jetés dans

la révolution. Ils avaient tout rapporté à l'affranchissement des peuples, au siècle de la raison; ils ne parlèrent plus que de la grandeur d'un homme et du siècle de Bonaparte; et ils combattirent bientôt pour faire des rois comme naguère pour créer des républiques.

Le Tribunat, le Corps législatif et le Sénat votèrent l'empire, qui fut proclamé à Saint-Cloud le 28 floréal an XII (18 mai 1804). Le même jour, un sénatus-consulte modifia la constitution, qui fut appropriée au nouvel ordre de choses. Il fallut son attirail à cet empire : on lui donna des princes français, des grands dignitaires, des maréchaux, des chambellans et des pages. Toute publicité fut détruite. La liberté de la presse avait été déjà soumise à une commission de censure; il ne restait qu'une tribune, elle devint silencieuse. Les séances du Tribunat furent partielles et secrètes, comme celles du conseil d'État; et, à dater de ce jour, pendant dix années la France fut gouvernée à huis clos. Joseph et Louis Bonaparte furent reconnus princes français. Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davout, Bessières, Kellerman, Lefèvre, Pérignon, Sérurier, furent nommés maréchaux d'empire. Les départements firent des adresses, et le clergé compara Napoléon à un nou-

veau Moïse, à un nouveau Mathathias, à un nouveau Cyrus. Il vit dans son élévation *le doigt de Dieu,* et il dit *que la soumission lui était due, comme dominant sur tous ; à ses ministres, comme envoyés par lui, parce que tel était l'ordre de la Providence.* Le pape Pie VII vint à Paris pour consacrer la nouvelle dynastie. Le couronnement eut lieu le dimanche 2 décembre, dans l'église de Notre-Dame.

Cette solennité fut préparée longtemps d'avance, et l'on en régla tout le cérémonial d'après les anciens usages. L'empereur se rendit à l'église métropolitaine escorté par sa garde, avec l'impératrice Joséphine, dans une voiture surmontée d'une couronne et traînée par huit chevaux blancs. Le pape, les cardinaux, les archevêques, les évêques et tous les grands corps de l'État l'attendaient dans la cathédrale, qui avait été magnifiquement ornée pour cette cérémonie extraordinaire. Il fut harangué à la porte ; et il monta ensuite, revêtu du manteau impérial, la couronne sur la tête et le sceptre à la main, sur un trône élevé au fond de l'église.

Le grand aumônier, un cardinal et un évêque vinrent le prendre et le conduisirent au pied de l'autel pour y être sacré. Le pape lui fit une triple onction sur la tête et sur les deux mains, et il prononça l'oraison suivante : « Dieu tout-puissant, qui avez établi

« Hazaël pour gouverner la Syrie, et Jéhu roi d'Israël,
« en leur manifestant vos volontés par l'organe du
« prophète Élie; qui avez également répandu l'onc-
« tion sainte des rois sur la tête de Saül et de David
« par le ministère du prophète Samuel, répandez par
« mes mains les trésors de vos grâces et de vos béné-
« dictions sur votre serviteur Napoléon, que, malgré
« notre indignité personnelle, nous consacrons au-
« jourd'hui empereur en votre nom. »

Le pape le ramena solennellement à son trône, et, après qu'il eut prêté sur l'Évangile le serment prescrit par la nouvelle constitution, le chef des hérauts d'armes cria d'une voix forte : *Le très glorieux et le très auguste empereur des Français est couronné et intronisé ! Vive l'empereur !* L'église retentit aussitôt du même cri; il y eut une salve d'artillerie, et le pape entonna le *Te Deum.* Pendant plusieurs jours les fêtes se multiplièrent ; mais ces fêtes commandées, ces fêtes du pouvoir absolu, ne respiraient point cette joie vive, franche, populaire, unanime de la première fédération du 14 juillet; et, quelque affaissée que fût la nation, elle ne salua point le début du despotisme comme elle avait salué celui de la liberté.

Le Consulat fut la dernière période de l'existence de la république. La révolution commença à se faire homme. Pendant la première époque du gouverne-

ment consulaire, Bonaparte s'attacha les classes proscrites en les rappelant; il trouva un peuple encore agité de toutes les passions, qu'il ramena au calme par le travail, au bien-être par le rétablissement de l'ordre; enfin, il força l'Europe, une troisième fois vaincue, à reconnaître son élévation. Jusqu'au traité d'Amiens, il rappela dans la république la victoire, la concorde, le bien-être, sans sacrifier la liberté. Il pouvait alors, s'il avait voulu, se faire le représentant de ce grand siècle, qui réclamait la consécration d'une égalité bien entendue, d'une liberté sage, d'une civilisation plus développée, ce noble système de la dignité humaine. La nation était entre les mains du grand homme ou du despote; il dépendait de lui de la conserver affranchie ou de l'asservir. Il aima mieux l'accomplissement de ses projets égoïstes, et il se préféra tout seul à l'humanité entière. Élevé sous la tente, venu tard dans la révolution, il ne comprit que son côté matériel et intéressé; il ne crut ni aux besoins moraux qui l'avaient fait naître ni aux croyances qui l'avaient agitée et qui tôt ou tard devaient revenir et le perdre. Il vit un soulèvement qui prenait fin, un peuple fatigué qui était à sa merci et une couronne à terre qu'il pouvait prendre.

EMPIRE.

CHAPITRE XV.

Depuis l'établissement de l'empire en 1804 jusqu'en 1814.

Caractère de l'empire. — Changement des républiques créées par le Directoire en royaumes. — Troisième coalition ; prise de Vienne ; victoires d'Ulm et d'Austerlitz; paix de Presbourg; érection des deux royaumes de Bavière et de Wurtemberg. — Confédération du Rhin. — Joseph-Napoléon est nommé roi de Naples, Louis-Napoléon roi de Hollande. — Quatrième coalition ; bataille d'Iéna, prise de Berlin; victoires d'Eylau et de Friedland ; paix de Tilsitt ; la monarchie prussienne est réduite de moitié, les deux royaumes de Saxe et de Westphalie sont institués contre elle. — Celui de Westphalie est donné à Jérôme-Napoléon. — Le grand empire s'élève avec ses royaumes secondaires, sa confédération suisse, ses grands fiefs ; il est modelé sur celui de Charlemagne. — Blocus continental ; Napoléon emploie la cessation du commerce pour réduire l'Angleterre, comme il a employé les armes pour soumettre le continent. — Invasion du Portugal et de l'Espagne ; Joseph-Napoléon est nommé roi d'Espagne ; Murat le remplace sur le trône de Naples. Nouvel ordre d'événements : insurrection nationale de la Péninsule; lutte religieuse du pape; op-

position commerciale de la Hollande. — Cinquième coalition. — Victoire de Wagram; paix de Vienne; mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. — Le premier essai de résistance échoue; le pape est détrôné, la Hollande réunie à l'empire et la guerre d'Espagne poursuivie avec vigueur. — La Russie renonce au système continental; campagne de 1812; prise de Moscow; désastreuse retraite. — Réaction contre la puissance de Napoléon; campagne de 1813; défection générale. Coalition de toute l'Europe; fatigue de la France; merveilleuse campagne de 1814. — Les confédérés à Paris; abdication de Fontainebleau; caractère de Napoléon; son rôle dans la révolution française. Conclusion.

Depuis l'établissement de l'empire, le pouvoir devint plus arbitraire, et la société se reforma peu à peu d'une manière aristocratique. Le grand mouvement de recomposition, qui avait commencé au 9 thermidor, allait toujours croissant. La Convention avait licencié les classes; le Directoire, battu les partis; le Consulat, gagné les hommes; l'empire les séduisit par des distinctions et des privilèges. Cette seconde période fut l'opposé de la première. Sous l'une on vit le gouvernement des comités exercé par des hommes éligibles tous les trois mois, sans gardes, sans honoraires, sans représentation, vivant de quelques francs par jour, travaillant dix-huit heures sur de simples tables de noyer; sous l'autre, le gouvernement de l'empire avec tout son appareil administratif, ses chambellans, ses gentilshommes, sa garde prétorienne, son hérédité, son immense liste civile et ses éclatan-

tes grandeurs. L'activité nationale se porta entièrement vers le travail et la guerre. Tous les intérêts matériels, toutes les passions ambitieuses s'arrangèrent hiérarchiquement sous un seul chef, qui, après avoir sacrifié la liberté par l'établissement du pouvoir absolu, détruisit l'égalité par la noblesse.

Le Directoire avait érigé tous les États environnants en républiques; Napoléon voulut les constituer sur le modèle de l'empire. Il commença par l'Italie. La *consulte d'État* de la république cisalpine décida qu'on rétablirait la monarchie héréditaire en faveur de Napoléon. Son vice-président, M. Melzy, vint à Paris lui transmettre cette décision. Le 26 ventôse an XIII (17 mars 1805) il fut reçu aux Tuileries en audience solennelle. Napoléon était sur son trône, environné de la cour et de tout l'éclat du pouvoir souverain, dont il aimait la représentation. M. Melzy lui offrit la couronne au nom de ses concitoyens. « Sire, lui dit-il en finissant, daignez combler le vœu « de l'assemblée que j'ai l'honneur de présider. Inter- « prète de tous les sentiments qui animent tous les « cœurs italiens, elle vous en rapporte l'hommage « le plus sincère. Elle leur apprendra avec joie qu'en « l'acceptant vous avez redoublé la force des liens « qui vous attachent à la conservation, à la dé- « fense, à la prospérité de la nation italienne. Oui,

« Sire, vous voulûtes que la république italienne « existât, et elle a existé. Veuillez que la monar- « chie italienne soit heureuse, et elle le sera. »

L'empereur alla prendre possession de ce royanme; et le 26 mai 1805 il reçut à Milan la couronne de fer des Lombards. Il nomma pour vice-roi d'Italie son fils adoptif, le prince Eugène de Beauharnais; et il se rendit à Gênes, qui renonça également à sa souveraineté. Le 4 juin 1805, son territoire fut réuni à l'empire, et forma les trois départements de Gênes, de Montenotte et des Apennins. La petite république de Lucques se trouva comprise dans cette révolution monarchique. Sur la demande de son gonfalonier, elle fut donnée en apanage au prince et à la princesse de Piombino, l'une des sœurs de Napoléon. Celui-ci, après cette tournée royale, repassa les Alpes, et revint dans la capitale de son empire; il partit bientôt pour le camp de Boulogne, où se préparait une expédition maritime contre l'Angleterre.

Ce projet de descente, que le Directoire avait eu après la paix de Campo-Formio et le premier Consul après la paix de Lunéville, avait été repris avec beaucoup d'ardeur depuis la nouvelle rupture. Au commencement de 1805, une flottille de deux mille petits bâtiments, servis par seize mille marins, portant une armée de cent soixante mille hommes, neuf mille

chevaux, une nombreuse artillerie était rassemblée dans les ports de Boulogne, d'Étaples, Ambleteuse et Calais. L'empereur hâtait par sa présence le dénoûment de cette expédition maritime, lorsqu'il apprit que l'Angleterre, pour se soustraire à la descente dont elle était menacée, avait décidé de nouveau l'Autriche à rompre avec la France, et que toutes les forces de la monarchie autrichienne s'étaient ébranlées. Quatre-vingt-dix mille hommes, sous l'archiduc Ferdinand et le général Mack, avaient passé l'Inn, envahi Munich et chassé l'électeur de Bavière, allié de la France; trente mille, sous l'archiduc Jean, occupaient le Tyrol; et l'archiduc Charles, avec cent mille hommes, s'avançait sur l'Adige. Deux armées russes se disposaient à joindre les Autrichiens. Pitt avait fait les plus grands efforts pour organiser cette troisième coalition. L'établissement du royaume d'Italie, la réunion de Gênes et du Piémont à la France, l'influence ouverte de l'empereur sur la Hollande et la Suisse soulevaient de nouveau l'Europe, qui redoutait aujourd'hui l'ambition de Napoléon, comme elle avait craint, dans les premiers temps, les principes de la révolution. Le traité d'alliance entre le ministère britannique et le cabinet russe avait été signé le 11 avril 1805, et l'Autriche y avait accédé le 9 août.

Napoléon quitta Boulogne, retourna à Paris en

toute hâte, se rendit au Sénat le 23 septembre, obtint une levée de quatre-vingt mille hommes, et partit le lendemain pour commencer la campagne. Il passa le Rhin le 1er octobre et entra en Bavière le 9, avec une armée de cent soixante mille hommes. Masséna arrêta le prince Charles en Italie, et l'empereur fit la guerre d'Allemagne au pas de course. En quelques jours il passa le Danube, entra dans Munich, remporta la victoire de Wertingen, et força, à Ulm, le général Mack à mettre bas les armes. Cette capitulation désorganisa l'armée autrichienne. Napoléon poursuivit le cours de ses victoires, occupa Vienne le 13 novembre, et marcha en Moravie à la rencontre des Russes, auxquels s'étaient ralliés les débris des troupes battues.

Le 2 décembre 1805, anniversaire du couronnement, les deux armées en vinrent aux mains dans la plaine d'Austerlitz. Les ennemis avaient quatre-vingt-quinze mille hommes sous les drapeaux; les Français quatre-vingt mille. De part et d'autre l'artillerie était formidable. La bataille commença au soleil levant. Ces masses énormes s'ébranlèrent; l'infanterie russe ne tint point contre l'impétuosité de nos troupes et les manœuvres de leur général. La gauche de l'ennemi fut coupée la première; la garde impériale russe donna pour rétablir la communication, et fut écra-

sée. Le centre essuya le même sort; et, à une heure après midi, la victoire la plus décisive avait complété cette merveilleuse campagne. Le lendemain, l'empereur félicita l'armée par une proclamation sur le champ de bataille même. « Soldats, leur dit-il, je « suis content de vous; vous avez décoré vos aigles « d'une immortelle gloire! Une armée de cent mille « hommes, commandée par les empereurs de Russie « et d'Autriche, a été, en moins de quatre jours, ou « coupée ou dispersée; ce qui a échappé à votre fer « s'est noyé dans les lacs. Quarante drapeaux, les « étendards de la garde impériale russe, cent vingt « pièces de canon, vingt généraux, plus de trente « mille prisonniers, sont le résultat de cette journée à « jamais célèbre. Cette infanterie tant vantée, et en « nombre supérieur, n'a pu résister à votre choc; et « désormais vous n'avez plus de rivaux à redouter « Ainsi, en deux mois, cette troisième coalition a été « vaincue et dissoute! » Un armistice fut conclu avec l'Autriche; et les Russes, qui auraient pu être écrasés, obtinrent de se retirer par journées d'étape.

La paix de Presbourg suivit les victoires d'Ulm et d'Austerlitz; elle fut signée le 26 décembre. La maison d'Autriche, qui avait perdu ses possessions extérieures, la Belgique et le Milanais, fut entamée cette fois dans l'Allemagne même. Elle céda Venise, les

provinces de l'Istrie, de la Dalmatie et les îles Vénitiennes de l'Adriatique au royaume d'Italie, le comté du Tyrol, la ville d'Augsbourg, la principauté d'Eichstadt, une partie du territoire de Passau et toutes ses possessions dans la Souabe, le Brisgau et l'Ortenau à la Bavière et au Wurtemberg, qui furent érigés en royaumes, et au grand-duché de Bade qui profita aussi de ses dépouilles. Le traité de Presbourg compléta l'abaissement de l'Autriche commencé par le traité de Campo-Formio et continué par celui de Lunéville. L'empereur, de retour à Paris, couronné de tant de gloire, devint l'objet d'une admiration si générale et si empressée qu'il fut lui-même étourdi par l'enthousiasme public, et s'enivra de sa fortune. Les corps de l'État rivalisèrent d'obéissance et de flatteries. Il reçut le titre de *Grand,* et le Sénat, par un décret, lui consacra un monument triomphal.

Napoléon s'affermit davantage encore dans le système qu'il avait embrassé. La victoire de Marengo et la paix de Lunéville avaient sanctionné le Consulat; la victoire d'Austerlitz et la paix de Presbourg consacrèrent l'Empire. Les derniers restes de la révolution furent abandonnés. Le 1er janvier 1806, on remplaça définitivement le calendrier républicain par le calendrier grégorien après quatorze années d'existence. Le *Panthéon* fut rendu au culte, et bientôt le Tribunat

cessa d'exister. Mais l'empereur s'attacha surtout à étendre sa domination sur le continent. Le roi de Naples Ferdinand, ayant violé, pendant la dernière guerre, le traité de paix avec la France, eut ses États envahis; et le 30 mars Joseph Bonaparte fut déclaré roi des Deux-Siciles. Peu après, le 5 juin 1806, la Hollande fut changée en royaume et reçut un autre frère de l'empereur, Louis Bonaparte, pour monarque. Il n'existait plus aucune des républiques créées par la Convention ou par le Directoire. Napoléon, qui nommait des rois secondaires, rétablit le régime militaire hiérarchique et les titres du moyen âge. Il érigea la Dalmatie, l'Istrie, le Frioul, Cadore, Bellune, Conegliano, Trévise, Feltre, Bassano, Vicence, Padoue, Rovigo, en duchés grands fiefs de l'empire. Le maréchal Berthier fut investi de la principauté de Neufchâtel, le ministre Talleyrand de celle de Bénévent, le prince Borghèse et sa femme de celle de Guastalla, Murat du grand-duché de Berg et de Clèves. Napoléon, qui n'avait pas osé détruire la république suisse, s'en était déclaré le *médiateur;* et il acheva l'organisation de son empire militaire en plaçant sous sa dépendance une grande partie de l'ancien corps germanique. Le 12 juillet 1806, quatorze princes du midi et de l'ouest de l'Allemagne se réunirent en *confédération du Rhin*, et reconnurent Napoléon pour Protecteur. Le

1er août, ils notifièrent à la diète de Ratisbonne leur séparation du corps germanique : l'empire d'Allemagne n'exista plus, et François II en abdiqua le titre dans une proclamation. Par une convention signée à Vienne le 15 décembre, la Prusse céda le pays d'Anspach, Clèves et Neufchâtel, pour l'électorat de Hanovre.

Napoléon eut tout l'Occident sous sa main. Maître absolu de la France et de l'Italie, comme *empereur et roi,* il l'était encore de l'Espagne par la subordination de cette cour à ses volontés, de Naples et de la Hollande par l'obéissance de ses deux frères, de la Suisse par l'acte de médiation : il disposait en Allemagne des rois de Bavière, de Wurtemberg et de la condéfération du Rhin contre l'Autriche et la Prusse. Il aurait pu, après la paix d'Amiens, en maintenant la liberté, se faire le protecteur de la France et le modérateur de l'Europe. Mais, ayant cherché sa gloire dans la domination et sa vie dans les conquêtes, il se condamna à une longue lutte, qui devait finir par la dépendance du continent ou par sa propre ruine.

Cette marche envahissante occasionna la quatrième coalition. La Prusse demeurée neutre depuis la paix de Bâle avait été sur le point, dans la dernière campagne, de se réunir à la coalition austro-russe. La rapidité des victoires de l'empereur l'avait seule retenue ; mais, effrayée cette fois de l'accroissement de

l'empire, et encouragée par le bel état de ses troupes, elle se ligua avec la Russie pour chasser les Français de l'Allemagne. Le cabinet de Berlin exigea, sous peine de guerre, que les troupes impériales repassassent le Rhin. Il voulut en même temps former dans le nord de l'Allemagne une ligue contre la confédération du midi. L'empereur, qui était dans le temps de ses prospérités, de la jeunesse de son pouvoir et de l'assentiment national, marcha contre la Prusse loin de se soumettre à son *ultimatum*.

La campagne s'ouvrit aux premiers jours d'octobre. Napoléon accabla, selon son ordinaire, la coalition par la promptitude de sa marche et la vigueur de ses coups. Le 14 octobre, il détruisit à Iéna la monarchie militaire de Prusse par une victoire décisive; le 16, quatorze mille Prussiens mirent bas les armes à Erfurth; le 25, l'armée française entra dans Berlin, et la fin de 1806 fut employée à prendre les forteresses prussiennes et à marcher en Pologne contre l'armée russe. La campagne de Pologne fut moins rapide, mais aussi brillante que celle de Prusse. La Russie se mesura pour la troisième fois avec la France. Vaincue à Zurich, vaincue à Austerlitz, elle le fut encore à Eylau et à Friedland. Après ces mémorables journées, l'empereur Alexandre entra en négociation,

et conclut à Tilsitt, le 21 juin 1807, un armistice qui fut suivi, le 7 juillet, d'un traité définitif.

La paix de Tilsitt étendit la domination française sur le continent. La Prusse fut réduite de moitié. Napoléon avait institué dans le midi de l'Allemagne les deux royaumes de Bavière et de Wurtemberg contre l'Autriche; il créa, plus avant dans le nord, les deux royaumes feudataires de Saxe et de Westphalie contre la Prusse. Celui de Saxe, formé de l'électorat de ce nom et de la Pologne prussienne érigée en grand-duché de Varsovie, fut donné au roi de Saxe; celui de Westphalie comprit les États de Hesse-Cassel, de Brunswick, de Fulde, de Munster, la plus grande partie du Hanovre, et fut donné à Jérôme-Napoléon. L'empereur Alexandre, qui souscrivit à tous ces arrangements, évacua la Moldavie et la Valachie. La Russie demeura pourtant la seule puissance intacte, quoique vaincue. Napoléon suivait de plus en plus les traces de Charlemagne; il avait fait porter devant lui, le jour de son sacre, la couronne, l'épée et le sceptre du roi franc. Un pape avait passé les Alpes pour consacrer sa dynastie, et il modelait ses États sur le vaste empire de ce conquérant. La révolution avait voulu rétablir la liberté antique, Napoléon restaura la hiérarchie militaire du moyen âge; elle avait fait des citoyens, il fit des vassaux; elle avait changé l'Eu-

rope en républiques, il la transforma en fiefs. Comme il était victorieux et fort, comme il était survenu après une secousse qui avait fatigué le monde en l'ébranlant, il put l'arranger passagèrement selon sa pensée. Le *grand empire* s'éleva au dedans avec son système d'administration qui remplaça le gouvernement des assemblées; ses cours spéciales, ses lycées où l'éducation militaire fut substituée à l'éducation républicaine des écoles centrales; sa noblesse héréditaire, qui compléta, 1808, le rétablissement de l'inégalité; sa discipline civile, qui rendit la France entière obéissante au mot d'ordre comme une armée; au dehors, avec ses royaumes secondaires, ses États confédérés, ses grands fiefs et son chef suprême. Napoléon, n'éprouvant plus de résistance nulle part, put en quelque sorte courir et commander d'un bout du continent à l'autre.

A cette époque, toute l'attention de l'Empereur se dirigea sur l'Angleterre, la seule puissance qui pût se soustraire à ses atteintes. Pitt était mort depuis un an; mais le cabinet britannique suivait avec beaucoup d'ardeur et d'opiniâtreté ses plans à l'égard de la France. Après avoir vainement formé une troisième et une quatrième coalition, il ne déposa point les armes. La guerre était à mort. La Grande-Bretagne avait déclaré la France en état de *blocus*, et elle fournit à l'empereur le moyen de la placer elle-même,

par une mesure semblable, hors des relations européennes. Le *blocus continental*, qui commença en 1807, fut la seconde période du système de Bonaparte. Pour arriver à une suprématie universelle et non contestée, il employa les armes contre le continent, et la cessation du commerce contre l'Angleterre. Mais en interdisant aux États de terre ferme toute communication avec la Grande-Bretagne, il se prépara de nouvelles difficultés, et il ajouta bientôt aux inimitiés d'opinion qu'excitait son despotisme, aux haines d'État que lui faisait encourir sa domination conquérante, le déchaînement des intérêts privés et la souffance commerciale, occasionnés par le blocus.

Cependant toutes les puissances semblaient unies dans le même dessein. L'Angleterre fut mise au ban de l'Europe continentale jusqu'à la paix générale. La Russie et le Danemark dans les mers du Nord, la France, l'Espagne et la Hollande dans la Méditerranée et dans l'Océan, se déclarèrent contre elle. Ce moment fut celui du maximum de la puissance impériale. Napoléon employa toute son activité et tout son génie à créer des ressources maritimes capables de balancer les forces de l'Angleterre, qui avait armé plus de cent vaisseaux de ligne et une immense quantité de navires de guerre de toute espèce. Il fit creu-

ser des ports, fortifier les côtes, construire des vaisseaux, et disposa tout pour combattre, dans quelques années, sur ce nouveau champ de bataille. Mais avant que ce moment arrivât, il voulut s'assurer de la Péninsule espagnole et y placer sa dynastie pour y introduire une politique plus ferme et plus personnelle. L'expédition de Portugal en 1807 et l'invasion de l'Espagne en 1808 commencèrent pour lui et pour l'Europe un nouvel ordre d'événements.

Depuis longtemps le Portugal était une véritable colonie anglaise. L'empereur, d'accord avec les Bourbons de Madrid, décida, par le traité de Fontainebleau du 27 octobre 1807, que la maison de Bragance avait cessé de régner. Une armée française, sous les ordres de Junot, entra en Portugal. Le prince régent, Jean VI, s'embarqua pour le Brésil, et les Français occupèrent Lisbonne le 30 novembre 1807. Cette invasion du Portugal ne fut qu'un acheminement à celle de l'Espagne. La famille royale était dans la plus grande anarchie : le favori Godoï était maudit par le peuple, et le prince des Asturies, Ferdinand, conspirait contre le pouvoir du favori de son père. Quoique l'empereur ne dût pas craindre beau coup un pareil gouvernement, il avait été alarmé d'un armement maladroit fait par Godoï lors de la guerre de Prusse. C'est sans doute à cette époque qu'il pro-

jeta de mettre un de ses frères sur le trône d'Espagne; il crut abattre facilement une famille divisée, une monarchie mourante, et obtenir l'assentiment d'un peuple qu'il rappellerait à la civilisation. Sous le prétexte de la guerre maritime et du blocus, ses troupes pénétrèrent dans la Péninsule, occupèrent ses côtes, ses principales places et se postèrent près de Madrid. On insinua alors à la famille royale de se retirer dans le Mexique, à l'exemple de la maison de Bragance. Mais le peuple se souleva contre ce départ; Godoï, objet de la haine publique, courut les plus grands risques pour sa vie; et le prince des Asturies fut proclamé roi sous le nom de Ferdinand VII. L'empereur profita de cette révolution de cour pour opérer la sienne. Les Français entrèrent dans Madrid, et il se rendit lui-même à Bayonne, où il appela les princes espagnols. Ferdinand restitua la couronne à son père, qui s'en démit à son tour en faveur de Napoléon; celui-ci la fit décerner à son frère Joseph par une junte suprême, par le Conseil de Castille et la municipalité de Madrid. Ferdinand fut transporté au château de Valençay, et Charles IV vint habiter Compiègne. Napoléon appela son beau-frère Murat, grand-duc de Berg, au trône de Naples en remplacement de Joseph.

A cette époque commença la première opposition contre la domination de l'empereur et le système con-

tinental. La réaction se déclara dans trois pays jusque-là alliés de la France, et provoqua la cinquième coalition. La cour de Rome était mécontente; l'Espagne était blessée dans son orgueil national par l'imposition d'un roi étranger, dans ses usages par la suppression des couvents, de l'inquisition et de la grandesse; la Hollande souffrait dans ses relations commerciales par le blocus continental, et l'Autriche supportait impatiemment ses pertes et sa position subordonnée. L'Angleterre épiait toutes les occasions de ranimer sur le continent la lutte que provoquèrent bientôt les résistances de la cour de Rome, du peuple espagnol et du cabinet de Vienne. Le pape était en froideur avec la France depuis 1805, il avait espéré qu'en retour de sa complaisance pontificale pour le sacre de Napoléon, on restituerait au domaine ecclésiastique les provinces que le Directoire avait réunies à la république cisalpine. Déçu dans son attente, il rentra dans l'opposition européenne, et, de 1807 à 1808, les États romains devinrent le rendez-vous des émissaires anglais. Après des représentations un peu vives, l'empereur donna l'ordre au général Miollis d'occuper Rome; le pape le menaça d'excommunication, et Napoléon lui enleva la possession d'Ancône, d'Urbin, de Macerata, de Camerino, qui firent partie du royaume d'Italie. Le légat quitta

Paris le 3 avril 1808; et la lutte religieuse, pour des intérêts temporels, s'engagea avec le chef de l'Église, qu'il aurait fallu ne pas appeler en France ou ne pas dépouiller en Italie.

La guerre avec la Péninsule fut plus sérieuse encore. Les Espagnols reconnurent pour roi Ferdinand VII, dans une junte provinciale tenue à Séville le 27 mai 1808, et ils prirent les armes dans toutes les provinces que n'occupaient point les troupes françaises. Les Portugais se soulevèrent aussi, le 16 juin, à Oporto. Ces deux insurrections eurent d'abord les suites les plus heureuses; elles firent en peu de temps de rapides progrès. Le général Dupont mit bas les armes à Baylen dans le royaume de Cordoue, et ce premier revers des armées françaises excita l'enthousiasme et l'espérance des Espagnols. Joseph Napoléon quitta Madrid, où fut proclamé Ferdinand VII; et vers le même temps Junot, n'ayant pas assez de troupes pour garder le Portugal, consentit à l'évacuer avec tous les honneurs de la guerre, par la convention de Cintra. Le général anglais Wellington prit possession de ce royaume avec vingt-cinq mille hommes. Tandis que le pape se déclarait contre Napoléon, tandis que les insurgés espagnols entraient dans Madrid, tandis que les Anglais remettaient le pied sur le continent, le roi de Suède se montrait en-

nemi de la ligue impériale européenne, et l'Autriche faisait des armements considérables et se disposait à une nouvelle lutte.

Heureusement pour Napoléon, la Russie resta fidèle à l'alliance et aux engagements de Tilsitt. L'empereur Alexandre était alors dans un accès d'enthousiasme et d'affection pour ce puissant et extraordinaire mortel. Napoléon, qui, avant de porter toutes ses forces dans la Péninsule, voulut s'assurer du Nord, eut avec Alexandre une entrevue à Erfurth le 27 septembre 1808. Les deux maîtres de l'Occident et du Nord se garantirent le repos et la soumission de l'Europe : Napoléon marcha en Espagne, et Alexandre se chargea de la Suède. La présence de l'empereur fit bientôt changer la fortune de la guerre dans la Péninsule; il amenait avec lui quatre-vingt mille vieux soldats, venus d'Allemagne. Des victoires multipliées le rendirent maître de la plupart des provinces espagnoles. Il fit son entrée dans Madrid, et il se présenta aux habitants de la Péninsule non comme un maître, mais comme un libérateur. « J'ai aboli, leur « disait-il, ce tribunal d'inquisition contre lequel le « siècle et l'Europe réclamaient. Les prêtres doivent « guider les consciences, mais ne doivent exercer au- « cune juridiction extérieure et corporelle sur les ci- « toyens. J'ai supprimé les droits féodaux, et chacun

« pourra établir des hôtelleries, des fours, des mou-
« lins, des madragues, des pêcheries, et donner un
« libre essor à son industrie. L'égoïsme, la richesse
« et la prospérité d'un petit nombre d'hommes nui-
« saient plus à votre agriculture que les chaleurs de
« la canicule. Comme il n'y a qu'un Dieu, il ne doit
« y avoir dans un État qu'une justice. Toutes les jus-
« tices particulières avaient été usurpées, et étaient
« contraires aux droits de la nation : je les ai dé-
« truites... La génération présente pourra varier
« dans son opinion, trop de passions ont été mises en
« jeu; mais vos neveux me béniront comme votre
« régénérateur; ils placeront au nombre des jours
« mémorables ceux où j'ai paru parmi vous, et de
« ces jours datera la prospérité de l'Espagne. »

Tel était en effet le rôle de Napoléon dans la Péninsule, qui ne pouvait être rendue à une existence meilleure et à la liberté que par la reprise de la civilisation. On ne brusque pas plus l'établissement de l'indépendance qu'autre chose, et lorsqu'un pays est ignorant, arriéré, pauvre, couvert de couvents et gouverné par des moines, il faut refaire son état social avant de songer à sa liberté. Napoléon, qui opprimait les nations civilisées, était un restaurateur véritable pour la Péninsule. Mais les deux partis de la liberté civile et de la servitude religieuse, celui des cortès

et celui des moines, quoique bien opposés dans leur but, s'entendirent pour se défendre en commun. L'un était à la tête de la classe supérieure et de la classe moyenne, l'autre à la tête du bas peuple, et ils exaltèrent à l'envi les Espagnols par le sentiment de l'indépendance, ou par le fanatisme religieux. Voici le catéchisme dont les prêtres faisaient usage :

« *Dis-moi, mon enfant, qui es-tu? — Espagnol par la grâce de Dieu. — Quel est l'ennemi de notre félicité? — L'empereur des Français. — Combien a-t-il de natures? — Deux, la nature humaine et la diabolique. — Combien y a-t-il d'empereurs des Français? — Un véritable en trois personnes trompeuses. — Comment les nomme-t-on? — Napoléon, Murat et Manuel Godoï. — Lequel des trois est le plus méchant? — Ils le sont tous trois également. — De qui dérive Napoléon? — Du péché. — Murat? — De Napoléon. — Et Godoï? — De la fornication des deux. — Quel est l'esprit du premier? — L'orgueil et le despotisme. — Du second? — La rapine et la cruauté. — Du troisième? — La cupidité, la trahison et l'ignorance. — Que sont les Français? — D'anciens chrétiens devenus hérétiques. — Est-ce un péché de mettre un Français à mort? — Non, mon père; on gagne le ciel en tuant un de ces chiens d'hérétiques. — Quel supplice mérite*

l'Espagnol qui manque à ses devoirs? — La mort et l'infamie des traîtres. — Qui nous délivrera de nos ennemis? — La confiance entre nous autres, et les armes. » Napoléon s'était engagé dans une entreprise longue, périlleuse et dans laquelle tout son système de guerre était en défaut. La victoire ne consistait plus ici dans la défaite d'une armée et dans la possession d'une capitale, mais dans l'occupation entière du territoire, et, ce qui était plus difficile encore, dans la soumission des esprits. Cependant Napoléon s'apprêtait à dompter ce peuple avec son irrésistible activité et son inébranlable obstination, lorsqu'il fut rappelé en Allemagne par la cinquième coalition.

L'Autriche avait mis à profit son éloignement et celui de ses troupes. Elle fit un puissant effort, leva cinq cent cinquante mille hommes, en y comprenant les landwehr, et entra en campagne au printemps de 1809. Le Tyrol se souleva; le roi Jérôme fut chassé de sa capitale par les Westphaliens; l'Italie était chancelante, et la Prusse n'attendait qu'un revers de Napoléon pour reprendre les armes; mais l'empereur était encore au plus haut point de sa puissance et de ses prospérités. Il accourut de Madrid, fit avertir, au commencement de février, les membres de la confédération de tenir leurs contingents prêts. Le 12 avril il quitta Paris, passa le Rhin, s'en-

fonça dans l'Allemagne, gagna les victoires d'Eckmühl et d'Essling, occupa Vienne une seconde fois, le 13 mai, et déconcerta par la bataille de Wagram cette nouvelle coalition, après quatre mois de campagne. Pendant qu'il poursuivait les armées autrichiennes; les Anglais débarquèrent à l'île de Walcheren et se présentèrent devant Anvers; mais une levée de gardes nationales suffit pour empêcher leur expédition de l'Escaut. La paix de Vienne du 14 octobre 1809 enleva quelques provinces de plus à la maison d'Autriche et la fit entrer dans le système continental.

Cette période fut remarquable par la nature nouvelle de la lutte. Elle commença la réaction de l'Europe contre l'Empire, et signala l'alliance des dynasties, des peuples, du sacerdoce et du commerce. Tous les intérêts mécontents firent un essai de résistance qui, la première fois, devait échouer. Napoléon était entré, depuis la rupture de la paix d'Amiens, dans une carrière au bout de laquelle il devait trouver la possession ou l'inimitié de toute l'Europe. Entraîné par son caractère et sa position, il avait créé contre les peuples un système d'administration d'une utilité inouïe pour le pouvoir; contre l'Europe un système de monarchies secondaires et de grands fiefs qui facilitait ses volontés conquérantes; enfin contre l'Angle-

terre, le blocus, qui suspendait son commerce et celui du continent. Rien ne l'arrêta pour réaliser ces desseins immenses, mais insensés. Le Portugal communiqua avec les Anglais, il l'envahit. La famille royale d'Espagne compromit par ses querelles et ses incertitudes les derrières de l'empire, il la contraignit d'abdiquer, afin de soumettre la Péninsule à une politique plus hardie et moins chancelante. Le pape entretint des relations avec l'ennemi, son patrimoine fut réduit; il menaça d'une excommunication, les Français entrèrent dans Rome; il réalisa sa menace par une bulle, il fut détrôné en 1809 comme souverain temporel et conduit même comme prisonnier à Savone. Enfin, après la victoire de Wagram et la paix de Vienne, la Hollande devint un entrepôt de marchandises anglaises à cause de ses besoins commerciaux, et l'empereur déposséda son frère Louis de ce royaume, qui, le 1er juillet 1810, fut incorporé à l'empire. Napoléon ne recula devant aucune invasion, parce qu'il ne voulut souffrir de contrariété ni même d'hésitation nulle part. Il fallut que tout se soumît, les alliés comme les ennemis, le chef de l'Église comme les rois, ses frères comme les étrangers. Mais, quoique vaincus cette fois, tous ceux qui étaient entrés dans cette nouvelle ligue n'attendaient qu'une occasion pour se relever.

Cependant, après la paix de Vienne, Napoléon ajouta encore à l'étendue et à la puissance de l'empire. La Suède, qui avait éprouvé une révolution intérieure, et dont le roi Gustave IV avait été forcé à l'abdication, admit le système continental. Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, fut élu par les états généraux prince héréditaire de Suède, et le roi Charles XIII l'adopta pour fils. Le blocus fut observé dans toute l'Europe; et l'empire, augmenté des États romains, des provinces Illyriennes, du Valais, de la Hollande et des villes Hanséatiques, eut cent trente départements, et s'étendit depuis Hambourg et Dantzick jusqu'à Trieste et Corfou. Napoléon, qui paraissait suivre une politique téméraire, mais inflexible, dévia de sa route, à cette époque, par son second mariage. Il fit prononcer son divorce avec Joséphine, afin de donner un héritier à l'empire, et il épousa, le 1er avril 1810, Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche. Ce fut une véritable faute. Il quitta sa position et son rôle de monarque parvenu et révolutionnaire, qui agissait en Europe contre les anciennes cours, comme la république contre les anciens gouvernements, il se plaça dans une mauvaise situation à l'égard de l'Autriche qu'il fallait ou écraser après la victoire de Wagram ou rétablir dans ses possessions après le mariage avec l'archiduchesse. Les alliances solides ne

reposent que sur les intérêts réels, et Napoléon ne sut pas enlever au cabinet de Vienne ou le désir ou le pouvoir de le combattre de nouveau. Ce mariage changea aussi le caractère de son empire, et le sépara davantage des intérêts populaires; il rechercha les vieilles familles pour en décorer sa cour, et fit tout ce qu'il put pour mêler ensemble l'ancienne et la nouvelle noblesse, comme il mêlait les dynasties. Austerlitz avait consacré l'empire roturier; après Wagram s'établit l'empire noble. La naissance d'un fils, le 20 mars 1811, qui reçut le titre de *roi de Rome*, sembla consolider la puissance de Napoléon en lui assurant un successeur.

La guerre d'Espagne fut poussée avec vigueur pendant les années 1810 et 1811. Le territoire de la Péninsule était défendu pied à pied, et il fallait prendre les villes d'assaut. Suchet, Soult, Mortier, Ney, Sébastiani, se rendirent maîtres de plusieurs provinces; et la junte espagnole, ne pouvant pas se maintenir à Séville, s'enferma à Cadix, dont une armée française commença le blocus. La nouvelle expédition de Portugal fut moins heureuse. Masséna, qui la dirigeait, força d'abord Wellington à la retraite, et prit Oporto et Olivenza; mais le général anglais, s'était retranché dans la forte position de Torres-Vedras, Masséna ne put pas l'entamer; il fut contraint d'évacuer le pays.

Pendant que la guerre continuait dans la Pénin-

sule avec avantage, mais sans succès décisif, une nouvelle campagne se préparait dans le Nord. La Russie voyait l'empire de Napoléon s'approcher d'elle. Resserrée dans ses propres limites, elle demeurait sans influence et sans acquisition, souffrant du blocus sans profiter de la guerre. Ce cabinet, d'ailleurs, supportait impatiemment une suprématie à laquelle il aspirait lui-même et qu'il poursuivait avec lenteur, mais sans interruption, depuis le règne de Pierre Ier. Dès la fin de 1810 il augmenta ses armées, renoua ses relations commerciales avec la Grande-Bretagne et ne parut pas éloigné d'une rupture. Toute l'année 1811 se passa en négociations qui n'aboutirent à rien, et de part et d'autre on se disposa à la guerre. L'empereur, dont les armées étaient alors devant Cadix et qui comptait sur la coopération de l'Occident et du Nord contre la Russie, fit avec ardeur les préparatifs d'une entreprise qui devait réduire la seule puissance qu'il n'eût pas encore entamée et porter jusqu'à Moscou ses aigles victorieuses. Il obtint l'assistance de la Prusse et de l'Autriche, qui s'engagèrent, par les traités du 24 février et du 14 mars 1812, à fournir un corps auxiliaire, l'une de vingt mille, l'autre de trente mille hommes. Toutes les forces disponibles de la France furent mises sur pied. Un sénatus-consulte distribua la garde nationale en trois bans pour le ser-

vice de l'intérieur, et affecta cent cohortes du premier ban (près de cent mille hommes) au service militaire actif. Le 9 mars, Napoléon partit de Paris pour cette vaste expédition; il établit pendant plusieurs mois sa cour à Dresde, où l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, et tous les souverains d'Allemagne vinrent s'incliner devant sa fortune. Le 22 juin, la guerre fut déclarée à la Russie.

Napoléon se dirigea dans cette campagne d'après les maximes qui lui avaient réussi jusque-là. Il avait terminé toutes les guerres qu'il avait entreprises par la défaite rapide de l'ennemi, l'occupation de sa capitale et la paix avec le morcellement de son territoire. Son projet fut de réduire la Russie par la création du royaume de Pologne, comme il avait réduit l'Autriche en formant les royaumes de Bavière et de Wurtemberg après Austerlitz, et la Prusse en organisant ceux de Saxe et de Westphalie après Iéna. Il avait stipulé dans ce but avec le cabinet de Vienne, par le traité du 14 mars, l'échange de la Gallicie avec les provinces Illyriennes. Le rétablissement du royaume de Pologne fut proclamé par la diète de Varsovie, mais d'une manière incomplète; et Napoléon, qui selon ses habitudes, voulait tout achever dans une campagne, s'avança au cœur de la Russie, au lieu d'organiser prudemment contre elle la barrière polonaise. Son

armée était forte d'environ cinq cent mille hommes. Il passa le Niémen le 2 juin; s'empara de Wilna, de Witepsk; battit les Russes à Ostrowno, à Polotzk, à Miholow, à Smolensk, à la Moskowa, et fit, le 14 septembre, son entrée dans Moscou.

Le cabinet russe n'avait pas seulement placé son moyen de défense dans ses troupes, mais dans son vaste territoire et dans son climat. A mesure que ses armées vaincues reculaient devant les nôtres, elles incendiaient les villes, dévastaient les provinces, préparant ainsi, en cas de revers ou de retraite, de grandes difficultés à Napoléon. D'après ce système de défense, Moscou fut brûlé par son gouverneur Rostopchin, comme l'avaient été Smolensk, Dorogobouje, Wiasma, Gjhat, Majaïsk et un grand nombre de villes et de villages. L'empereur aurait dû voir que cette guerre ne se terminerait point comme les autres : cependant, vainqueur de l'ennemi et maître de sa capitale, il conçut des espérances de paix, que les Russes entretinrent habilement. L'hiver approchait et Napoléon prolongea pendant près de six semaines son séjour à Moscou. Il retarda ses mouvements par suite de négociations illusoires avec les Russes, et ne se décida à la retraite que le 19 octobre. Cette retraite fut désastreuse, et commença l'ébranlement de l'Empire. Napoléon ne pouvait être abattu de main d'homme,

car quel général aurait pu triompher de ce général incomparable? quelle armée aurait pu vaincre l'armée francaise? Mais les revers étaient placés pour lui aux dernières limites de l'Europe, aux limites glacées où devait finir sa domination conquérante. Il perdit à la fin de cette campagne, non par une défaite, mais par le froid, par la faim, au milieu des solitudes et des neiges de la Russie, sa vieille armée et le prestige de sa fortune.

La retraite se fit avec un reste d'ordre jusqu'à la Bérézina, où elle devint une vaste déroute. Après le passage de cette rivière, Napoléon, qui jusque-là avait suivi l'armée, partit sur un traîneau et revint en toute hâte à Paris, où avait éclaté une conspiration pendant son absence. Le général Mallet avait conçu le dessein de renverser ce colosse de puissance. Son entreprise était fort audacieuse; et comme elle reposait sur une erreur, la mort de Napoléon, il aurait fallu tromper trop de monde pour réussir. D'ailleurs l'Empire était encore fortement établi, et ce n'était pas un complot, mais une défection lente et générale qui pouvait le détruire. La conjuration de Mallet échoua, et il fut mis à mort avec ceux qu'il s'était associés. L'empereur, à son retour, trouva la nation surprise d'un désastre aussi inaccoutumé. Mais les corps de l'Etat montrèrent encore une obéis-

sance sans bornes. Il arriva le 18 décembre à Paris, obtint une levée de trois cent mille hommes, excita l'élan des sacrifices, refit en peu de temps, avec sa prodigieuse activité, une nouvelle armée, et se mit en campagne le 13 avril 1813.

Mais, depuis sa retraite de Moscou, Napoléon était entré dans une nouvelle série d'événements. C'est en 1812 que se déclara la décadence de son empire. La fatigue de sa domination était générale. Tous ceux du consentement desquels il s'était élevé prenaient parti contre lui. Les prêtres conspiraient sourdement depuis sa rupture avec le pape qu'il avait réduit en captivité. Huit prisons d'État avaient été créées d'une manière officielle contre les dissidents de ce parti. La masse nationale se montrait aussi lasse de conquêtes qu'elle l'avait été jadis de factions. Elle avait attendu de lui le ménagement des intérêts privés, l'accroissement du commerce, le respect des hommes, et elle se trouvait accablée par ses conscriptions, par les impôts, par le blocus, par les cours prévôtales et par les droits réunis, suites inévitables de ce système conquérant. Il n'avait plus seulement pour adversaires le peu d'hommes restés fidèles aux principes politiques de la révolution et qu'il appelait *idéologues*, mais tous ceux qui, sans opinions précises, voulaient recueillir les avantages matériels d'une meilleure civilisation. Au dehors

les peuples gémissaient sous le joug militaire, et les dynasties abaissées aspiraient à se relever. Le monde entier était mal à l'aise, et un échec devait amener un soulèvement universel. « Je triomphais, dit Napoléon « lui-même en parlant des campagnes précédentes, « au milieu des périls toujours renaissants. Il me fal- « lait sans cesse autant d'adresse que de force... Si je « n'eusse vaincu à Austerlitz, j'allais avoir toute la « Prusse sur les bras; si je n'eusse triomphé à Iéna, « l'Autriche et l'Espagne se déclaraient sur mes der- « rières; si je n'eusse battu à Wagram, qui ne fut pas « une victoire décisive, j'avais à craindre que la Rus- « sie ne m'abandonnât, que la Prusse ne se soulevât, « et les Anglais étaient devant Anvers[1]. » Telle était sa condition : plus il avançait dans la carrière, plus il avait besoin de vaincre d'une manière plus décisive. Aussi, dès qu'il eut été battu, les rois qu'il avait soumis, les rois qu'il avait faits, les alliés qu'il avait agrandis, les États qu'il avait incorporés à l'Empire, les sénateurs qui l'avaient tant flatté et ses compagnons d'armes eux-mêmes l'abandonnèrent successivement. Le champ de bataille, porté à Moscou en 1812, recula vers Dresde en 1813 et autour de Paris en 1814, tant fut rapide ce revers de fortune!

[1] *Mémorial de Sainte Hélène*, tome III, p. 221.

Le cabinet de Berlin commença les défections. Le 1[er] mars 1813, il se réunit à la Russie et à l'Angleterre, qui formèrent la *sixième coalition*, à laquelle accéda bientôt la Suède. Cependant l'empereur, que les confédérés croyaient abattu par le dernier désastre, ouvrit la campagne par de nouvelles victoires. La bataille de Lutzen, gagnée le 2 mai avec des conscrits, l'occupation de Dresde, la victoire de Bautzen et la guerre portée sur l'Elbe étonnèrent la coalition. L'Autriche, qui était placée depuis 1810 sur le pied de paix, venait de se remettre en armes; elle méditait déjà un changement d'alliance, et elle se proposa comme médiatrice entre l'empereur et les confédérés. Sa médiation fut acceptée. On conclut un armistice à Plesswitz le 4 juin, et un congrès s'assembla à Prague pour négocier la paix. Mais il n'était guère possible de s'entendre : Napoléon ne voulait pas consentir à déchoir, ni l'Europe à lui rester soumise. Les puissances confédérées, d'accord avec l'Autriche, demandèrent que l'empire fût restreint, tout en lui laissant encore la Hollande et l'Italie. Les négociateurs se séparèrent sans avoir rien conclu. L'Autriche entra dans la coalition, et la guerre, qui pouvait seule vider cette grande contestation, recommença.

L'empereur n'avait que deux cent quatre-vingt mille hommes contre cinq cent vingt mille; il voulait

refouler l'ennemi derrière l'Elbe, et dissoudre, à son ordinaire, cette nouvelle coalition par la promptitude et la vigueur de ses coups. La victoire parut le seconder d'abord. Il battit à Dresde les alliés réunis; mais les défaites de ses lieutenants dérangèrent ses desseins. Macdonald fut vaincu en Silésie, Ney près de Berlin, Vandamme à Kulm. Ne pouvant plus faire barrière contre l'ennemi prêt à le déborder de toutes parts, Napoléon lui livra encore une grande bataille. Les princes de la confédération du Rhin choisirent ce moment pour déserter l'empire. Un vaste engagement ayant eu lieu à Leipsick entre les deux armées, les Saxons et les Wurtembergeois passèrent à l'ennemi sur le champ de bataille même. Cette défection et la force des coalisés, qui avaient appris à faire une guerre plus serrée et plus habile, contraignirent Napoléon à la retraite après une lutte de trois jours. L'armée marcha avec beaucoup de confusion vers le Rhin, dont les Bavarois, qui avaient également défectionné, voulurent lui fermer le passage. Mais elle les écrasa à Hanau, et rentra sur le territoire de l'empire le 30 octobre 1813. La fin de cette campagne fut aussi désastreuse que celle de la campagne précédente. La France fut menacée dans ses propres limites, comme en 1799; mais elle n'avait plus le même enthousiasme d'indépendance, et l'homme

qui l'avait destituée de ses droits la trouva, dans cette grande crise, incapable de le soutenir et de le défendre. On expie tôt ou tard l'asservissement des nations.

Napoléon retourna à Paris le 9 novembre 1813. Il obtint du Sénat une levée de trois cent mille hommes, et fit avec la plus grande ardeur les préparatifs d'une nouvelle campagne. Il convoqua le Corps législatif pour l'associer à la défense commune; il lui communiqua les pièces relatives aux négociations de Prague, et lui demanda un nouvel et dernier effort, afin d'assurer glorieusement la paix, qui était le vœu universel de la France. Mais le Corps législatif, jusque-là muet et obéissant, choisit ce moment pour résister à Napoléon.

Il était accablé de la fatigue commune, et se trouvait, sans le vouloir, sous l'influence du parti royaliste, qui s'agitait secrètement depuis que la décadence de l'empire avait relevé ses espérances. Une commission composée de MM. Lainé, Raynouard, Gallois, Flaugergues, Maine de Biran, fit un rapport peu favorable à la marche suivie par le gouvernement, éleva la voix contre la durée de la guerre, et demanda le rétablissement de la liberté. Ce vœu, très juste dans un autre temps, n'était propre alors qu'à faciliter l'invasion étrangère. Quoique les confédérés parussent mettre la paix au prix de l'évacua-

tion de l'Europe, ils étaient disposés à pousser la victoire jusqu'au bout. Napoléon, irrité de cette opposition inattendue et inquiétante, renvoya subitement le Corps législatif. Ce commencement de résistance annonça les défections intérieures. Après s'être étendues de la Russie à toute l'Allemagne, elles allaient s'étendre de l'Allemagne à l'Italie et à la France. Mais tout dépendait cette fois, comme précédemment, du sort de la guerre, que l'hiver n'avait pas ralentie. Napoléon tourna de ce côté toutes ses espérances; il partit de Paris, le 25 janvier, pour cette immortelle campagne.

L'empire était envahi par tous les points. Les Autrichiens s'avançaient en Italie; les Anglais, qui s'étaient rendus maîtres de la Péninsule entière dans les deux dernières années, avaient passé la Bidassoa sous le général Wellington, et débouchaient par les Pyrénées. Trois armées pressaient la France à l'est et au nord. La grande armée alliée, forte de cent cinquante mille hommes sous Schwartzemberg, avait pénétré par la Suisse; celle de Silésie, de cent trente mille sous Blücher, était entrée par Francfort; et celle du Nord, de cent mille hommes sous Bernadotte, avait envahi la Hollande et paraissait en Belgique. Les ennemis négligeaient à leur tour les places fortes; formés à la grande guerre par leur vainqueur, ils

marchaient sur la capitale. Lorsque Napoléon quitta Paris, les deux armées de Schwartzemberg et de Blücher étaient sur le point d'opérer leur jonction dans la Champagne. Privé de l'appui du peuple, qui demeurait en observation, Napoléon restait seul contre le monde entier avec une poignée de vieux soldats et son génie, qui n'avait rien perdu de son audace et de sa vigueur. Il est beau de le voir dans ce moment, non plus oppresseur, non plus conquérant, défendre pied à pied, par de nouvelles victoires, le sol de la patrie en même temps que son empire et sa renommée!

Il marcha en Champagne contre les deux grandes armées ennemies. Le général Maison était chargé d'arrêter Bernadotte en Belgique; Augereau, les Autrichiens à Lyon; Soult, les Anglais sur la frontière du Midi. Le prince Eugène devait défendre l'Italie; et l'empire, quoique envahi au centre, étendait encore ses vastes bras jusqu'au fond de l'Allemagne par ses garnisons d'outre-Rhin. Napoléon ne désespéra point de rejeter, au moyen d'une puissante réaction militaire, cette foule d'ennemis hors de la France, et de reporter ses drapeaux sur le territoire étranger. Il se plaça habilement entre Blücher, qui descendait la Marne, et Schwartzemberg, qui descendait la Seine; il courut de l'une de ces armées à l'autre, et les battit tour à tour. Blücher fut écrasé à Champ-

Aubert, à Montmirail, à Château-Thierry, à Vauchamps; et lorsque son armée eut été détruite, Napoléon revint sur la Seine, culbuta les Autrichiens à Montereau, et les chassa devant lui. Ses combinaisons furent si fortes, son activité si grande et ses coups si sûrs qu'il parut sur le point d'atteindre la désorganisation entière de ces deux formidables armées et d'anéantir avec elles la coalition.

Mais, s'il était vainqueur partout où il se portait, l'ennemi gagnait du terrain partout où il n'était pas. Les Anglais étaient entrés dans Bordeaux, où un parti s'était prononcé pour la famille des Bourbons; les Autrichiens s'avançaient vers Lyon: l'armée ennemie qui opérait en Belgique s'était réunie aux débris de celle de Blücher, qui paraissait de nouveau sur les derrières de Napoléon. La défection s'introduisait dans sa propre famille, et Murat venait d'imiter en Italie la conduite de Bernadotte, en accédant à la coalition. Les grands officiers de l'empire le servaient encore, mais mollement, et il ne retrouvait de l'ardeur et une fidélité à toute épreuve que dans les généraux inférieurs et dans ses infatigables soldats. Napoléon avait de nouveau marché sur Blücher, qui lui échappa trois fois : sur la gauche de la Marne, par une gelée subite qui raffermit les boues, au milieu desquelles les

Prussiens s'étaient engagés et devaient périr; sur l'Aisne, par la défection de Soissons, qui leur ouvrit un passage au moment où il ne leur restait pas une issue pour s'échapper; à Laon, par la faute du duc de Raguse, qui empêcha de livrer une bataille décisive en se laissant enlever dans une surprise de nuit. Après tant de fatalités, qui déconcertaient ses plans, Napoléon, mal secondé par quelques-uns de ses généraux et débordé par la coalition, conçut le hardi dessein de se porter sur Saint-Dizier, pour fermer à l'ennemi la sortie de la France. Cette marche audacieuse et pleine de génie ébranla un instant les confédérés, auxquels elle devait interdire toute retraite; mais excités par de secrets encouragements, sans s'inquiéter de leurs derrières, ils s'avancèrent sur Paris.

Cette grande ville, la seule des capitales du continent qui n'eût point été envahie, vit déboucher dans ses plaines les troupes de toute l'Europe, et fut sur le point de subir l'humiliation commune. Elle était abandonnée à elle-même. L'impératrice, nommée régente quelques mois auparavant, venait de la quitter et de se rendre à Blois. Napoléon était loin. Il n'y avait pas ce désespoir et ce mouvement de la liberté qui seuls portent les peuples à la résistance, la guerre ne se faisant plus aux nations, mais aux gouvernements, et l'empereur ayant placé tout l'in-

térêt public en lui seul et tous ses moyens de défense dans les troupes régulières. La fatigue était grande : un sentiment d'orgueil, de bien juste orgueil, rendait seul douloureuse l'approche de l'étranger et serrait tout cœur français en voyant le sol national foulé par des armées si longtemps vaincues. Mais ce sentiment n'était pas assez fort pour soulever la masse de la population contre l'ennemi, et les menées du parti royaliste, à la tête duquel se plaça le prince de Bénévent, l'appelaient dans la capitale. Cependant on se battait le 30 mars sous les murs de Paris; mais le 31 les portes en furent ouvertes aux confédérés, qui y entrèrent par une capitulation. Le Sénat consomma la grande défection impériale en abandonnant son ancien maître; il était dirigé par M. de Talleyrand, qui se trouvait depuis peu dans la disgrâce de l'empereur. Cet acteur presque obligé de toute crise de pouvoir venait de se déclarer contre lui. Sans attachement de parti, d'une assez grande indifférence politique, il pressentait de loin, avec une sagacité merveilleuse, la chute d'un gouvernement, se retirait à propos, et, lorsque le moment précis pour l'abattre était venu, il y aidait de ses moyens, de son influence, de son nom et de l'autorité qu'il avait eu soin de ne pas complètement perdre. Pour la révolution sous la Constituante, pour le Directoire au 18 fruc-

tidor, pour le Consulat au 18 brumaire, pour l'empire en 1804, il était pour la restauration de la famille royale en 1814. Il était comme le grand maître des cérémonies du pouvoir, et c'était lui qui semblait congédier et installer les divers gouvernements. Le Sénat, sous son influence, nomma un gouvernement provisoire, déclara *Napoléon déchu du trône, le droit d'hérédité aboli dans sa famille, le peuple français et l'armée déliés envers lui du serment de fidélité.* Il proclama *tyran* celui dont il avait facilité le despotisme par ses longues adulations.

Cependant Napoléon, pressé par ses alentours de secourir la capitale, avait abandonné sa marche sur Saint-Dizier, et accourait à la tête de cinquante mille hommes, espérant y empêcher encore l'entrée de l'ennemi. Mais en arrivant, le 1er avril, il apprit la capitulation de la veille, et il se concentra sur Fontainebleau, où il fut instruit de la défection du Sénat et de sa déchéance. C'est alors que, voyant tout plier autour de lui sous la mauvaise fortune, et le peuple, et le Sénat, et les généraux, et les courtisans, il se décida à abdiquer en faveur de son fils. Il envoya le duc de Vicence, le prince de la Moskowa, le duc de Tarente, comme plénipotentiaires vers les souverains alliés; ils devaient prendre en route le duc de Raguse, qui couvrait Fontainebleau avec un corps d'armée.

Napoléon, avec ses cinquante mille hommes et sa forte position militaire, pouvait imposer encore la royauté de son fils à la coalition. Mais le duc de Raguse abandonna son poste, traita avec l'ennemi, et laissa Fontainebleau à découvert. Napoléon fut alors réduit à subir les conditions des alliés : leurs prétentions augmentaient avec leur puissance. A Prague ils lui cédaient la Hollande et l'Italie; depuis Leipsick ils lui laissaient l'empire avec les limites des Alpes et du Rhin; après l'invasion de la France ils lui offraient, à Châtillon, les possessions seules de l'ancienne monarchie; plus tard ils refusaient de traiter avec lui pour ne traiter qu'en faveur de son fils; mais aujourd'hui, décidés à détruire tout ce qui restait de la révolution par rapport à l'Europe, ses conquêtes et sa dynastie, ils forcèrent Napoléon à une abdication absolue. Le 11 avril 1814, il renonça pour lui et ses descendants aux trônes de France et d'Italie, et reçut en échange de sa vaste souveraineté, dont les limites s'étendaient naguère encore jusqu'à la Baltique, la petite île d'Elbe. Le 20, après avoir fait de touchants adieux à ses vieux soldats, il partit pour sa nouvelle principauté.

Ainsi tomba cet homme qui avait seul rempli le monde pendant quatorze ans. Son génie entreprenant et organisateur, sa puissance de vie et de vo-

lonté, son amour de la gloire et l'immense force disponible que la révolution avait mise entre ses mains ont fait de lui le plus surprenant des capitaines et le plus gigantesque des dominateurs. Ce qui rendrait la destinée d'un autre extraordinaire compte à peine dans la sienne. Sorti de l'obscurité, porté au rang suprême, de simple officier d'artillerie devenu le chef de la plus grande des nations, il a osé concevoir la monarchie universelle et l'a réalisée un moment. Après avoir obtenu l'empire par ses victoires, il a voulu soumettre l'Europe au moyen de la France, réduire l'Angleterre au moyen de l'Europe, en dominant l'une par son système militaire, en domptant l'autre par son blocus continental. Ce dessein lui a réussi pendant quelques années, et de Lisbonne à Moscou il a assujetti les peuples et les potentats à son mot d'ordre de général et au vaste séquestre qu'il avait prescrit. Mais il a manqué de cette manière à la mission réparatrice du 18 brumaire. En exerçant pour son propre compte la puissance qu'il avait reçue, en attaquant la liberté du peuple par ses institutions despotiques, l'indépendance des États par la guerre, il a mécontenté et les opinions et les intérêts du genre humain; il a excité d'universelles inimitiés; la nation s'est retirée de lui; et après avoir été longtemps victorieux, après avoir planté ses étendards

sur toutes les capitales, après avoir, pendant dix années, augmenté son pouvoir et gagné un royaume à chaque bataille, un seul revers a réuni le monde entier contre lui, et il a succombé en prouvant combien de nos jours le despotisme est impossible à maintenir.

Cependant Napoléon, à travers les désastreux résultats de son système, a donné une prodigieuse impulsion au continent; ses armées ont porté derrière elles les usages, les idées et la civilisation plus avancée de la France. Les sociétés européennes ont été remuées de dessus leurs vieux fondements. Les peuples se sont mêlés, par de fréquentes communications; des ponts jetés sur des fleuves limitrophes, de grandes routes pratiquées au milieu des Alpes, des Apennins, des Pyrénées, ont rapproché les territoires; et Napoléon a fait pour le matériel des États ce que la révolution a fait pour l'esprit des hommes. Le blocus a complété l'impulsion de la conquête; il a perfectionné l'industrie continentale, afin de suppléer à celle de l'Angleterre, et il a remplacé le commerce colonial par le produit des manufactures. C'est ainsi que Napoléon, en agitant les peuples, a contribué à leur civilisation. Il a été contre-révolutionnaire par son despotisme à l'égard de la France; mais son esprit conquérant l'a rendu rénovateur vis-à-vis de l'Europe, dans laquelle plusieurs nations assoupies

avant sa venue vivront de la vie qu'il leur a apportée. Mais en cela Napoléon n'a obéi qu'à sa nature. Né de la guerre, la guerre a été son penchant, son plaisir; la domination, son but; il lui fallait maîtriser le monde, et les circonstances le lui ont mis dans la main, afin qu'il s'en aidât à exister.

Napoléon a présenté pour la France, comme Cromwell le fit un moment pour l'Angleterre, le gouvernement de l'armée, qui s'établit toujours lorsqu'une révolution est combattue; elle change alors de nature peu à peu, et devient militaire de civile qu'elle était d'abord. Dans la Grande-Bretagne, la guerre intérieure n'étant point compliquée de guerre étrangère à cause de la situation géographique du pays qui l'isolait des autres États, dès que les ennemis de la réforme eurent été vaincus, l'armée passa du champ de bataille au gouvernement. Son intervention étant précoce, Cromwell, son général, trouva encore les partis dans toute la fougue de leurs passions, dans tout le fanatisme de leur croyance, et il dirigea uniquement contre eux son administration militaire. La révolution française, opérée sur le continent, vit les peuples disposés à la liberté, et les souverains ligués par la crainte de l'affranchissement des peuples. Elle eut non seulement des ennemis intérieurs, mais encore des ennemis étrangers à combattre, et, tandis que les ar-

mées repoussaient l'Europe, les partis se culbutèrent eux-mêmes dans les assemblées. L'intervention militaire fut plus tardive; et Napoléon, trouvant les factions abattues et les croyances presques abandonnées, obtint de la nation une obéissance facile, et dirigea le gouvernement contre l'Europe.

Cette différence de position influa beaucoup sur la conduite et le caractère de ces deux hommes extraordinaires. Napoléon, disposant d'une force immense et d'une puissance non contestée, se livra en sécurité à ses vastes desseins et au rôle de conquérant, tandis que Cromwell, privé de l'assentiment qu'amène la fatigue populaire, sans cesse attaqué par les factions, fut réduit à les neutraliser les unes au moyen des autres et à se montrer jusqu'au bout dictateur militaire des partis. L'un employa son génie à entreprendre, l'autre à résister; aussi l'un eut la franchise et la décision de la force, et l'autre la ruse et l'hypocrisie de l'ambition combattue. Cette situation devait détruire leur domination. Toutes les dictatures sont passagères, et il est impossible, quelque grand et fort qu'on soit, de soumettre longtemps des partis ou d'occuper longtemps des royaumes. C'est ce qui devait tôt ou tard amener la chute de Cromwell (s'il eût vécu plus longtemps) par les conspirations intérieures et celle de Napoléon par le soulèvement de

l'Europe. Tel est le sort des pouvoirs qui, nés de la liberté, ne se fondent plus sur elle.

En 1814, l'empire venait d'être détruit; les partis de la révolution n'existaient plus depuis le 18 brumaire; tous les gouvernements de cette période politique avaient été épuisés. Le Sénat rappela l'ancienne famille royale. Déjà peu populaire par sa servilité passée, il se perdit dans l'opinion en publiant une constitution assez libérale, mais qui plaçait sur la même ligne les pensions des sénateurs et les garanties de la nation. Le comte d'Artois, qui le premier avait quitté la France, y revint le premier en qualité de lieutenant général du royaume. Il signa, le 13 avril, la *Convention de Paris,* qui réduisit le territoire de la France à ses limites du 1er janvier 1792, et par laquelle la Belgique, la Savoie, Nice, Genève, un immense matériel militaire, cessèrent de nous appartenir. Louis XVIII débarqua à Calais le 24 avril, et fit son entrée solennelle à Paris le 3 mai 1814, après avoir donné, le 2, la *Déclaration de Saint-Ouen*, qui consacrait les principes du gouvernement représentatif, et qui, le 2 juin, fut suivie de la promulgation de la charte.

A cette époque commence une nouvelle série d'événements. L'année 1814 fut la limite du grand mouvement qui avait eu lieu pendant les vingt-cinq an-

nées précédentes. La révolution avait été politique, comme dirigée contre le pouvoir absolu de la cour et les privilèges des classes; et militaire, parce que l'Europe l'avait attaquée. La réaction qui se déclara alors atteignit seulement l'empire; elle provoqua en Europe la coalition, elle amena en France le régime représentatif : telle devait être sa première période. Plus tard elle a produit la sainte alliance contre les peuples et le gouvernement d'un parti contre la charte. Ce mouvement rétrograde doit avoir son cours et son terme. On ne peut régir désormais la France d'une manière durable qu'en satisfaisant le double besoin qui lui a fait entreprendre la révolution. Il lui faut, dans le gouvernement, une liberté politique réelle et dans la société le bien-être matériel que produit le développement sans cesse perfectionné de la civilisation.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DU SECOND VOLUME.

Depuis le 2 juin 1793 jusqu'en avril 1794.

CHAPITRE VIII.

Depuis la mort de Danton, en avril 1794, jusqu'au 9 thermidor (27 juillet 1794).

CHAPITRE IX.

Depuis le 1er prairial (20 mai 1795) jusqu'au 4 brumaire an IV (26 octobre), terme de la Convention.

CHAPITRE XI.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Depuis l'installation du Directoire, le 27 octobre 1795, jusqu'au coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797).

CHAPITRE XII.

EMPIRE.

Depuis l'établissement de l'empire en 1804 jusqu'en 1814.

CHAPITRE XV.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 08 17 04 04 010 9